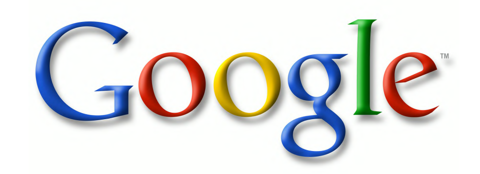
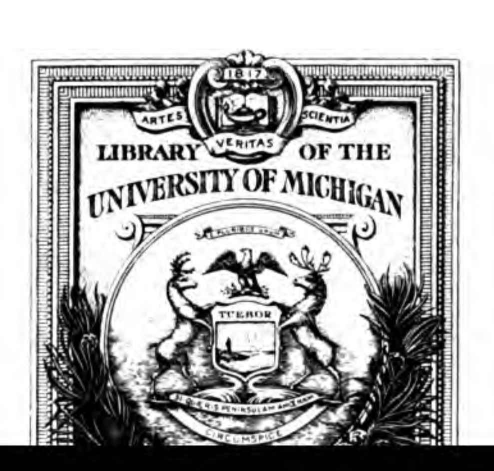





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DE LYON.



[redacted]

HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON,

PAR J. B. DUMAS,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

> L'honneur que la science nous procurera, sera entièrement notre : et ne nous pourra estre oté, ne par finesse de larron, ne force d'ennemis, ne longueur du tems.
>
> Lovize LABÉ

TOME II.



LYON,

GIBERTON ET BRUN, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE LYON,

Petite rue Mercière, 11.

1839.



HISTOIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE LYON.

SECONDE ÉPOQUE.

(SUITE.)

DEUXIÈME PARTIE.

TRAVAUX. — INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LOCAL.

Ire SECTION.

CHAPITRE PREMIER.

DIVISION DES TRAVAUX.

Les travaux de l'Académie de Lyon se divisent naturellement en trois branches : les sciences, les belles-lettres et les arts ; et ces trois branches se partagent à leur tour en une infinité de rameaux. Il y a des productions qu'elle fait croître sur son propre terrain ; il y en a qui doivent le jour à ses exemples ou à ses encouragements positifs et directs.

Dans les travaux personnels de la Compagnie, il faut distinguer : 1° les travaux libres et d'un choix spontané ; le nombre de ces tributs est seul déterminé par les réglements ; mais si parfois il n'est pas atteint par quelques Académiciens, il est assez souvent dépassé par de plus zélés ; 2° les travaux obligés. Dans les premiers, on peut embrasser toutes les connaissances de l'esprit humain ; ce sont les Mémoires, les dissertations sur les sciences naturelles, mathématiques, morales et politiques ; les compositions littéraires de toute nature, les produits des arts ou les écrits qui les concernent. Les seconds ont pour objet les procès-verbaux des séances, les rapports, les comptes rendus par les présidents, et les notices historiques, ou éloges des Académiciens décédés. Les

[redacted]

l'imagination et du sentiment est le sceau des ouvrages qui plaisent à tous et dans tous les temps. Quelques-unes de nos productions seraient-elles frappées d'un pareil sceau ? Je n'ose l'affirmer ; mais on peut, je crois, trouver dans leur ensemble, cette variété qui excite l'attention, qui fait croître l'intérêt, et attache le plaisir sur les traces du savoir. Quelques sciences même, qui font plus particulièrement l'objet d'occupations individuelles et qui constituent des professions, ont été nécessairement suivies dans tous leurs progrès ; peut-être y a-t-on contribué sous quelques rapports : c'est l'avantage des provinces. Il n'y a que très peu d'heureux citoyens qui aient le privilége de se livrer à l'étude des sciences et des arts, pour cette belle étude elle-même, et sans application aux besoins de la vie matérielle. Nous y pratiquons le précepte de je ne sais quel philosophe d'Orient. « Il faut, dit-il, que la science de notre profession soit comme la maison que nous habitons jour et nuit, et que les autres sciences soient comme les jardins que nous parcourons pour nous amuser et non pour y séjourner. » Par l'effet de cette habitude, nous connaissons bien tous les êtres de notre maison, et quelques-uns de nous font d'assez longues promenades au jardin.

L'instruction, une instruction vaste, solide et profonde, peut appartenir à nos Corps académiques. « Un seul jour d'un homme instruit, disait Posidonius, est plus long que la plus longue vie des ignorants. » Nous vivons long-temps en province ; mais pour la litté-



prétendue nouvelle, ce n'est pas un lait pur et bienfaisant que nous recueillons ; c'est de l'écume que nous prélevons sur les nations germaniques. A-t-on jamais pris, pour des mouvements nobles et beaux, les convulsions d'un épileptique? Le romantisme, *puisqu'il faut l'appeler par son nom*, est le fruit d'un goût dépravé. Il a de la peine à germer dans nos sages et judicieuses contrées. Les romantiques promettent qu'en violant toutes les règles établies, ils produiront des chefs-d'œuvre, qu'ils le fassent donc? Quand nous verrons marcher, nous ne nierons pas le mouvement. En attendant, nous n'osons pas nous lancer comme eux dans le terrible, le mystérieux, le vague, le vaporeux ; nous ne sommes pas initiés à la mysticité du sentiment qui dogmatise : nous ne comprenons rien au néologisme ; l'éternelle mélancolie nous ennuie, et l'inversion barbare nous effarouche ou nous fait rire. Assez d'autres écrivains restent boursoufflés, obscurs et entortillés, et prouvent, par leurs vaines prétentions, que l'emphase et le pathos ne constituent pas la noblesse et l'élévation, que l'exagération n'est pas de la force, que ce qui semble profond n'est souvent que creux et vide, que le ridicule s'attache presque toujours à la recherche et à l'affectation. Selon nous, la raison et le goût placeront éternellement au premier rang des qualités d'un bon style, la clarté, la simplicité, le naturel et la vérité. Qu'on me pardonne ce petit mouvement d'indignation classique, dont l'expression n'est peut-

être pas déplacée dans l'histoire d'une Compagnie savante et littéraire. Je rentre dans mon sujet.

Loin de concourir aux essais bizarres, aux écarts périlleux de la haute littérature, conservant, comme le feu sacré, les saines doctrines de la morale et du goût, les travaux des Académies de province, et en particulier, ceux de l'Académie de la ville de Lyon, qui est aussi une capitale, ont un mérite certain quoique limité. Dispensé de caractériser ces derniers travaux, je ne puis, non plus, les rappeler d'une manière assez circonstanciée. Depuis la restauration de l'Athénée, en 1800, quarante ans vont s'être écoulés; l'entreprise serait immense. Je tâcherai pourtant d'en donner une idée suffisante, puisque tel est principalement l'objet de l'histoire que j'écris; et [redacted]

d'entrer à cet égard dans tous les détails bibliographiques. Il est bien entendu que dans cette section, comme dans les autres, je n'aurai jamais en vue que les productions des Académiciens résidants. Celles des Correspondants et des Associés honorent aussi la Compagnie qui s'est attaché de semblables collaborateurs, mais elles lui appartiennent moins exclusivement; 3° une section trop courte, parce qu'elle n'offre pas un résultat complet, fera connaître les comptes-rendus des Présidents, manuscrits ou imprimés ; 4° une autre section trop longue rappellera les Notices nécrologiques, soit qu'elles aient vu le jour de l'impression, soit qu'elles n'aient pas encore quitté le porte-feuille. Nous suivrons l'ordre chronologique pour cette section et pour la précédente.

Je retracerai, dans la partie suivante, les travaux d'ordre, inhérents à l'institution, d'un intérêt général dans l'histoire de l'Académie. Ce cadre renfermera les visites en corps, les démarches pour ainsi dire administratives, les audiences et les séances d'une plus grande solennité.

Dans la quatrième partie, je fixerai les regards sur les travaux relatifs à la ville de Lyon en particulier. Cette partie contiendra le plus de développements. Dans l'histoire de l'Académie, il m'a semblé qu'il fallait surtout s'attacher à relever tout ce qui se rapporte à l'administration locale, à la prospérité, aux besoins, aux monuments, aux annales, à l'industrie, au commerce de la cité, dont cette Académie

forme elle-même un des plus nobles comme un des plus anciens établissements. C'est par un intérêt spécial, par une attention directe et soutenue, par des soins constants et journaliers, que nous voulons justifier la bienveillance de notre patrie, nos titres et notre institution.

Enfin, je placerai dans la 5[e] partie, la série de tous les sujets de prix proposés et le résumé des concours. Sur ce point principalement l'ordre des travaux, leur classification méthodique, sont établis dans une progression ascendante ; car, parmi les ouvrages considérables produits par l'Académie, elle se plaît, autant par justice que par reconnaissance, à porter au rang le plus élevé ceux qui ont été couronnés par elle, et ceux auxquels les concours ont [redacted]

des recueils de manuscrits : on peut élever sans exagération, à un nombre quatre fois plus grand, ceux qui n'ont pas été déposés dans les porte-feuilles ; les uns et les autres s'augmentent chaque jour. Les procès-verbaux dont la collection est complète depuis 1800, époque à laquelle remonte le dépôt du premier de ces manuscrits, font connaître, par une courte analyse, le sujet et la nature de toutes les productions scientifiques ou littéraires, à mesure que le tribut en est offert. Un catalogue sommaire désigne par ordre de numéros celles qui, étant déposées, sont ensuite réunies en volumes reliés, par ordre de matières, autant qu'il est possible, et le N° d'enregistrement est placé sur le manuscrit auquel il correspond. Lorsque l'auteur veut en disposer de nouveau, avant la réunion, il lui est remis sous récépissé ; mais il ne rentre pas toujours. Il serait à désirer que tous les Académiciens voulussent s'astreindre à effectuer exactement et à laisser subsister le dépôt de leurs compositions.

A cette quantité considérable de manuscrits, il faut encore ajouter ceux qui existaient dans la bibliothèque de la ville, où ils avaient suivi les collections d'Adamoli. Quarante-trois porte-feuilles de l'Académie renfermaient, dit M. Delandine dans ses Notices imprimées en 1811 (3 vol. in-8°), beaucoup « d'écrits, de rapports, de lettres et de comptes-rendus qui y avaient été déposés depuis 1736 (1), épo-

(1) Il y a sans doute ici une faute d'impression. La réunion eut lieu en

[redacted]

que de la réunion de l'Académie des sciences établie à Lyon vers l'an 1700, à la Société des beaux-arts, jusqu'en 1792. Ils en contenaient vraisemblablement un plus grand nombre ; mais ils ont disparu, soit par le transport des porte-feuilles en divers dépôts, soit parce qu'ils ont été retirés par leurs auteurs dans les moments orageux de la révolution, et lors de la dispersion des membres de l'Académie. Ce qui en restait, épars, sans autre ordre que celui qui les plaça dans le porte-feuille de l'année où il en avait été fait lecture, restait obscur, inconnu, inutile. J'ai cru devoir leur accorder l'honneur qu'ils méritent, en les classant, d'après les matières qui y sont traitées, en ne les isolant point de la science à laquelle ils furent

[redacted]

dre à leurs auteurs un hommage de reconnaissance dont ils furent dignes.

« Les manuscrits tirés des porte-feuilles académiques auront ici, après leur titre, cette désignation (*M*ss. *acad.*) »

Cet ordre, cette attention pleine de probité littéraire, font reconnaître que les manuscrits académiques, existants alors dans la bibliothèque municipale, étaient en grand nombre ; bien qu'on puisse supposer avec raison qu'ils n'ont pas tous été désignés par le conservateur, soit parce que plusieurs ne lui auront point paru dignes d'analyse, soit parce que d'autres n'entraient pas dans le cadre des matières dont il s'occupait.

Une grande quantité de manuscrits qui ne sont pas indiqués comme d'origine académique, proviennent certainement de la même source, à en juger par le nom des auteurs, par le sujet des ouvrages, et par leurs rapports identiques avec d'autres ouvrages classés dans les manuscrits de l'Académie. Les procès-verbaux constatent même que plusieurs de ces ouvrages manuscrits ont été lus dans les séances particulières ou publiques.

Le même sentiment de justice et de probité avait engagé M. Tabard, qui avait été préposé, avant M. Delandine, à la garde du dépôt public des livres réunis de toutes parts, à offrir, dans la séance du 13 floréal an XI (3 avril 1803), de restituer les registres et porte-feuilles de l'Académie, depuis son éta-

blissement en 1700, jusqu'à l'époque de l'interruption de ses exercices en 1793. Il offrit aussi de rendre les livres qui appartenaient en propre à la Compagnie, et qui ne faisaient point partie du legs Adamoli, ainsi que d'autres objets qu'il avait eu soin de recueillir précédemment, et dont jusqu'alors il était resté dépositaire, en sa qualité de conservateur des bibliothèques et monuments déclarés nationaux. Il demandait que la Compagnie prît les mesures nécessaires, afin qu'après la restitution, il fût valablement déchargé. On arrêta que, le changement de dépositaire paraissant tenir à l'administration, il en serait conféré avec le Préfet du département, et toute délibération ultérieure renvoyée à une autre séance.

Le mardi suivant 20 floréal an XI (10 avril [redacted]

ment annuellement, concernant la statistique du département et de la ville de Lyon. Le Ministre réclamait surtout la communication de plusieurs Mémoires qui avaient été couronnés par l'Académie, ou qui avaient concouru dans les années 1769, 1772, et 1780. L'Académie eût été bien jalouse de répondre au vœu de l'autorité; mais on fut obligé de se borner à transmettre au Ministre les explications et les détails dont j'ai tracé rapidement l'historique, et qui étaient dus à MM. Tabard et Delandine, successivement conservateurs de la bibliothèque municipale. Ce dernier offrit alors, à son tour, de rétablir dans les archives de l'Académie les mémoires et registres qui lui appartiennent, dès qu'il y serait autorisé par M. le Maire. Le bureau fut chargé de solliciter cette autorisation. Par je ne sais quel enchaînement de circonstances et de difficultés, les choses en sont restées là jusqu'en 1821, époque à laquelle l'Académie éleva une nouvelle demande en restitution. Je l'air appelée dans le chapitre relatif aux fondations *Adamoli* et *Christin*, et aux autres donations et propriétés académiques.

D'après le succès tardif de cette réclamation si bien motivée, on voit combien il sera facile à l'Académie, quand elle le jugera convenable, de faire imprimer ses Mémoires, en puisant les matériaux de l'édition dans les manuscrits, soit anciens, soit nouveaux. Elle ne sera embarrassée que du choix, et elle a chargé récemment une Commission sur le rapport

de laquelle l'impression sera ordonnée. Dans le mois d'avril 1805, le Ministre de l'intérieur, qui était alors à Lyon, reconnut l'utilité de cette publication, et fit l'honorable proposition de faire imprimer, aux frais du gouvernement, un volume de ces Mémoires. Cette offre, accueillie avec reconnaissance, donna lieu à la formation d'une Commission chargée de rassembler, choisir et mettre en ordre les différentes pièces du premier volume. D'autres propositions ont été faites successivement pour atteindre le but assigné; M. Parat a soumis plusieurs fois à la Compagnie, sur le même sujet, des observations fort sages. L'instant viendra sans doute où l'objet en sera rempli, où S. E. le Ministre de l'intérieur s'acquittera de l'engagement volontaire qu'il a pris. [redacted]

IIe SECTION.

OUVRAGES IMPRIMÉS DE TOUS LES ACADÉMICIENS. PRODUCTIONS DES ARTISTES.

Je n'ai pas besoin de rappeler que je ne mentionne pas ici tous les ouvrages imprimés des membres titulaires de l'Académie depuis 1800 jusqu'à ce jour.

Le nombre des volumes livrés à l'impression par les membres de l'Académie, depuis sa fondation jusqu'en 1793, est d'environ 350, sans parler des ouvrages de quelques Académiciens compris dans la réorganisation en 1800. Ces derniers ouvrages et ceux qui ont été imprimés depuis l'époque qui vient d'être indiquée, s'élèvent à plus de 600. Les rapports sur les concours, les éloges historiques et les comptes-rendus imprimés, sont indiqués dans les chapitres suivants.

On a publié beaucoup d'opuscules qui auraient droit sans doute à être cités également; mais dont la nomenclature semblerait peut-être trop longue. Dans le cours de l'analyse historique des travaux, je trouverai, d'ailleurs, l'occasion de diriger sur quelques-unes de ces productions le coup d'œil du lecteur, et je lui offrirai, à la fin de ce volume, le tableau de toutes les compositions des Académiciens titulaires,

qui n'auront pas été indiquées dans cette section et dans les deux suivantes. Quant aux livres, proprement dits, ou aux brochures dont il est question en ce moment, je les désignerai dans les trois séries naturelles, sciences, belles-lettres et arts, en commençant chaque série par les ouvrages dont les auteurs ne vivent plus que dans la mémoire des gens instruits et des gens de bien. Quelques Académiciens ont écrit parfois sur des sujets étrangers à la classe à laquelle ils appartiennent. Je n'en ai pas moins placé toutes leurs compositions dans cette classe, afin d'éviter la confusion et de faciliter les recherches. Au surplus, beaucoup d'Académiciens ont été mentionnés dans différents recueils de biographie et de bibliographie. Afin d'avoir une idée complète de toutes les produc-

[redacted]

CHAPITRE PREMIER.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

SCIENCES.

BREDIN (Louis) (1).

I. *Lettre à M. l'abbé Tessier, sur les Écoles vétérinaires* (Journal encyclopédique, 15 février 1788). Cette lettre est signée du pseudonyme *Frappa*. II. *Observations en réponse au Mémoire de M. Lafosse, sur l'École vétérinaire d'Alfort*. Lyon, 1790, in-8°. III. *Avis et conseils dans les cas d'épizooties, procès-verbaux de concours publics*, etc.

COCHET (Claude-Ennemond-Balthazar), né à Lyon le 6 janvier 1760, mort dans cette ville le 14 mai 1835.

I. *Museum astronomique, géologique et zoologique, suivi d'un traité de mosaïque, de stucs et d'enduits, et de plusieurs essais sur des monuments publics et des édifices particuliers*. Lyon, Ballanche, 1 vol. in-8°, an XIII. II. *Essai sur les moyens d'opérer la restauration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Lyon*. Lyon, in-4°. III. *Essai sur les moyens d'opérer la restauration du palais de Justice de la ville de Lyon*. Lyon, Barret, 1831, in-8°. (Voir le chapitre des artistes.)

(1) On trouvera au chapitre des *Notices historiques* les dates de naissance et de mort qui ne sont point rappelées dans le présent chapitre et les deux suivants.

DUSSAUSSOIR.

I. *Dissertation sur la gangrène des Hôpitaux, avec les moyens de la prévenir et de la combattre.* Genève et Lyon, 1787, in-8°. II. *Cure radicale de l'hydrocèle par le caustique*, 1787, in-8° (traduit en allemand, Leipsick, 1790, in-8°). III. *Thèse anatomico-chirurgicale sur la lithotomie.*

GILIBERT (J. E.).

I. *Les chefs-d'œuvre de M. Sauvage*, ou *Recueil des dissertations de cet auteur qui ont remporté le prix dans différentes Académies, corrigés, traduits ou commentés.* Lyon, 1770, 2 vol. in-12. II. *L'anarchie médicinale.* 1772, 3 vol. in-12. III. *Indagatores naturæ in Lithuaniâ.* Anno 1781. Vilnæ, 1 vol. in-8°. IV. *Exercitium botanicum in scholâ principe universitatis Vilnensis peractum die 15 mensis julii.* Anno 1782, 1 vol. in-12. V. *Flora* [redacted]

tions élémentaires de botanique. Lyon, 1796, 4e édition, 4 vol. in-8°. XIV. *Le médecin naturaliste*, ou *Observations de médecine et d'histoire naturelle*, 1 vol. in-12. Lyon et Paris, 1800, in-12, fig. XV. *Abrégé du système de la nature de Linnée.* Lyon, 1802, in-8°. XVI. *Histoire des plantes d'Europe.* Lyon, 1806, 2e édition, 3 vol. in-8°, fig. XVII. *Calendrier de Flore pour l'année* 1778 *autour de Grodno*, *et pour l'année* 1808 *autour de Lyon.*

MOLLET (Joseph).

I. *Étude du ciel*, ou *Connaissance des phénomènes astronomiques*, *mise à la portée de tout le monde.* Lyon, Périsse, an XI, 1 vol. in-8° avec planches. II. *Hydraulique physique*, ou *Connaissance des phénomènes que présentent les fluides*, *soit dans l'état de repos*, *soit dans celui de mouvement.* Ouvrage élémentaire. Lyon, Ballanche, 1810, in-8°. III. *Discours sur les beautés de la lumière.* Lyon, Ballanche, 1811, in-8°. IV. *Mémoire sur deux faits nouveaux*, *l'inflammation des matières combustibles et l'apparition d'une vive lumière*, *obtenues par la seule compression de l'air.* Lyon, Ballanche, 1811, in-8°. V. *Mémoire sur l'emploi de la pile voltaïque et sur la manière de la composer.* Lyon, in-8°. VI. *Mécanique physique*, ou *Traité expérimental et raisonné du mouvement et de l'équilibre considérés dans les corps solides.* VII. *Gnomonique analytique.* Lyon, Ballanche, 1812, in-8°. VIII. *Traité de gnomonique graphique.* Lyon, in-8°. IX. *Influence des sciences sur le commerce et les arts.* Lyon, Ballanche, 1812, in-8°. X. *De l'utilité morale des sciences qui ont la nature pour objet.* Lyon, Ballanche, 1813, in-8°. XI. *De l'importance de la météorologie.* Lyon, Ballanche, 1813, in-8°. XII. *Des gaz et de leur capacité pour le calorique*, Mémoire lu à l'Académie de Lyon, le 17 juin 1817. Lyon,

Ballanche, in-8°. XIII. *Cours élémentaire de physique.* Paris, in-8°, traduit en italien. XIV. *Extraits de deux Mémoires lus à l'Académie de Lyon, l'un sur la décomposition de l'eau par la pile voltaïque, l'autre relatif à l'action du courant voltaïque sur l'aiguille aimantée.* Aix, Pontier, 1821, in-8°.

MOREL (Jean-Marie).

I. *Mémoire sur la théorie des eaux fluentes appliquées au cours du Rhône, depuis la pointe de la Pape jusqu'à la Mulatière* (Archives historiques et statistiques). Voir le chapitre III de cette section.

FONTENILLE (Marie-Jacques-Philippe-Mouton de la Clotte), né à Montpellier le 7 septembre 1769, mort à Lyon le 22 août 1837.

[redacted]

mon traité élémentaire d'ornithologie. Lyon, 1812, 1 vol. in-8°. XII. *Tableaux de concordance des genres d'un pinax des plantes européennes*. Lyon, 1814, 1 vol. in-8°. XIII. *La France en convulsion*. Lyon, Boursy, 1815, 64 pages in-8°. XIV. *La France en délire pendant les deux usurpations de Bonaparte*. Lyon, Guyot frères, 1815, 1 vol. in-8°. Ces deux derniers ouvrages ont été annoncés dans le *Journal du département du Rhône*, N° 121, 21 décembre 1815 (V. chap. III, *Arts*).

PETETIN (J. H. Désiré).

I. *Observations sur l'établissement des cimetières hors de la ville de Lyon*. Lyon, 1776. II. *Nouveau mécanisme de l'électricité, démontré par des expériences qui renversent le système de l'électricité positive et négative*. An X (1802). III. *Recette pour guérir toutes les maladies, donnée par un médecin philanthrope*, pièce de vers insérée dans le *Journal de Lyon et du Midi*, N° 41, 21 ventôse an X. IV. *Théorie du galvanisme et de ses rapports avec le nouveau mécanisme de l'électricité*. 1803. V. *Électricité animale, prouvée par la découverte des phénomènes physiques et moraux de la catalepsie hystérique et de ses variétés; et par les bons effets de l'électricité artificielle dans le traitement de ces maladies*. Lyon, Raymann et Cie, 1808, in-8°. (Cet ouvrage a été publié par M. Petetin fils.)

PETIT (Marc-Antoine).

I. *Dissertatio de phtisi laringeâ*. 1790. II. *Essai sur la meilleure manière d'exercer la bienfaisance dans les Hôpitaux*. Lyon, an VI (1798), in-8°. III. *Essai sur la médecine du cœur, auquel on a joint les principaux discours prononcés à l'ouverture des cours d'anatomie, d'opérations et de chirurgie clinique de l'Hôtel-Dieu de Lyon*. 1806,

[redacted]

1 vol. in-8°. 2e édition, 1823. IV. *Onan*, ou *le Tombeau de Mont-Cindrc*, nouvelles en vers, 1 vol. in-8°, 1809. V. *Collection d'observations cliniques*, ouvrage posthume publié par MM. Lusterbourg et Jobert. Lyon, Leroy, 1815, in-8°.

RUELLE (Joseph-René).

I. *Opérations des changes des principales places de l'Europe*. Lyon, 1775, 2e édition, in-8°. Rolland, an VII. II. *Traité des arbitrages avec les principales places de l'Europe*. Lyon, in-8°. III. *Art de tenir les livres en parties doubles*. Lyon, 1805, in-4°.

TISSIER (François).

I. *Essai sur la théorie des trois éléments, comparée aux éléments de la chimie pneumatique*. Lyon, Ballanche, [redacted]

des lieux où se pratique le rouissage à l'eau dormante, couronné par la Société royale de médecine de Paris. IV. *Sur le perfectionnement des brûleries d'eau-de-vie*, *dans lequel est consignée l'invention du recteur de feu*, couronné en 1791 par l'Académie de la Rochelle. V. *Sur la méthode de corriger le goût du fût dans les cuves et les tonneaux*, couronné en 1791 par l'Académie d'Orléans.

AMPÈRE (André-Marie), né à Lyon le 20 janvier 1775, membre de l'Institut, mort à Marseille en 1836.

I. *Recherches sur les principes fondamentaux de la mécanique et sur la marche qu'il convient de suivre pour les démontrer de la manière la plus rigoureuse.* II. *Application de la théorie exposée dans le* 17ᵉ *cahier du journal de l'École polytechnique, à l'intégration des équations aux différentielles partielles du premier et du second ordre.* III. *Mémoire relatif à la réfraction de la lumière.* IV. *Démonstration de la relation découverte par Mariotte entre les volumes des gaz, et les pressions qu'ils supportent à une même température.* V. *Mémoires sur l'action mutuelle de deux courants électriques.* VI. *Recueil de divers Mémoires sur les sciences*, 2 vol., l'un in-4° et l'autre in-8°. VII. *Considérations sur la théorie mathématique du jeu.* Lyon, 1802, in-4°. VIII. *Mémoire sur quelques nouvelles propriétés des axes permanents de rotation des corps et des plans directeurs de ces axes.* Paris, 1823, in-4°. IX. *Théorie des phénomènes électro-dynamiques uniquement déduite de l'expérience.* Paris, 1826, in-4°. X. *Description d'un appareil électro-dynamique.* Paris, 1824, 1826. XI. *Note sur l'action mutuelle d'un aimant et d'un conducteur voltaïque.* Paris, 1828, in-8°. XII. *Mémoire sur la détermination de la surface courbe des ondes lumineuses, dans un*

milieu dont l'élasticité est différente suivant les trois directions principales, c'est-à-dire, celles où la force produite par l'élasticité a lieu dans la direction même du déplacement des molécules de ce milieu. Paris, 1828, in-8°. XIII. *Mémoire sur l'action mutuelle d'un conducteur voltaïque et d'un aimant.* Paris, in-4°. XIV. *Autres Mémoires* insérés dans divers recueils.

GROGNIER (Louis-Furcy).

I. *Notice historique et raisonnée sur C. Bourgelat, fondateur des Écoles vétérinaires, où l'on trouve un aperçu statistique sur ces établissements.* Lyon, Barret, 1805, 1 vol. in-8°. II. *Un grand nombre de comptes-rendus de la Société d'agriculture de Lyon.* III. *Éloge de Varenne de Fenilles.* Paris, Huzard, 1817, in-8°. IV. *Éloge de Parmentier.* Paris, Huzard, 1823, in-8°. V. *Mémoire sur une épizootie régnante.* VI. *Sur un nouvel engrais.* Paris, [redacted]

et particulièrement sur la race bovine de Salers. (Mémoires de la Société centrale d'agriculture.) Paris, 1831, in-8°. XVII. *Mémoire sur la cuisson des aliments végétaux.* 1831, in-8°. XVIII. *Notice sur M. Muthuon*, lue à la Société d'agriculture. Lyon, Barret, 1832, in-8°. XIX. *Précis de zoologie vétérinaire.* 1832, in-8°. XX. *Précis d'un cours d'hygiène vétérinaire.* 1833, in-8°. XXI. *Cours de multiplication et de perfectionnement des principaux animaux domestiques.* Lyon, Barret, 1834, in-8°. XXII. *Notice sur F. N. Cochard.* Lyon, Barret, 1836, in-8°. XXIII. *Notice sur C. M. Jacquard.* Lyon, Barret, 1836, in-8°. M. Grognier a fait insérer un très grand nombre d'*Articles* dans les journaux et recueils scientifiques et littéraires de Paris et de Lyon.

Renaudin (P.).

Réflexions sur l'air atmosphérique, ses altérations, son influence sur le corps humain, et moyen de corriger son infection dans les Hôpitaux, spécialement celui de Lyon. Lyon, 1797, in-8°.

Bureaux (de Puzy).

I. *Considérations sur le corps du génie.* 1790, in-8°. II. *Plusieurs discours et rapports à l'Assemblée constituante.* III. *Rapport sommaire sur la nouvelle division du royaume.* 1790, in-8°. (C'est d'après ce travail que la France fut divisée en départements.)

Eynard (Ennemond), docteur en médecine, né à Lyon le 10 août 1749, mort en 1837.

I. *Plaidoyer pour le citoyen Eynard, contre Dlle Louise*

Ferrières Sauve-Bœuf. Lyon, Pelzin et Drevon, an IX. II. *Rapport sur les boules de bleu inventées par M. Raymond*, lu à la Société des Amis du commerce et des arts, le 4 mars 1808. Lyon, Ballanche, in-8°. III. *Rapport fait à la Société des Amis du commerce et des arts de la ville de Lyon, le 5 février* 1810, *sur deux machines proposées par M. Quatremère Disjonval au commerce de cette ville.* Lyon, Ballanche, 1810, in-4°. IV. *Notice sur les mines de bitume d'asphalte, dites du Parcou de Pyrimont, près de Seissel, département de l'Ain.* (Journal de l'Ain, septembre, 1813.) V. *Rapport fait à la Société des Amis du commerce et des arts de Lyon, le* 9 *janvier* 1815, *sur des expériences de comparaison entre la céruse de Hollande et celle de Clichy.* Lyon, Ballanche, 1815, in-8°. VI. *Rapport à M. le Préfet du Rhône sur un fourneau fumivore, établi par les frères Blanc, dans leur fabrique de cendres gravelées au faubourg de Vaise* (Bulletin de la Société d'en- [redacted]

M. Renaux, pour l'éclairage de la ville de Lyon, au moyen du gaz extrait de la houille. Lyon, Perrin, 1829, in-4°.

RAYMOND (Jean-Michel).

I. *Sur la nature des propriétés de l'acide nitreux.* (Journal des mines.) II. *Procédé nouveau pour se procurer promptement et à peu de frais une plus grande quantité de gaz hydrogène phosphoré.* (Annales de chimie.) III. *Notice sur la teinture du bleu de Prusse.* IV. *Rapport sur une nouvelle teinture en cramoisi, de M. Guillermin*, lu à la Société des Amis du commerce et des arts de Lyon, le 4 mars 1808. V. *Rapport sur la nouvelle teinture extraite de la pellicule du raisin noir, par M. Deschamps aîné*, lu à la même Société, le 18 mars 1808. Lyon, Ballanche, 1808, in-8°. VI. *Essai sur le jeu considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel.* Lyon, Barret, 1835, in-8°. VII. *Souvenirs d'un oisif.* Lyon, Barret, 1836, in-8°.

ARTAUD (Antoine-Marie-François).

I. *Description de la mosaïque de M. Macors.* Lyon, Ballanche, 1806, in-8°. II. *Description d'une mosaïque représentant des jeux du cirque, découverte à Lyon le 18 février* 1806. Lyon, Ballanche, grand in-fol. avec gravures. III. *Discours sur un projet de recherches des monuments antiques dans la ville de Lyon.* Lyon, Ballanche, 1808, in-8°. IV. *Notice des antiquités et des tableaux du Musée de Lyon.* Lyon, Ballanche, 1808, in-8°. V. *Notice des inscriptions du Musée de Lyon.* Pelzin, 1816. VI. *Cabinet des Antiques du Musée de Lyon.* Pelzin. VII. *Lettre à M. Millin, sur trois inscriptions des navigateurs du*

Rhône et de la Saône, *trouvées dans les arènes de Nîmes*. (Annales encyclopédiques.) VIII. *Mémoire sur une lettre de Fadius et sur d'autres inscriptions trouvées à Narbonne*. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France.) IX. *Discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère*, *au revers de l'autel de Lyon*, *lu en séance publique de l'Académie*, *pour la réception de l'auteur*, *suivi d'un Mémoire sur les recherches d'une statue équestre*, *faites dans le mois de novembre* 1809, *vers l'emplacement de l'ancien temple d'Auguste*. Lyon, Lambert-Gentot, 1818, in-4°, avec gravures. X. *Mosaïques de Lyon et des départements méridionaux de la France*. Ouvrage composé de quinze livraisons grand in-folio, dont douze avaient paru en 1825. Le gouvernement a souscrit pour dix exemplaires. XI. *Ancienne statue équestre de Louis XIV à Lyon*. Lyon, Barret, 1826, in-8°. XII. *Nouvelle statue équestre de Louis XIV à Lyon*. Lyon, Barret, 1826, [redacted]

1808, in-8°. V. *Dissertation sur la pollution diurne involontaire*, traduite du latin de Wichmann. Lyon, Reymann, 1817, in-8°. Traduite en italien par Giuseppe Chiappari. Milan, 1821. VI. *Une séance de l'école d'enseignement mutuel de Lyon.* Lyon, Targe, 1819, in-8°. VII. *Nouveau formulaire médical et pharmaceutique.* Paris et Lyon, 1820, in-8°. VIII. *Méthode pour guérir les maladies vénériennes invétérées, qui ont résisté aux traitements ordinaires.* Paris, 1818, in-8°. 2e édition, 1821. IX. *Remarques sur l'Almanach des Muses de Lyon et du Midi de la France, pour l'année* 1822. Lyon, Kindelem, 1822, in-8°. X. *Précis élémentaire de police médicale*, ouvrage destiné aux administrateurs. Premier cahier. Introduction. Paris, Baillière, 1824, in-8°. XI. *Dissertation sur les médecins-poètes.* Lyon, Boursy, 1825, in-8°. XII. *De l'huître et de son usage comme aliment et comme remède.* Lyon, Boursy, 1827, in-8°. XIII. *Discours de réception à l'Académie de Lyon, sur la littérature du médecin* (France provinciale, juillet 1827). XIV. *Lectures relatives à la police médicale faites au Conseil de salubrité de Lyon, et du département du Rhône pendant les années* 1826, 1827 *et* 1828. Lyon, Boursy, in-8°. M. Sainte-Marie a publié un assez grand nombre d'articles relatifs la plupart à la littérature, à la médecine ou aux sciences philosophiques. Quelques-uns de ces morceaux, lesquels ont paru dans les journaux de Lyon ou de Paris, sont des pièces de poésie fugitive.

Saissy (Jean-Antoine).

I. *Recherches expérimentales, anatomiques, chimiques, etc., sur le physique des animaux mammifères hibernants, notamment les marmottes, les loirs, etc.* Ouvrage qui a remporté, le 4 janvier 1808, le prix proposé par la classe des sciences physiques et mathématiques de l'In-

[redacted]

stitut national. Lyon, 1808, in-8°, 100 pages. II. *Observations sur quelques mammifères hibernants* (Mémoires de l'Académie de Turin, 1813). III. *Essai sur les maladies de l'oreille interne*, ouvrage couronné par la Société de médecine de Bordeaux. Paris, 1827, in-8°. Ce livre posthume a été publié par M. Montain. IV. *Maladies de l'oreille dans le dictionnaire des sciences médicales* (avec M. Monfalcon).

RÉGNY (Jean-Aimé-Ange).

I. *Quelques réflexions soumises à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal sur la nécessité et l'urgence de fournir à la ville de Lyon des eaux salubres.* Lyon, Barret, 1827, in-8°. II. *Rapport sur les médailles d'encouragement fondées par le duc de Plaisance* (Archives du Rhône, septembre 1827). III. *Rapport sur l'ouvrage de M. Moreau de Jonnès, intitulé:* LE COMMERCE AU XIXe SIÈCLE [redacted]

di Torino. 1800, in-8°. III. *Sur trois nouvelles espèces d'œillets*. Turin, 1801, grand in-4°. IV. *Sur trois nouvelles espèces d'hépathiques*. Turin, 1801, grand in-4o. V. *Miscellanea botanica*. Taurini, 1804, grand in-4°. VI. *Enumeratio plantarum officinalium*. Taurini, 1804, in-4°. VII. *De crepidis nova species*. Taurini, 1805, grand in-4°. VIII. *Flora Taurinensis*. Taurini, 1806, in-8°. IX. *Miscellanea altera botanica*. Taurini, 1806, grand in-4°. X. *Horti academici rariorum*, etc., *Icones et descriptiones*. Taurini, 1810, grand in-4°. XI. *Materia medica*. Taurini, 1811, 2 vol. in-8°. XII. *Elenchus recentium stirpium*. Taurini, 1817, in-4°. *Balbis et Nolla Flora Turinensis*. Taurini, 1816, 1821, 2 vol. in-4°, gravures. XIII. *Plusieurs catalogues des plantes du Jardin botanique de Turin*. Années 1801, 1804, 1805, 1807, 1810, 1812, 1813 (1814, append.), in-8°, avec des notes. XIV. *Autres catalogues des plantes du Jardin botanique de Lyon*. XV. *Quelques discours imprimés dans le Calendrier géorgique de la Société royale d'agriculture de Turin et autres petites brochures ou extraits*. XVI. *Flore lyonnaise*. Lyon, 1827-1827, 3 vol. in-8°.

PICHARD (Jean-Marie).

I. *Essai sur les phénomènes de la puberté considérés dans l'un et dans l'autre sexe.*, in-4°, 25 p. Paris, 1811. II. *Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon*. 1826. III. *Éloge de Denis Mortier, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu*. IV. *Notices et opuscules dans les feuilles publiques*. V. *Discours sur la tombe de* Jacquard.

PARAT (Philibert).

I. *Animadversiones quædam circa generales vesicantium*

vel epispasticorum effectus et usum. Monspelii, 1790, in-4°. II. *Mémoire sur les moyens de perfectionner les études de l'art de guérir.* Lyon, 1791, in-8°. III. *Éloge historique de Charles-Louis Dumas.* Paris, 1821, in-4°. IV. *Quelques réflexions sur l'obligation où se trouvent les Sociétés académiques de publier leurs travaux et sur la manière de les publier.* Lyon, 1824, *in-8°*. IV. *Économie politique des moyens de reconnaître et de secourir l'indigence.* Lyon, 1826, in-8° (Archives historiques et statistiques du département du Rhône, octobre 1826). V. *Éloge de M. Buytousac.* Lyon, 1828, in-8°.

Cartier (Louis-Vincent), né à Saint-Laurent de Mure (Isère) en 1767, mort à Lyon, le 23 janvier 1839.

I. *Précis d'observations de chirurgie faites à l'Hôtel-* [redacted]

et le traitement des maladies observées , sur cette haute région, parmi les militaires , pendant l'hiver de 1794. Paris , in-8°, 2e vol. du *Journal militaire*. IV. *Discours sur les dangers de l'esprit de système dans l'étude et l'exercice de la médecine*. Lyon , Reymann , 1806 , in-8°. V. *Compte-rendu des observations médicales faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon , depuis le* 1er *juillet* 1811 *jusqu'au* 1er *juillet* 1812. Lyon, in-8° de 84 pag. VI. *Même compte-rendu depuis le* 1er *juillet* 1812 *jusqu'au* 1er *juillet* 1813. Lyon, 1814 , in-8°. VII. *Trois observations sur une induration du col de l*'uterus, *sur une phlegmasie chronique du cerveau et sur la délitescence d'une érysipèle à la jambe*. (Bibliothèque médicale.) VIII. *Considérations physiologiques et pathologiques sur les crises*. (Journal complémentaire du dictionnaire des sciences médicales, vol. 7, Paris, 1820.)

MARTIN ainé (Aimé), né à Saiut-Rambert (Ain) en 1767.

I. *Recueil des actes de la Société de santé*. Lyon , Bruyset, an VI (1798), in-8°. II. *Essai sur les rapports de l'hygiène et de la prophilactique avec la magistrature de police de salubrité*, présenté et soutenu à l'École de médecine de Paris, le 5 vendémiaire an XII. Paris, Valade, an XII (1803). III. *Le songe d'Ossian*, cantate. Lyon , in-4°. IV. *Notice sur le major-général Martin* (Almanach de Lyon, an XII).

BUGNIARD (Pierre-François), né à Lyon le 31 août 1767.

Quodnam congruens Kelotomiæ momentum. Thèse soutenue à l'Université de Montpellier, 1792, in-4°.

Martin le jeune (Pierre-Étienne), né à Saint-Rambert (Ain) en 1772.

1. *Thèse inaugurale sur la gibbosité vertébrable* ou *courbure de l'épine*. 1798. II. *Rapport sur l'introduction à Lyon de la vaccination, et sur les expériences faites à ce sujet à l'hospice de la Charité*, le 5 germinal an IX (26 mars 1801). C'est l'histoire de la vaccination introduite à Lyon, par l'auteur du rapport. III. *Plusieurs Mémoires et observations de médecine et de chirurgie, dans le premier volume des actes de la Société de médecine de Lyon*. 1798. IV. *Mémoire sur le déplacement de l'extrémité supérieure du radius* (Journal de médecine de Paris, 1809). V. *Observations sur une apoplexie sanguine* (Journal de médecine de Paris, 1809). VI. *Sur le croup* (Journal de médecine de Paris, 1810). VII. *Sur la même maladie* (Journal de médecine de Montpellier, 1810). VIII. *Sur un fongus du rectum* (Journal de médecine de Montpellier, 1810). IX. *Sur un* [redacted]

Perrin, 1830, in-8°. XVII. *Mémoires de médecine et de chirurgie-pratique sur plusieurs maladies des femmes*, 1833, in-8°. XVIII. *Divers autres Mémoires*, imprimés dans les *Journaux de médecine* de Paris, Montpellier, Bordeaux, etc. XIX. *Mémoires de médecine et de chirurgie-pratique sur plusieurs maladies et accidents graves qui peuvent compliquer la grossesse, la parturition et la couche.* Paris, Ballière, 1835, in-8°.

VIRICEL (Jean-Marie), né à Lyon en 1773.

I. *Sur l'art de préparer les malades aux grandes opérations.* 1799, in-12.

CLERC (François), professeur de mathématiques, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences, né à Villeneuve (Jura), le 3 novembre 1769.

Instruction sur les mesures nouvelles comparées aux mesures anciennes du département de l'Ain. Bourg, 1800.

LAPRADE (Jacques-Richard de), né à Montbrison (Loire), le 11 juin 1781, docteur en médecine.

I. *Dissertation inaugurale sur la doctrine médicale de Brown, intitulée :* QUÆDAM DE SYSTEMATE BROWNIANO. Montpellier, 1804, in-4°. II. *Mémoire sur la question proposée en ces termes :* « La nuit exerce-t-elle une influence sur « les malades ? Y a-t-il des maladies où cette influence soit « plus ou moins manifeste ? Quelle est la raison physique « de cette influence ? » Couronné par la Société de méde-

cine de Bruxelles. 1806, in-8°. III. *Mémoire relatif aux effets des orages sur l'homme et sur les animaux.* Bruxelles, 1809, in-8°. IV. *Diverses observations de médecine*, insérées dans la Bibliothèque médicale. V. *Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon*, 1818-1820. VI. *Discours sur l'institution du médecin suivant Hippocrate*, prononcé à l'ouverture de l'École de médecine de Lyon, le 14 novembre 1821. VII. *Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque*, prononcé à l'ouverture des cours de l'École de médecine de Lyon, le 15 novembre 1826. VIII. *Rapport fait à l'Académie sur l'institution de* La Martinière, *le* 5 *juillet* 1836. IX. *Rapport sur une question de responsabilité médicale, fait à la Société de médecine, le* 19 *juin* 1837, in-8°.

—

GILIBERT (Stanislas-Auguste-Joachim), né, le 11 décembre 1780, à Grodno (en Pologne).



Tabareau (Charles-Henri), né à Béziers (Hérault), le 25 janvier 1790.

I. *Rapport présenté à M. le Maire de Lyon sur le projet d'organisation d'une école d'arts et métiers, en exécution des dispositions testamentaires faites en faveur de la ville de Lyon par le major-général Martin.* Lyon, Perrin, 1826, in-8°. II. *Discours prononcé dans la séance d'inauguration de l'école théorique des arts et métiers, dite* La Martinière. Lyon, Perrin, 1826, in-8°. III. *Exposition d'une nouvelle méthode expérimentale appliquée à l'enseignement populaire des sciences industrielles, et désignée sous le nom de* Méthode manuelle. Lyon, Perrin, 1828, in-8°.

Bredin (Claude-Julien), né à l'École royale vétérinaire d'Alfort, près de Paris, le 25 avril 1776.

I. *Notice sur des os fossiles de grands mammifères, trouvés à la Croix-Rousse en août* 1824 (Archives historiques et statistiques du Rhône). Une partie de l'ouvrage est restée manuscrite. II. *Circulaire du Directeur de l'École vétérinaire aux parents des élèves.* 1825, in-4°. III. *L'Europe et la Grèce* (Journal de Lyon, l'*Indépendant*, le 10 février 1826). IV. *Discours et comptes-rendus à l'École vétérinaire.* Dans le procès-verbal de 1809 se trouve une Notice sur le professeur Hénon.

Prunelle (Clément-François-Victor-Gabriel), né à la Tour-du-Pin (Isère), le 22 juin 1778.

I. *De la nécessité de l'enseignement scientifique de l'agriculture*, discours prononcé dans la séance publique de la Société royale d'agriculture de Lyon le 31 août 1827. Lyon, Barret, in-8°. II. *Fragments pour servir à l'histoire des progrès de*

la médecine dans l'Université de Montpellier. Montpellier, J. Martel, an IX (1801), in-4°. III. *Lettre sur l'Art poétique d'Horace*. Paris, Delance, 1807, in-8°. IV. *De l'influence exercée par la médecine sur la renaissance des lettres* (Discours prononcé à Montpellier, en 1809). Montpellier, J. Martel, 1809, in-4°. V. *De la médecine politique en général, et de son objet. De la médecine légale en particulier, de son origine, de scs progrès et des secours qu'elle fournit au magistrat dans l'exercice de ses fonctions*. (Discours prononcé à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine de Montpellier, le 19 avril 1814, à l'ouverture du cours de médecine légale). Montpellier, Martel aîné, 1814, in-4°. VI. *Éloge funèbre de Ch.-Louis Dumas*, prononcé dans l'assemblée publique de la Faculté de médecine de Montpellier, le 14 décembre 1813. Montpellier, Martel aîné, 1814, in-4°, *ou* Paris et Montpellier, Gabon et Cie, 1823, in-8°. VII. *De l'enseignement actuel de la médecine et de la chirurgie*. Paris, Didot jeune, *sans date* (1816), in-4°.

[redacted]

times de Juillet. Lyon, Brunet, 1831, in-4°. XIV. *Discours prononcé à la Chambre des députés, dans la discussion du projet de loi sur les associations, et concernant les derniers événements de Lyon*. Lyon, Boursy, 1834, in-8°.

GRATACAP, dit CAP (Paul-Antoine), né à Mâcon, le 2 avril 1788.

I. *Essai sur les Ethérats* (Journal-Général de médecine). Paris, 1822. II. *Mémoire pour la Société de pharmacie et les pharmaciens de Lyon*, au sujet des abus relatifs à la police médicale. Lyon, 1822, in-4° et in-8°. III. *Mémoire sur la classification des médicaments, auquel la Société de médecine de Paris a décerné une médaille d'or*. Lyon, 1823, in-8°. IV. *Lettre de Clément Marot à M. de S.* (par Senecé), 2e édition avec des notes et un avertissement. Lyon, 1825, in-8°. V. *Syntheses pharmaceuticæ et chimicæ*, etc. (Thèse soutenue à l'École de pharmacie de Paris). Parisiis, 1825, in-4°. VI. *Mémoire suivi d'observations météréologiques*, présenté à l'Académie de Lyon en 1825 (Archives du Rhône, mars 1826). VII. *Sur les rapports réciproques des sciences et des lettres*, discours de réception (Archives du Rhône, septembre 1827). VIII. *Rapport fait à la Société de pharmacie de Paris et à la Société de prévoyance du département de la Seine, sur la réorganisation de la pharmacie*. Paris, 1834, in-8°. IX. *Principes élémentaires de pharmaceutique*. Paris, 1837, 1 vol. in-8°. X. *Aphorismes de physiologie végétale et de botanique*, traduits de l'anglais de Lindley, avec une introduction par le traducteur. XI. *Nicolas Lémery, chimiste, né à Rouen* (Éloge couronné par l'Académie de Rouen). Rouen, 1838, in-8°. XII. Un grand nombre d'*Articles*, *Notices*, *Mémoires scientifiques*, etc., insérés dans les Journaux de

chimie, de pharmacie, ou lus dans les Sociétés et Académies, à l'Institut, l'Académie de médecine. XIII. *Essai sur la matière médicale fumigatoire.*

Dupasquier, docteur en médecine, né à Chessy (Rhône)), le 28 août 1793.

I. *Mémoire sur la minéralogie des environs de St-Rambert (Ain).* Lyon, 1825, in-8°. II. *Notes sur l'asphyxie produite par les gaz qui se dégagent du charbon de terre en combustion.* Lyon, 1826, in-8°. III. *Mémoire sur l'emploi du camphre dans le rhumatisme aigu et chronique.* Paris, 1826, in-8°. IV. *Rapport sur les inconvénients que peuvent présenter plusieurs manufactures de produits chimiques, qu'on a le projet d'établir dans la presqu'île Perrache.* Lyon, 1827, in-8°. V. *Rapport sur les appareils* [redacted]

travaux de la Société de médecine, *depuis le* 11 *août* 1828 *jusqu'au* 9 *août* 1830. Lyon, 1831, in-8°. XIII. *Plan d'un Institut musical pour Lyon*. Lyon, Rossari, 1831, in-8°. XIV. *Résumé de la question électorale : Avis aux électeurs de Lyon*. Lyon, 1831, in-8°. XV. *Avis au peuple sur les moyens de se préserver du choléra*, sans nom d'auteur, in-18. XVI. *Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon*, *depuis le* 11 *août* 1830 *jusqu'au* 1er *janvier* 1833. Lyon, 1837, in-8°. XVII. *L'art à Lyon*, *en* 1836, 1 vol. in-4°, avec lithographies. Lyon, 1837. XVII. Oll-Bull (Notice biographique sur ce célèbre violon). XIX. Un grand nombre d'*articles divers dans les recueils des Sociétés et dans les journaux politiques*, *scientifiques et littéraires*.

Chenavard.

Sur le goût dans les arts (Discours de réception). Lyon, Babœuf, 1831, in-8°.

Seringe (Nicolas-Charles), né à Longjumeau (Seine et Oise), le 3 décembre 1776.

I. *Essai d'une monographie des saules de la Suisse*. Berne, 1815, in-8°. II. *Monographie des céréales de la Suisse*. Berne, 1818, in-8°, avec une collection d'échantillons de blés et leurs produits sous le titre d'*Herbier céréal*. III. *Mélanges de botanique*. Berne, 1818, 1er vol. in-8°. Genève, 1826, 2e vol. in-8°. IV. *Musée helvétique d'histoire naturelle* (partie botanique). Berne, 1818 à 1820, in-4°. V. *Mémoire sur les Cucurbitacées*, inséré dans les Mémoires de la Société de physique et histoire naturelle de Genève. 1825, 3e vol. in-4°, avec 5 planches.

[redacted]

VI. Dans le *Prodromus systematis regni vegetabilis de M. A. P. de Candolle* (dans les vol. 1, 2, 3, 4) les articles : Caryophyllées, *Medicago*, *Trigonella*, *Pocokia*, *Melisolus*, *Trifolium*, *Doricnium*, *Lotus*, *Tetragonolobus*, *Faba*, *Vicia*, *Ervum*, *Pisum*, *Lathyrus*, *Orobus*, *Amygdalus*, *Persica*, *Armeniaca*, *Prunus*, *Cerasus*, *Spiræa*, *Geum*, *Rubus*, *Fragaria*, *Potentilla*, *Agrimonia*, *Rosa Epilobium*, *Gaura*, *Œnothera ;* Cucurbitacées, *Dieteria*, *Weinmannia*, *Hydrangea*, *Saxifraga*, *Septarhena*, *Chrysosplenium*, *Mitella*, *Tiarella et Heuchera.* VII. *Mémoire sur les caractères généraux des Mélastomacées*, dans le 4ᵉ vol. des Mémoires de la Société de physique et histoire naturelle de Genève, 1830. VIII. *Bulletin botanique*, ou *Collections de Notices*. Genève, 1830, in-8°. IX. *Mémoire sur la culture et l'emploi des céréales et de quelques autres Graminées, pour la fabrication des chapeaux de paille, suivi de notes sur les Graminées en générales.* (Dans les [redacted]

culture de Lyon.) Mars 1838. XVII. *Rapport sur l'exposition des fleurs et autres produits de l'horticulture et de l'agriculture des* 24, 25, 26 *et* 27 *mai* 1838, in-8°. (Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon.) XIX. *Mémoire sur le fruit des Géraniacées et sur celui de plusieurs genres de plantes appartenant à d'autres familles.* (Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon.) Juillet 1838. XX. *Descriptions de quelques végétaux fossiles du bassin houiller de Ternay et Communay.* (Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon.) Septembre 1838. XXI. *Rapport sur le procédé de M. Demarçay, sur la conservation des blés.* (Annales de la Société royale d'Agriculture de Lyon.) Novembre 1838. XXII. *Notice sur quelques nouvelles stations de l'Orobanche vagabonde.* (Annales de la Société royale d'agriculture de Lyon.) Novembre 1838.

POLINIÈRE (Augustin-Pierre-Isidore), né à Vire (Calvados), le 15 décembre 1790.

I. *Thèse sur la puberté* (Paris, 1815), *et article* puberté *dans le Dictionnaire des sciences médicales.* II. *Mémoire sur les avantages et les inconvénients respectifs des hôpitaux et des secours à domicile* (V. 5e partie, Ire section). III. *Études cliniques sur les émissions sanguines artificielles.* Ouvrage qui a remporté le prix, proposé par la Société académique de médecine de Marseille, pour l'année 1826. Paris, 1827, 2 vol. in-8°. IV. *Rapport sur le Choléra-morbus de Paris* (avec MM. Trolliet et Bottex). Cette Commission fut envoyée à Paris par la ville de Lyon. Lyon, 1832. V. *Sur l'éducation considérée dans ses rapports avec la médecine* (Discours de réception). VI. *Notice sur les salles d'asile pour l'enfance de la ville de Lyon*, in-8°. VII. *Divers articles dans les Journaux scientifiques.*

Brachet (Jean-Louis), né à Givors (Rhône) le 21 avril 1789.

I. *Dissertation physiologique sur la cause du mouvement de dilatation du cœur.* (Thèses de la Faculté de Paris.) Mars 1813. II. *Nouvelle modification du bandage à extension permanente, dans les fractures du col du fémur.* (Bulletin de la Société médicale d'émulation.) 1816. III. *Mémoire sur la réunion secondaire de la plaie après l'amputation des membres.* (Bulletin de la Société médicale d'émulation.) 1816. IV. *Lettre sur l'ongle incarné ou rentrant.* (Journal général de médecine.) 1816. V. *Considérations sur la formation de la cicatrice.* (Bulletin de la Société médicale d'émulation.) 1816. VI. *Observations sur le pemphigus.* (Journal général de médecine.) 1817. VII. *Des hémorrhoïdes chez les femmes en couche.* (Journal général de médecine.) 1817. VIII. *Mémoire sur la maladie ta-* [redacted]

XVII. *Réflexions sur l'ontologie physiologique*, 1825. (Journal général de Médecine.) XVIII. *Observations sur les fistules spermatiques*, 1826. (Journal général de médecine.) XIX. *Observation sur une hernie de matrice à travers un pessaire*, 1826. (Journal général de médecine.) XX. *Des maladies du placenta et de leur influence sur la vie du fœtus*, 1828. (Journal général de Médecine.) XXI. *Analyse du mémoire de Louis Rolando, intitulé :* Sperimenti sui fascicoli del midolo spinale, 1829. (Journal général de Médecine.) XXII. *Observation sur une fièvre muqueuse nerveuse, avec paralysie des intestins et de la vessie*, 1829. (Journal général de Médecine.) XXIII. *Observations et réflexions sur les maladies locales, sur les maladies localisées, sur les maladies générales et sur les maladies généralisées*, 1830. (Journal général de Médecine.) XXIV. *Observations et réflexions sur l'accroissement rapide qu'on observe quelquefois à la suite des maladies aiguës*, 1831. (Journal général de Médecine.) XXV. *Observation sur une émission d'hydatides avec les urines*, 1831. (Journal général de Médecine.) XXVI. *Observation sur une imperforation de l'anus, accompagnée d'un anus extraordinaire*, 1831. (Journal général de Médecine.) XXVII. *Essai sur l'hydrocéphalite*. XXVIII. *Mémoire sur les fonctions du système nerveux ganglionaire*, 1833, in-8°. XXIX. *Traité pratique des convulsions chez les enfants*. Ouvrage couronné par le cercle médical de Paris, 1824, in-8°; 2e édition, 1837, in-8°. XXX. *De l'emploi de l'opium dans les phlegmasies des membranes*, 1828, in-8°. Ouvrage couronné par la Société médico-pratique, en 1825, et par l'Institut en 1829. XXXI. *Mémoire sur l'asthénie*, 1829, in-8°. Ouvrage couronné par la Société royale de Médecine de Bordeaux en 1828. XXXII. *Recherches expérimentales sur les fonctions du système nerveux ganglionaire et sur leur application à la pathologie*, 1830, in-8°. Ouvrage couronné par l'Institut en 1828; 2e édition, 1836, in-8°.

XXXIII. *Recherches sur le siége et la nature de l'hystérie*, 1832, in-8°. XXXIV. *Statistique de Givors*, ou *recherches sur le nombre des naissances*, *des mariages et des décès*, *et sur leurs rapports entr'eux*, 1832, in-8°. Mémoire couronné par l'Académie de Lyon en 1831. XXXV. *Physiologie élémentaire de l'homme* de 1835 à 1836, in-8°. XXXVI. Articles de *clinique médicale*, 1833. (Revue médicale.)

GAUTHIER (Louis-Philibert-Auguste), docteur en médecine, né à Saint-Amour (Jura), le 24 mai 1792.

I. *Dissertation sur les fièvres intermittentes*, présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 30 mars 1819, pour obtenir le grade de docteur en médecine. Paris, 1819, in-4°. II. *Médecine pratique de J. Val de Hildenbrand*, professeur de médecine-clinique à l'Université de [redacted]

celles sur *Armstrong*, *Backer*, *Baillie*, *Bang*, *de Berchtold*, *Bateman*, *Beer*, *Borsieri*, *Bonn*, *Callisen*, *Carminati*, *Cotugno*, *Dacquin*, *Denman*, *Flajani*, *J. P. Frank*, *Gregory*, *Greding*, *Gruner*, *Hildenbrand*, *Hufeland*, *Hecker*, etc. VII. *Histoire de la danse de Saint-Guy, maladie épidémique au moyen âge.* (Athénée, journal de Lyon, p. 135.) VIII. *De l'influence que la médecine a exercée sur la civilisation et les progrès des sciences*, discours de réception. Lyon, 1835, in-8°.

FOURNET (Joseph-Jean-Baptiste-Xavier), né le 15 mai 1801, à Strasbourg.

Mémoires chimiques et métallurgiques : I. *Sur les inconvénients du coke employé pour la réduction des minerais de plomb.* (Annales des mines, 2e série.) II. *Sur les réactions qui ont lieu entre l'oxide de plomb et les sulfures métalliques.* (Annales des mines, 1re série.) III. *Modification à la théorie du traitement de la galène par le reverbère.* (Ann. des mines, 3e série.) IV. *Sur la vaporisation du plomb en présence de divers métaux et sulfures métalliques.* (Ann. de chimie et de physique.) V. *Sur les sulfures métalliques.* Thèse soutenue à la Faculté des sciences de Paris. (Ann. des mines, 3e série.) VI. *Sur la préparation mécanique des minerais à Bockstein dans le Tyrol.* (Ann. des mines, 2e série.) VII. *Sur la fabrication et l'emploi des coupelles en sulfate de baryte.* (Écho du monde savant.) VIII. *Observations sur la chaleur latente de l'alliage de zinc et bismuth.* (Ann. de physique et chimie.) IX. *Articles divers sur le traitement du plomb, du cuivre, de l'argent et le grillage des minerais.* (Insérés dans le traité de chimie de M. Thénard.)

Mémoires minéralogiques et géologiques : X. *Sur les plombs carbonatés noirs et blancs.* (Ann. scient. de l'Au-

vergne.) XI. *Notice sur la découverte de la Bournonite, à Barbecot, près de Pont-Gibaud, département du Puy-de-Dôme.* (Ann. de l'Auvergne.) XII. *Notice sur l'existence du chrôme comme principe colorant des minerais de plomb phosphatés arsénifères de Rosiers et Labrousse, près de Pont-Gibaud.* (Ann. de l'Auvergne.) XIII. *Recherches et expériences sur les houilles de Brassac, de Plagues, et sur l'anthracite du Puy-Saint-Gulmier, département du Puy-de-Dôme.* (Ann. de l'Auvergne.) XIV. *Sur la silice gélatineuse de Ceyssat et de Randanne, département du Puy-de-Dôme.* (Ann. de l'Auvergne.) XV. *Sur la volzine, nouvel oxisulfure de zinc, de Rosiers près de Pont-Gibaud.* (Ann. de l'Auvergne.) XVI. *Notice sur les minerais de fer oxidés résinites.* (Écho du monde savant.) XVII. *Lettre à M. Arago sur les modifications des roches sédimentaires sous l'influence des roches plutoniques.* (Ann. de chimie et de physique.) XVIII. *Sur la décomposition des minerais d'origine ignée et leur conversion en kaolin.* (Ann. de chimie et de physique.) XIX. *Observations sur la conversion des silicates magnésiens anhydres en hydrates, hydro-carbonates et hydro-silicates magnésiens.* (Echo du monde savant.) XX. *Notice sur les dégagements d'acide carbonique et les sources minérales de Pont-Gibaud.* (Ann. de l'Auvergne.) XXI. *Observations sur la production des tubercules ferrugineux dans les tuyaux des fontaines de Grenoble.* (Ann. de chimie et de physique.) XXII. *Aperçus sur la composition du weissgültigerz clair de la mine de Himmels-Fürst, en Saxe.* (Ann. de chimie et de physique.) XXIII. *Sur les révolutions successives qui ont produit la configuration actuelle du mont Dore d'Auvergne.* (Ann. des mines, 3e série.) XXIV. *Application à la géologie des phénomènes de l'absorption et du dégagement de l'oxigène par l'argent en fusion.* (Géologie de d'Aubuisson, 2e édition.) XXV. *Études sur les gîtes métallifères.*

(Géologie de d'Aubuisson.) XXVI. *Essai d'une classification des roches basée sur leur formation et leur métamorphisme.* (Journal de Léonhardt Heidelberg.) Ce travail sera repris et développé par la suite. XXVII. *Études pour servir à la géographie physique et à la géologie d'une partie du bassin du Rhône.* (Ann. de la Société d'agric. de Lyon.) XXVIII. *Description géologique du bassin houiller des environs de Ternay et Communay, département de l'Isère.* (Ann. de la Société d'agric. de Lyon.) XXIX. *Sur la marche des grêles dans le département du Rhône.* (Ann. de la Société d'agric. de Lyon.)

LEYMERIE.

I. *Notice sur les roues hydrauliques.* II. *Note sur le grès vert de Montiéramey* (Aube.) III. *Considérations générales sur l'enseignement des sciences*, discours de réception.

JOURDAN (Claude), né à Heyrieux (Isère), le 18 juin 1803.

I. *Mémoire sur des Apophyses vertébrales antérieures pénétrant dans l'œsophage et y remplissant les fonctions de dents*; lu à l'Institut dans sa séance du 30 juin 1834, journal l'*Institut*, n° 60, pag. 214. II. *Rapport sur ce mémoire par M. Geoffroy St-Hilaire*; même journal, n° 61, pag. 222, et *Étude d'un naturaliste*, pag. 67. III. *Mémoire sur un nouveau genre de Lémurden, le genre* AVAHI; lu à l'Institut dans la séance du 15 juillet 1834; journal l'*Institut*, n° 62, pag. 231. IV. *Mémoire sur deux mammifères nouveaux de l'Inde, considérés comme type de deux genres voisins des Paradoxures, genres* HÉMICALE *et* AMBLIODON; présenté à l'Institut le 18 septembre 1837. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*

(Institut), n° 12, pag. 442. V. *Rapport sur ce mémoire par M. de Blainville*, même ouvrage, pag. 588, et Annales des sciences naturelles, tom. II, pag. 27. VI. *Mémoire sur un rongeur fossile des calcaires d'eau douce du centre de la France, regardé comme un type générique nouveau, le genre* Theridomys ; présenté à l'Institut le 25 septembre 1837. *Comptes-rendus des séances, etc.*, pag. 483. VII. *Mémoire sur cinq mammifères nouveaux, servant à établir deux nouvelles coupes génériques, les genres* Hétéropus *de la famille des Kangourous, et* Nélomys *de l'ordre des rongeurs ;* présenté à l'Institut le 9 octobre 1837. *Comptes-rendus des séances*, pag. 522. VIII. *Rapport sur ce mémoire par M. Frédéric Cuvier*. (Annales des sciences naturelles), nouvelle série, tom. 8, pag. 365. IX. *Mémoire sur la classification zoologique du Muséum de Lyon, classification basée sur le système nerveux ;* présenté à l'Institut, dans la séance du 23 octobre 1837. *Comptes-rendus des séances*, etc., pag. 600.

[redacted]

sidérant, ou *Lettre d'un disciple de Gall à un disciple de Fourier*. VI. *Voyage phrénologique à la Grande-Chartreuse*. Lyon, 1836. VII. *De l'observation dans les grands hôpitaux et surtout dans ceux de Lyon*. Lyon, 1830. VIII. *Nécessité d'une théorie en médecine*. Lyon, 1831. IX. *Prodrome d'une nouvelle doctrine médicale*. Paris, 1835, in-8°. X. *Physiologie de l'histoire*. Lyon, 1836, in-8°. XI. *De la vérité historique dans la tragédie*. Lyon, 1837, in-8°. XII. *Traité théorique et pratique des maladies des femmes*. 2 vol. in-8°, Paris, 1838.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

CHAPITRE II.

o

OUVRAGES IMPRIMÉS.

BELLES-LETTRES.

BÉRAUD (Paul-Émilien), conseiller à la Cour royale, né à Lyon le 28 mai 1751, mort le 9 avril 1836.

I. *Relation du siége de Lyon*, en quatre parties, imprimée à Neufchâtel, en Suisse, 1794, et traduite en allemand. II. *Le reveil de la raison*, imprimé en Suisse, avec cette épigraphe : *Feriunt summos fulmina montes*. III. *Aux Lyonnais, l'un des souscripteurs pour la construction du Monument religieux élevé aux Brotteaux*. Lyon, Buynand, in-8°, 1821.

BÉRENGER.

I. *Le nouveau règne*. 1774, in-8°. II. *J.-J. Rousseau justifié envers sa patrie*. Londres, 1775, in-8°. (Anonyme.) Réimprimé dans le 18e volume du Rousseau de Poinçot. III. *Le tribut de l'amitié*, ou *Épître à feu M. Laserre*, 1778. IV. *L'hiver, épître à mes livres*. 1785, in-8°. Pièce couronnée par l'Académie de la conception à Rouen. Dans les recueils de cette Académie. V. *Le porte-feuille d'un troubadour*. Marseille et Paris, 1782, in-8°. VI. *Éloge de M. de Reyrac*. 1783, in-8°. VII. *La morale en actions*. 1783, 1787, in-12. (Un grand nombre d'éditions.) VIII. *Voyage en Provence*. 1783, in-8°. IX. *Poésies, contes et voyage en Provence*. Paris, Cazin, 1785, 2 vol. in-18. X. *Recueil amusant de voyages, en vers et en prose*. 9 vol. in-12. XI. *Le peuple instruit par ses propres vertus*. 1787, 2 vol. in-8°; nouvelle édition, 1805, 3 vol. in-12, traduite en allemand. Bamberg, 1789, in-8°. XII. *École histo-*

[redacted]

vol. in-12. XX. *Nouveau magasin des petits enfants*. Lyon, Amable Leroy, 1802, 2 vol. in-12. XXI. *Fablier en vers, à l'usage de l'enfance et de la jeunesse*. 1802, in-12. XXII. *A l'abbé Delille pour l'engager à rentrer en France*, épître en vers, 1802, in-4°. XXIII. *L'arrivée de Bonaparte à Lyon, cantatille*, in-4°. XXIV. *Morale chrétienne en actions*. Lyon, Amable Leroy, 1810, 2 vol. in-12. XXV. *Aux Anglais, vaticination*, stances. 1811, in-8°. XXVI. *La terreur et les terroristes*. 1814, in-8°. XXVII. *Poésies de société et de circonstance*. Lyon, Brunet, 1817, in-8°. XXVIII. *Les soirées provençales*, 3e édition. Marseille, Masvert, 1819, 2 vol. in-12. La première est de 1786.

BRUYSET (Jean-Marie).

I. *Essai sur le contrat collybistique des anciens et particulièrement des Romains*. 1786, in-4°. II. *Le maître italien*, de Veneroni, 16e édition. III. *Dictionnaire de Boyer, anglais et français*, deux éditions, l'une in-4°, l'autre in-8°, en abrégé. IV. *Petit dictionnaire de poche, de Nugent, anglais et français, avec le vocabulaire de marine*. V. *Sur la régénération du commerce à Lyon*. Lyon, 1802, in-8°. VI. *Caractères de la propriété littéraire*. Lyon, Bruyset et Buynand, 1808, in-4°. VII. *Adresse au ministre de l'intérieur pour la refonte des monnaies*. VIII. *Mémoire adressé au ministre de l'intérieur sur l'établissement d'un entrepôt en franchise de droits dans la ville de Lyon*. Lyon, Bruyset, in-4°. IX. *Notice historique sur Claude-Marie Gattel*. Lyon, in-8°. X. *Vies des grands capitaines de Cornelius-Nepos*, traduction nouvelle. Lyon, 1812, in-12. XI. *Médecine primitive*, ou *Méthode aisée et naturelle de guérir la plupart des maladies*, traduite de l'anglais de Wesley. XII. *Histoire de la*

révolution de Suède, *en* 1772, traduite de l'anglais de Shéridan. XIII. *Abrégé de l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'à la chûte de l'empire romain en Occident*, traduit de l'anglais de Goldsmith. Lyon, 1816, in-12. XIV. *Abrégé de l'histoire de la Grèce*, traduit de l'anglais de Goldsmith. Lyon, 1817, in-12.

DELANDINE.

I. *L'enfer des peuples anciens*, ou *Histoire des Dieux infernaux*, *de leur culte*, *de leurs temples*, *de leurs noms et de leurs attributs*. Paris, Cuchet, 1784, 2 vol. in-12. II. *De la philosophie corpusculaire*, ou *des connaissances et des procédés magnétiques chez les divers peuples*. Paris, Cuchet, 1785, in-8°, deux éditions. III. *Couronnes académiques*, ou *Recueil des prix proposés par les sociétés savantes* (*de France*), *avec les noms de ceux qui les ont obtenus*, *des concurrents distingués*, *des auteurs qui ont*



ou projetés en France pendant les années 1789, 1790 et 1791. Paris, Buisson, 1791, in-8°. X. *Tableau des prisons de Lyon, pour servir à l'histoire de la tyrannie de* 1792 *et* 1793. Lyon, 1797, six éditions, cinq in-12 et une in-8°. XI. *Nouveau dictionnaire historique.* 8e édition. Lyon, Bruyset, 1804, 13 vol. in-8°. M. Delandine est auteur des quatre volumes que cette édition a de plus que la précédente, et du tableau chronologique qui termine le 13e volume. Cet ouvrage a été traduit en grec moderne, par M. Fouinas, directeur du collége de Smyrne. XII. *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon.* Lyon, Mistral, 1812, 3 vol. in-8°. XIII. *Bibliothèque de Lyon. Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe des belles-lettres.* Lyon, Mistral, 1816-1817, 2 vol. in-8°. XIV. *Mémoires bibliographiques et littéraires.* Lyon, Mistral, 1816, in-8°. XV. *Bibliothèque de Lyon. Catalogue des livres qu'elle renferme dans la section du théâtre.* Lyon, Mistral, 1818, in-8°. XVI. *Bibliothèque de Lyon. Catalogue des livres qu'elle renferme dans la classe de l'histoire.* Lyon, Mistral, 1819, in-8°.

LAURENCIN, père (le comte de).
(Voir le chap. 1er de la 2e section du 1er vol.)

I. *Lettre sur une expérience aérostatique.* Lyon, 1784. II. *Observations sur le passage du grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel, d'après le nouveau mode d'avancement*, 1790. III. *Épître à Frédéric en lui envoyant le portrait de ma fille.* (Journal de Lyon.) 1er ventôse an X. IV. *Épître aux mânes de ma mère.* (Journal de Lyon.) 11 ventôse an X. V. *A l'urne qui renferme le cœur de ma fille. Inscriptions, aux mânes de ma fille.* in-8°. VI. *Épître à mon neveu sur l'art de faire des vers*, 1810. (Almanach des muses lyonnaises.)

COSTER (Joseph-François), proviseur du Lycée, né à Nancy en 1729, mort dans la même ville en 1813.

I. *La Lorraine commerçante*, discours couronné par la Société royale des sciences et belles-lettres de Nanci. II. *Lettres d'un citoyen à un magistrat*. Nanci, in-8°. 420 p. III. *Éloge de Charles III, dit le Grand, duc de Lorraine*. Francfort, 1764, in-8°. IV. *Discours sur le patriotisme*. Nanci, in-8°. V. *Mémoire pour la cour souveraine de Lorraine contre le parlement de Metz*. Nanci, 1766, in-4°. V. *Éloge de Colbert*. Paris, 1773. IV. *Rapport historique sur l'Académie de Nanci*. Nanci, 1793, in-4°. VII. *Discours d'ouverture de l'École centrale de Nanci*. Nanci, in-8°. VIII. *Bataille de Nanci et Dissertation historique et critique sur la rusticiade*, 1806 et 1807. (Dans le précis des travaux de la Société royale de Nanci.)



général du département du Rhône, dans sa séance du 26 germinal an IX. Lyon, Ballanche et Barret, an IX, in-4°, 16 pages.

DUGAS-MONTBEL.

I. *La femme en parachûte, vaudeville en un acte*. Paris, an VIII, in-8°. II. *Éloge de J.-J. Boissieu*. Lyon, Ballanche, 1810, in-8° de 55 pages. III. *Réflexions sur la comédie et sur les causes de sa décadence*. (Mercure du 7 novembre 1812.) Il y a des exemplaires tirés à part. IV. *Lettre à M. B. (Beuchot) sur un poète du* XVI[e] *siècle*. (Magasin encyclopédique, décembre 1812.) Cet opuscule avait été déjà publié dans le Bulletin de Lyon. V. *L'Iliade d'Homère*. 1815, 2 vol. in-8°. VI. *Examen de quelques observations publiées par M. de Rochefort, pour prouver que le récit de la blessure d'Ulysse, au XIX[e] livre de l'Odyssée, est un passage interpolé*. (Extraits des Annales encyclopédiques.) Il y a des exemplaires tirés à part. Paris, Lenormand, 1817, in-8°. VII. *L'Odyssée, suivie de la Batrachomyomachie, des hymnes, de divers poèmes et fragments attribués à Homère*. 1818, 2 vol. in-8°. VIII. *Œuvres complètes d'Homère, avec le texte grec et des observations*. 9 vol. in-8°. Paris, Didot, 1828-1833. IX. *Histoire des poésies homériques, pour servir d'introduction aux observations sur l'Iliade et sur l'Odyssée*. Paris, Didot, 1831, in-8° de 160 pages, non compris six pages d'additions et corrections. X. *Du Digamma dans les poésies homériques*. (Bulletin des sciences historiques, janvier 1825.) Imprimé séparément. XI. *Des épithètes dans les poésies homériques*. (Bulletin des sciences historiques, tome 3, mars 1825.) Imprimé séparément. Ces deux derniers opuscules devaient faire partie du Commentaire sur Homère. XII. *Sur le Mémoire de M. J. Andrès, concer-*

nant le Commentaire d'Eustathe et les traductions qui en ont été faites. (Bulletin des sciences historiques, novembre 1825. Même observation. Il y a des exemplaires tirés à part. XIII. *Lettre sur une inscription antique trouvée à St-Irénée, insérée dans les* Lettres lyonnaises *de M. Breghot.* Lyon, Barret. 1826, in-8° pages 77-85. XIV. *Notices sur Advenier-Fontenille, sur P. E. Lemontey, et sur Frédéric-Auguste Wolf.* (Annales biographiques de M. Mahul, 1826, 1827, 1828.) Il y a des exemplaires de la Notice sur Wolf tirés à part. XV. *Observations sur l'ouvrage ayant pour titre :* Examen critique des Dictionnaires de la langue française, etc., par M. Ch. Nodier. Paris, 1828, in-8°. XVI. *Ulysse-Homère*, ou *le véritable auteur de l'Iliade et de l'Odyssée, par Constantin Koliadès.* 1829. in-8° de 16 pages. Article tiré à part de la Revue française. C'est un article sur l'ouvrage publié par M. Lechevalier, sous le titre de : *Ulysse-Homère.* XVII. *Observations sur la traduction de Théocrite*

[redacted]

de Minutius Félix, nouvelle traduction, par A. Pericaud. 1829. Tome 11, pages 23 et suivantes. XXV. *Observations adressées à la Commission d'enquête commerciale.* Lyon, Barret, 1829, in-8°. XXVI. *Discours prononcé sur la tombe de M. Boscary de Villeplaine.* Paris, Didot, 1827, in-4° d'une feuille. XXVII. *Sur les Evvres de Lovïze Labé.* Article extrait de la Semaine, gazette littéraire, par un Comité secret de rédaction. 5e livraison, tome 1, septembre 1824, in-8°. XXVIII. *Manière dont on doit prononcer la langue grecque.* (France littéraire, tome 8, pages 284-296, XXIX. *Lettre sur la traduction de l'Art poétique d'Horace, par M. Poupar.* (Archives du Rhône, tome 8, p. 413-419.) XXX. *Observations adressées à la Commission d'enquête commerciale, pour la suppression des droits d'entrée sur les soies étrangères.*

MOREL (Pierre).

I. *Essai sur les voix de la langue française, ou sur l'accent prosodique des voyelles; Traité* ou *examen analytique de la phrase et de la période, par leurs membres ou parties constitutives; Traité de la concordance du participe prétérit,* ou *distinction entre le participe prétérit et le supin.* Paris, Lenormand, 1804, in-8°.

MAYEUVRE (de Champvieux).

Rapport fait au Conseil municipal sur les établissements qui peuvent raviver les arts et les manufactures de Lyon. An IX. Lyon, Amable Leroy, in-4° de 20 pages.

RIOLZ (François-Antoine), mort en janvier 1816.

Dictionnaire de jurisprudence et des arrêts. (Avec

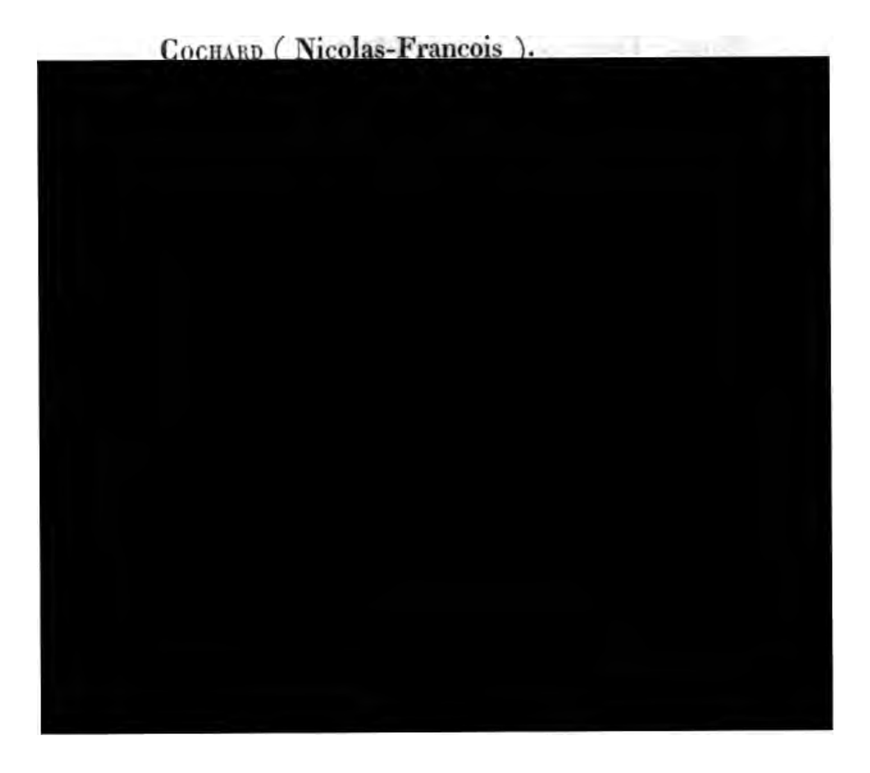
MM. Deschamps, Espagne, Cochard et plusieurs autres avocats.) Tomes 5, 6 et 7.

ACHER (Nicolas).

Abrégé des vies de Plutarque. 2e édition. Lyon, 1807-1811. 4 vol. in-12.

(En offrant son livre à l'empereur Napoléon, dans une audience donnée à l'Académie, l'auteur y avait joint un sixain. Ce qui donna lieu, de la part du souverain, à des observations, en forme moitié de reproches, moitié de plaisanterie, sur la difficulté de concilier le culte des Muses et celui de Thémis. M. Acher, juge à la Cour d'appel, vieillard respectable, s'y montra beaucoup trop sensible.)

COCHARD (Nicolas-François).



Guide du voyageur et de l'amateur à Lyon. Lyon, Pézieux, 1826, in-18. XIV. *Voyage à Oullins et au Perron, suivi d'une Notice sur la mort et sur le tombeau de Thomas.* Lyon, Pézieux, 1826, in-8°. XV. *L'Homme de la Roche, ou Calendrier historique ou anecdotique sur Lyon, pour* 1827, 1828, 1829. Lyon, Pézieux, in-18. XVI. *Notice historique et statistique du canton de St-Symphorien-le-Château.* (Archives du Rhône, 1826.) Tirée à part. Lyon, Barret, 1827. XVII. *Dissertation sur Barthélemy-Aneau.* (France provinciale, 1er numéro.) XVIII. *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, par Nicolas Chorier.* Nouvelle édition. XIX. *Lettre à M. C. N. Amanton, au sujet de ses lettres sur trois Lyonnais.* XX. *Notice historique sur le Bourg de St-Just-lès-Lyon.* Lyon, Rusand, 1830. XXI. *Lettre aux rédacteurs des Archives du Rhône, sur la construction du Palais-de-Justice à Lyon.* Lyon, Barret, 1830, in-8°. XXII. *Notice sur la vie et les ouvrages de Louise Labé*, insérée dans la dernière édition des œuvres de cette Lyonnaise. XXIII. *Notice historique sur la vie de Claude de Chavanne.* Lyon, Barret, 1833, in-8°. XXIV. *Notice historique sur l'abbé Rozier.* Lyon, Ayné, 1832.

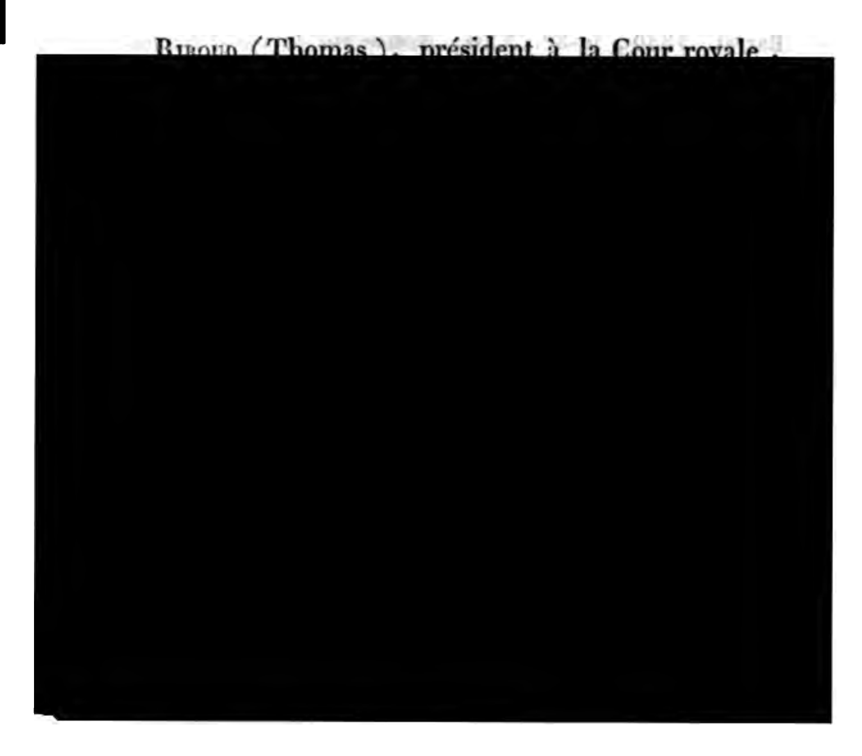
JORDAN (Camille).

I. *Lettre à M. Lamourette se disant évêque de Rhône-et-Loire et métropolitain du Sud-Est.* 1791, in-8°. II. *Histoire de la conversion d'une dame parisienne.* Paris, 1792, in-8°, 64 pag. (Cette fiction est dirigée contre l'église constitutionnelle.) III. *La loi et la religion vengées sur les troubles arrivés dans les églises de France.* Paris, 1792, in-8°, 16 pag. IV. *Discours et rapport sur la liberté, l'exercice et la police de tous les cultes.* 1797, in-8°. V. *Ca-*

mille Jordan, député du Rhône, à ses commettants, sur la révolution du 18 fructidor. 1797. Hambourg, 1798, in-8°. VI. *Vrai sens du vote national sur le consulat à vie.* 1802, in-8°. VII. *Opinions prononcées à la Chambre des députés.* VIII. *La session de 1817, aux habitants de l'Ain et du Rhône.* Paris, Delaunay, 1818, in-8°. IX. *Un mot à mes collègues sur l'écrit de M. de Coton, député du Rhône.* 11 mai 1818. Quelques-uns de ces ouvrages et un assez grand nombre d'autres discours font partie du recueil imprimé chez Renouard, à Paris, en 1826, in-8°, sous le titre de : *Discours de Camille Jordan.*

Laurencin fils (le comte de, François-Aimé de), mort le 7 octobre 1833.

Opinions prononcées à la Chambre des députés.


[redacted]

voire, 1828. On a imprimé que cette traduction n'est autre que celle du marquis de Sy, publiée en 1816. Ce qu'il y a de certain, c'est que le manuscrit a été offert à l'Académie par M. Bérenger de la part de M. Poupar; que M. Bérenger a déclaré, dans un rapport, que ce dernier était l'auteur de cette traduction, et qu'il l'a constaté de sa main sur le manuscrit même. Le manuscrit et le rapport existent dans les archives académiques. La traduction a été imprimée après la mort de l'auteur, par les soins de M. l'abbé Bahé, son neveu.

MOTTET-DEGÉRANDO.

Discours de réception à l'Académie : *De l'alliance du commerce avec les sciences et les arts*. in-8°. Lyon, Ballanche, 1820.

MONIER (Jean-Humbert), avocat-général près la Cour royale, né à Belley en mai 1786, mort le 11 avril 1826.

I. *Essai sur Blaise Pascal*. Paris, Ponthieu, 1822, in-8°. II. *Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Lyon, le 14 novembre* 1821. Lyon, Pitrat, in-8°. III. *Considérations sur les bases fondamentales du nouveau projet de constitution*. Lyon, Ballanche, 1814, in-8°.

TRÉLIS (J. J.).

Satires de l'Arioste, traduites en français avec le texte en regard, précédées d'un aperçu sur l'auteur et accompagnées de notes explicatives. Lyon, Laurent, 1826, in-8°. M. Trélis a pris la plus grande part à la publication des mémoires de l'Académie du Gard.

TOROMBERT (Honoré).

I. *Principes et classification des sciences, dans l'ordre des études et de la synthèse.* Paris, 1821, in-8°. II. *De Malesherbes*, in-8°. III. *Discours de réception à l'Académie, sur la dignité de l'homme.* Lyon, Brunet, 1823, in-8°. IV. *Principes du droit politique mis en opposition avec le Contrat social de J. J. Rousseau.* Paris, 1825, in-8°. V. *Plaidoyer en faveur des peuples, prononcé à la barre de la Sainte-Alliance.* Paris, 1825. VI. Plusieurs articles de morale et de politique insérés dans les journaux.

SERVAN DE SUGNY.

I. *Pièces en vers latins*, publiées dans *l'Hermès romanus* de M. Barbier Veimars, depuis 1816 jusqu'en 1818. II. *Al-* [redacted]

tion des événements qui ont eu lieu à Lyon en 1817. Brochure in-8°, Paris, 1818. Sous ce titre, M. Servan de Sugny avait retracé les troubles qui éclatèrent dans cette ville au milieu de l'été de 1817, et flétri les sanglantes exécutions qui les suivirent; mais, averti que la police se disposait à saisir sa brochure, dès qu'elle aurait paru, il consentit à la supprimer, et elle ne sortit pas de l'atelier du brocheur. XIV. *Epître à M. le prince de Metternich.* Paris, 1831, in-8°. Satire contre le despotisme des Cours du Nord. XV. *Prologue pour l'ouverture de la nouvelle salle du Grand-Théâtre de Lyon.* Lyon, Boursy, 1831. Œuvres posthumes, publiées en 1832, avec une notice sur la vie et les ouvrages de M. Servan de Sugny, par M. Bignan : 1° *Satires contemporaines et mélanges.* 1 vol. Paris, in-8°. 2° *Le Suicide*, 1 vol. in-8°, Paris.

MENOUX (Louis-François-Marie), né à Lyon en 1769.

Un grand nombre de précis, de plaidoyers et de mémoires.

NOEL (François-Joseph), inspecteur-général de l'instruction publique, commissaire-général de police, né à St-Germain-en-Laye.

I. *Leçons grecques de littérature et de morale.* Paris, Le Normant père, 1825, 2 vol. in-8°. II. *Conciones poeticæ.* Paris, Le Normant, 1819, in-12. III. *Dictionnaire (nouv.) français-latin.* Paris, Le Normant, 1834, in-8°. IV. *Dictionarium latino-gallicum.* Paris, Le Normant, 1834, in-8°. V. *Gradus ad Parnassum.* Paris, Le Normant, 1826, in-8°. VI. *Leçons latines de littérature et de*

morale. Paris, Le Normant, 1823, 2 vol. in-8°. VII. *Leçons latines modernes de littérature et de morale*. Paris, Le Normant, 1818, 2 vol. in-8°. VIII. *Abrégé de la Grammaire française*. Paris, Maire-Nyon; Roret, 1826, in-12. IX. *Dictionnaire (nouv.) de la langue française*. Paris, Roret; Maire-Nyon, 1835, in-8°. X. *Grammaire (nouv.) française*. Paris, Maire-Nyon; Roret, 1823, 2 part. in-12. XI. *Leçons d'analyse grammaticale*. Paris, Maire-Nyon; Roret; Delalain, 1827, in-12. XII. *Leçons d'analyse logique*. Paris, Maire-Nyon; Roret; Delalain, 1835, in-12. XIII. *Leçons françaises de littérature et de morale*, XXIe édit. Paris, Le Normant, 1833, 2 vol. in-8°. XIV. *Philologie française*. Paris, Le Normant, 1831, 2 vol. in-8°. XV. *Traité (nouv.) des participes*. Paris, Maire-Nyon; Roret, 1330, in-12. XVI. *Leçons italiennes de littérature et de morale*. Paris, Le Normant père, 1824-25, 2 vol. in-8°. XVI. *Leçons allemandes de littérature et de morale*. Paris, Levrault, 1827, 2 vol. in-8°. XVII. *Leçons anglaises de littérature et de*

France, surnommé le Père du peuple; discours qui a remporté le prix d'éloquence, au jugement de l'Académie française, en 1788. Paris, Demonville, 1788, in-8°. XXVIII. *Éloge du maréchal de Vauban.* Paris, 1790, in-8°. XXIX. *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses.* Paris, Le Normant, 1803, 12 vol. in-8°. XXX. *Histoire de France par des pièces satiriques (depuis la mort du cardinal de Richelieu jusqu'à la Régence).* 17.., 4 vol. in-8°. XXXI. *Nouveau (le) Siècle de Louis* XIV, 1793, in-8°.

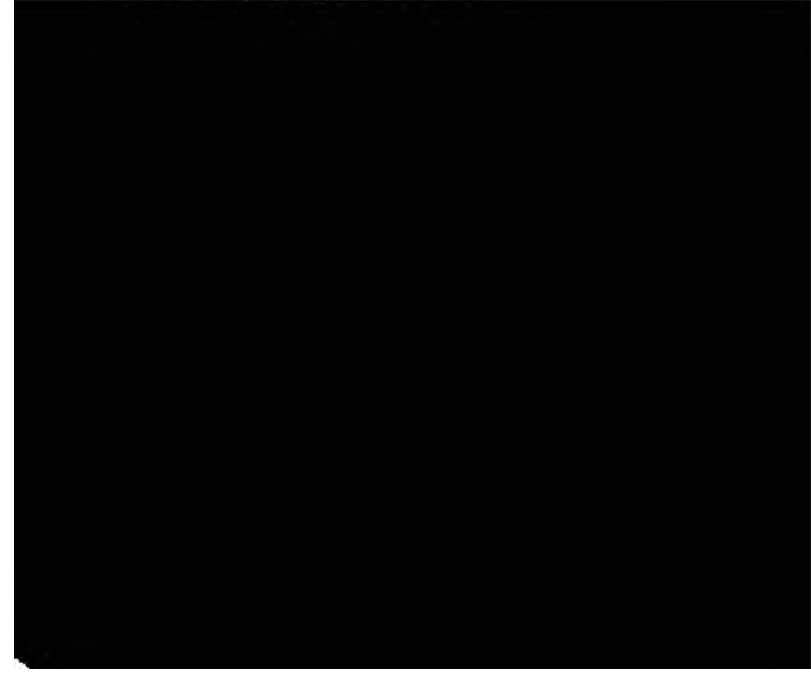
Rambaud (le baron, Pierre-Thomas), né à Lyon en mars 1754, procureur-général près la Cour royale, maire de Lyon, membre du conseil des Cinq-Cents.

I. *Discours de M. Rambaud, commissaire du roi, près le Tribunal du district de Lyon, dans l'affaire des sieurs Bon et Curiat, prêtres, et dans celle des sieurs Genevey, Vidil, Rambaud, Chaillon et Verger, aussi prêtres.* Lyon, Vatar de la Roche, 1792, in-8°. II. *Lettre de M. Rambaud, commissaire du roi; journal administratif, judiciaire et politique, n°.* 4. Lyon, Regnault, 1792. III. *Lettre adressée à M. le Ministre de la justice par les juges et commissaires du roi du Tribunal du district de la ville de Lyon.* 1792, in-8°. IV. *Notion d'ordre sur la contribution foncière, au conseil des Cinq-Cents, séance du* 9 *prairial an* V. Paris, in-8°. V. *Rapport sur la violation du secret des lettres au conseil des Cinq-Cents, séance du* 26 *messidor an* V. Paris, in-8°. VI. *Opinion sur le projet de résolution pour fixer la durée des fonctions qu'exercent les membres des Tribunaux criminels et pour rendre les accusateurs publics destituables par le Directoire exécutif; conseil des Cinq-Cents, séance du* 6 *frimaire an* VI. Paris, in-8°.

DUMAS (Jean-Baptiste), né a Lyon, le 11 novembre 1777.

I. *Des secours publics en usage chez les anciens*, ou *Mémoire sur cette question :* Les anciens avaient-ils des établissements publics en faveur des indigents, des enfants orphelins ou abandonnés, des malades et des militaires blessés ; et s'ils n'en avaient point, qu'est-ce qui en tenait lieu? Paris, Everat, 1813, in-8°. II. *Raymond*, ou *le généreux Fermier* (traduit de l'anglais). Paris, Germain-Mathiot, 1813, 3 vol. in-12. III. *Alphonse de Beauval*, ou *les Quinze Chapitres*. Paris, Guitel, 1813, 2 vol. in-12. IV. *Fablier des Dames*, ou *Choix de fables en vers pour les filles, les épouses et les mères*. Paris, Didot l'aîné, 1821, in-8°.

PIESTRE (J. L.), né en 1776.



Ballanche (Pierre-Simon), né à Lyon le 4 août 1776.

I. *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts.* Lyon, Ballanche et Barret, 1811, in-8°. II. *Compte-rendu des travaux de la société des amis du commerce et des arts de la ville de Lyon, le 29 janvier, 1808.* Lyon, Ballanche, 1808, in-8°. III. *Antigone.* Paris, Didot aîné, 1814, in-8°. IV. *Essai sur les institutions sociales dans leur rapport avec les idées nouvelles.* Paris, Didot l'aîné, 1818, in-8°. V. *L'homme sans nom.* Paris, Didot l'aîné, 1820, in-8°. VI. *Œuvres de M. Ballanche, de l'Académie de Lyon.* Paris, 1830, in-8°. VII. *Lettres écrites en 1786 et 1767, par Mˡˡᵉ la princesse Louise de Condé,* publiées par M. Ballanche en 1834.

Guerre-Dumolard (Jean), né à Allevard (Isère) en 1761, avocat.

I. *Campagnes de Lyon en 1814 et 1815*, ou *Mémoires sur les principaux événements militaires et politiques qui se sont passés dans cette ville et dans quelques contrées de l'est et du midi de la France, à l'occasion de la restauration de la monarchie française.* Lyon, Kindelem, 1816, in-8°. II. *Considérations sur les taxes extraordinaires de guerre établies ou projetées à Lyon.* III. *Mémoire sur le cours de la Gère à Vienne.* in-4°. IV. *Notice historique sur l'Abbaye de St-Pierre.* Lyon, Barret, 1824, in-8°. V. *Mémoire sur une fausse accusation de parricide par empoisonnement.* Lyon, Rossary, 1829, in-8°. 427 pag. VI. *École de la Martinière fondée par le major-général Claude Martin.* Rapport fait à l'Académie. Lyon, Kindelem, 1823, in-8°. VII. *Manifeste des habitants de la ville de Lyon*, aux approches du siége de cette cité. Lyon, 1793, br. in-8°. 12 pag. VIII. *Histoire de la révolution de Lyon*, contenant le récit des événements politiques qui s'étaient passés en

France, depuis le 10 août 1792 jusques et y compris la journée de Lyon du 29 mai 1793, br. in-8°, avec pièces justificatives; 176 pag. Lyon, Leroy et Cutty, 1793. (Cet ouvrage est déposé à la Bibliothèque de la ville.) IX. *De l'octroi municipal de Lyon et de quelques points d'économie politique*. br. in-8°, 48 pag. Lyon, Maillet, 1805. X. *Nouvelles observations sur le régime de l'octroi municipal de Lyon*. in-8°, 62 pag. Lyon, Maillet, 1805. XI. *Observations sur la Pépinière de naturalisation du département du Rhône*. Lyon, Boget, 1823, in-8°. 12 pag. XII. *Défense du journal politique le Précurseur*, suivie du jugement. Lyon, Brunet, 1827, in-8°. 74 pag. XIII. *Mémoire à l'Académie de Lyon, concernant l'école de la Martinière*. Lyon, Perrin, 1827, in-8°. 60 pag. XIV. *Mémoire sur la conservation ou la suppression des moulins du Rhône à Lyon, dans leurs rapports avec l'intérêt public et le droit de propriété*. Lyon, Durand et Perrin, 1823, 22 pag. in-4°.

[redacted]

l'occasion des événements arrivés à Lyon, au mois de novembre 1831.

CHANTELAUZE (Jean-Claude-Balthazar-Victor), né à Montbrison le 10 novembre 1787.

I. *Discours de rentrée*, *Mercuriales*, etc., prononcés par l'auteur, en qualité de Procureur-général près des Cours royales. II. *Rapports* faits aux Chambres, en qualité de garde-des-sceaux et de ministre de la justice.

ACHARD-JAMES (Jean-Marie), né à Riverie (Rhône), le 23 août 1780.

I. *Instruction* (en français et en allemand) *aux maires du département du Simplon, sur la tenue des registres de l'état civil.* Sion, 1812, in-4°. II. *Laurent*, ou *les Prisonniers*, ouvrage qui a obtenu la mention honorable dans le concours ouvert aux écrits qui offriraient aux prisonniers la lecture la plus utile. Paris, Huzard, 1821, in-12. III. *Compte moral de l'Hospice de l'Antiquaille pour l'année* 1831. Lyon, Perrin, 1833, in-4°. IV. *Histoire de l'Hospice de l'Antiquaille*. Lyon, Perrin, 1834. in-8°, avec planches. V. *Rapport sur l'école de la Martinière*. Lyon, Rossary, 1836, in-8°.

PERICAUD (Antoine), né à Lyon le 4 décembre 1782, de l'Académie de Turin, etc.

I. *Ciceroniana* (avec C. Breghot du Lut). Lyon, Ballanche, 1812, in-8°. II. *Essai sur Martial*, etc. Lyon, V[e] Buynand, 1816, in-8°. *Discours de Cicéron sur l'amnistie*, etc. Lyon, V[e] Buynand, 1818, in-8°. III. *Bibliographie cicéronienne* (avec M. Breghot du Lut). Paris, Lefebvre, 1821, in-8°. Réimprimée avec des additions, dans le tome 1[er] du *Cicéron* de J.-V. Le Clerc; Paris, 1827. gr. in-18. IV. *Calendrier de Thémis, suivi d'une Notice sur St-Ives,*

tc. Lyon, Guyot, 1821, in-8°. V. *Notice sur Claude Brossette*, de l'Académie de Lyon, suivie d'une lettre inédite du président Bouhier. Lyon, Brunet, 1821, in-8°. VI. *Notice sur le Formulaire fort récréatif de Bredin le Cocu* (Benoît du Troncy). Lyon, Brunet, 1821, in-8°. VII. *Calendrier des Muses*. Lyon, Kindelem, 1822, in-8°. VIII. *Discours sur la traduction considérée comme exercice* (lu dans la séance publique de l'Académie, le 31 août 1822). Lyon, Barret, 1822, in-8°. IX. *L'Octavius de Minucius Felix*, traduit en français, avec le texte en regard, etc. Lyon, Z. Durand, 1823, in-8°.— 2e édit. Lyon, Perisse frères, 1839, in-8°. X. *Notices sur Charles Bordes*, de l'Académie de Lyon ; — *sur Sidoine Apollinaire* ; — *sur Leidrade, Agobard et Amolon* ; — *sur St Jubin* ; — *sur Charles Emmanuel de Savoie, duc de Nemours* ; — *sur Emond Auger* ; — *sur François de Mandelot* ; — *sur Pierre d'Espinac* ; — *sur Camille de Neuville* ; — *sur Al-* *Louis du Plessis de Richelieu* ; — *sur St Nizier*. [redacted]

d'Hermias. Lyon, G. Rossary, 1831, in-8°. XIX. *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon. 1700-1825.* Lyon, Rusand, 1831-1835, in-8°. XX. *La Prinse de Lyon et de Montbrison par les protestants, en* 1562. Lyon, Barret, 1831, in-8°. XXI. *Séjour de Cagliostro à Lyon, de* 1784 *à* 1785. Lyon, Rossary, 1832, in-8°. XXII. *Notice topographique sur la ville de Lyon, etc.* (avec MM. Coste et Breghot du Lut). Lyon, Rusand, 1834, in-8°, reproduite avec des additions dans le tome 36 du *Dictionnaire de la Conversation.*—Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée. Lyon, Pélagaud, Lesne et Crozet, 1838, gr. in-8°. XXIII. *Recherches sur la date précise de la réunion du comté de Lyon à la couronne de France.* Inséré dans le tome 1[er] de l'*Athénée*, 1835, dans le tom 2[e] du *Bulletin de la soc. de l'Histoire de France*, etc. XXIV. *Molière à Lyon.* 1653 et 1659. Lyon, Rossary, 1835, in-8°. XXV. *Invective de Salluste contre Cicéron*, etc. Paris, Panckoucke, 1835, in-8°. XXVI. *Notice sur l'ancien autel d'Avenas.* Lyon, Boitel, 1835, in-8°. XXVII. *Précis de l'histoire de Lyon depuis* 1600 *jusqu'en* 1643, publié d'après un manuscrit attribué à D. Thomas. Lyon, Rossary, 1835, in-8°. XXVIII. *Mémoires pour servir à l'histoire de Lyon pendant la ligue, etc.*, par D. Thomas (publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque de M. Coste) avec des notes, etc. Lyon, Boitel, 1835, in-8°. XXIX. *Éphémérides lyonnaises.* Lyon, Rusand, 1835, in-8°. XXX. *Récit touchant la comédie iouée à Lyon par les Iésuites au mois d'août de l'an* 1607 (publié avec M. Coste). Lyon, Boitel, 1836, in-8°. XXXI. *Notice sur Louis Garon et sur la fête du cheval fol.* (publié avec M. Coste.) Lyon, Boitel, 1837, in-8°. XXXII. *Nécrologe lyonnais.* 1826-1835 (avec M. Breghot du Lut). Lyon, Rusand, 1836, in-8°. XXXIII. *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de Lyon, depuis l'avénement de Louis XIV, jusqu'en* 1700. Lyon, Pélagaud, Lesne et

Crozet, 1836, in-8°. XXXIV. *Lettre du P. Menestrier à Marc Mayer, sur une pièce antique.* Lyon, L. Perrin, 1836, in-8°. XXXV. *Variétés historiques, biographiques et littéraires.* Lyon, Boitel, 1836-1837, in-8°. XXXVI. *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon, depuis l'origine de cette ville jusqu'à l'année* 1349. Lyon, Pélagaud, Lesne et Ce, 1838, in-8°. — 2e partie, 1350 à 1483. Lyon, les mêmes, 1839, même format. XXXVII. *Les Célestins de Lyon.* Lyon, Boitel, 1839, in-8°. XXXVIII. *Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire* (avec M. Breghot du Lut). Lyon, Boitel, 1839, in-8°. M. Pericaud a fourni plusieurs articles à la *Biographie universelle*, aux *Archives du Rhône*, à la *Revue du Lyonnais*, au *Bulletin du Bibliophile* (publié à Paris, par Charles Nodier), etc., etc.

Breghot du Lut (Claude), né à Montluel (Ain), le

[redacted]

de Cicéron, publiées par M. J.-V. Le Clerc. Paris, 1821-25, 30 vol. in-8°. Depuis, M. J.-V. Le Clerc a reproduit cette Notice, avec quelques additions fournies par les auteurs, à la tête de sa nouvelle édition des œuvres de Cicéron. Paris, 1826-27, 35 vol. gr. in-18. V. *Cercle littéraire de Lyon. Biographie lyonnaise*. Extrait du registre des délibérations du Cercle littéraire de Lyon. Lyon, J. B. Kindelem, 1822, in-8°. C'est un extrait du procès-verbal de la séance du Cercle littéraire du 11 juillet 1822, contenant un rapport de M. Breghot sur le projet d'une Biographie lyonnaise. VI. *Note sur la question de savoir si les anciens connaissaient le contrat d'assurance*. Extrait du *Journal Polymathique*. Montpellier, Félix Avignon, 1823, in-8°. VII. *Note sur un point d'histoire littéraire*. 1823, in-8°. Il s'agit dans cette note du point de savoir qui est l'auteur du *Conte du Rossignol*, qui se lit ordinairement à la suite des Contes et nouvelles de la Fontaine. VIII. (Avec MM. Cochard, Grognier, A. Pericaud, J. B. Dumas et autres.) *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*. Lyon, J. M. Barret, 1821-1831, 14 vol. in-8°. IX. *Evvres de Louïze Labé, lionnoize*. Lyon, par Durand et Perrin, 1824, in-8°. M. Dumas a fourni pour ce volume un dialogue entre Sappho et Louise Labé; M. Cochard, une Notice sur Louise Labé, et M. Breghot qui a dirigé l'impression faite aux frais d'une société de souscripteurs, a rédigé les notes et le glossaire qui accompagnent les ouvrages de la Belle Cordière. X. *Testament de Louise Labé*, avec des notes. 1824, in-8°. XI. *Ancienne fête de l'Ile-Barbe*. Extrait d'un recueil de poésies sur Lyon. Lyon, Barret, 1825, in-8°. C'est la reproduction d'une pièce de vers de Bonaventure des Périers, intitulée : *Du Voyage de Lyon à Nostre Dame de l'Isle*. 1539. Elle est précédée d'un avertissement et accompagnée de notes. XII. *Notice sur J.-B. Poidebard*. Lyon, Barret,

1826, in-8°. Autre *sur l'abbé J.-N. Sudan*. 1827, in-8°. Autre *sur C.-H. Morel-Voleine*. 1828, in-8°. XIII. *Lettres lyonnaises*, ou *Correspondance sur divers points d'histoire et de littérature*. Lyon, Barret, 1826, in-8°. Ce recueil contient 22 lettres ; les 1re, 2e, 3e, 5e, 7e, 15e, 17e, 21e et 22e sont de M. Breghot; les 4e, 8e, 12e, 13e et 14e, de M. C.-N. Amanton; la 6e, de M. Costanzo Gazzera; la 9e, de M. François de Neufchâteau; la 10e, de M. Dugas-Montbel; la 11e, de M. Beuchot; la 16e, de M. Servan de Sugny; les 18e et 19e, de M. A. Pericaud aîné. Elles ont pour sujet divers points de l'histoire civile et littéraire de la ville de Lyon. XIV. *Épigrammes choisies de Martial, Satire et Épître d'Horace, imitées en vers français par le P. du Cerceau*, avec des notes. Lyon, Gabriel Rossary, 1828, in-8°. Extrait d'une édition des Œuvres de du Cerceau, donnée par MM. Pericaud aîné et Breghot. Lyon, Pézieux, 1828, 2 vol. in-8°. XV. (Avec MM. Pericaud aîné et Grattet-



[redacted]

l'histoire de Lyon. Lyon, Barret, 1828, in-8°. Ces mélanges se composent d'articles que M. Breghot avait déjà publiés dans les sept premiers volumes des Archives du Rhône, et auxquels il a fait quelques additions dans ce tiré à part. XX. *Nouvelle petite guerre*, ou *Lettres sur une traduction en vers de l'Art poétique d'Horace*. Lyon, Barret, 1829, in-8°. XXI. (Avec MM. Pericaud aîné et Grattet-Duplessis.) *Dissertation sur l'usage de se faire porter la queue*, par le P. Ménestrier. Nouvelle édition, avec des notes. Lyon, Barret, 1829, in-8°. XXII. *Nouveaux mélanges biographiques et littéraires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon*. Lyon, Barret, 1829-1831, in-8°. Ce second volume de Mélanges (voyez n° XIX) se compose d'articles publiés par l'auteur dans les *Archives du Rhône*, tomes VIII à XIV. XXIII. *Poésies de Pernette du Guillet lyonnoise*. Lyon, Louis Perrin, 1830, in-8°. M. Breghot, éditeur de ces poésies, y a ajouté des notes et un glossaire, et a placé, à la tête du volume destiné à servir de pendant aux Œuvres de Louise Labé, une notice sur Pernette du Guillet, extraite des Vies des poètes français, par Guillaume Colletet, manuscrit de la Bibliothèque particulière du roi, au Louvre. Les éditions de Pernette du Guillet, qui ont précédé celle-ci et qui sont devenues d'une grande rareté, sont de 1545, 1546 et 1552. XXIV. *Note pour servir de supplément au commentaire sur les Œuvres de Louise Labé*. Lyon, Barret, 1830, in-8°. Il s'agit principalement dans cette note d'une ode d'Olivier de Magny, poète du seizième siècle, intitulée *A Sire Aymon*, et qui paraît dirigée contre Ennemond Perrin, époux de Louise Labé. XXV. *Imitations de Martial*. Lyon, Barret, 1830, in-8°. XXVI. (Avec M. Pericaud aîné.) *Notice topographique sur la ville de Lyon*. Lyon, Barret, 1830, in-8°. — *ibid*. M.-P. Rusand, 1834, in-8. — *ibid*. Pélagaud, Lesne et Crozet, 1838, in-8°. Cet article a paru primi-

tivement dans le tome VI du *Dictionnaire géographique universel*, par une société de géographes. Paris, Kilian, 1828-30, in-8°; il a été reproduit dans les *Archives du Rhône*, t. XII, p. 5 et suiv., dans le *Dictionnaire de la conversation*, etc. Toutes ces éditions diffèrent entr'elles par les additions successives que MM. B. et P. y ont faites. XXVII. *Poésies de Sappho, traduites en français, avec le texte en regard, précédées d'une notice sur la vie de cette femme célèbre, et accompagnées de notes et d'un choix polyglotte d'imitations en vers des principales pièces.* Lyon, Louis Perrin, 1835, grand in-8°. Ce travail forme un appendice à l'édition polyglotte des *Odes d'Anacréon*, publiée par M. J.-B. Monfalcon, à laquelle M. Breghot a aussi fourni quelques notes. XXVIII. *Entrée magnifique de Bacchus avec Madame Dimanche Grasse sa femme, faicte en la ville de Lyon le 14 febvrier 1627.* Nouvelle édition, enrichie de notes et de vignettes. Lyon, Léon Boitel, [redacted]

ques vers de ce poème, cités par le P. de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, tom. II, pag. 765 et suiv. M. Breghot l'a publié en entier, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque de Lyon, et qui est de l'écriture du P. Ménestrier.

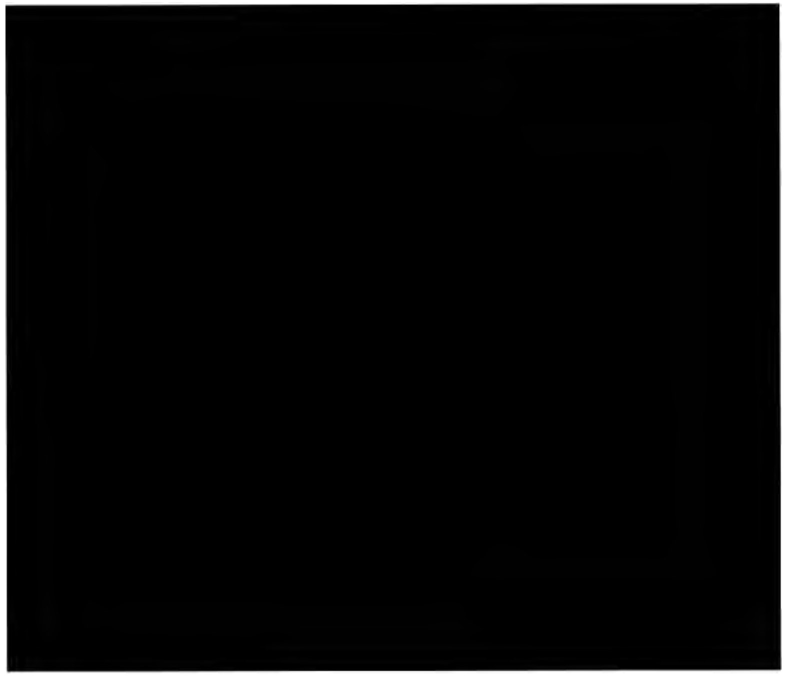
Outre ces ouvrages, M. Breghot a fourni quelques articles à différents recueils périodiques, à la *Biographie universelle*, à la *Biographie des contemporains*, à la *France littéraire* de M. Quérard, etc. Il a été, en 1823, l'éditeur de l'*Apologétique et des Prescriptions de Tertullien*, trad. par l'abbé de Gourcy, suivis de l'*Octavius de Minucius Felix*, traduit par M. Pericaud. Lyon, Joseph Janon, 2 vol. in-8°. Trois lettres de lui sur le poète Vergier ont été insérées parmi les *Lettres bourguignonnes*, publiées aussi en 1823, à Dijon, par M. C.-N. Amanton. Il a aussi coopéré avec M. Pericaud à l'édition des *Œuvres de du Cerceau*, donnée à Lyon en 1828, chez Pézieux, 2 vol. in-8°, et a rédigé une partie des notes du tome III des *Œuvres d'Apollinaris Sidonius*, trad. par MM. Grégoire et Collombet. Lyon, M.-P. Rusand, 1836, 3 vol. in-8°.

RIEUSSEC (Justinien-François-Paul), président de chambre à la Cour royale, né à Lyon le 4 décembre 1776.

I. *Plaidoyers et Mémoires judiciaires* pour MM. les frères Perisse, Jean-Baptiste-Touzet, Ve Durand, Pierre-François-Chavanis, les maîtres crocheteurs de la Douane, Cognet, Henri de Montillet, etc. II. *Discours sur l'influence du magistrat*, prononcé par M. J. Rieussec, premier avocat-général, à la rentrée de la Cour royale de Lyon, le 5 novembre 1827. Lyon, Perrin, 1827, in-8°. III. *Comptes moraux de l'hospice de l'Antiquaille*, pour les années 1833 et 1834. Lyon, Perrin, in-4°.

Grandperret (Claude-Louis), né à Gex (Ain), le 9 septembre 1791.

I. *Traité classique de littérature*, 2 vol. in-12. Lyon, Kindelem, 1816. Perisse, 1819. Rusand, 1821 et années suivantes. L'ouvrage est à sa dix-huitième édition. II. *Discours prononcés à la société des amis des Muses et du Roi, à l'école spéciale de commerce, au cercle religieux et littéraire de Lyon.* III. *Poésies fugitives dans les journaux de Lyon.* IV. *Poésies latines, dans l'almanach des Muses latines* par M. Servan de Sugny. V. *Les Grecs*, épître à M. de Lamartine. Lyon, Perrin, 1826, in-8°. VI. *Notice sur l'abbé Ballet, Souvenirs du pays de Gex.* Lyon, Rossary, 1836, in-8°. VII. *De l'instruction primaire dans le département du Rhône.* Lyon, Rossary, 1836, in-8°. VIII. *Traité classique de géographie naturelle et politique.*



géométrie élémentaire appliquée au dessin pour une première série d'études. Lyon, 1834, in-4°. IV. *Collection de dessins au trait* (faisant suite à la géométrie élémentaire), imités de sujets amusants pour la première série d'études. Lyon, 1834, in-4°. V. *Nouvelle collection d'études de dessin*, lithographiées d'après les bustes et statues antiques, les pierres gravées, les médailles grecques et romaines, et les sculptures et peintures des artistes les plus renommés de toutes les écoles; avec des notes biographiques et mythologiques propres à orner la mémoire des jeunes élèves, etc., publiées en français, en anglais et en allemand; grand in-f° dont la publication se continue.

BENOIT (Philippe), né à Alissas (Ardêche), le 30 juillet 1793.

I. *Virginie*, tragédie en trois actes, représentée pour la première fois sur le Grand-Théâtre de Lyon, le 15 août 1825, suivie d'une *Ode aux Grecs*. Lyon, Barret, 1825, in-8°. II. *Retour dans sa patrie d'un français prisonnier de guerre en Russie, après les Cent-Jours*, poème lu à l'Académie de Lyon, le 4 mai 1830; suivi de *la Lyonnaise*, chant patriotique et de l'opinion publique, ode. Lyon, Rossary, 1830, in-8°. III. *Stances sur la mort de Napoléon*, insérées dans les journaux de Lyon.

De CHAPUYS-MONTLAVILLE (Louis-Alceste), né à Tournus le 19 septembre 1800.

I. *Lettres sur la Suisse et le pays des Grisons*. 1824, 1 vol. in-8°. II. *Histoire du Dauphiné*. 1827-1828, 2 vol. in-8°. III. *Premier volume* de l'*Histoire universelle du 19e siècle*, in-8°. IV. *Étude sur Timon*. brochure. 1837.

V. *Six Comptes-rendus de la conduite parlementaire de l'auteur*. Brochures de deux feuilles chacune. VI. *Fragments politiques*. 1830, in-8°, brochure. VII. *Discours sur l'organisation intérieure de l'école La Martinière*. Lyon, 1832, in-8°. VIII. *Trois discours à la Chambre des députés sur l'abolition de la peine de mort; un quatrième sur le même sujet à la Société de la morale chrétienne*. IX. *Discours à la Chambre sur divers sujets*. M. de Chapuys-Montlaville a contribué et contribue encore à la rédaction de plusieurs feuilles publiques. X. *De la nécessité d'alléger les charges publiques*. Paris, 1832, in-8°.

RABANIS (François-Joseph), professeur agrégé de rhétorique.

Discours prononcé à la distribution des prix du Collége-Royal de Lyon, le 27 août 1827.



physiologiques. XIII. *Articles politiques*, *littéraires et économiques* publiés dans divers journaux et spécialement dans le *Précurseur* depuis 1827. XIV. *Brochures anonymes sur divers sujets politiques et administratifs*. XV. *Rapport médical et statistique sur le dépôt de mendicité*. Lyon, 1830, in-8°.

SAUZET (Paul), né à Lyon le 23 mars 1800.

I. *Plaidoierie dans l'affaire du Carlo-Alberto*. Lyon, Rossary, 1833, in-8°. II. *Rapport sur la demande en autorisation de poursuite formée par M. le garde-des-sceaux*. Séance du 20 mai 1835. Paris, Éverat, 1835, in-8°. On a encore de M. Sauzet, plusieurs *discours* et *opinions* dans les deux Chambres, un *plaidoyer pour M. de Chantelauze*, lors du procès des derniers ministres de Charles X, et le *rapport sur les lois de septembre*, pièces qui sont imprimées dans le *Moniteur*.

BOULLÉE (Aimé-Auguste), né à Bourg (Ain), le 4 novembre 1795.

I. *Les Orphelins*, drame en trois actes et en vers. Paris, 1817, in-8°. II. *Discours sur la nécessité du dévouement dans le magistrat*, prononcé à la rentrée du tribunal de Bourg, le 13 novembre 1821. Lyon, 1821, in-8°. III. *L'amour de la vérité*, discours prononcé à la rentrée du tribunal de Mâcon, le 6 novembre 1826. Mâcon, 1826, in-8°. IV. *Rapport fait à la Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Mâcon*, le 6 septembre 1827, au nom de la Commission du concours relatif aux forçats libérés. Mâcon, 1827, in-8°. V. *Le Ministère public français*, discours prononcé à la rentrée du tribunal de Mâcon, le 10 novembre 1828. Lyon, 1829, in-8°. VI. *Rapport fait*

à la Société de Mâcon, le 15 janvier 1829, au nom de la Commission du concours relatif à la mendicité. Mâcon, 1829, in-8°. VII. *Notice nécrologique sur Mme de Lamartine de Prot*. Mâcon, 1829, in-8°. VIII. *Sur la traduction de l'enfer du Dante*, par M. Artaud. Lyon, 1831, in-8°. XI. *Recherches sur l'histoire et sur l'ancienne constitution de la monarchie de Savoie*, traduites de l'italien de M. L. Cibrario. Paris, 1833, in-8°. X. *Note pour servir à l'interprétation d'un distique grec gravé au bas de la statue de Démosthènes*. Bourg, 1833, in-8°. XI. *Vie de Démosthènes, avec des notes historiques et critiques et un choix des jugements portés sur son caractère et ses ouvrages*. Paris, 1834, in-8°. XII. *Notices sur M. Poivre et sur M. Dupont de Nemours*, suivies du *Discours de réception de l'auteur à l'Académie de Lyon*. Lyon, 1835, in-8°. XIII. *Histoire de la vie et des ouvrages du chancelier d'Aguesseau, suivie d'une notice historique sur Henri-* [redacted]

De MONTHEROT (Jean-Baptiste-François-Marie), né à Lyon le 9 mars 1784.

I. *Mémoires poétiques*. Paris, Techener, in-8°. Tiré à cent exemplaires. II. *Opuscules en vers*. Lyon, Rossary, in-8°. Les principaux sont : *Discours de réception*. 1833. *A propos de bottes*. 1835. *Méthode pour donner de la ressemblance à un portrait*. 1836. *Jérôme-Lalande*. 1836. *Profession de foi d'un candidat à la députation*. 1837. *Études sur Hudibras*, et *Fragments de traductions de ce poème*. 1837. III (Prose.) *Promenades dans les Alpes*. Lyon, 1836, in-8°. IV. *Fragments d'un voyage au Bosphore*, *seize chapitres sur Constantinople*, *quatre articles sur Malte*, Réparateur, Lyon, 1836. V. *Articles sur Milo*, *Chio*, *Majorque*, *Alger et Gozzo*. 4 feuilles, in-8°. Dijon, Popelain, 1837-1838.

BONNARDET (Louis), né à Lyon le 1er août 1794.

I. *Quelques mots sur les emprunts du gouvernement constitutionnel espagnol*. Lyon, 1823, in-8°. II. *Aux électeurs et aux Chambres sur la septennalité*. Paris, 1824, in-8°. III. *Des événements de Lyon à propos de l'indemnité*. IV. *Questions d'économie politique*. *Lettres sur l'indemnité due à la ville de Lyon, par suite des événements d'avril* 1834. *Lettres sur l'émancipation industrielle*. Lyon, Rossary, 1834, in-8°. V. *Règlement général des prisons de Lyon, précédé du rapport adressé par la Commission des prisons à M. le ministre de l'intérieur*. Lyon, Boitel, 1838, in-8°.

De RUOLZ (Léopold-Marie-Philippe), né à Francheville le 14 février 1805.

I. *Discours de réception sur les études du sculpteur*. II. *Thèse soutenue à Paris en* 1827, *avant d'être reçu avocat*.

Monfalcon (Jean-Baptiste), né à Lyon le 11 octobre 1792.

SCIENCES MÉDICALES, MÉMOIRES COURONNÉS.

I. ***Mémoire sur l'état actuel de la chirurgie.*** **Paris, 1816, in-8°. Tiré à 50 exemplaires. II.** ***De l'influence que l'âge exerce sur l'habileté du médecin*****, thèse inaugurale. Paris, 1818, in-4°. Réimprimée à Lyon, même année, dans le format in-8°. III.** ***Considérations sur le peu de certitude des méthodes thérapeutiques.*** **1818. IV.** ***Dictionnaire des sciences médicales*** **(1818-1828, tomes XXI à LX). M. Monfalcon a donné à cet ouvrage grand nombre d'articles, dont voici les principaux : Lèvres, Ligament, Membranes, Mort, Natation, Nerfs, Œil, Oreille, Os, Péritoine, Pied, Poumon, Rectum, Rein, Sang, Sens, Sommeil, Squelette, Sternum, Testicule, Tête, Tarse, Vessie, Viscères, Urine (** ***Anatomie et Physiologie*****). —** Iléus, Irritation, Lombago, Miliaire, Néphrite, Névralgie,

[redacted]

Baumes, Bègue de Presle, Barthez, Broussais, etc. VIII. *Mémoire sur l'influence de l'anatomie pathologique quant au diagnostic et au traitement des maladies internes*, imprimé dans le Journal complémentaire du dictionnaire des sciences médicales. Ce Mémoire a remporté, en 1822, le prix mis au concours par le Cercle médical de Paris. IX. *De l'adynamie dans les fièvres putrides*, 1822. Ce Mémoire a obtenu le prix mis au concours par la Société libre d'émulation de Liége. X. *De l'organisation actuelle des hôpitaux de Lyon*, 1822. Essai couronné par la Société de médecine de Lyon. XI. *Essai pour servir à l'histoire des fièvres adynamiques et ataxiques*. Lyon, 1823, in-8°. XII. *Éloge de Bichat* (imprimé, en 1823, dans le Journal complémentaire). Cet ouvrage a obtenu, en 1821, la première mention honorable au concours ouvert, en 1821, par la Société d'émulation de l'Ain. XIII. *De l'Œdème du poumon*, 1823. Dissertation couronnée par la Société de médecine de Bordeaux. XIV. *De l'action des émanations marécageuses sur l'économie animale*, 1823. Essai couronné par l'Académie des sciences de Lyon. XV. *Des fièvres intermittentes dans les pays marécageux*, 1824. Cet ouvrage a obtenu le prix mis au concours par la Société royale des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. XVI. *Des signes caractéristiques des maladies de poitrine*, 1825. Mémoire jugé, par la Société de médecine de Louvain, digne du prix mis au concours par cette Compagnie savante, et imprimé à ses frais. XVII. *Histoire médicale des marais, et Traité des fièvres intermittentes et rémittentes causées par les émanations marécageuses*. Paris, 1825, 1 vol in-8°. — Seconde édition, entièrement refondue. Paris et Lyon, 1826, 1 fort vol. in-8°. — Supplément. Paris, 1826. Il contient une lettre adressée à l'auteur par le pape Léon XII et des tables. — L'Histoire des marais a été traduite en allemand par Heyfelder (1 vol. in-8°, Leip-

sick, 1826). XVIII. *Précis d'histoire de la médecine et de bibliographie médicale.* Paris (Lyon), 1826, 1 vol. in-18. — *Même ouvrage augmenté de suppléments.* Paris, 1826, in-18. L'auteur avait annoncé une nouvelle édition revue et corrigée de cet essai dont la bibliothèque de l'Académie possède un exemplaire unique, grand papier, relié en deux volumes et enrichi de cent portraits, ainsi que de lettres autographes.

LITTÉRATURE, PHILOLOGIE, ÉCONOMIE POLITIQUE.

XIX. *Atlas de l'histoire de la révolution française*, composé de quinze grands tableaux. Paris, 1835, 1 vol. in-folio. XX. *Tableau de l'histoire de la révolution française.* Paris, 1835, très grand in-folio. Ces deux ouvrages n'ont pas été publiés sous le nom de l'auteur. XXI. *Histoire des insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834.* Lyon, juin 1834, 1 vol. in-8°. Cet essai a été imprimé avec une précipitation malheureuse; aucune des nombreuses cor-

[redacted]

le siége de la ville; Chégaray, procureur du roi, etc., etc. XXIII. *Œuvres complètes d'Horace*, édition polyglotte (six langues); traduction nouvelle en français et en prose par J. B. Monfalcon. Paris et Lyon, 1834, 1 vol. iu-8°, de 1,000 pages, grand papier vélin collé. L'auteur a eu l'honneur de présenter cette édition à S. M. Louis-Philippe, qui souscrivit à ses polyglottes pour un nombre considérable d'exemplaires, et nomma M. Monfalcon chevalier de la légion d'honneur. — *Epîtres d'Horace*, édition polyglotte. Paris et Lyon, 1834, 2 vol. grand in-32. La traduction complète d'Horace, par M. Monfalcon, fait partie d'une édition en un seul volume des Œuvres d'Horace et de Virgile, donnée en 1836 à Lyon, par MM. Cormon et Blanc, libraires, 1 vol. in-8°. XXIV. *Odes d'Anacréon*, édition polyglotte (sept langues), suivies *des poésies de Sappho*, traduites en prose par M. Breghot du Lut. Lyon, 1835, 1 vol. in-8°, grand papier vélin. On a tiré deux exemplaires sur peau vélin, et fait un tirage particulier à vingt exemplaires, petit in-8°, du texte grec, dont trois sur peau vélin. XXV. *Œuvres complètes de Virgile*, édition polyglotte, Paris et Lyon, Cormon et Blanc, 1837, 1 vol. in 8° de 1,200 pag., grand papier vélin. On a tiré deux exemplaires sur peau vélin de cette magnifique édition, vingt-cinq sur papier de couleur, et deux sur papier de Chine. XXVI. *Imitation de Jésus-Christ par Jean-Gerson*, édition polyglotte (huit langues), avec une traduction nouvelle en français et en prose, un discours sur le livre de l'Imitation, un essai critique sur l'auteur de cet ouvrage, et des notices bibliographiques par J. B. Monfalcon. Paris et Lyon, 1837-1839, 1 vol. très grand in-8°, papier vélin; deux exemplaires ont été tirés sur papier de Chine. XXVII. *Histoire du Choléra asiatique observé à Marseille*, en 1835. Lyon, 1835, in-8°. L'auteur avait sollicité et obtenu la mission de conduire à Marseille vingt-un

médecins et élèves, qui s'étaient offerts pour donner des soins gratuits aux pauvres de cette ville pendant la dernière épidémie du choléra, et dont il partagea les travaux : la Commission lyonnaise ne quitta Marseille que lorsque la maladie eut cessé ses ravages. Son rapport, écrit par M. Monfalcon, est *l'Histoire du Choléra asiatique*. XXVIII. *Histoire des enfants trouvés, suivie de cent tableaux synoptiques* (avec M. Terme). Paris et Lyon, 1838, 1 vol grand in-8°. L'Académie française a décerné, en 1838, un prix de 3,000 fr. à ce travail. XXIX. *Nouvelles considérations sur les enfants trouvés* (avec M. Terme), suivies des rapports faits sur l'Histoire des enfants trouvés, à l'Académie française, par M. Villemain, et à l'Académie des sciences morales et politiques par M. Benoiston de Chateauneuf. Lyon, 1838, gr. in-8°. XXX. (Avec M. Terme.) *Statistique du département du Rhône*. Lyon, 1839, très grand in-4°. 1re livraison, contenant : Introduction et programme, par M. Monfalcon; Popu-

[redacted]

CHAPITRE III.

PRODUCTIONS DES ARTISTES.

ARTS.

Cette classe ne comprend dans l'Académie que les *beaux-arts* proprement dits. Les *arts utiles* entrent dans la classe des sciences, et bientôt ils embrasseront, en France, tous les métiers, grâce aux progrès théoriques et pratiques de la chimie et de la mécanique. L'artisan, devenu savant, s'élèvera au rang d'artiste. Toutefois, je crois convenable de mentionner sous le titre général d'*arts*, quelques ouvrages imprimés relatifs à l'agriculture, à l'histoire naturelle et à la navigation qui figurent au premier rang des arts utiles ou des sciences, parce que ces ouvrages ont plus d'un rapport avec les beaux-arts et particulièrement avec les arts du dessin.

MOREL (1), architecte paysagiste.

Théorie des jardins, ou *l'Art des jardins de la nature.*

(1) Les prénoms et les dates de naissance et de mort, qui n'ont point été indiqués pour quelques Académiciens, se trouvent dans le chapitre intitulé : *Notices historiques.*

[redacted]

La première édition de cet ouvrage parut en 1776. Delille, dans son *Poème des jardins*, cite l'auteur et lui fait de nombreux emprunts.

HÉNON et MOUTON-FONTENILLE.

I. *Observations et expériences sur l'art d'empailler et de conserver les oiseaux.* Lyon, 1801, in-8°. II. *L'art d'empailler les oiseaux, contenant des principes de théorie nouveaux, et des procédés de pratique avantageux pour conserver à chaque famille ses formes et ses attitudes naturelles.* Lyon, 1802, in-8°, planches. Lorsque les auteurs firent hommage à l'Académie de la première édition de ce traité, le rédacteur du procès-verbal de la séance s'exprimait ainsi : « De brillants exemples appuient leurs ingénieuses leçons ; le bureau est couvert d'oiseaux qui semblent vivre, et qui, en trompant l'œil charmé, paraissent promettre des plaisirs à l'oreille. »

[redacted]

de M. Cochet tient exclusivement aux beaux-arts. Je mettrais dans la même classe ce qu'il aurait publié sur les divers prix d'architecture remportés par lui, notamment sur le grand prix qu'il enleva à quatre cents concurrents, pour le meilleur projet de la colonne qu'on devait élever, dans chaque département, à la mémoire des braves morts en défendant la patrie et la liberté. Mais, en général, les artistes ne font pas imprimer de grands ouvrages; ils se bornent à mouvoir leur crayon, leur compas ou leur pinceau. C'est par le son de leur lyre que les musiciens font retentir leur nom dans la postérité, s'il est vrai qu'il y ait pour les musiciens une longue postérité; et presque toujours la plume échappe aux doigts du statuaire. Cependant tous ces artistes, s'ils ne composent pas de gros livres, ont des moyens plus brillants de fixer l'attention et de mériter la reconnaissance publique. On en jugera par les productions principales de ceux qui appartiennent à l'Académie de Lyon. Sur la liste désignative de leurs œuvres, j'indiquerai, autant qu'il me sera possible, la destination actuelle de chaque objet. On a dit avec raison que la gloire en tout genre, mais surtout dans les beaux-arts, pouvait laisser pauvre un individu, mais qu'elle enrichissait toujours les nations. Ici, tout s'est mieux passé encore; et, pour couronner nos artistes, il est bien rare que la fortune ne se soit pas entendue avec la gloire.

Coignet (Horace), né et mort à Lyon.

Musique du Pygmalion de J. J. Rousseau. M. Coignet habitait Paris, lors de la réorganisation de l'Académie; ce qui le fit comprendre parmi les correspondants. Mais il avait composé à Lyon, où Rousseau résidait en ce moment, la musique de *Pygmalion* qui fut joué dans cette ville pour la première fois. Il a publié un assez grand nombre de

morceaux de musique pour le chant et pour le clavecin. Il faut distinguer, parmi les premiers, la belle romance de Colardeau :

« Tu plains mes jours troublés par tant d'orages. »

La partition du *Médecin d'amour* avait obtenu l'approbation de J. J.

LAMANIÈRE.

Messe en musique composée pour la corporation des maîtres-perruquiers de Lyon, avant 1789.

CHINARD (Joseph), professeur de sculpture à l'École de dessin de Lyon.

[redacted]

ressemblance est frappante. Ce qui faisait dire à M. Bérenger :

« Pygmalion nouveau, quand son démon l'inspire,
Chinard frappe le marbre et le marbre respire. »

En prison, sous le règne de Robespierre, cet artiste imagina de modeler l'Innocence, sous les traits d'une colombe se réfugiant dans le sein de la Justice. Cette figure, en terre cuite, représentait Thémis. Une colombe enchaînée sur un socle, à gauche de la statue, brisait sa chaîne et s'élevait vers la balance de la Justice. Chinard offrit sa colombe aux juges pour toute justification, et, chose étonnante ! il fut absous. Un lyonnais, ami des arts, M. de Jouy, avait favorisé les études de Chinard, et encouragé ses talents. A la mort du général Leclerc, l'exécution de son buste en marbre fut confiée par sa famille au statuaire de Lyon, dont Mme. Leclerc avait eu l'occasion d'apprécier le mérite dans le buste de son frère.

Boissieu (J. J. de), peintre et graveur.

(M. Dugas-Montbel, dans l'éloge imprimé de M. de Boissieu, a décrit son œuvre avec soin.)

I. *Vue de St-Romain-sur-Gier* (*en Lyonnais*), *petit paysage en travers*. Hauteur 4 pouces 5 lignes, largeur 6 pouces 8 lignes; gravé en 1764. II. *Paysage, de même grandeur : vue du grand chemin de Fontainebleau à Bouron*. 1764. III. *Vue, de même grandeur : entrée de la forêt de Fontainebleau*. 1764. IV. *Vue, en hauteur, de la fontaine de Choulan, près de Lyon*. Haut. 5 p. 8 l., larg. 4 p. 9 l. 1764. V. *Morceau, de même grandeur : vue, de montagnes, avec une cascade*. 1764. VI. *Vue, de même forme : cascade tombant d'une maison très élevée*. 1764. VII. *Petit paysage montagneux, d'après Berghem*. Haut. 4 p. 4 l.,

larg. 5 p. 8 l. VIII. *Vue d'un moulin d'Italie.* Haut. 6 p. 7 l., larg. 9 p. 5 l. IX. *Le Joueur de vielle.* Haut. 6 p. 11 l., larg. 6 p. 4 l. X. *Les petits Tonneliers, effet de lumière dans l'intérieur d'un caveau.* Haut. 4 p. 8 l., larg. 6 p. 7 l.; 1770. XI. *Une tête de vieille, surnommée* la Boudeuse. Haut. 8 p. 9 l., larg. 6 p. 6 l.; 1770. XII. *Tête, de même grandeur : un vieillard à front chauve.* 1770. XIII. *Tête d'homme, de même grandeur.* XIV. *Tête de vieillard avec un bonnet.* Haut. 7 p. 3 l., larg. 6 p. XV. *Tête d'homme gravée d'après un tableau de Vandyck.* Haut. 9 p., larg. 6 p. 8 l.; 1770. XVI. *Les petites Laveuses, petit paysage en travers.* Haut. 4 p. 4 l., larg. 5 p. 9 l.; 1773. XVII. *Petit paysage, vestiges d'anciens édifices, et temple de la Sybille.* 1773. XVIII. *Vue des bords de la rivière d'Ain : deux figures assises, dont l'une pêche à la ligne.* Haut. 5 p. 6 l., larg. 7 p. 7 l.; 1774. XIX. *Paysage, gravé d'après un dessin de Ruisdaël : un taureau conduit*



le théâtre se trouve adossé à l'arc de Tite. Haut. 7 p. 2 l., larg. 9 p. 7 l.; 1773. XXX. *Vue du temple du soleil, de l'arc de Tite, et fragments du palais des empereurs.* Haut. 8 p. 8 l., larg. 12 p. 2 l. XXXI. *Vue d'Acquapendente, sur la route de Sienne à Rome;* 1773. XXXII. *Vieillard, faisant lire un enfant connu sous le nom du* petit Maître d'école. Haut. 6 p. 9 l., larg. 4 p. 7 l.; 1770. XXXIII. *Petit intérieur, enfants, chien, jeune homme, femme aveugle.* Haut. 5 p. 6 l., larg. 4 p. 5 l.; 1789. XXXIV. *Une ânesse avec son ânon.* Haut. 5 p. 5 l., larg. 7 p. 6 l.; 1797. XXXV. *Moines au chœur, chantant l'office.* Haut. 6 p. 8 l., larg. 9 p. 2 l.; 1795. XXXVI. *Petite marine, vieille tour, barque à voile.* Haut. 6 p. 5 l., larg. 9 p. 4 l. XXXVII. *L'intérieur d'une ferme : étable, vaches, enfant, vieillard entouré de ses petits enfants.* Haut. 8 p. 6 l., larg. 12 p. 4 l.; 1780. XXXVIII. *Le Maître d'école, faisant pendant au morceau précédent.* 1780. XXXIX. *Paysage riche : temple de Vesta, vestiges d'aqueducs, et passage d'animaux dans une rivière.* Haut 9 p. 3 l., larg. 12 p. 4 l.; 1774. XL. *Le moulin de Ruisdaël, faisant pendant au morceau précédent.* 1774. XLI. *Paysage, tour de Cecilia-Metella, à Capo di Bove, troupeau de bœufs.* Haut. 9 p. 6 l., larg. 14 p. 5 l.; 1780. XLII. *Vue de Saint-Andéol (en Lyonnais), vieille croix, et vieillard qui y fait sa prière.* Haut. 9 p. 7 l.; larg. 13 p.; 1774. XLIII. *L'entrée d'une forêt, homme à cheval, masure couverte de chaume.* Haut. 9 p., larg. 13 p. 10 l. XLIV. *Autre entrée de forêt, faisant pendant : vieux tronc d'arbre, homme à cheval.* 1772. XLV. *Vue, gravée d'après un très beau tableau de Jacques-Ruisdaël.* Haut 8 p. 9 l., larg. 14 p.; 1772. XLVI. *Vue du pont Lucano, sur la route de Rome à Tivoli.* Haut. 9 p. 7 l., larg. 14 p. 11 l.; 1772. XLVII. *Vue très agreste, près de l'Arbresle (en Lyonnais) : champ de blé, maison entourée d'arbres, troupeau de vaches et de moutons.* Haut.

7 p. 9 l., larg. 11 p.; 1793. XLVIII. *Vue d'un hermitage.* Haut. 7 p. 7 l., larg. 11 p. 2 l.; 1793. XLIX. *Vue du passage de Garillano, en Italie, cheval à l'abreuvoir, et courrier à cheval.* Haut. 7 p. 6 l., larg. 11 p. 2 l.; 1793. L. *Intérieur d'une ferme : femme tenant sur ses genoux un enfant; vieillard, femme suivie d'un enfant.* Haut 7 p. 4 l., larg. 11. p. 9 l.; 1793. LI. *Morceau en hauteur : l'hiver, gros arbre dépouillé de ses feuilles, groupe de bergers.* Haut. 9 p. 6 l., larg. 7 p. 1 l. LII. *Morceau, faisant pendant : le printemps, vieux tronc de cerisier, bosquet, bergers, vaches et moutons.* 1795, ou l'an 3. LIII. *Les grands Charlatans : morceau gravé d'après un tableau capital de Carle-Dujardin.* Haut. 9 p. 4 l., larg. 12 p. 4 l.; 1772. LIV. *Le repos des faucheurs, d'après un tableau d'Adrien-Vande-Velde.* Haut. 9 p. 8 l., larg. 13 p. 5 l.; 1795. LV. *Peintre dans son atelier, vieillard à longue barbe.* Haut. 9 p. 3 l., larg. 12 p. 6 l.; 1780. LVI. *Sujet, faisant pen-*

[redacted]

LXV. *Paysage : digue, bâtiments ruinés, vaches, moutons, bergers, bouquet d'arbres.* 1799. LXVI. *Paysage fort riche : cavalier, homme à pied, vaches, rivière.* Haut. 8 p. 7 l., larg. 11 p. 7 l.; 1800. LXVII. *Vue dessinée à Vienne (en Dauphiné) : château et pont de Sainte-Colombe, figures sur un ponton, barques.* 1800. LXVIII. *La digue rompue, d'après un tableau d'Asselin-Craesbake.* Haut. 11 p. 9 l., larg. 16 p. 11 l.; 1782. LXIX. *Autre morceau, faisant pendant : moulin d'après un tableau de Jacques-Ruisdaal.* Haut. 11 p. 2 l, larg. 15 p. 2 l.; 1782. LXX. *Sujet de figures, enfants qui font des bulles de savon.* Haut. 10 p., larg. 14 p.; 1799. LXXI. *Grand morceau : vaches, jeune homme qui les conduit, femme montée sur un âne, vieillard qui porte un enfant.* Haut. 14 p. 2 l., larg. 17 p. 8 l.; 1790. LXXII. *Les Pères du désert, grand morceau en hauteur.* Haut. 16 p., larg. 11 p. 7 l.; 1797. « Le principal personnage est gravé d'après le St François de Ribeira, qui se voit au Musée de Lyon. » LXXIII. *Saint Jérôme dans le désert.* 1790. LXXIV. *La grande forêt, bucherons qui abattent les arbres.* Haut. 16 p. 9 l., larg. 21 p. 7 l. 1769. LXXV. *La soirée villageoise.* Haut. 8 p. 4 l., larg. 12 p. 2 l.; 1800. LXXVI. *Vieillard faisant l'aumône à une vieille femme.* Haut. 5 p. 9 l., larg. 7 p. 9 l.; 1780. LXXVII. *Vue de l'ancienne Porte de Vaise, morceau connu sous le nom de* Jeu de boules. Haut. 9 p. 2 l., larg. 15 p. 6 l.; 1803. LXXVIII. *Une feuille de griffonnements, contenant trois têtes d'hommes, une de mouton et une de chevreau.* Haut. 6 p. 9 l., larg 8 p. 3 l.; 1803. LXXIX. *Un paysage, d'après Berghem, trois vaches conduites par un berger.* Haut. 6 p. 11 l., larg. 11 p. 9 l.; 1803. LXXX. *Petit paysage montagneux.* Haut. 5 p. 5 l., larg. 7 p.; 1803. LXXXI. *Petit paysage de même grandeur : arbres, rivière, berger, deux vaches et un chien.* 1803. LXXXII. *Portrait d'homme, à mi-corps, gravé d'après Teniers.* Haut. 7 p., larg. 5 p. 11 l.; 1803.

LXXXIII. *Petit paysage gravé d'une pointe très fine : sept figures placées sous des arbres.* Haut. 6 p. 9 l., larg. 8 p. 8 l.; 1803. LXXXIV. *Paysage : chantier pour la construction d'un bateau.* Haut. 6 p. 3 l.; larg 9 p. 6 l., 1803. LXXXV. *Paysage, promenade de Pie VII, sur les bords de la Saône ;* au bas on lit : *Pie VII, souverain Pontife, cédant à l'empressement des Lyonnais de lui faire connaître les bords de la Saône, lors de son passage à Lyon, le 27 avril* 1805; et au-dessous : *Transeundo benefaciebat.* Haut. 8 p. 10 l., larg. 14 p. 5 l. LXXXVI. *Sujet de figures représentant le souverain Pontife Pie VII, bénissant des enfants : Sinite parvulos venire ad me.* Haut 10 p. 4 l.; larg. 8 p. 1 l.; 1805. LXXXVII. *Portrait de Pie VII.* 1805. LXXXVIII. *Paysage gravé d'après Claude Lorrain.* Haut. 9 p. 11 l., larg. 13 p. 4 l. LXXXIX. *Autre paysage, faisant pendant, gravé d'après le Poussin.* Haut. 10 p. 1 l., larg. 13 p. 6 l.; 1804. XC. *Petit paysage*, connu sous [redacted]

arbres agités par le vent, *rivière*, *tour et autres fabriques*. Haut. 9 p. 11 l., larg. 13 p. 11 l.; 1809. XCIX. *Vue du temple de la Sybille et de la cascade de Tivoli*. Haut. 10 p. 4 l., larg. 14 p. 1 l.; 1809. C. *Petite planche représentant deux chats*. Haut. 3 p. 5 l., larg. 2 p. 6 l.

PLANCHES QUI SONT PEU CONNUES ET N'ONT PRESQUE POINT ENCORE ÉTÉ TIRÉES.

CI. *Tête de jeune femme*. Haut. 9 p., larg. 6 p. 9 l.; 1770. CII. *Paysage gravé d'après Fouquières : fille montée sur un cheval*, *berger*, *deux vaches*, *bosquets et montagnes*. Haut 7 p. 4 l., larg. 11 p. 2 l.; 1772. CIII. *Le Vielleur qui joue de la main gauche*. Haut. 6 p. 11 l., larg. 6 p. 9 l. CIV. *Petite planche de griffonnements*, *contenant sept têtes d'hommes ou de femmes*, *et une tête de chien*. Haut 2 p. 11 l., larg. 4 p. CV. *Le portrait d'un frère de l'auteur*. Haut. 7 p., larg. 4 p. 11 l. CVI. *Petite planche de griffonnements*, *vieille femme qui file*, *vieillard*. Haut. 1 p. 6 l., larg. 3 p. 3 l. CVII. *Sujet de figures*, *représentant un père donnant une leçon de botanique à ses enfants*. Haut 6 p. 1 l., larg. 4 p. 1 l.; 1804. CVIII. *Un tableau acheté par la ville de Lyon*, *placé au Musée*, *et représentant un marché d'animaux*. Il existe un certain nombre de morceaux, tels que *les Tonneliers*, *l'Ecrivain public*, *le Peintre*, *le Marchand de moutons*, *la grande Forêt*, *le Maître d'école*, *l'Intérieur d'une ferme*, *la Soirée villageoise*, *les Moines au chœur*, et plusieurs autres sujets de *figures* ou *paysages*, dont l'auteur avait fait tirer quelques épreuves, lorsqu'ils n'avaient encore reçu que le travail de l'eau forte, et avant qu'il les eût retouchés et poussés avec la pointe sèche et la roulette. Ces épreuves imparfaites, que M. de Boissieu ne regardait que comme des essais, sont très rares et fort recherchées des amateurs.

[redacted]

Grosbon, professeur à l'École royale des beaux-arts de Lyon.

Chez Me Ve Mathevot, à Lyon. I. *Vue du port de la Feuillée, à Lyon.* Tableau peint sur bois. II. *Vue de l'Ile-Barbe, du côté du hameau de Cuire*, tableau peint sur bois, et gravé à l'eau forte, par l'auteur. Chez M. Francoal, négociant, à Lyon. III. *Vue de l'Ile-Barbe, prise du côté du Vernay*, tableau gravé à l'eau forte par l'auteur. IV. *Vue de Lyon, prise du quai St-Antoine.* V. *Vue de l'ancien rocher de Pierre-Scize, à Lyon*, tableau peint sur bois. VI. *Vue de l'Ile-Barbe prise du côté de Cuire*, tableau peint sur bois. VII. *Vue de l'église de St-Rambert*, tableau peint sur bois et gravé par l'auteur. VIII. *Une petite tête d'après nature*, peinte sur bois. Chez M. Coste, notaire à Lyon. IX. *Vue d'un moulin du Rhône*, tableau peint sur bois. X. *Vue de l'Ile-Barbe prise du Vernay.* Chez [redacted]

qui prépare des couleurs, tableau peint sur bois. XXII. *Un remouleur faisant pendant au tableau précédent*, peint sur bois. XXIII. *Le pigeonnier de la Roche-Cardon*, peint sur bois. XXIV. *Une vue prise de St-Just, et embrassant le confluent du Rhône et de la Saône, les aqueducs sur le devant*, 3 pieds. (Le dessin original de ce tableau est chez M. Yéménis, à Lyon.) XXV. *Un intérieur, avec le portrait de la mère de l'auteur*. Chez l'auteur. XXVI. *Le bois de la Roche-Cardon*, peint dans une plus grande dimension. XXVII. *L'intérieur d'une cuisine*. XXVIII. *Une tête de vieillard*, peinte sur bois. XXIX. *La grotte des Étroits, sur les bords de la Saône, près de Lyon*. XXX. *Le bois de la Brevenne, près de l'Arbresle*. XXXI. *Une ferme à Nuelle, près de l'Arbresle*. XXXII. *La grotte de la Balme, en Dauphiné*. XXXIII. *Un gros arbre*, étude d'après nature. Chez M. Yéménis, négociant, à Lyon. XXXIV. *Vue du Port-Sablé de Lyon*, tableau peint sur bois. M. Yéméniz possède aussi plusieurs gouaches de M. Grosbon, représentant *l'Église d'Ainay, les Masures de l'Ile-Barbe, une Vue de la Quarantaine, une Vue de l'Ile-Barbe et des paysages environnants*. Chez M. Tavernier, notaire. XXXV. *Une masure à St-Rambert, vis-à-vis l'Ile-Barbe*. Chez M. de Pré. XXXVI. *Une aquarelle représentant le pont de l'Arbresle*. Des nombreux dessins de M. Grosbon, je ne citerai qu'une *Vue de Lyon prise du faubourg de la Guillotière;* elle est d'une dimension de 3 pieds.

Revoil (Pierre), né à Lyon en juin 1776, ancien professeur de peinture à l'École royale des beaux-arts.

I. *L'adoration du Sacré-Cœur de Jésus par des anges*, dans l'église de St-Nizier de Lyon. II. *Le Christ sur la croix*, dans la même église. III. *L'Assomption de la Sainte*

[redacted]

Vierge, dans l'église du Pont-de-Beauvoisin. IV. *Les pèlerins d'Emaüs*, petit tableau, dans le cabinet de M. de Chazelle, à Parcieu. V. *Esquisse peinte du Sacré-Cœur adoré par des anges*, dans le même cabinet. VI. *Michel-Ange, aveugle, jouit par le toucher des beautés du torse antique*, cabinet de M. Revoil, d'Aix en Provence. VII. *L'anneau de l'empereur Charles-Quint*, Musée du Luxembourg. VIII. *Le tournoi de Rennes*, Musée de Lyon. IX. *Henri IV jouant avec ses enfants*, Galerie de S. A. R. Madame, duchesse de Berry. X. *La rédemption des esclaves par les Pères de la Merci*, grand dessin. Cabinet de M. le marquis de la Goy, à Aix en Provence. XI. *La convalescence de Bayard*, Musée du Luxembourg. XII. *Jeanne-d'Arc prisonnière, insultée par les Anglais*, Galerie de son S. A. R. Madame, duchesse de Berry. XIII. *Le roi de Navarre et Jeanne-d'Albret*, Galerie de Diane à Fontainebleau. XIV. *Le menestrel et les trois damoiselles*, [redacted]

laris à son petit-fils François II, chez le Roi. XXVI. *Le triomphe du Labarum*, grand dessin, cabinet de M. Sallier, à Aix en Provence.

Richard (Fleury-François), né à Lyon le 25 février 1777, ancien professeur de peinture à l'École des beaux-arts.

I. *L'impératrice Irène, rétablissant le culte des images et ordonnant la construction du temple de Sainte-Sophie.* Hauteur 18 pouces, largeur 24 pouces; dans le cabinet de M. Francoal, à Lyon. II. *La mort de Constantin.* Haut. 60 p., larg. 72 p.; 1799. Dans le cabinet de M. Dechazelle, à Lyon. III. *Sainte Blandine.* Haut. 15 p., larg. 24 p.; 1800. Au Musée d'Avignon. IV. *Valentine de Milan.* Haut. 28 p., larg. 20 p.; 1801. A l'empereur de Russie. V. *Vertvert.* Haut. 24 p., larg. 18 p.; 1802. Au Musée de Lyon. VI. *Charles VII.* Haut. 28 p., larg. 20 p.; à l'empereur de Russie. VII. *L'atelier de l'auteur.* Haut 11 p., larg. 8 p.; 1803. A Paris. VIII. *François 1er.* Haut. 28 p., larg. 24 p.; 1804. Ce tableau a été gravé par A. B. Desnoyers; à la cour de Bavière. IX. *Me de la Vallière, carmélite, cultivant un lys*, esquisse. Haut. 12 p. larg 9 p. X. *Le même sujet terminé.* Haut 28 p., larg. 20 p. A la cour de Bavière. XI. *Un chevalier en prières dans une des cryptes de Saint-Irénée, à Lyon.* Haut. 18 p., larg. 15 p.; 1805. XII. *Louis XIV aux pieds de Me de la Vallière.* Haut. 28 p., larg. 20 p.; chez Mr de Morfontaine, à Paris. XIII. *Les restes de Henri IV, exposés dans une des chapelles souterraines de Saint-Denis.* Haut. 36 p., larg. 30 p.; dans le cabinet du Roi, aux Tuileries. XIV. *Jacques-Molay, grand-maître des Templiers, allant à la mort.* Haut. 15 p., larg. 20 p.; 1806. A la cour de Bavière. XV. *Déférence de saint Louis pour sa mère.*

Haut. 48 p., larg. 48 p.; 1807. A la cour de Bavière. XVI. *Marie-Stuart, se donnant elle-même l'Eucharistie avant d'aller à la mort.* Haut. 36 p., larg. 30 p.; 1808. Chez Me de Morfontaine, à Paris. XVII. *Bayard, dans l'église d'Ainay à Lyon, faisant bénir ses armes.* Haut. 48 p., larg. 38 p.; à la cour de Bavière. XVIII. *Gabrielle d'Estrées et Henri IV.* Haut. 15 p., larg. 12 p.; 1809. A la cour de Bavière. XIX. *Gilblas chez le chanoine Sedillo.* Haut. 15 p., larg. 20 p.; à la cour de Bavière. XX. *Étude de la grotte de la Balme.* XXI. *Le cimetière de Grignon, près du château Bayard.* Haut. 24 p., larg. 18 p.; 1810. Dans le cabinet de M. Denon, à Paris. XXII. *Mme de Montmorency près du tombeau du maréchal de Montmorency, à Moulins.* Haut. 42 p., larg. 36 p.; au Musée du Luxembourg. XXIII. *Mme de la Vallière, se rendant au couvent des Carmélites.* Haut. 40 p., larg. 34 p.; dans le cabinet de S. A. R. Madame la du-

[redacted]

larg. 36.; 1822. Dans le cabinet de S. A. R. Monsieur. XXXIII. *Le petit Chaperon rouge.* Haut. 14 p., larg. 10 p.; cabinet de M. le comte de Vèze, à Paris. XXXIV. *Répétition de la mort du prince de Talmond.* Haut. 36 p., larg. 30 p.; chez Mme la princesse de Talmond. XXXV. *La même répétition*, même grandeur, 1823; chez Mme la princesse de la Trémoille. XXXVI. *Louis de la Trémoille revenant dans sa famille, après la bataille de Marignan.* Haut. 36 p., larg. 30 p.; au Musée du Luxembourg. XXXVII. *Le Tombeau des deux amants.* Haut. 17 p., larg. 14 p. XXXVIII. *Le chevalier de la Hire.* Haut. 18 p., larg. 14 p.; 1824. XXXIX. *Plusieurs vues de Lyon* dessinées pour l'histoire de cette ville par MM. Clerjon et Morin. (Les tableaux de M. Richard sont presque tous signés en toutes lettres, ou ils portent ces initiales F. R.)

Legendre-Héral, né à Montpellier le 3 pluviose an IV (23 janvier 1796), professeur de sculpture à l'École royale des beaux-arts de Lyon.

Bas-relief représentant la mort d'Épaminondas, composé par l'auteur à l'âge de seize ans. *L'Amour endormi*, 1814. *Narcisse se mirant dans l'eau*, 1815. Ces deux modèles en plâtre ont été malheureusement brisés au Musée de Lyon. *Jeune lutteur*, figure pour laquelle l'auteur reçut la grande médaille d'or à l'exposition de Paris, 1819. Au salon suivant, *Eurydice.* Deux marbres de cette figure ont été exécutés : l'un est placé au Musée de Lyon; l'autre, commandé par le ministre de l'intérieur, est au Musée de Bordeaux. *Buste en marbre de Jeanne-d'Arc*, commandé par le ministre et placé à Donremy. *Modèle de Léda.* Le marbre, exécuté à Lyon, doit être placé au Musée de Lyon; 1820. *Silène.* Deux marbres : l'un au Musée de Lyon, l'autre acheté par Charles X.; 1823. *Bustes en marbre de*

Petit et de Pouteau pour l'hôpital de Lyon; deux grandes statues en pierre, *saint Just et saint Irénée*, placées sur la façade de l'église de Saint-Just; une autre statue en marbre, représentant l'*Espérance chrétienne*, sur le tombeau de M. Monier, 1823 à 1826. *Bas-relief de l'Hôtel-de-Ville, représentant Henri IV à cheval* (17 pieds de proportion); *Statue en marbre du général Joubert* (8 pieds de proportion); elle décore la principale place de Pont-de-Vaux (Ain); 1826 à 1830. *Grand modèle de Léda*, exposé à Lyon et à Paris; *les quatre Évangélistes*, bas-reliefs de 9 pieds de proportion pour l'église de Saint-Paul; *le grand Autel* avec bas-reliefs et figure de la *Religion* dans la même église; *Bustes en marbre* de MM. Eynard, Camille Pernon et Poivre, dans la galerie du Musée de Lyon; *Bas-relief* sur la principale porte de l'Hospice de la Charité, 1830 à 1834. *Figure de Giotto; figure de Minerve pacifique*, commandée par le Roi, pour le grand Salon de Versailles [redacted]

l'Académie; 1834 à 1838. Les travaux dont M. Legendre-Héral s'occupe en ce moment sont : 1° *une chaire en marbre avec figures* pour la cathédrale de Lyon, d'après les dessins de M. Chenavard; 2° *la statue en marbre de Laurent de Jussieu*, pour le Jardin-des-Plantes de Paris, commandée par le Ministre de l'intérieur. 1839.

Rey (Étienne), né à Lyon le 28 janvier 1789, professeur à l'École des beaux-arts de Lyon.

Monuments romains et gothiques de Vienne en France, dessinés et publiés par Etienne Rey, suivis d'un *texte historique et analytique*, par E. Vietty. Paris, 1831, 1 vol. in-folio. Chez M. le comte de Caylus : *Tableau représentant un portique d'architecture romaine*, que l'on voit encore à Vienne, placé à l'exposition du Louvre en 1819. Dans des albums : *Dessins représentant M*me *la comtesse de Tournon, M. le comte d'Haute-Rive, M. le comte de Brosses, M. Artaud, M*me *la duchesse de Berry, M. le comte d'Artois, depuis, Charles X*. Le portrait de M. Artaud a été légué par lui au Musée de Lyon. *Lithographies*. Un des portraits les plus capitaux est celui de *Monseigneur Gaston de Pins*, archevêque d'Amasie, administrateur du siége de Lyon. Beaucoup de *paysages*, objets d'antiquité et d'architecture pour différents ouvrages, et notamment soixante et quatorze dessins dans divers genres, pour la description des *Monuments de Vienne*, dont les planches ont été imprimées partie à Paris, partie à Lyon, 1820 à 1830. Une médaille d'or a été décernée à l'auteur en 1824.

Chenavard (Antoine-Marie), né à Lyon le 4 mars 1787, architecte du département du Rhône, profes-

seur d'architecture et d'ornement à l'École des beaux-arts de Lyon.

I. *Monument religieux à la mémoire des victimes du siége de Lyon*, projet non exécuté qui a remporté le premier prix au concours, en 1818. II. *Grand-Théâtre de Lyon*, 1827. III. *Plan de Lyon antique*, *restauré en* 1835. La Société libre des amis des arts a décerné une médaille à l'auteur. IV. *Projet de clocher pour la façade de l'ancienne cathédrale de Châlons-sur-Saône*, ouvrage commencé en 1827, non achevé. V. *Projet de reconstruction de la cathédrale de Belley*, ouvrage commencé. VI. *Projet de construction de l'église de Saint-Etienne*, *à Roanne*, ouvrage commencé. VII. *Restauration de la cathédrale de Viviers*, ouvrage commandé par le ministre des cultes. VIII. *Dessins d'une chaire à prêcher en marbre pour la cathédrale de Lyon*, *et de la chapelle du Sacré-Cœur dans*



IV, peintre, directeur de l'École des beaux-arts.

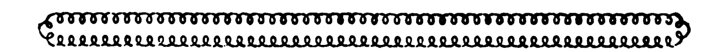
Tableaux acquis par le duc de Berry. I. *La chambre à coucher des petits savoyards*. II. *Un vieillard aveugle conduit par sa fille*. III. *Un marchand de gibier*. A MM. Delessert, à Paris. IV. *Une forge et un maréchal-ferrant*. Au Musée de Lyon. V. *La chambre à louer*. VI. *Un chevrier, son fils et la chèvre mourante*. VII. *Un officier grec blessé devant les murs de Missolonghi*, donné par l'auteur. VIII. *Cérémonie de l'eau sainte dans l'église des Grecs à Rome*. IX. *Portrait de Jacquard*. A Mme la maréchale Marmont. X. *Le triste retour des petits savoyards*. A l'auteur. XI. *Une scène des premières campagnes d'Espagne, sous l'empire*. XII. *Deux jeunes filles, jouant avec un berger endormi dans la campagne de Rome*. XIII. *Scène du mois d'octobre, à Rome*. XIV. *Vœu à la Madone*. XV. *Présentation des reliques par un patriarche d'Alep*. A la reine Hortense. XVI. *Une scène de brigands*. A un banquier, à Naples. XVII. *Arrivée des pèlerins à Rome, pendant le jubilé*. Au Roi. XVIII. *La pèlerine mourante* (scène du jubilé à Rome). A un amateur, en Belgique. XIX. *Scène tirée du lépreux de la vallée d'Aoste* (effet de nuit). En Angleterre. XX. *Un intérieur de couvent*. Au Musée de Moulins. XXI. *Moine secourant des malades*.

De Ruolz (Léopold), statuaire.

I. Grand bas-relief, représentant le *D^r^. Gall adressant ses découvertes aux sciences et aux arts susceptibles d'être modifiés par sa doctrine*, exposé au Louvre en 1834. II. Bustes en marbre de *Mme la baronne de Grarier et de M. César de la Ferrière*, lesquels ont fait décerner à l'auteur



une médaille d'or, au Salon de 1836. III. Un bas-relief en marbre, exposé au Louvre en 1838 et représentant *le Christ donnant à l'Église les sept sacrements* (*personnifiés*). IV. Le buste en marbre de *J. J. de Boissieu*, exécuté pour sa famille. V. Une statue en marbre, style moyen âge, représentant *le Christ donnant la bénédiction*, sur la plinthe : *Venite ad me*. Cette figure occupe une niche dans la chapelle de Saint-Martin, à Ainay. VI. Le buste en marbre du *Maréchal Suchet*, commandé par la ville de Lyon pour son Musée.



IIIe SECTION.

chercher l'occasion de s'acquitter, déplaît au public qui s'en réserve le monopole.

On l'a dit avec raison : cette louange publique, signe éclatant du mérite, est une monnaie plus précieuse que l'or, mais elle perd son prix et s'avilit, quand elle est convertie en effets négociables. Subissant autant de déchet par le change que le métal, signe de notre richesse, acquiert de valeur par la circulation, la louange réciproque, nécessairement exagérée, offre un commerce suspect entre particuliers, et peu digne d'une compagnie dans laquelle il suffit d'être admis pour être assez loué, du moins par ceux qui la composent.

Outre cet écueil dangereux, signalé par les plaintes de Buffon à l'Académie française, les comptes-rendus trouvent des difficultés à vaincre de plus d'un genre, telles que la sécheresse d'une analyse dont la rapidité est obligée. On voudrait qu'ils présentassent sans efforts les résultats d'un travail étendu et multiplié ; que l'érudition y fût profonde et ménagée, la critique saine et lumineuse ; qu'ils fussent relevés par une diction mâle, forte de choses, sobre de paroles, pleine de nerf et de substance, ayant toute la beauté d'un corps vigoureux, avec une parure sans négligence à la fois et sans affectation d'ornements. La tâche n'est pas aisée.

Quoi qu'il en soit, énumérons les comptes-rendus au public par l'Académie de Lyon. Dans les premières années où elle fut rétablie, ils étaient rédigés

par les secrétaires. Ils le furent ensuite par les Présidents, suivant l'ancien usage, afin que les emplois du bureau fussent mieux répartis et pour introduire plus de variété dans les compositions, l'usage étant que les Académiciens exercent tour-à-tour la présidence, mais toujours par voie d'élection. Le Président, qui a déposé son travail dans le porte-feuille académique, reçoit une médaille d'argent sur laquelle sont inscrits son nom et le millésime de sa présidence.

Le premier compte-rendu a été fait par M. Roux, secrétaire pour la classe des sciences, dans la séance du 4 pluviose an X (24 janvier 1802), en présence du Ministre de l'intérieur. Il embrassait les travaux de l'Athénée pendant les quinze mois qui s'étaient écoulés depuis sa fondation, et présentait l'analyse

[redacted]

par M. Martin aîné, fut arrêté le 24 février 1807, et adressé à M. le Préfet du département pour le Ministre de l'intérieur, qui en avait fait la demande. Tous ces rapports sont restés manuscrits.

Je n'ai plus maintenant à rappeler que les comptes-rendus rédigés par les Présidents, qui les ont lus dans des séances publiques. Un ou deux seulement de ceux qui n'ont pas été imprimés sont déposés dans les porte-feuilles académiques; il n'a pas été possible de décerner, suivant l'usage, la grande médaille d'argent aux auteurs qui n'ont pas effectué le dépôt. Il serait à désirer que tous les comptes-rendus qui manquent fussent rédigés et imprimés, pour qu'il n'existât pas de lacune dans le tableau des travaux académiques. Ceux qui existent ont été composés dans cet ordre chronologique.

COMPTES-RENDUS.

6 germinal an XII (27 mars 1804). — M. *Dubois;* imprimé.

3 fructidor an XII (21 août 1804). — M. *Delandine;* imprimé.

27 août 1805. — M. *Petit;* imprimé.

Dans la séance publique où M. Petit présenta son compte-rendu, M. Lalande fit lecture d'un Mémoire sur quatre nouvelles planètes, et sur la cause d'un ouragan qui avait eu lieu le 4 juillet précédent.

26 août 1806. — M. *Petetin;* imprimé.

25 août 1807. — M. *Vitet;* non imprimé.

23 août 1808. — M. *Mollet;* imprimé.

29 août 1809. — M. *Bérenger;* imprimé.

Arrêtons-nous un moment ici : les réflexions par lesquelles j'ai ouvert ce chapitre vont trouver une juste application.

A peine le compte-rendu de M. Bérenger avait-il été imprimé, qu'il parut une brochure intitulée : *L'Académie de Lyon en* 1809 , ou *Analyse raisonnée du compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon pendant l'année* 1809. On l'attribuait à un jeune avocat, ancien élève de M. Bérenger, en sa qualité de professeur d'éloquence. Sous ce dernier rapport, elle pêchait contre les convenances ; mais elle n'était point dépourvue d'esprit : c'était une critique du compte-rendu qui avait poussé l'exagération des éloges jusqu'au ridicule, et, par contre-coup, une [redacted]

on ne blesserait aucune vanité, et on éviterait beaucoup d'épigrammes, qui, du reste, sont la plupart du temps bien innocentes et bien inoffensives; mais plus les plaisanteries contre les Académies sont usées, et plus elles offrent de lieux communs et de froides trivialités, plus il faut de talent pour les faire goûter, en les dégageant du moindre sentiment de jalousie, d'envie et de personnalité. A l'occasion de cette escarmouche littéraire, un des Académiciens nouvellement reçus, M. Guerre, fit insérer, dans le *Journal de Lyon*, du 15 mars 1810, un morceau piquant, sous le titre de : *Curiosité microscopique*.

Ce petit épisode appartient, par sa nature, à plus d'une association littéraire. Continuons.

1er mai 1810. — M. *Tabard*; non imprimé.

28 août 1810. — M. *Vouty de la Tour*; non imprimé.

14 mai 1811. — M. *Martin aîné*; imprimé.

3 septembre 1811. — M. *Nompère de Champagny*; non imprimé.

5 mai 1812. — M. *Cartier*; non imprimé.

25 août 1812. — M. *le baron Rambaud*; non imprimé.

18 mai 1813. — M. *Eynard*; non imprimé.

26 août 1813. — M. *Béraud*; imprimé.

30 août 1814. — M. *Parat*; imprimé.

1815. — M. *Cochet*; imprimé.

Le compte-rendu pour le premier semestre de 1815 ne fut pas lu en séance publique, à cause des circonstances politiques.

21 décembre 1815. — M. *le comte de Laurencin*; non imprimé.

5 septembre 1816. — M. *Ballanche*; imprimé.

28 août 1817. — M. *Dumas ;* imprimé.

26 mai 1818. — M. *Desgaultières ;* imprimé.

7 septembre 1818. — M. *Cochard ;* imprimé.

25 mai 1819. — M. *Clerc ;* imprimé.

9 septembre 1819. — M. *Guerre ;* imprimé.

1er mai 1820. — M. *Grognier ;* imprimé.

5 septembre 1820. — M. *Poupar ;* imprimé après la mort de l'auteur.

4 septembre 1821. — M. *Richard ;* imprimé.

30 mai 1822. — M. *Guillemet ;* imprimé.

31 août 1822. — M. *Chantelauze ;* non imprimé.

1er juillet 1823. — M. *Richard de la Prade ;* imprimé.

27 août 1823. — M. *Monier ;* non imprimé.

10 juin 1824. — M. *Régny ;* imprimé.

20 août 1824. — M. *Achard-James ;* imprimé.

27 mai 1825. — M. *Bugnard ;* imprimé.

31 août 1825. — M. *Breghot du Lut ;* imprimé.


[redacted]

Ministre de l'intérieur écrivit à M. Bérenger, au sujet de ce même compte-rendu qui avait donné prise à la satire :

« Monsieur le Président,

« J'ai reçu avec plaisir et lu avec beaucoup d'intérêt l'exemplaire que vous m'avez envoyé du compte-rendu des travaux de l'Académie de Lyon. Je vois avec satisfaction que l'Académie porte ses vues vers les sciences utiles en même temps que vers les belles-lettres. Aucune des connaissances qui peuvent servir la société n'est étrangère à ses recherches. Je ne puis qu'applaudir à des travaux dirigés dans ce sens et aux succès qui les accompagnent. Je vous serai obligé de transmettre ce témoignage au Corps savant que vous présidez, et de recevoir, avec mes remercîments de votre envoi, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Montalivet. »

Horace, l'ami des grands, pense que la gloire, la plus digne d'envie, est de plaire aux personnages éminents :

Principibus placuisse viris haud ultima laus est.

Sans doute, c'est une récompense bien douce, quand elle est méritée par des services publics et d'utiles travaux; mais il en est une plus étendue et plus flatteuse : c'est l'estime sincère des gens de bien qui, loin des affaires et des dignités, jugent sans partialité, sans prévention, sans indulgence et sans faveur. Il en est une plus précieuse encore : c'est le sentiment d'avoir bien fait, ou même d'avoir voulu bien faire.

IVe SECTION.

NOTICES HISTORIQUES.

La rédaction des *Notices historiques*, qu'on peut bien appeler *Éloges*, ne présente peut-être pas moins de difficultés que celle des comptes-rendus. Ici, la louange est moins déplacée ; elle y est même nécessaire, indispensable, quand elle est juste. « Les justes éloges, a dit Voltaire, sont un parfum qu'on réserve pour embaumer les morts. » L'art consiste à connaître les convenances dans la dispensation de cette justice, et à ne les violer jamais. Le sentiment, qui les annonce, doit régner partout ; mais ce tact attentif de l'esprit, qui fait observer les nuances des fines bienséances, est-il un talent ordinaire qu'on puisse communiquer, ou plutôt n'est-il pas le dernier résultat des idées, l'extrait des impressions

célèbre. Qu'on passe sous silence les vices, les défauts, les erreurs ; c'est retrancher du bouquet les feuilles desséchées, les herbes épineuses et celles dont l'odeur serait désagréable. Dans l'histoire, ce silence mutile la vérité; il ne l'offense pas dans l'éloge; mais la vérité ne permet ni les jugements de mauvaise foi , ni les fausses adulations (1). La gloire est un capital immense que tout le monde ne peut pas réaliser; mais elle a dans la louange, à l'usage des fortunes médiocres, une petite monnaie courante, que, dans la république des lettres, la justice distributive doit laisser circuler, pourvu qu'elle ne soit pas altérée par la flatterie.

C'est un académicien qui loue son confrère; c'est un ami qui loue son ami. Le ton de l'amitié, lors même qu'elle s'occupe d'objets scientifiques et littéraires, doit être libre et respirer un aimable abandon. Il faut qu'il participe et des tendres affections de l'âme et de l'impartialité de l'histoire. Cet éloge, cette notice historique , ne doit point porter le caractère de l'emphase et de la recherche; il est l'image d'un entretien familier, où l'art ne vient pas enchaîner à un ordre méthodique les élans du cœur et de la pensée. Si quelques traits brillants apparaissent, ils s'échappent sans contrainte , se varient et frappent davantage. Pour cette composition simple, naturelle et vraie, on renonce aux préambules fastueux,

(1) Buffon.

[redacted]

aux phrases à effet, aux idées prétendues fines et profondes, à tout genre d'exagération et d'afféterie, et l'on montre partout, sans chercher à se montrer soi-même, le talent, l'amabilité et les vertus de la personne dont on veut perpétuer le souvenir.

En rappelant toutes les notices historiques composées par des Académiciens sur la vie et les ouvrages de leurs confrères, je dirai, à l'égard de celles qui n'ont pas été imprimées, ce qui est nécessaire seulement pour faire connaître les traits principaux de l'Académicien qui n'est plus. Je ne dirai rien, ou je dirai peu de chose de celles qui ont été publiées; le public a jugé le sujet et l'auteur. Depuis quelques années, tous les éloges prononcés en séance publique sont imprimés aux frais de l'Académie.

[redacted]

par un autre titre. C'est dans les prisons, où il exerçait son art, qu'il contracta la maladie dont il mourut au champ d'honneur.

Même séance. — Éloge de THOMAS, par M. Lacretelle aîné, associé.

21 juillet 1807. — Éloge de BUREAUX-PUSY, par M. Guerre. Cet éloge, qui a été imprimé à Lyon, en 1807, n'a pas été prononcé par l'auteur dans le sein de l'Académie; il y fut lu par M. Martin aîné : ce fut un des titres de l'admission de M. Guerre. Jean-Xavier Bureaux-Pusy est né à Port (sur Saône) le 7 janvier 1750. Capitaine au corps du génie et chevalier de l'ordre de St Louis, il fut appelé à l'Assemblée constituante qu'il présida trois fois. Il a été préfet des départements de l'Allier, du Rhône et de Gênes, où il est mort le 2 février 1806. Son nom a été donné à une des rues de Lyon.

Le 25 février précédent, l'Académie avait reçu de M. Révérony-St-Cyr, correspondant, des stances sur la mort de M. de Pusy.

26 avril *1808*. — Notice historique sur la vie et les ouvrages de M. DUBOIS, associé, ancien préfet du Gard, par M. Delandine.

23 août 1808. — *Séance publique.* — Éloge historique de Jacques-Henri-Désiré PETETIN, docteur en médecine; né à Lons-le-Saunier, mort à Lyon, le 27 février 1808, dans sa 64e année, par M. Martin aîné. *Lyon*, *Ballanche*, 1808, *in*-8°.

14 mars 1809. — Notice historique sur LOYER, par M. Cochet. *Lyon*, *Ballanche*, *in*-8°. (V. chap. I, 2e section du tome Ier.)

12 juillet 1809. — Notice nécrologique sur JAMBON, par M. Régny, insérée à cette date dans le *Bulletin de Lyon.* Cette notice n'a pas été lue à l'Académie, dont M. Régny ne faisait pas encore partie. Philibert Jambon, né à Emeringes (Rhône), est mort à Lyon le 10 juin 1809. Doué d'un génie rare pour les inventions mécaniques, appliquées à l'art de guérir et au soulagement de l'humanité, il a laissé un cabinet curieux à son neveu M. Bouchard.

29 août 1809. — Éloge d'HÉNON, par M. Grognier. Jacques-Marie Hénon naquit à Sardes (en Picardie), le 17 janvier 1749. Nommé professeur d'anatomie à l'école vétérinaire d'Alfort, en 1744, il fut envoyé en cette qualité, six ans après, à celle de Lyon. Mort en cette ville le 7 mai 1809.

Ier mai 1810. — *Séance publique.* — Éloge de BOURNES, par M. Picard. Joseph Bournes, dessinateur pour la fabrique, né à Lyon, en 1740, y est mort en 1808. Sur ses dessins furent exécutés

description des morceaux qui composent l'œuvre à l'eau forte de M. de Boissieu. (V. chap. 1er, 2e section du tome II.)

30 juillet, 6 et 13 août 1811. — Éloge de l'avocat-général SERVAN, associé, par M. Camille Jordan.

3 septembre 1811. — *Séance publique.* — Éloge de Marc-Antoine PETIT, par M. Cartier. *Lyon*, *Ballanche*, 1811, *in*-8°. Autre Éloge par M. Parat, lu à la séance publique de la Société de médecine le 30 juillet 1812. *Lyon*, *Leroy*, 1812, *in*-4°. Hommage rendu à la mémoire de M. A. PETIT, (vers), par J. B. Dumas. *Lyon*, *in*-8°. Petit, né à Lyon, le 3 novembre 1766, chirurgien-major de l'Hôpital-général des malades, avait vu ses études et ses progrès favorisés par M. Trollier de Fétan. Il suivit la volonté de son bienfaiteur en donnant les mêmes encouragements à un élève en chirurgie, ami de la science et des lettres. Mort le 7 juillet 1811. Ses élèves et ses amis lui ont élevé un monument funéraire. Il a légué à la Bibliothèque de la ville une collection complète du *Moniteur;* et à la Société de Médecine de Lyon, la propriété de toutes ses pièces d'anatomie et de pathologie, de son cabinet d'histoire naturelle et de son arsenal de chirurgie, la Société ne devant jouir de ce dernier legs qu'après la mort de son fils. M. Petit était placé dans la classe des belles-lettres, section de poésie. Lorsqu'il passa, sur sa demande, dans la classe des sciences, section de médecine, quelqu'un de la pre-

mière classe dit : « C'est un transfuge. — Oui, reprit M. Bérenger, mais il n'a point passé à l'ennemi. »

17 décembre 1811. — Éloge de TOLOZAN, ancien Prévôt des marchands de Lyon, par M. Delandine; imprimé.

5 mai 1812. — Notice historique sur la vie et les ouvrages de Pierre COGELL, par J. B. Dumas. M. Cogell naquit à Stockolm en 1734; il vint à Lyon en 1763, et fut nommé par le Consulat, le 5 janvier 1779, aux ſonctions de peintre de la ville, en survivance de M. Nonotte. En 1785, il resta seul pourvu de l'office. Il était élève de Vien. La reine Marie-Antoinette s'intéressa à sa nomination. Il mourut le 21 janvier 1812.

maire de Lyon, par M. Camille Jordan. Nicolas-Marie-Jean-Claude Fay, comte de Sathonay, conseiller au Parlement de Paris, nommé maire de Lyon le 23 septembre 1805, en a rempli les fonctions jusqu'à sa mort. Né à Lyon le 7 septembre 1762, il était fils d'un Prévôt des marchands et petit-fils d'un échevin. Un des actes de ce magistrat, qui lui font le plus d'honneur, est la suppression des maisons de jeu. M. Bérenger peignit, à ce sujet, la reconnaissance publique dans une pièce de vers qui fut livrée à l'impression, et dont les expressions très fortes et quelquefois même hasardées, ne laissent pas de contribuer au souvenir de la bonne action municipale. On y remarquait ce vers singulier :

Sathonay pousse au monstre et le monstre n'est plus.

Fay de Sathonay est mort à Lyon le 27 août 1812. Le procès-verbal de ses obsèques, inséré dans le Journal de Lyon, du 3 septembre 1812, contient son éloge prononcé par M. Sain-Rousset, baron de Vauxonne, président du Conseil municipal. Ce conseil avait demandé l'autorisation de faire exécuter en marbre le buste du comte de Sathonay, pour le placer dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville. L'accomplissement de ce vœu a été confié, en 1826, à M. Legendre-Héral, et le prix du monument placé au Musée, a dû être acquitté sur les fonds légués à la ville par M. Grognard.

18 mai 1813. — *Séance publique.* — Éloge de François TISSIER, par M. Mollet. Mort à Lyon le 2 août 1811, à l'âge de 75 ans. F. Tissier travaillait encore à un nouvel ouvrage dans lequel le phlogistique et l'acide salin devaient faire subir de rudes assauts à l'oxigène, à l'hydrogène, à l'azote et à toute la chimie Lavoisienne. (V. chap. 1er, 2e section du tome Ier.)

Même séance. — Éloge de BREDIN père, directeur de l'École vétérinaire, par M. Grognier. Louis Bredin, né, en 1738, à Auxonne, mort à Lyon le 17 mars 1813. Élève de Bourgelat, il inscrivit son nom le cinquième sur la liste de l'École vétérinaire de Lyon ; il suivit son maître à Alfort où l'on forma [redacted]



nat. Une notice de M. Revoil sur M. Mayeuvre de Champvieux a été insérée dans le Journal de Lyon, du 23 juin 1812.

30 août 1814. — *Séance publique.* — Notice sur la vie et les ouvrages de Joseph CHINARD, par J. B. Dumas. Imprimé par les soins de Mme Ve Chinard. Ce statuaire, né à Lyon le 12 février 1756, y est mort le 20 juin 1813. (V. le chap. 3, 2e section, Artistes.)

5 septembre 1816. — *Séance publique.* — Éloge de Jean-Emmanuel GILIBERT, par M. Mollet. M. E. Sainte-Marie a fait imprimer un éloge historique du même Académicien. *Lyon*, 1834, *in*-4°. (V. chap. Ier, 2e section du tome Ier.)

28 août 1817. — *Séance publique.* — Éloge de Bernard de JUSSIEU, directeur du Jardin-Royal des Plantes, à Paris, né à Lyon, par M. Grognier.

26 mai 1818. — *Séance publique.* — Notice sur la vie et les écrits de Jean-Marie BRUYZET, par J. B. Dumas. M. Bruyzet, né à Lyon, le 7 février 1744, y est mort le 16 avril 1817. (V. chap. 1er, 2e section du tome Ier.)

Même séance. — Notice nécrologique sur le comte de FARGUES, maire de Lyon, associé, par M. Régny. *Lyon*, *Ballanche*, 1818, *in*-8°. Cet éloge faisait partie du discours de réception de M. Régny.

7 juillet 1818. — Notice sur POUTEAU, chi-

rurgien-major de l'Hôpital de Lyon, par M. Cartier. (V. chap. 1er, 2e section du tome Ier.)

7 septembre 1818. — *Séance publique.* — Notice sur Joseph-Gaspard Picard, par J. B. Dumas. M. Picard, dessinateur, né à Louhans (Saône-et-Loire) en 1748, est mort à Lyon le 20 juillet 1818.

5 septembre 1820. — *Séance publique.* — Notice sur la vie et les ouvrages d'Antoine-François Delandine, par J. B. Dumas. Imprimée par les soins de M. Romanet-Delandine, un de ses fils, auteur du Catalogue détaillé joint à cette notice. *Lyon*, *Mistral*, 1820. M. Delandine est né à Lyon le 6 mars 1756. Reçu avocat, il exerça peu cette [redacted]

royale d'Afrique, a inventé une méthode et des instruments pour faire parvenir les médicaments dans les profondeurs de l'oreille, en leur faisant suivre la voie des narines. Il a laissé un traité inédit sur *les maladies de l'oreille*, dont les idées principales communiquées à l'Académie de Lyon et à l'Académie de Bordeaux qui, en 1814, décerna un prix à l'auteur, ont circulé dans le monde savant. Les propagateurs de ces idées n'ont pas eu la délicatesse d'en indiquer la source. M. Saissy est mort à Lyon le 27 mars 1822.

1er juillet 1823. — *Séance publique.* — Éloge de Laurent-Pierre BÉRENGER, par J. B. Dumas. *Lyon*, *Boitel*, 1836, *in*-8°. M. Bérenger, né à Riez, près de Toulon, le 28 novembre 1749, est mort à Lyon le 26 septembre 1822. Il avait été professeur dans divers colléges de l'Oratoire. La chaire d'éloquence lui fut confiée à l'École centrale du Rhône. Il fut ensuite proviseur du Lycée de Lyon et inspecteur. Il a été aussi membre du Conseil-général du département.

27 août 1823. — *Séance publique.* — Éloge de Camille JORDAN, par M. Ballanche. Imprimé avec les discours de Camille Jordan. *Paris*, *Renouard*, 1826, *in*-8°. Camille Jordan, né à Lyon le 11 janvier 1771, est mort à Paris le 19 mai 1821. Député au conseil des Cinq-Cents en 1797, il défendit avec énergie sa ville natale. Condamné à la déportation le 18 fructidor, il parvint à s'échapper.

[redacted]

Depuis la Restauration, il a été membre de la Chambre des députés et conseiller-d'état. Cet orateur faisait remarquer, dans le sein de l'Académie, la brillante faculté d'improvisation qu'il avait reçue de la nature. On n'oubliera de long-temps le rapport qu'il fit ainsi du poëme de Mme de Vannoz, son amie, sur *la conversation*. C'est un sujet pour lequel il aurait pu fournir lui-même un modèle; car il animait ses entretiens par beaucoup d'esprit, d'à-propos et de gaîté. Son mérite, sous ce rapport, a été apprécié par M. Degérando, dans une note adressée à M. Ballanche et imprimée en tête du *Recueil des discours*. Ses deux amis ont rendu aussi hommage à la fermeté de son caractère et à la noblesse de ses sentiments. Une des rues de Lyon porte son nom.

[redacted]

Rhône). J. M. Morel avait été attaché au prince de Conti en qualité d'intendant-général des bâtiments. Il enseignait, à seize ans, la haute géométrie aux élèves du Corps des ponts-et-chaussées qui l'avait adopté ; à dix-sept ans et demi, il fut nommé sous-ingénieur de la province du Lyonnais. Architecte paysagiste, il exerça d'abord ses talents dans les jardins du prince qui l'honorait de son amitié et pour lequel il refusa la place d'architecte des Menus-Plaisirs. Il visita l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie et l'Espagne. On compte plus de vingt-quatre paysages pittoresques, exécutés par J. M. Morel, tels que Bercy, Guiscard, St-Leu, Malmaison, etc. Outre la *théorie des jardins*, il est auteur d'un traité sur la *composition de la musique* et d'un ouvrage considérable sur l'*architecture rurale*, auquel il mettait la dernière main lorsque la mort le frappa. Né à Lyon en 1728, il est mort à la Croix-Rousse en 1810. Il était frère de Pierre Morel le grammairien. Le génie de Morel a créé son art; il n'avait point de modèle. M. de Fortair a dédié à l'Académie de Lyon un discours sur la vie et sur les œuvres de J. M. Morel.

27 mai 1825. — *Séance publique.* — Éloge de Vitet, par M. Cartier. Jean-François Vitet, né à Lyon en 1750, avocat, juge, président de chambre à la Cour d'appel, président du Tribunal civil de Lyon, a rempli aussi diverses fonctions administratives. Mort à Lyon le 17 septembre 1824.

29 mai 1826. — *Séance publique.* — Éloge historique de Vouty de la Tour, par M. Torombert. *Lyon*, *Perrin*, 1826, *in*-8°. Le baron Claude-Antoine Vouty de la Tour, conseiller au Parlement de Dijon, premier président à la Cour royale, commandant de la Légion-d'Honneur, né à Lyon, en 1761, est mort à Paris le 4 mars 1826. Il professa les mathématiques en Suisse, où il s'était réfugié pendant le règne de la terreur. M. le comte Fortis, correspondant, a publié une Notice sur M. Vouty, son allié. *Paris*, *Carpentier-Méricourt*, 1826, *in*-8°.

Même séance. — Éloge historique de Raymond Verninac, premier Préfet du département du Rhône, restaurateur de l'Académie, par J. B. Dumas. *Lyon*, *Barret*, 1826, *in*-8°. Verninac de Saint-Maur, né à Cahors en 1762, Ministre de France en Suède dans l'année 1792, passa, en 1795, à la Porte-Ottomane, avec le titre d'*envoyé extraordinaire*. C'est le premier étranger qui ait fait imprimer et distribuer une *gazette*, dans sa langue, à Constan-[illegible] En 1800, le gouvernement lui confia la [illegible] il a fait beaucoup

par M. Guerre. *Lyon*, *Perrin*, 1827, *in*-8°. Pierre-François Rieussec est né à Lyon, le 23 novembre 1738. Reçu avocat au Parlement de Paris en 1775, il vint remplir une place honorable au barreau de Lyon, et fut bientôt nommé à la chaire de droit qui existait alors. Il fut successivement recteur de la Charité, président du District de la campagne, juge au Tribunal d'appel, membre du Corps législatif et de la Chambre des députés. Il est mort, conseiller honoraire à la Cour royale, le 20 juillet 1826. M. Rieussec avait concouru, avec MM. Vouty et Vitet, à la formation du Code civil, et avait rédigé à ce sujet les délibérations de la Cour royale de Lyon. M. Grognier a lu en 1827, à la Société d'agriculture, une Notice sur M. Rieussec. *Lyon*, *Barret*, 1828.

13 août 1827. — *Séance publique*. — Épître en vers à Mathon de la Cour, par M. Boucharlat, correspondant. Cette épître (*Archives du Rhône*, août 1827) contient, outre l'éloge de C. J. Mathon, des vers qui honorent la mémoire de beaucoup d'autres Académiciens. M. Breghot y a joint un grand nombre de notes biographiques.

10 juillet 1828. — *Séance publique*. — Notice historique sur Jean-Baptiste Poupar, par J. B. Dumas. Imprimée à la tête d'une traduction en vers de l'*Art poétique* d'Horace, par M. Poupar. Cet Académicien est né à Saint-Diez (Vosges), le 17 février 1768. Professeur de philosophie avant la révolution, il refusa le serment qu'on exigeait de lui, et s'embarqua

pour Constantinople. Là, comme à Londres où il se rendit, et en France, quand il y rentra, il se livra à l'éducation particulière et publique. Nommé conservateur du dépôt de livres de la ville, il se prêta avec un gracieux empressement à la restitution tardive de la Bibliothèque académique. Mort le 1er mars 1827.

Même Séance. — Éloge de MOTTET-DEGÉRANDO, par M. Régny. Imprimé. Dominique Mottet-Degérando, né à Valence (Drôme) le 3 avril 1771, a été pendant long-temps l'âme de la Chambre de commerce de Lyon. Sur la fin de sa vie, il fut nommé membre de la Chambre des députés.

26 avril 1830. — *Séance publique.* — Éloge [redacted]

des-Plantes de cette ville. Le Piémont a fait les frais de son monument, par les soins de M. Mathieu Bonafous, auteur de l'inscription tumulaire. On voit sur ce monument le portrait en relief de Balbis et l'image de la plante que Wildenow lui a dédiée (*Balbisia elongeta*).

21 décembre 1833. — *Séance publique.* — Éloge de Jean-Julien Trélis, par M. Pichard. *Lyon*, *Rossary*, 1833, *in*-8°. M. Trélis, né à Alais le 23 octobre 1757, est mort à Lyon le 24 juin 1831. Il avait été long-temps secrétaire-perpétuel de l'Académie de Nîmes. M. Pichard rappelle ses services comme administrateur dans le Languedoc, et ses talents comme prosateur et comme poète.

25 juin 1834. — *Séance publique.* — Éloge historique de Nicolas-François Cochard, par J. B. Dumas. *Lyon*, *Barret*, 1834, *in*-8°. N. F. Cochard, long-temps placé au rang des premiers fonctionnaires du département, a rendu beaucoup de services à sa patrie adoptive. Écrivain laborieux, il s'est constamment occupé de l'histoire locale. Né à Villeurbanne, le 20 janvier 1763, il est mort à Lyon en 1834.

5 mai 1835. — *Séance publique.* — Éloge historique de Jean-Baptiste Dugas-Montbel, par J. B. Dumas. Né à Saint-Chamond le 11 mars 1776, mort à Paris le 30 novembre 1834. Il se livra tard à l'étude du grec, à laquelle il doit sa renommée littéraire. Ce n'est que peu d'années avant sa mort, qu'il

entra dans la carrière politique. En 1830, 1831 et 1834, il fut appelé par le Collége électoral de l'arrondissement de la campagne de Lyon, à faire partie de la Chambre des députés. C'est à cette occasion que M. Ballanche a pu s'écrier sur son tombeau : « Que viens-tu faire, mon noble et studieux ami ? toi, messager de paix, tu viens te jeter entre les partis, et tu te trouves précipité dans les entrailles d'une révolution. » Dans les courts loisirs que lui laissaient les séances, Dugas s'occupait avec ardeur de la grande entreprise qu'il avait formée de traduire *Eschyle*. Il a légué à la ville de Saint-Chamond : 1° une somme de dix mille francs pour faire le premier fonds inaliénable d'une caisse d'épargnes et de [redacted]

23 mai 1837. — *Séance publique.* — Éloge historique de Jean-Marie PICHARD, par J.-B. Dumas. *Lyon*, *Barret*, 1837, *in*-8°. Né à Lyon le 22 avril 1781, M. Pichard suivit la carrière de la médecine et se livra à la culture des lettres. En 1831, il obtint l'emploi de Bibliothècaire du Palais des Arts. Mort à Oullins, et enseveli près de Jacquard son parent, le 29 août 1836.

Même séance. — Éloge d'AMPÈRE, né à Lyon, membre de l'Académie des sciences, par M. Bredin fils. Des fragments de cet éloge, qui n'a pas encore été imprimé, ont été lus seulement. On désire voir rendre en entier et publier l'hommage de l'amitié à la gloire d'un des Lyonnais les plus illustres. Une chose qui n'est pas indigne de remarque, c'est que dans le génie encyclopédique d'Ampère, il y avait place pour l'art de faire des vers pleins de facilité et d'élégance et qui rappelaient la manière de Gresset.

On voit que ces éloges n'ont pas tous été composés par les secrétaires, et qu'une grande partie l'a été par d'autres Académiciens délégués pour cette honorable mission. En usant, à cette occasion, de la faculté que leur donnent les réglements, les Secrétaires ont suivi plus d'une convenance et ont vu remplir leur tâche beaucoup mieux qu'il n'auraient pu le faire, malgré leur zèle et leurs soins ; des rapports plus intimes ayant lié tel ou tel membre de l'Académie avec celui qui se charge de rendre à sa mémoire les derniers devoirs.

Plusieurs raisons m'ont porté à ne dire que peu de mots sur chacun de ces éloges, auxquels indé- pendamment des services publics rendus par ceux qui en sont l'objet, l'existence de l'Académie a fourni d'utiles matériaux. Si les hommes, loués avec plus ou moins de justice ou d'abandon, n'ont pas laissé de traces dans le souvenir, ce que j'aurais pu ajouter n'aurait pas augmenté leur renommée ; et pressé par la nécessité de m'occuper d'autres travaux, de plus grands détails biographiques et bibliographiques, qui d'ailleurs auraient été souvent pour moi des ré- pétitions, m'auraient entraîné trop loin. Toutefois je trouve ici l'occasion naturelle de rappeler qu'en 1811, M. Bérenger fit arrêter qu'il serait célébr chaque année un service religieux pour le repos d [redacted]



Nicolas-Acher DE MORTONVAL, né à Beauvais, en 1727, débuta, en 1749, dans la carrière du barreau. Il la quitta lors de la formation du Parlement Maupeou. En 1771, il fut appelé aux fonctions de premier secrétaire de l'intendance de Bretagne et ensuite de celle de Bourgogne. En 1783, il devint premier commis des finances, chargé des pays d'États. Après la révolution, il fut nommé conseiller aux Cours d'appel d'Amiens et de Lyon. Il est mort dans cette dernière ville en 1811. On regrette qu'au milieu des troubles civils, il ait brûlé le manuscrit d'une histoire des événements qui ont amené la crise politique de 1789. Sous le nom de *Mortonval*, un des petits-fils de M. Acher, a composé avec succès un assez grand nombre de romans.

Camille BASSET, capitaine de vaisseau. Il fut nommé, en 1806, auditeur au Conseil-d'état.

Georges CAMINET, négociant, membre de l'Assemblée législative, juge à la Cour d'appel de Lyon. Il était l'oncle de Mme Roland, auteur d'*Alexandra* ou *la Chaumière russe*, et de plusieurs autres romans estimés. On lit, dans la *Biographie nouvelle des contemporains*, que l'Académie de Lyon voulut, en 1810, admettre dans son sein cette dame, et qu'elle s'y refusa, toute surprise d'un honneur qui effrayait sa modestie. Ce désir fut, en effet, manifesté par quelques Académiciens à M. Caminet; mais la nomination ne pouvait avoir lieu que d'après la demande qu'en aurait faite elle-même Mme Roland.

[redacted]

Antoine-Marie-François Artaud, né à Avignon le 8 avril 1767, ancien négociant, dessinateur et peintre, conservateur du Musée de Lyon, directeur de l'École royale des beaux-arts, correspondant de l'Institut, mort à Orange le 27 mars 1838. Une grande partie de ses travaux scientifiques et de ses services est rappelée dans le cours de cet ouvrage. Bienfaiteur de l'Académie, il recevra certainement, dans un éloge public, le tribut d'hommages qui lui est dû. Par testament olographe, en date du 22 juillet 1837, déposé dans les minutes de Mᵉ Meissonnier, notaire à Orange, il a fait des legs à l'Académie et à la ville de Lyon. Voici ces dispositions testamentaires :

[redacted]

« Je réserve, pour le cabinet *Artaud* de Lyon, ma bague antique bleue (*Onix nicolo*), mes deux cachets en agathe, la tête en marbre de Livie, antique, qui est sur la cheminée du petit salon à Orange ; plus les deux tableaux que j'ai peints, qui sont dans la grande salle, et mon portrait au crayon et la grande miniature qui sont de mes ouvrages ; le François Ier encadré, le paysage peint de M. Duclaux, les deux dessins à l'encre de chine, l'un de M. Rey, l'autre la pyramide de Vienne de M. Grobon ; plus les dessins de MM. Revoil et Richard, à l'encre de Chine, qui sont dans le salon jaune d'Avignon, avec deux miniatures de ma façon. »

André-Claude Dussaussoir, né à Lyon le 29 novembre 1755, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu en 1778. Élève de Desault, il visita les principaux hôpitaux de France. Il ne s'est pas borné à consacrer à ceux de sa ville natale ses soins et ses talents ; il leur a laissé, en mourant, des legs assez considérables. Mort le 12 décembre 1820.

Christophe Guillaud, manufacturier, né à Saint-Étienne le 17 janvier 1755, mort à Lyon le 17 décembre 1821. Il était membre du Lycée des arts de Paris, qui lui avait décerné une médaille. Il possédait à Collonge une maison de campagne qu'il s'était plu à remplir de monuments d'art, la plupart ascétiques.

Lamanière, professeur de musique, mort à Lyon le 28 juin 1808. Après avoir parcouru quelque temps la carrière dramatique, il se fixa exclusivement l'étude, à la pratique et à l'enseignement de la musique. A une époque critique, il prit part à l'admi-

nistration publique, et, dans ce poste dangereux, il eut le bonheur de rendre de grands services à ses concitoyens.

Camille PERNON, manufacturier, membre du Tribunat, officier de la Légion-d'Honneur, adjoint au Maire de Lyon, membre de la Chambre de commerce. Sa fabrique tenait le premier rang entre celles qui s'occupent des meubles et du brocard. Envoyé par sa maison de commerce en Russie, il sut s'y faire distinguer par Catherine II qui apprécia ses talents et ses connaissances. Mort, le 14 décembre 1808, à Ste-Foy, près de Lyon. Son éloge, par M. Terret, a été inséré dans le *Bulletin* de Lyon du 21 décembre 1808. On a donné le nom de *Camille Pernon* à une rue pro-

[redacted]

du département du Rhône, président du même Tribunal, membre d'un Conseil intime que M. le conseiller-d'état, Najac, préfet, avait cru nécessaire de se donner, conseiller à la Cour royale, M. Riolz mourut, et son éloge fut publié, en 1815, sous le nom d'*Onuphre Moulin*.

Joseph-René Ruelle, mort à Lyon le 18 germinal an X (8 avril 1802), à l'âge de 74 ans.

Pierre-Claude-Catherin Willermoz, né à Lyon le 17 mars 1767, mort dans la même ville le 12 janvier 1810. Docteur en médecine, agrégé au Collége des médecins de Lyon, et nommé professeur d'anatomie en 1792. Après avoir pratiqué son art aux armées, il fut, en 1796, médecin de l'Hôpital militaire de Lyon, et, en 1801, de l'Hôtel-Dieu. Membre de plusieurs sociétés savantes, il a publié des Mémoires couronnés.

Joseph Mollet, né à Aix (Bouches du Rhône) le 5 novembre 1755, a été sans contredit un des Académiciens les plus utiles à la Société. Membre de la congrégation de l'Oratoire, il a consacré toute sa vie à l'enseignement public. Professeur de mathématiques, de physique ou d'astronomie, au Collége, à l'École centrale et à la Faculté, il a composé, comme on l'a déjà vu, un grand nombre d'ouvrages scientifiques dont l'importance ne saurait être contestée, et dont quelques-uns ont été traduits dans les langues étrangères. Il est un des

trois ou quatre Académiciens qui ont le plus contribué à établir et à constater la découverte de l'inflammation de l'air par la compression. Il n'était ni correspondant de l'Institut, ni membre de la Légion-d'Honneur. M. Richard Laprade s'est chargé de faire son éloge. Mort à Aix, le 30 janvier 1829.

Étienne Sainte-Marie, né le 4 août 1777 et mort le 3 mars 1829, avait été, en 1795, employé dans les bureaux du District de la campagne de Lyon, à St-Genis-Laval. Ensuite, il étudia l'art de guérir et le pratiqua toute sa vie. Il joignait à beaucoup d'esprit une instruction profonde et variée. M. Prunelle s'est chargé de rendre un hommage public à sa mémoire. En attendant, on me pardonnera peut-être, en faveur de quelques détails curieux, d'insérer ici un extrait d'une de ses lettres à M. Monfalcon :

[redacted]

son modeste logement, composé d'une pièce unique, mais très vaste, dans l'ancien couvent des Dominicains, aujourd'hui l'Hôtel de la Préfecture. Je reçus l'offre avec reconnaissance, et, dès le lendemain, mes pénates un peu profanes furent établis à côté du crucifix et du prie-Dieu de l'abbé. On voyait sur la même table de travail des pièces d'anatomie et des ornements d'église, des traités de médecine et des bréviaires ou des livres de théologie. On eût dit que cette fois deux sciences, qui se donnent rarement la main, avaient voulu faire la paix et confondre leurs études et leurs intérêts. Mon compagnon de chambre était excellent au confessionnal, au lutrin, et dans toutes les cérémonies de l'église; c'était un modèle de zèle et de piété, mais il était, en chaire, d'une médiocrité qui l'affligeait, qui nuisait à son avancement, et même à la considération personnelle dont il était digne sous tous les rapports. Il m'en fit un jour l'aveu avec une amertume qui me toucha, je compris ce qu'il attendait de moi : je prévins sa demande, et je lui offris de faire ses prônes; il accepta ma proposition sans hésiter. Lorsque son tour de prône arrivait, ce qui avait lieu toutes les trois semaines, le service de l'église étant fait par le curé et deux vicaires, je me rendais de fort bonne heure à notre logement, et, en quatre heures, je brochais un prône sur le texte qui m'était donné. Pendant mon travail, l'abbé faisait préparer un fort bon souper chez le sacristain qui logeait dans le voisinage. Vers dix heures, nous nous mettions à table; mon acolyte, tout occupé de son affaire ne mangeait presque rien. Après le souper, je me couchais, et l'abbé passait la nuit à apprendre le sermon qu'il devait débiter le lendemain.

C'est dans les mêmes circonstances, c'est pour le même sujet que je composai des cantiques, et ces chants pieux furent les premiers vers que je livrai au public. Je conserve avec un soin infini un seul exemplaire, le seul qui

me reste d'un cantique que je fis pour le jour de Noël de l'année 1798. L'abbé Fraisse, qui avait une fort jolie voix et un peu de musique, arrangea un accompagnement sur l'air qu'il avait choisi et dont je lui avais fourni les paroles. Pendant quinze jours, il se donna une peine extrême pour apprendre à l'élite de ses pénitentes les vers et le chant. Enfin, le grand jour arriva. Caché dans un coin obscur de l'église, derrière le maître-autel, j'entendis mon cantique avec un plaisir difficile à décrire. Chanté d'abord à l'office des vêpres, il fut ensuite répété après le sermon de M. le curé. Tout cela etait certainement fort médiocre; il est cependant quelques couplets que j'aime encore à me rappeler, et, par exemple, celui-ci :

Déjà cette auguste naissance,
Sur des fronts chargés de douleurs,
Du plaisir et de l'espérance
A fait reverdir les couleurs.
  O nuit profonde,



et, chanté par quelques jeunes filles sans talent, mais dont la voix, dans ces circonstances, me sembla mélodieuse, il me rendit plus heureux que ne l'aurait été le célèbre compositeur allemand Vogel, s'il avait pu entendre son ouverture de *Démophon*, lorsqu'elle fut exécutée, en 1791, dans une fête funèbre au Champ-de-Mars, par douze cents instruments à vent, accompagnés, d'intervalle en intervalle, par douze tam-tams. Que ces temps sont loin de moi! il est malheureux de penser qu'ils ne reviendront jamais. Je vous souhaite de plus longs souvenirs; je ne saurais vous en souhaiter de plus innocents et de plus doux. Je me recommande instamment à votre amitié, elle est devenue pour moi un besoin.

« SAINTE-MARIE.

« Lyon, le 17 septembre 1827. »

Philibert PARAT, né à Lyon en septembre 1763, médecin de l'Hôtel-Dieu et de l'École vétérinaire. Il a laissé, sur plusieurs questions médicales importantes, des Mémoires qui sont le fruit de ses études et de sa longue pratique. Une main, qui lui aura été chère, les mettra sans doute au jour. Mort le 11 décembre 1838. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Alp. Dupasquier, président de l'Académie; Polinière, président de la Société de médecine; et Martin jeune, son ami, qui, en 1793, avait partagé son exil, ses malheurs et son service aux armées. (*Réparateur*, 16 décembre 1838.)

Louis-Furcy GROGNIER, professeur à l'École vétérinaire, né à Aurillac le 20 avril 1775, mort à Lyon le 7 octobre 1837. Il dut à l'énergie de son caractère

d'être à dix-huit ans, officier municipal, à la suite de l'insurrection lyonnaise, en 1793. Dans des notes inédites, il a rendu compte lui-même d'une manière intéressante de l'emploi des premières années de sa jeunesse. M. J. H. Magne a publié une partie de ces notes dans son *Éloge historique* de L. F. Grognier. Cette Notice, lue par extrait dans la séance publique de la distribution des prix de l'École vétérinaire du 24 août 1838, et insérée dans la *Revue du Lyonnais* (octobre 1838), renferme un jugement étendu et motivé sur les nombreux travaux, les services et les succès de ce professeur laborieux, qui est aussi, d'après l'auteur de la Notice, le plus habile écrivain dont s'honore l'Art vétérinaire. Il fut, pendant longues années, secrétaire de la Société d'agriculture



technique comme préparateur et répétiteur de chimie. De la place de professeur de chimie à l'École centrale de l'Ardèche, il fut appelé, par le ministre de l'intérieur, Chaptal, à la chaire de chimie appliquée à la teinture, à Lyon; et, dans ce professorat qu'il exerça, dit M. Delacroix, avec une rare distinction, il rendit d'importants services à l'industrie. On en peut concevoir une idée par un des chapitres suivants. En 1810, Napoléon, voulant faire concourir les lumières de la chimie au succès de son système continental, consacra un prix de 50,000 fr. à la découverte d'un procédé pour teindre en bleu la soie et la laine sans aucun emploi d'indigo. Le problème était difficile; dans tout autre temps, il eût même paru insoluble. M. Raymond se mit à l'œuvre, et, après trois ans d'expériences sans cesse répétées, il parvint à donner à la soie avec le bleu de Prusse (prussiate de fer) une couleur égale et brillante, beaucoup plus belle et plus solide que celle qu'avait jusqu'alors donnée l'indigo. L'empereur fit remettre au savant chimiste une somme de 8,000 fr., à valoir sur l'encouragement promis, et le public donna à la découverte le nom de l'inventeur. En 1818, M. Raymond quitta l'enseignement, pour venir diriger lui-même la manufacture de produits chimiques qu'il avait établie à Saint-Vallier. L'année suivante, à l'exposition des produits de l'industrie française, il reçut une médaille d'or et la décoration de la Légion-d'Honneur, comme récompense *des éminents services qu'il avait*

[redacted]

rendus à la teinture des soies, *à Lyon*. Une Notice sur cet académicien, due à MM. A. Hénon et Delacroix, a été insérée dans la *Revue du Lyonnais*, 1837.

Pierre-Marie-François-Jules SERVAN DE SUGNY, né à Lyon le 24 décembre 1796, appartenait à la famille de l'avocat-général Servan. Il improvisait en vers latins avec une grande facilité. Reçu avocat en 1820, il se livra surtout à la littérature. Il coopéra à la rédaction de la *Gazette Universelle*, de l'*Indépendant* et des *Archives historiques du département du Rhône*. Ayant fixé sa résidence à Paris, il fournit des articles à la *Revue Encyclopédique*, au *Mercure de France au* 19e *siècle*, etc. Doué d'une mémoire prodigieuse, il possédait, outre le grec et le latin, presque toutes les langues de l'Europe. Il avait [redacted] la révision générale des dictionnaires de [redacted] travail philologique étai[redacted]

il est bien vrai que M. Régny aurait pu dire comme Énée : « *Quorum pars magna fui.* » Pendant longues années, il remplit tour-à-tour et avec distinction les fonctions de président du Tribunal de commerce et de secrétaire de la Chambre de commerce. Membre du Conseil municipal, adjoint au maire, il entre ensuite dans l'administration des prisons et dans celle du Mont-de-Piété, qu'il préside. Un des fondateurs du Dispensaire et de la Caisse d'épargnes, il est appelé aussi à la direction de ces établissements. Nommé trésorier de la ville le 15 septembre 1807, il en remplit les fonctions jusqu'en 1833. M. Régny fut député à Londres, avec Camille Jordan, pour recueillir le legs du major-général Martin. C'est dans les sentiments et les habitudes de son père, aussi trésorier de la ville avant la révolution, que M. Régny avait puisé le constant besoin d'être utile à ses concitoyens. En 1790, grâces à la vigilance de M. Rey, lieutenant de police, Lyon ne manqua pas de subsistances. On peut lire, à ce sujet, dans les *Mémoires, pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la révolution*, par M. l'abbé Guillon de Montléon, la note suivante : « Le trésorier de la ville, M. Régny, au déplacement de qui l'on n'avait rien à gagner, parce qu'il était déjà en avance, prêta de ses deniers en cette occasion, pour l'achat des grains nécessaires à la ville, environ trois millions, dont je ne peux pas dire qu'il ait jamais été remboursé ; car, lorsqu'on a voulu qu'il parût l'être, après vingt ans, il n'a reçu

[redacted]

qu'cnviron 800,000 fr., sans aucun paiement d'intérêts. (*Paris*, 1824 ; *tom*. I, *pag*. 48.)



TROISIÈME PARTIE.

SUITE DES TRAVAUX. — INTÉRÊT GÉNÉRAL.

A mesure que j'avance dans mon sujet, il se développe à mes yeux, et je m'en rends maître. Après

[redacted]

peut avoir une application plus directe à l'économie publique.

Ces quatre sections seront consacrées 1° aux séances solennelles ou extraordinaires ; 2° aux visites, audiences, cérémonies ; 3° aux sciences ; 4° aux belles-lettres et arts. Les deux premières sont d'un intérêt général relativement à l'institution de l'Académie. L'intérêt que peuvent offrir les autres n'a pas d'objet limité.

1re SECTION.

※

SÉANCES SOLENNELLES.

Je suivrai l'ordre chronologique pour les deux premières sections. Dans les deux autres, l'ordre des matières me paraît plus convenable.

Des circonstances politiques de la plus haute importance produisirent une des premières séances académiques qui ont eu quelque solennité.

La *Consulta* cisalpine était réunie à Lyon. L'objet apparent de la convocation était de fixer les bases de toutes les lois organiques ; l'objet réel était de faire conférer à Bonaparte la présidence de la République ; ce qui eut lieu. Dans les gouvernements de la spirituelle Italie, les gens instruits comptaient pour quel-

[redacted]

que chose ; ils avaient le collége des *Dotti*. Beaucoup de savants firent partie de la *Consulta* de Lyon. Un grand nombre d'entre eux assista aux séances de l'Académie des 23 frimaire an X (14 décembre 1801), et 3 nivose (24 décembre suivant.) On y remarquait MM. Marescalchi, ambassadeur de la république Cisalpine ; Cagnoni, président de la Société italique des sciences ; le P. Pini, barnabite, député de la même société ; Dominique Palmieri, adjoint au P. Pini ; Moscati, professeur de médecine clinique à l'Université de Pavie ; Volta, professeur de physique, à Pavie ; Brugnatelli, professeur de chimie ; Oriani, astronome de Milan ; Ciccolini, astronome de Bologne ; Gianovini, bibliothécaire à Pavie ; Butturini, professeur de langue grecque ; Maugilli, pro- [redacted] histoire naturelle ; Bessi, professeur de droit; [redacted] Bologne ; Elli et [redacted]

M. Ampère commença la lecture d'un Mémoire qui devait être divisé en deux sections : l'une, contenant une explication nouvelle des phénomènes de l'électricité où ils sont rappelés aux lois ordinaires de la mécanique ; l'autre, destinée à l'examen de l'influence de l'électricité sur les affinités et sur la théorie de la lumière et des couleurs.

Une des pièces lues dans cette séance fut reproduite dans celle qui fut tenue le 4 pluviose an X (24 janvier 1802), en présence du Ministre de l'intérieur; c'est l'éloge de Dolomieu. M. le conseiller-d'état Najac, président de l'Académie, prononça le discours d'ouverture, et ne manqua pas de faire saisir un rapprochement piquant, la proclamation d'un membre de l'Institut, en qualité de premier magistrat des républiques amies des sciences, des lettres et des arts. M. Roux, secrétaire pour la classe des sciences, rendit compte des travaux de l'Athénée pendant les quinze mois qui s'étaient écoulés depuis sa fondation. M. Bérenger lut un fragment d'un poème sur la *France sauvée ;* M. Camille Pernon exposa des vues générales sur le commerce. Il termina son Mémoire en rappelant au ministre les avantages de l'établissement d'un Musée dans cette ville, pour y perfectionner le goût, l'industrie et les manufactures; il était naturel que la première idée de cette précieuse institution partît comme une brillante étincelle du foyer académique. M. Martin aîné récita des stances sur l'*arrivée de Bonaparte à Lyon*. M. Pi-

Dans la seconde séance que les doctes cisalpins honorèrent de leur présence, M. d'Eymar, associé, préfet du Léman, lut son éloge de Dolomieu, et M. Bérenger, une épître en vers à l'abbé Delille. Volta fit ensuite des expériences tendantes à prouver l'identité du fluide électrique et du galvanisme. On admira en lui, et la facilité comme la justesse de l'expression dans une langue qui n'était pas la sienne, et le génie qui découvre les rapports et invente des instruments pour rendre sensible aux autres ce que son regard a pénétré.

Pour constater l'identité du fluide galvanique et du fluide électrique, le savant professeur multiplia les preuves au moyen du *Condensateur* [1], instrument ingénieux de sa composition. Il démontra avec clarté

[redacted]

M. Ampère commença la lecture d'un Mémoire qui devait être divisé en deux sections : l'une, contenant une explication nouvelle des phénomènes de l'électricité où ils sont rappelés aux lois ordinaires de la mécanique ; l'autre, destinée à l'examen de l'influence de l'électricité sur les affinités et sur la théorie de la lumière et des couleurs.

Une des pièces lues dans cette séance fut reproduite dans celle qui fut tenue le 4 pluviose an X (24 janvier 1802), en présence du Ministre de l'intérieur ; c'est l'éloge de Dolomieu. M. le conseiller-d'état Najac, président de l'Académie, prononça le discours d'ouverture, et ne manqua pas de faire saisir un rapprochement piquant, la proclamation d'un membre de l'Institut, en qualité de premier magistrat des républiques amies des sciences, des lettres et des arts. M. Roux, secrétaire pour la classe des sciences, rendit compte des travaux de l'Athénée pendant les quinze mois qui s'étaient écoulés depuis sa fondation. M. Bérenger lut un fragment d'un poème sur la *France sauvée ;* M. Camille Pernon exposa des vues générales sur le commerce. Il termina son Mémoire en rappelant au ministre les avantages de l'établissement d'un Musée dans cette ville, pour y perfectionner le goût, l'industrie et les manufactures ; il était naturel que la première idée de cette précieuse institution partît comme une brillante étincelle du foyer académique. M. Martin aîné récita des stances sur l'*arrivée de Bonaparte à Lyon*. M. Fi-

[redacted]

card présenta son tableau allégorique fabriqué sur le métier, et offert ensuite par l'auteur au premier consul dans une audience particulière. M. Revoil produisit le dessin d'une autre allégorie figurant *la ville de Lyon qui se ranime avec les secours du chef de l'État*. Le Ministre arrêta, séance tenante, que ce dessin serait exécuté en grand, et que le tableau serait placé dans l'Hôtel-de-Ville. Il ordonna qu'un buste du premier consul, dont M. Chinard offrait le plâtre à l'Académie, et dont la ressemblance était frappante, serait taillé en marbre pour orner la grande salle du même édifice.

Il finit par exprimer, en termes très flatteurs pour l'Athénée, combien il était satisfait de l'activité et de

[redacted]

sion m'engage à entrer dans quelques détails sur le phénomène dont il s'agit. Les physiciens l'attribuèrent long-temps à la réfraction des rayons lumineux ; les métaphysiciens l'expliquaient par un double jugement de l'âme, qui ajoute à l'éloignement des objets quand ils sont moins éclairés, et à leur grandeur quand ils sont jugés plus distants. Smith avait cherché une autre cause dans la forme apparente de la voûte céleste, qui semble surbaissée vers le zénith ; de manière que l'arc de cercle, depuis ce point jusqu'à l'horizon, étant divisé en parties égales par des rayons qui partiraient de l'œil de l'observateur, l'arc subjacent de la voûte se trouverait divisé en portions inégales, dont les plus grandes seraient les plus éloignées du zénith. M. Guidi avait combattu et rejeté les trois explications précédentes. Célle qu'il leur avait substituée consistait à dire qu'avec le disque de la lune, nous voyons une partie tantôt plus grande, tantôt plus petite, de la sphère lumineuse qui l'entoure et que nous confondons avec elle ; cette portion est plus considérable au lever du satellite, parce qu'alors les rayons ont à pénétrer une couche de vapeurs terrestres plus épaisse : c'est ainsi que tous les astres paraissent plus grands à travers les nuages. Cette idée de M. Guidi n'est pas absolument neuve. Plusieurs observateurs en font l'application à d'autres apparences célestes. Quoi qu'il en soit, M. Mollet trouva ce système inadmissible, principalement parce que l'interposition des vapeurs terrestres ne doit pas moins

dans les hauteurs du monde littéraire et du monde politique.

Le 18 prairial an XI (7 juin 1803), M. Bérenger offrit à l'Académie, au nom de M. Chateaubriand, qui était alors à Lyon, la nouvelle édition du *Génie du Christianisme*, avec cette lettre d'envoi :

« Messieurs,

« Depuis long-temps Lyonnais par le cœur, la place, qui me rapproche aujourd'hui de votre digne Archevêque, m'a presque rendu votre concitoyen. C'est à ce titre que j'ose vous présenter mon faible ouvrage, en le soumettant à vos lumières et à votre indulgence. L'église de St-Irénée fut le berceau du Christianisme dans les Gaules, et cette même église a sauvé la foi dans les derniers jours de nos calamités. La cendre des martyrs de Lyon a été deux fois jetée dans le Rhône, et deux fois la religion est sortie de cette semence sacrée. Le *Génie du Christianisme* est donc ici dans sa véritable patrie; mais en vous faisant l'hommage de mon livre, je n'ignore pas, Messieurs, que je l'expose à une dangereuse épreuve; car plus vous êtes persuadés de l'importance du culte de nos pères, plus vous sentirez combien je suis resté au-dessous de mon sujet.

« J'ai l'honneur, Messieurs, d'être avec la plus haute considération,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« De Chateaubriand.

« Lyon, 18 prairial an XI (7 juin 1803). »

Cet hommage donna lieu à une délibération que l'intérêt du sujet, ainsi que certaine singularité dans

les considérations qui la motivent, me portent à insérer ici textuellement :

« Un Membre propose de nommer, séance tenante, M. de Chateaubriand associé libre de l'Académie (1). La proposition est mise aux voix par le Président. Tous les Membres sont d'accord sur le mérite distingué de l'écrivain et de son ouvrage. Les uns font remarquer combien il fallait d'énergie et de courage pour avoir entrepris la défense de la religion chrétienne, dans un temps où ses ministres étaient proscrits, et ses persécuteurs investis du pouvoir. Les autres s'attachent à l'intention principale de cet écrit, qui est de venger le Christianisme des traits du ridicule, en intéressant à son triomphe le cœur, l'esprit et l'imagination. Plusieurs insistent sur le style animé et séduisant de l'auteur, sur son érudition, sur ses tableaux pleins de grâce et de poésie. Un des Membres est frappé surtout de la décence avec laquelle M. de Chateaubriand a répondu à des critiques peu modérées, et peut-être de mauvaise foi; il regarde sa défense comme un véritable chef-d'œuvre et un parfait modèle dans ce genre. D'autres le comparent à Pascal, à Bossuet, à St Augustin dans son livre de la *Cité de Dieu*. Quelques-uns enfin regardent comme un point de conscience d'adopter, sans délai, tous les moyens qui peuvent procurer un prompt écoulement à la seconde édi-

(1) Cette proposition fut faite par M. Bérenger; et, ce qui prouve que la demande d'association n'avait point été formée par l'auteur du *Génie du Christianisme*, c'est le passage suivant de la lettre qu'il écrivit de Turin à M. Joubert, le 17 juin 1803 :

« Vous savez déjà que l'Académie de Lyon m'a fait l'honneur de m'admettre au nombre de ses Membres. Voici un aveu : si le malin esprit y est pour quelque chose, ne cherchez dans mon orgueil que ce qu'il y a de bon; vous savez que vous voulez voir l'enfer du beau côté. Le plaisir le plus vif que j'aie éprouvé dans ma vie, c'est d'avoir été honoré, en France et chez l'étranger, des marques d'un intérêt inattendu. »

[redacted]

tion d'un ouvrage aussi utile pour la propagation des vrais principes.

« Cependant, sans atténuer aucun de ces éloges et en exprimant le même désir que leurs collègues, quelques Membres observent que les réglements ne permettent de procéder à aucune nomination que dans la dernière séance de floréal (mai), et dans la dernière de frimaire (décembre); que les membres des Académies les plus illustres de l'Europe, et les écrivains qui ont obtenu la plus grande célébrité par leurs ouvrages, sont formellement compris dans cette règle générale, bien loin que l'on ait voulu conserver la liberté de faire pour aucun d'eux une exception; que toutes les demandes d'agrégation doivent être inscrites à leur date, examinées ensuite par un Comité de présentation et jugées dans une assemblée générale, convoquée pour cet effet à jour déterminé; qu'il serait sans exemple, dans aucune Académie, que l'on eût fait une nomination sans

[redacted]

partie de son ouvrage à déprécier les travaux des savants, à contester même la certitude de la géométrie;

« Considérant que dès le premier chapitre, à la page 6, il a imprimé ces mots très remarquables : *Le système destructeur s'établissait en France avant la révolution, d'abord dans ces académies de province, qui ont été autant de foyers de mauvais goût et de factions;*

« Considérant qu'en adressant à l'Académie de Lyon l'ouvrage même où il a consigné ce texte et en demandant une place d'associé, il a fait, en faveur de cette Académie et des savants qui la composent, l'exception la plus flatteuse;

« Considérant que l'honneur de l'Académie exige que cette exception soit constatée sans délai et par tous les moyens possibles;

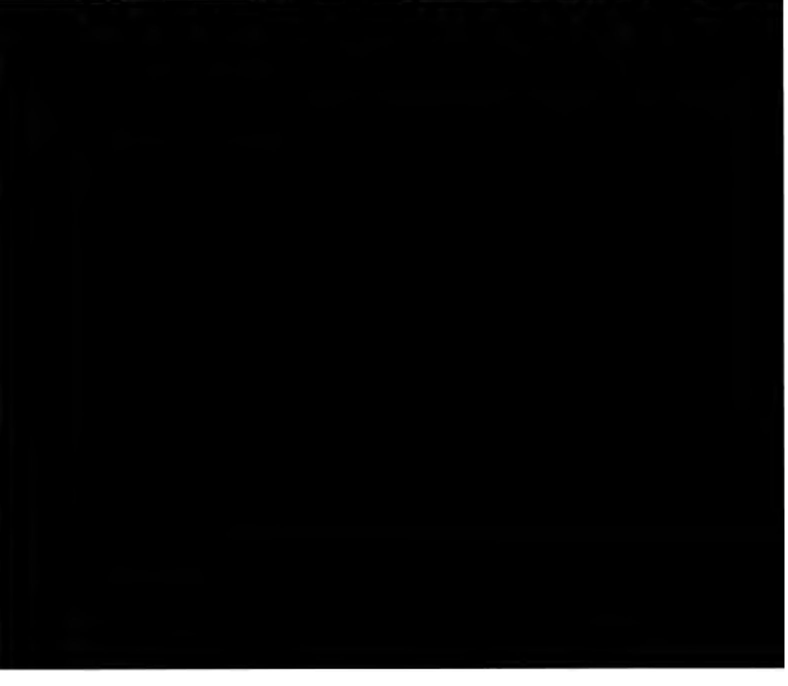
« Considérant qu'il n'y a pas violation du réglement, quand il se présente un cas qu'il était impossible de prévoir, et qui commande aussi impérieusement l'oubli des délais et des formes ordinaires;

« Les Membres présents, interprêtant le vœu de leurs collègues non convoqués, arrêtent que, sans préjudice de la stricte observation des réglements auxquels ils n'entendent déroger en aucune manière pour l'avenir, et vu les circonstances actuelles qui n'étaient point prévues et qui ne peuvent pas se renouveler, on procédera de suite à la nomination. Le scrutin est apporté, et M. de Châteaubriand réunit le nombre de suffrages requis par les statuts. Le secrétaire demeure chargé de lui accuser la réception de son ouvrage et de sa lettre, et de lui annoncer sa nomination. »

L'auteur du *Génie du Christianisme* revenait alors des départements méridionaux; et lorsque, peu de mois auparavant, il avait passé à Lyon pour se ren-

dre dans la Provence, un académicien, M. Ballanche, s'était exprimé ainsi :

« Quelques personnes prétendent que cet admirable écrivain s'occupe, dans ce moment-ci, à rassembler des matériaux pour un *Voyage en France*. Cet ouvrage, d'une haute importance, et qui a manqué au grand siècle de Louis XIV, serait sans doute reçu avec un enthousiasme général : il suffit d'en parler pour le faire désirer avec la plus vive impatience. Les circonstances actuelles seraient, d'ailleurs, très favorables à l'exécution de ce projet; et il ne pourrait tomber en de meilleures mains. Lorsque l'on connaît la manière originale de Châteaubriand, et son talent singulier pour les descriptions, on a tout lieu d'espérer qu'après avoir si heureusement peint la nature dans le nouveau monde, il aura un succès égal, lorsqu'il voudra peindre celle de notre climat. Quel autre mieux que lui pourrait s'emparer de ces tableaux si riches et si animés qu'offre chaque



delà encore tous ces augustes souvenirs, la mémoire confuse des temps druidiques. Nous te ferons admirer, dans nos manufactures, le développement le plus étonnant de l'industrie humaine. Nous te dirons que les meilleures mœurs que l'on puisse obtenir dans l'état de civilisation, nous les avons. Peut-être aussi nous te parlerons de la conduite noble, généreuse et sublime des habitants de Lyon pendant la révolution. Tu peindrais alors nos ruines encore fumantes d'une foudre sacrilége, les arbres de nos bocages empreints de témoignages affreux; tu errerais sur les rivages de nos fleuves; et, parmi le mugissement des eaux, au milieu du bruit des vents se brisant sur nos côteaux, tu t'abandonnerais à de profondes rêveries.... »

M. de Châteaubriand n'est pas le seul homme de lettres que l'occasion d'un voyage ait plus particulièrement attaché à l'Académie de Lyon. La présence du prince polonais Sapieha, dans la séance du 14 messidor an 12 (3 juillet 1804), lui valut par la suite son association. La Compagnie, ce jour-là, était présidée par M. J. E. Gilibert, qui avait su se faire connaître en Pologne. Le prince lut une description du Mont-Cénis, d'après les observations qu'il avait lui-même faites sur les lieux. Depuis la Brunette jusqu'aux deux tiers de l'élévation de la montagne, c'est une roche uniforme, dont la savante Altesse décrivit les parties constituantes, avec la précision d'un minéralogiste exercé. A mesure qu'on avance, cette uniformité est tempérée par des cascades et par un amas de plantes rares, dont l'aspect et la beauté enchantent et attirent l'observateur. La plaine du

sommet est précédée par une couche de pierres calcaires. Le plateau est remarquable par les glaciers qui le dominent, par la prairie marécageuse qui le ceint d'un côté; par le lac, dont les eaux diminuent graduellement et doivent finir un jour par s'épuiser, mais dont la couleur se marie délicieusement avec l'émail des fleurs et de la prairie; enfin, par la richesse et par la variété des plantes alpines, qui s'étendent depuis les limites du marécage, et semblent empêcher les plantes aquatiques d'empiéter sur leur sol. Cette description fut suivie d'une dissertation sur les *minéraux* qui existent dans la partie des Alpes traversée par l'auteur, et dont il avait recueilli des échantillons. Il se livra aussi à l'examen impartial de la nouvelle route du Simplon, ouverte par les ordres du gouvernement français. Elle est plus longue que l'ancienne, et cela sans nécessité. On a pris des directions coûteuses, tandis qu'on pouvait les éviter par de légers détours. On a abandonné des parties de l'ancien chemin, qui étaient très commodes, uniquement pour se donner le mérite de la difficulté vaincue. On n'a fait attention, ni aux dangers des

le nom français. L'Académie de Lyon se félicita de recevoir une copie de la description. Quant aux échantillons qui servirent à éclaircir les explications, ils furent cédés à M. Gilibert, avec la plupart des nouvelles espèces caractérisées par les minéralogistes modernes. Ces échantillons, conformément au désir du prince, furent déposés dans le Cabinet d'histoire naturelle de la ville. M. Lacretelle aîné, de l'Académie française, présent à la séance, prononça un discours sur la *critique considérée comme emploi des sociétés académiques*. Le jugement sur la tragédie du *Cid* est un exemple de l'utilité de cet emploi. Il semble, en effet, qu'on doit trouver dans les Corps littéraires, des Aristarques qui ont de la science et du goût, et qui, par l'effet même de leur réunion, sont exempts de préjugés et d'envie; loin de ressembler à cette nuée de petits censeurs qui s'élèvent dans le monde contre un homme de mérite, ainsi que des insectes qui se groupent en foule autour de la lumière et finissent par l'éteindre. M. Tabard fit un rapport sur le Mémoire de M. Eynard, intitulé: *De l'Électrophore*, et destiné à éclaircir la théorie de l'électricité, dans laquelle, suivant le rapporteur, il n'y a peut-être de vraiment certain que la différence des effets et des procédés; tout ce système du positif et du négatif pouvant se réduire, en dernière analyse, à un simple mécanisme d'équilibre, d'action et de réaction.

Les Muses graves semblent se plaire dans les ré-

[redacted]

gions septentrionales; mais, comme les Muses graves ou légères sont voyageuses et même cosmopolites de leur nature, son Altesse polonaise fut suivie, à Lyon, d'un autre personnage assez élevé en dignités scientifiques. Associé de l'Académie, M. le baron de Zach, fondateur et directeur de l'Observatoire de Gotha, assista, le 17 floréal an 13 (7 mai 1805), à une séance qui fut remplie par la quatrième partie de l'*Essai sur la médecine du cœur*, et par un rapport étendu sur l'incendie d'une mine de houille à Rive-de-Gier, ainsi que sur les moyens de prévenir de semblables accidents ou d'en arrêter les effets. L'utilité de ce travail m'y ramènera plus tard.

D'autres grands personnages, d'illustres savants, gens de lettres et artistes, des conseillers-d'état en [redacted] fonctionnaires éminents dans l'ordre [redacted] des séances plus ou [redacted]

politique est d'autant plus grand qu'il se lie à l'histoire même de la France, et par quelques adresses qui portent le même caractère.

Dans la séance du 20 décembre 1809, M. Bérenger, président, complimenta le prince Lebrun, en prose et en vers. M. Eynard lut un rapport sur les inventions qui avaient obtenu jusqu'alors le prix fondé par son Altesse, et sur quelques autres qui seraient dans le cas de le mériter à leur tour, notamment sur la couleur écarlate que M. Gonin est parvenu à tirer de la garance. Les inventeurs, couronnés précédemment, MM. Jacquard, Breton, Fétinet et Colas, furent présentés au prince qui les félicita, et de la main duquel M. Gonin reçut la médaille. M. Delandine lut trois fragments d'essais historiques sur Lyon; M. Cartier, une partie d'un discours sur la sensibilité; M. Martin aîné, des chapitres de statistique sur le caractère et l'esprit public des Lyonnais, et l'on me permit de réciter une pièce de vers, adressée à l'homme de lettres qui n'avait dû qu'à ses profondes connaissances et à la noblesse de son caractère, le haut rang où il s'était placé. Je le remerciai de sa fondation académique; et, en parlant de sa muse, rivale des muses d'Homère et du Tasse, je disais :

Dans sa généreuse indulgence
Du devoir d'être utile elle sait nous doter,
Et veut que notre main dispense
Des arts la noble récompense
Qu'il vaudrait bien mieux mériter, etc.

[redacted]

Cette séance fut, pour ainsi dire, une fête de famille, et l'Académie y saisit plus d'une occasion d'exprimer sa gratitude à l'un de ses bienfaiteurs.

Le 31 août 1825, M. Breghot du Lut, occupant le fauteuil, fit l'exposé des travaux de la Compagnie pendant le semestre précédent, et s'y éleva plusieurs fois contre le système de centralisation des lettres et des arts dans la capitale. Il le termina en ces termes :

« Ma tâche est remplie, Messieurs : j'aurais désiré m'en acquitter d'une manière plus digne de vous, plus digne de ce brillant auditoire, composé de l'élite de nos magistrats et de nos concitoyens, et qui emprunte un si grand éclat de la présence inattendue du premier magistrat de France ; de l'éloquent et magnanime défenseur de Louis XVI, d'un de ces hommes privilégiés dont la postérité conservera à [redacted] le souvenir glorieux, et dont le nom, gravé dans [redacted] reçoit un culte d'amour et de [redacted]

Messieurs, je conserverai toute ma vie le souvenir de tout ce que je viens d'entendre, et lorsque je serai dans la capitale, je ne croirai pas avoir changé de théâtre. »

De nouveaux applaudissements suivirent ces mots du vénérable vieillard. M. Grognier lut un rapport sur le concours relatif au *Moyen de décreuser complètement la soie sans l'énerver et sans employer de substances alcalines*. M. Ozanam, qui, n'ayant pas entièrement résolu la question proposée, avait présenté toutefois les résultats d'un travail remarquable à ce sujet, reçut des mains du Président une médaille d'or. Un second rapport fut fait par M. Guerre sur les Mémoires qui avaient été adressés au concours relativement à cette question : *Le système des prohibitions dans le régime des douanes est-il plus utile que nuisible aux intérêts respectifs des nations?* Le prix fut décerné à M. Malbouche. A M. Guerre succéda M. Servan de Sugny, qui lut un rapport rédigé par M. Trélis, sur le concours pour le prix de poésie, dont le sujet était *le Siége de Lyon en* 1793. Ce prix fut partagé entre M. F. Coignet, de St-Chamond, et M. Bignan, de Lyon, demeurant à Paris. On fit aussi connaître le jugement porté sur un concours ayant pour objet *la Météorologie*. On trouvera les dispositions de ce jugement et d'autres détails sur les prix dont je viens de parler dans le chapitre des *Concours académiques*. Je dois seulement rappeler ici qu'on cita quelques fragments des deux poèmes couronnés, et que le public remarqua surtout les

[redacted]

passages suivants. M. Bignan s'adresse ainsi à Henri IV :

> De quel deuil ta grande âme a dû gémir frappée,
> Henri, toi qui sachant combattre et secourir,
> Roi, contre des ingrats déployais ton épée ;
> Homme, leur présentais du pain pour les nourrir !
> Du moins, pour reposer tes yeux lassés du crime,
> Contemple dans ces murs ce peuple magnanime,
> Admire son humanité ;
> Est-il un plus bel assemblage
> De bienfaisance et de courage,
> D'honneur et de fidélité ?

Dans l'ouvrage de M. Coignet, un mouvement poétique avait un intérêt particulier pour la séance où il fut communiqué. L'auteur, en présence de M. de Sèze, évoque les mânes de son auguste client et s'ex[redacted] ainsi :

[redacted] nuit sombre,

[redacted]

portèrent sur le défenseur de Louis XVI, et son émotion profonde fut généralement partagée.

Pour rendre compte de la séance qui, sous le rapport politique, est sans doute la plus solennelle de toutes les assemblées de l'Académie, et pour ne rien changer à l'expression des sentiments qui furent manifestés alors, je transcris le procès-verbal, rédigé par M. Eynard, secrétaire-adjoint :

Séance convoquée extraordinairement le 12 *avril* 1814.

M. le Président Parat a dit :

« Messieurs,

« Si les circonstances orageuses dans lesquelles nous nous sommes trouvés nous ont forcés d'interrompre le cours de nos séances, n'est-ce pas un devoir de les reprendre aujourd'hui pour exprimer, à l'exemple de nos magistrats, combien l'Académie sent vivement le bonheur auquel la France vient de renaître par le retour de notre légitime souverain sur le trône de ses ancêtres, et par l'heureuse paix dont il devient tout à la fois le moyen et le gage? Tel est, Messieurs, l'objet particulier de cette séance.

« Délibérant sur cette proposition,

« L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, vivement pénétrée des sentiments de joie et d'allégresse qu'inspirent à tous les Français le retour tant désiré de la maison de Bourbon au trône de St Louis, et le glorieux avènement de la personne de Louis XVIII;

« Profondément touchée de la magnanimité des trois souverains qui n'ont fait servir leur noble et sainte union, leur puissance et leurs armes qu'à seconder les vœux d'une nation trop long-temps opprimée qui redemandait ses rois, qu'à reconstituer l'Europe sur ces bases antiques et vénérables qui en assuraient l'indépendance et l'équilibre, qu'à montrer au monde et à la postérité qu'il n'y a de repos et de félicité pour les nations que dans la conservation et la défense des gouvernements légitimes ;

« Déclare, à l'unanimité, qu'elle adhère avec transport aux actes du sénat et à ceux de la ville de Lyon qui ont proclamé la déchéance de Napoléon Bonaparte, la restitution de la couronne à Louis XVIII et à sa maison, et l'éternelle reconnaissance des Français pour leurs grands et généreux libérateurs.

« Cette délibération a été terminée aux acclamations de *vive le roi !* etc. »



trône. Mieux encore que notre droit public, Votre Majesté prouve que le roi ne meurt pas en France.

« Cultivant les sciences, les lettres et les arts au pied de l'autel d'Auguste, nous osons élever jusqu'à vous, Sire, notre hommage et nos vœux. C'est toujours se placer sous les mêmes auspices.

« Nous sommes avec le plus profond respect, etc. »

Sa Majesté voulut bien agréer les sentiments de la Compagnie, et en fit donner l'assurance par le Ministre de l'intérieur qui accusa réception de l'*adresse* (c'est l'expression du Ministre). Cependant deux ans s'étaient à peine écoulés, qu'en 1827 on osa contester à l'Académie la faculté de présenter non seulement une *adresse*, mais même une humble supplique au roi, son protecteur. La Compagnie ne se laissa point intimider ; elle usa de ses droits et remplit son devoir.

Le garde-des-sceaux, M. le comte de Peyronnet, venait de soumettre à la Chambre des députés un projet de loi contre la liberté de la presse, garantie par la Charte constitutionnelle du royaume. Ce projet, tendant à comprimer la manifestation de la pensée, l'essor de l'intelligence humaine, ce projet désastreux pour les sciences, les lettres et les arts, menaçant pour l'existence de la civilisation tout entière, car la presse, c'est la parole, et la parole, c'est la civilisation; ce projet de loi avait excité l'indignation de la France. L'Académie de Lyon ne pouvait y rester indifférente ; et, sur ma proposition, elle arrêta,

[redacted]

dans sa séance du 16 janvier 1827, qu'une supplique serait mise sous les yeux du roi, pour faire retirer le projet. La rédaction de la supplique fut confiée à une Commission composée de MM. Cochet, Torombert, Gilibert, Trélis et des Membres du bureau. Par une conformité de sentiments, heureuse et naturelle, la même proposition avait lieu, le même jour, à l'Académie française qui ne l'adopta que huit jours après. Dans l'intervalle, le Ministère frappa de destitution M. Lacretelle, auteur de la proposition, et MM. Villemain et Michaud, qui l'avaient appuyée avec force. Le premier perdit la place de *Censeur dramatique ;* le second, le titre de *Maître des requêtes* au Conseil-d'état, et le troisième, l'emploi de *Lecteur du Roi.* De leur côté, le préfet du Rhône, M. le comte de

[redacted]

Louis XIV ; mais l'Académie exprima ses craintes et ses inquiétudes à son auguste protecteur.

Le 23 janvier, jour fixé pour délibérer, non sur le principe qui avait été adopté, à une grande majorité de voix, dans la séance précédente, mais sur la rédaction de la supplique en assemblée spécialement convoquée ; M. Bredin, président, après qu'on eut fait lecture des lettres écrites par les deux magistrats que j'ai désignés, prononça un discours pour inviter la Compagnie à porter dans sa délibération une attention profonde et réfléchie. Selon lui, il s'agissait d'une simple question de fait. Existe-t-il une loi qui interdise la démarche dont le principe est arrêté ? Si cette loi existe, il faut s'en tenir là. Nous avons résolu d'avertir le pilote du danger qui menace le vaisseau de l'État. L'avertissement est donné ; nos premiers cris ont retenti dans tout le vaisseau ; ils ont été entendus et de l'équipage, et des matelots et du pilote lui-même. Si la loi n'existe pas, notre devoir est de continuer notre œuvre, et le devoir est l'unique loi de l'être libre et moral. M. Bredin citait ces belles paroles de *Marc-Aurèle* : « Quand tu fais ton devoir, ne t'inquiète pas si tu as froid ou chaud, si l'on parle bien ou mal de toi, si tu as à attendre des récompenses, des biens et des honneurs, ou la pauvreté, l'exil et la mort. » Et M. Bredin, directeur de l'École vétérinaire, père d'une nombreuse famille, votant pour la supplique, en présence du courroux ministériel, mettait en pratique

avec autant de simplicité que d'énergie, les généreuses maximes de *Marc-Aurèle*.

M. Torombert, organe de la Commission, fit lecture de la supplique qu'il avait rédigée, et contre les expressions de laquelle aucune réclamation ne s'éleva. Les opposants à la supplique contestaient seulement à la Compagnie le droit de la présenter ; mais leur opinion n'avait été défendue que par deux ou trois voix dans la séance du 16, où la délibération avait été prise, et on adopta, à la majorité des suffrages, la supplique ainsi conçue :

AU ROI.

« Sire,



[redacted]

partage de toutes les gloires, la France n'aura pas, sous votre règne, l'humiliation de quitter la place que les autres nations lui accordent à la tête de la civilisation.

« Et vous, Sire, vous n'abandonnerez pas les traces de votre aïeul qui mérita le nom de *Grand*, par les écrivains illustres que son génie sut faire éclore. Votre Majesté a entendu les acclamations des peuples, lorsqu'à votre avénement elle leur rendit la liberté de la presse. Le spectacle imposant et touchant à la fois qu'offrit alors la France, ne s'est effacé ni de votre cœur ni de votre souvenir. Nous en avons l'heureux pressentiment; et la postérité glorifiera la mémoire de Charles X, protecteur de la république des lettres.

« Nous sommes avec le plus profond respect,

« Sire,

« De votre Majesté

« Les très humbles, très obéissants et très soumis serviteurs et sujets.

« *Signés :* TOROMBERT, S. GILIBERT, SAINTE-MARIE, J. GUERRE, PRUNELLE, R. DE LA PRADE, D. MOTET, P. G. CAP, GUILLEMET, DESGAULTIÈRES, C. J. BREDIN, BUCHARD, J. JULIEN-TRÉLIS, DUMAS.

« Lyon, le 23 janvier 1827. »

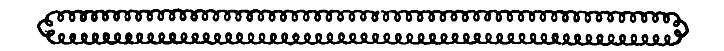
Le projet de loi contre la liberté de la presse fut repoussé; mais, trois ans après, on voulut faire par ordonnances ce qu'on n'avait pu obtenir par les voies législatives : ce qui produisit une résistance armée et amena la *révolution de Juillet* 1830. Alors, un académicien de Lyon, M. Chantelauze, avait le mal-

heur d'être ministre. Il fut, avec ses collègues, mis en jugement. Dans la séance du 7 décembre de la même année, l'Académie, sur la proposition de M. Richard Laprade, président, approuva, à l'unanimité, la rédaction de la pièce suivante qui fut signée séance tenante et adressée à la Cour des pairs :

« Nobles Pairs,

« Au moment où un grand procès est porté devant vous, qu'il nous soit permis d'élever la voix en faveur d'un des accusés qui nous appartient. M. de Chantelauze vécut dix ans au milieu de nous ; comme la magistrature, le barreau et tous les justiciables, nous avons apprécié, non seulement ses talents, mais surtout sa haute impartialité, son esprit de sagesse et de modération, et, nous n'hésitons pas à le dire, son attachement aux principes constitutionnels. Nobles Pairs, l'Académie de Lyon donna, dans d'autres temps, des preuves de son dévoûment aux libertés publiques ; elle ose espérer aujourd'hui que le témoignage d'intérêt qu'elle donne à un homme qui mérita toute son estime, sera de quelque poids aux yeux de la noble Cour qui doit le juger. »

*



IIe SECTION.



VISITES, AUDIENCES, CÉRÉMONIES.

Je n'ai rien à dire des visites que l'Académie de Lyon fait en corps ou par députations, soit aux magistrats principaux dans l'ordre administratif, lorsqu'ils entrent en exercice, soit, à certaines époques de l'année, aux premiers fonctionnaires de tout ordre, qui résident dans la ville. Elle en reçoit un accueil flatteur, et presque toujours les dépositaires de l'autorité ont manifesté le désir de faire partie d'un Corps dont ils apprécient l'importance et dont ils encouragent les travaux. La classe des associés honoraires leur est ouverte. C'est à la tête de cette liste que le Roi a permis de placer son nom.

Quelques visites convenables peut-être sont parfois omises, et plusieurs raisons excusent cette omission. Ces démarches ne sont pas indispensables; l'Académie n'est pas convoquée à temps pour les faire, ou, un certain sentiment d'indépendance, qui honore l'homme de lettres, engage à les renfermer dans les limites étroites qu'un long usage a posées. Une autre raison encore ne permet pas aux Acadé-

[redacted]

mies de réclamer, dans toutes les cérémonies pu
bliques, le rang qui semblerait devoir leur apparte-
nir. L'Institut seul a un costume déterminé par la
loi ou par des ordonnances spéciales. On ne recon-
naît les autres Compagnies savantes et littéraires
dans l'ordre des préséances, que pour appeler ceux
qui les composent aux nobles fonctions de *Juré*.

Lorsque Mgr. le cardinal archevêque de Lyon
invita l'Académie à assister aux obsèques du car-
dinal Borgia, venu en France à la suite du Saint
Père, et décédé dans cette ville le 2 frimaire an XIII
(23 novembre 1804), le dernier motif dont j'ai parlé
empêcha la Compagnie de se rendre à cette invita-
tion. Elle pensa être suffisamment représentée, dans
cette cérémonie funèbre, par ceux des Académiciens
[redacted] s'y trouver présents à raison des fon[redacted] revêtus.

[redacted]

Quant aux audiences des souverains et des princes de la famille royale, l'Académie a eu l'honneur d'être admise à celles de l'Empereur, du Pape, de Mme la duchesse d'Angoulême, de MONSIEUR, frère du Roi, de Mme la duchesse de Berry, de Mgr. le duc d'Angoulême et de Mgr. le duc d'Orléans.

L'Empereur et l'Impératrice arrivèrent à Lyon le 20 germinal an XIII (10 avril 1805); Napoléon allait à Milan ceindre sa tête de la couronne de fer. Dans le concert qui fit partie de la fête donnée par la ville, on exécuta une cantate intitulée : *le Songe d'Ossian*, et dont les paroles avaient été composées par M. Martin aîné. Les arcs de triomphe, les statues, les décorations, étaient dus aux soins de M. Chinard. Le 22, l'Académie ayant été présentée à l'Empereur, dans le palais de l'Archevêché, le président, M. Bérenger, lui adressa un discours dans lequel il fit allusion à la prise de la *Dominique* dont on venait de recevoir la nouvelle. A l'audience de l'Impératrice, il la complimenta en vers. La cantate, le discours et le compliment ont été recueillis dans le *Bulletin de Lyon* que je dirigeais avec M. Ballanche. On rappela cette circonstance à M. le Maire, lorsqu'il demanda officiellement tous les détails de la réception faite à l'Académie. Le chef de l'État avait fait des questions à la Compagnie sur son organisation et sur les divers genres de ses travaux. Les hommages particuliers des présidents et quelques académiciens ne furent pas accueillis avec une égale affabilité. J'ai eu l'a-

[redacted]

casion de citer plusieurs faits qui se rapportent à cette circonstance. Il paraît que la mauvaise disposition d'esprit de Napoléon fut déterminée par des instances trop pressantes de M. Caminet, qui sollicitait le paiement du prix des marchandises saisies dans un établissement industriel pour le service de la république. Napoléon soutenait que la révolution avait frappé comme la foudre, et que la France ne serait point assez riche pour acquitter toutes les dettes de la France ; mais l'institution académique et l'ensemble des travaux furent applaudis et encouragés. M. de Laurencin père parla, d'une manière pleine de fermeté et de dignité, en faveur des remblais de l'île Perrache. Cet entretien contribua, sans doute, aux mesures administratives qui ne tardèrent pas à

[redacted]

Le 25, Napoléon avait à peine quitté la ville que le Saint-Père y entra pour la seconde fois, en retournant en Italie, après avoir consacré par les cérémonies de la religion le couronnement de l'empereur des Français. Lors de son premier passage, l'Académie, se trouvant en féries, n'avait pu être admise à déposer son respect aux pieds de sa Sainteté. A son retour, la plupart des Académiciens furent présentés individuellement à Pie VII. M. le docteur Petit, qui avait donné des soins au cardinal Borgia, reçut avec son fils la bénédiction apostolique. Son art avait adouci les douleurs du cardinal, au sujet duquel le Pape avait remarqué que, s'il mourait à Lyon, il ressemblerait à St Bonaventure qui finit ses jours pendant la tenue du second concile œcuménique de cette ville, où ce saint docteur avait accompagné Grégoire X. M. Bérenger offrit au souverain pontife le recueil de prières qu'il a publié, et un poème dithyrambique ayant pour titre : *Les illustres voyageurs*. Le successeur des Apôtres lui dit : « Mon fils, vous avez un peu abusé des droits de la poésie en parlant de moi ; mais je dois vous le pardonner en faveur des choses si vraies que vous dites de la religion et de l'Empereur qui l'a enfin rétablie dans ses États. » Un autre Académicien que les arts se réjouirent de voir approcher du Saint-Père fut M. J. J. de Boissieu. Un des meilleurs ouvrages de ce peintre est le paysage représentant *la promenade de Pie VII, sur les bords de la Saône*. M. Petit a reproduit ce

tableau dans *une Note sur la vallée du Mont-Cindre*, note lue à l'Académie le 5 juillet 1808. C'est par un tribut académique, c'est par le don d'un beau monument des arts, que le chef de l'Église a reconnu l'accueil qu'il reçut des Lyonnais. Le 14 mai 1816, M. Artaud fit connaître à la Compagnie la lettre qui annonce le consentement du Saint-Père, à ce que le tableau du Pérugin, représentant l'*Ascension*, fasse partie du Musée de cette ville (1).

La première audience solennelle à laquelle l'Académie fut admise, après le passage du Pape, fut celle de Mme la duchesse d'Angoulême qui séjourna à Lyon les 6, 7, 8 et 9 août 1814. L'orpheline du Temple succédait au père des fidèles. Ce fut M. le comte d'Albon, Maire, qui, faisant les honneurs [redacted]

qui est tout à la fois celui d'un sage et d'un père? »

Son Altesse répondit :

« Vous connaissez, Messieurs, les sentiments du Roi ; il ne veut que le bonheur des Français, il le fera. »

Au sujet de cette réception, il fut arrêté que le Président remercirait M. le Maire, et le prierait de conserver à l'Académie royale le droit qui lui a été attribué dans tous les temps, et dont elle reconnaît le prix, de prendre un rang déterminé dans les présentations et dans les fêtes ou cérémonies publiques. Mais il importerait que ce rang fût assigné par les réglements mêmes de l'administration, et que rien ne fût laissé au caprice et à l'arbitraire des usages toujours trop incertains.

Il serait superflu de dire que des Académiciens composèrent la plupart des inscriptions, devises et couplets, dans les fêtes qui furent données à Mme la duchesse d'Angoulême, et dont les *Annales lyonnaises* conserveront le souvenir. Un d'eux, M. Delandine, fonda, à cette occasion, un prix de *vertu* à Néronde. Bibliothécaire de la ville, il avait eu l'honneur de recevoir la princesse dans l'établissement confié à ses soins. Elle s'était reposée sur un fauteuil qu'il avait fait orner élégamment. C'est ce fauteuil, suivant le *Compte-rendu* de 1817, qui doit, chaque année, à l'église, « servir de trône à la personne couronnée, et qui, après avoir reçu dans ses bras la

vertu la plus éclatante de la terre, recevra à leur tour les vertus modestes du hameau. » Tous les détails relatifs à cette fondation, ainsi que l'ordonnance royale qui l'autorise, forment une brochure imprimée.

Un mois s'était écoulé depuis le départ de l'auguste fille de Louis XVI ; les destinées de la France ne s'agitaient plus dans les balances de l'Éternel : elles semblaient fixées pour toujours, lorsque MONSIEUR, frère du Roi, et son précurseur, franchit la barrière qui le séparait de la patrie, et vint recevoir l'hommage empressé des Lyonnais. Il passa au milieu d'eux une semaine entière, du 17 au 24 septembre 1814. Le tableau animé des fêtes dont le prince fut l'objet n'entre pas dans le cadre que je me suis fait. Dans la

[redacted]

sonnelles, retrace avec tant de fidélité les qualités et les vertus du plus bienfaisant des hommes et du meilleur des rois !

« Puisse en particulier, votre Altesse royale, trouver une preuve nouvelle de tous nos sentiments, dans le choix qu'a fait l'Académie du *Retour des Bourbons* pour le sujet du prix extraordinaire de poésie qu'elle vient de proposer, et qui sera bien mérité, si l'auteur qui l'obtiendra sait peindre le bonheur des Français, comme vous le faites sentir ! Mais, pour mettre le comble à celui de l'Académie, oserions-nous solliciter une faveur qui manque à sa gloire ?

« Notre auguste Monarque, en nous rendant notre ancien titre d'*Académie royale*, a daigné nous permettre de placer son nom en tête de notre liste.

« Puisqu'avec ce nom si révéré il en existe pour nous un autre qui en est inséparable, nous serait-il permis de les réunir sur le même tableau, comme ils sont réunis dans nos cœurs ? »

Dans presque tous les discours prononcés à cette audience, les orateurs rappelaient le glorieux souvenir du siége, qui a fait, en 1824, le sujet du prix de poésie, mis au concours. M. Bérenger composa des vers récités sur le Grand-Théâtre, et M. Delandine offrit aussi au prince un tribut poétique, lorsqu'il visita la Bibliothèque où le roi avait paru 35 ans auparavant. Le quatrième jour, MONSIEUR ayant accepté un festin au Musée, le grand couvert fut mis dans la salle de *Minerve*, décorée avec toute la magnificence que réclamait une circonstance si mémorable, et par les soins d'Académiciens. Les tables antiques

de bronze, qui nous ont transmis la harangue de *Claude* au sénat romain, pour faire obtenir aux Lyonnais le droit de cité, apportées au Musée, le jour de l'arrivée du prince, étaient scellées dans le mur, à la gauche de S. A. R. On lisait au-dessus cette inscription :

Le 17 *septembre* 1814,
jour de l'entrée à Lyon de S. A. R.
CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, MONSIEUR, *frère du* ROI,
ces tables d'airain, trouvées en 1529, *ont été placées*
dans ce Musée, commencé sous la mairie de
N. M. J. C. Fay, comte de Sathonay, et achevé sous
celle d'André Suzanne, comte d'Albon.

Dans les détails de tout ce que fit naître à Lyon le [redacted]

de votre dernier concours, et votre Président a pu lui dire que la palme nouvelle offerte par vous aux poètes était destinée à ombrager le front du *Héros du Midi*. En effet, le prix que vous allez donner est pour celui qui aura essayé de peindre un des plus généreux dévoûments que l'histoire ait jamais recommandés à l'admiration des hommes. Quel poète pourra s'élever à ce haut caractère que Mgr. le duc d'Angoulême a déployé au milieu de circonstances si impérieuses et si terribles? Qui dira bien tant de prodiges de félonie effacés, en quelque sorte, par tant de miracles de fidélité et de courage? Et qui pourra surtout se flatter de présenter, d'une manière digne d'un tel sujet, le tableau de la patrie luttant avec angoisse contre des enfants coupables ou égarés, conjurant un prince magnanime de soustraire enfin sa noble vie, trop long-temps et trop cruellement compromise, de la soustraire à des hasards qu'il est à peine permis d'envisager? Oui, Messieurs, vous n'ignoriez point que vous n'auriez à couronner que des efforts, mais des efforts plus ou moins heureux. Vous vous féliciterez toujours d'avoir rempli un des devoirs imposés aux corps littéraires et savants, celui d'exalter les grandes vertus, de signaler de beaux exemples donnés au monde, de faire aimer le prince et la patrie, de propager les bonnes doctrines, d'encourager l'expression des sentiments, sur lesquels reposent la stabilité et le bonheur des États. »

Ces sentiments auraient justifié, s'il avait eu besoin de l'être, l'accueil rempli de bienveillance que S. A. R. fit à l'Académie, non seulement à cette époque, mais encore le 6 mai 1820. Le prince demanda sur les occupations de la Compagnie, et même sur le lieu de ses séances, des renseignements détaillés.

Il y eut un intérêt touchant dans l'audience de la jeune duchesse de Berry, qui semblait alors appelée à des destins aussi fortunés que glorieux, et qui, traversant nos murs, le 8 juin 1816, y exhala, pour ainsi dire, un doux parfum de grâce, d'innocence et de bonté. C'est, hélas! peu d'années plus tard, qu'au jour du malheur, elle devait manifester cette noblesse de caractère, cette force d'âme, qui fit l'admiration même de ses ennemis. A son apparition dans notre patrie, au moment où lui souriaient l'espérance, le plaisir et l'amour, dans les courts instants de son bonheur, il nous fut permis d'approcher « cette jeune princesse pleine de grâces naïves, dont le berceau fut placé dans la contrée la plus poétique de la terre. Elle arrivait des campagnes d'Enna, et [redacted]

belles-lettres et arts de la ville de Lyon, vient déposer aux pieds de V. A. R. l'hommage d'un tendre et respectueux dévoûment.

« Petite-fille de St Louis, d'Henri IV et de Louis XIV, vous allez embellir les destinées d'un petit-fils de St Louis, d'Henri IV et de Louis XIV. Ce n'est donc point sur les marches d'un trône étranger que V. A. R. vient s'asseoir. Tous les souvenirs de religion et de gloire sont communs à vous, Madame, et au prince illustre qui devient votre époux. Son peuple est déjà votre peuple, et son Dieu votre Dieu. Ainsi, Madame, notre amour vous était dû d'avance; nous avons toujours été votre famille. »

Le 28 avril 1830, l'Académie eut l'avis que S. A. R. le duc d'Angoulême la recevrait le lendemain matin à l'Hôtel de la Préfecture; et, comme le temps ne permit pas de faire une convocation spéciale, quelques Académiciens, qui purent être réunis, se présentèrent. M. Richard de la Prade, président, parla au prince en ces termes :

« Monseigneur,

« L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts, s'empresse d'apporter aux pieds de V. A. R. l'hommage de son respect et de son amour. Cet heureux privilége d'approcher de la personne des rois et des princes, qu'elle doit à la protection de vos illustres ancêtres, lui devient encore plus cher aujourd'hui qu'il lui est donné de faire éclater tout à la fois ses sentiments pour M. le Dauphin et son auguste dynastie, et son attachement aux principes conservateurs de l'ordre social.

« Oui, Monseigneur, nous croyons que la liberté ne peut exister qu'avec l'ordre; que l'ordre n'a d'autre garantie qu'un pouvoir fort et protecteur; que le pouvoir n'est fort

qu'autant qu'il est stable, et que la stabilité est inséparable de la légitimité. C'est à la royauté, Monseigneur, que les communes durent leurs franchises; c'est à la royauté légitime que nous devons la Charte, c'est elle qui la maintiendra, c'est elle seule qui peut la maintenir; et ce n'est qu'à l'abri des droits sacrés et imprescriptibles du trône que fleuriront les libertés publiques. Telles sont les pensées, tels sont aussi les vœux et les espérances dont j'ai déjà eu l'honneur, à une autre époque, de présenter l'expression à V. A. Daignez, Monseigneur, l'accueillir avec la même bienveillance. »

Le prince a répondu en ces termes :

« Je reçois avec d'autant plus de plaisir l'expression de vos sentiments, que ce sont ceux du Roi, les miens et ceux de ma famille. »

Trois mois s'écoulent à peine, et une révolution [redacted]

« L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon vient vous offrir l'hommage de son respectueux dévoûment. Cette Compagnie se glorifie d'avoir pour protecteur l'auguste père de V. A. R. Elle éprouve le besoin de manifester son adhésion aux principes de notre nouvel ordre social; elle est persuadée qu'il n'existe de bonheur et de vraie liberté que sous l'empire des lois.

« Monseigneur, l'Académie confond dans ses affections la nouvelle charte et la nouvelle dynastie. Héritier du trône, vous êtes l'espérance de la patrie. Elevé en simple citoyen, vous connaîtrez mieux nos besoins. Nous sommes fiers de vous voir grandir, à l'ombre de la liberté, pour le bonheur et la gloire du pays. »

Une autre visite à S. A. R. M. le duc d'Orléans a été faite le 28 mai 1832. M. Viricel, président, lui adressa la parole en ces termes :

« Monseigneur,

« Les membres de l'Académie royale de Lyon dont je suis l'interprète viennent vous offrir leurs hommages. Plusieurs motifs les engagent à remplir ce devoir. Le premier appartient à votre rang; le second se rapporte au noble dévoûment que vous avez montré en consolant, par votre présence et par vos bienfaits, les malheureux en proie à la cruelle épidémie du choléra. Souffrez que, comme français, nous saisissions cette occasion de vous témoigner pour ce genre de courage notre profonde vénération.

« L'Académie de Lyon, créée depuis plus d'un siècle, représente une association dans laquelle les sciences, les lettres et les arts préoccupent les hommes spéciaux qui la composent. Cette association a toujours existé sous le patronage des grands du royaume. Placée au premier rang

[redacted]

dans cette classe élevée, l'Académie réclame de vous la même protection que celle qu'elle a toujours obtenue des chefs de l'État. Veuillez lui être favorable et lui donner une preuve de votre bienveillance, en fondant un prix annuel au meilleur Mémoire sur le perfectionnement d'une des branches de l'industrie qui fait fleurir la seconde ville du royaume.

« Cette fondation dont vous apprécierez toute l'importance sera la conséquence naturelle du savoir distingué que votre brillante éducation vous a fait acquérir, répondra aux vues bienfaisantes de votre auguste père, et assurera à V. A. R. des droits à la reconnaissance des citoyens qui peuplent cette grande et industrieuse cité. »

Le prince a répondu à peu près en ces termes :

« Je suis très sensible à l'empressement de l'Académie de Lyon. Je ferai examiner avec l'attention la plus scrupuleuse la demande que vous me faites en son nom. Soyez [redacted] heureux si je puis m'as- [redacted]

IIIe SECTION.



SCIENCES.

Tous les historiens, tous les observateurs, ayant reconnu et proclamé le génie inventif des habitants de Lyon, je dois commencer cette section par l'état sommaire des inventions et découvertes qui ont pris naissance dans le sein de l'Académie ou qui lui ont été soumises. Ce tableau présentera d'autant plus d'intérêt, que si la gloire en tout genre, et surtout dans les arts d'invention, laisse parfois les inventeurs dans la pauvreté, elle enrichit toujours les nations. Je traiterai ensuite rapidement, et d'une manière autant synoptique qu'il me sera possible de le faire, des objets les plus dignes d'attention dans la physique, la chimie, l'agriculture, la navigation, les mathématiques, l'histoire naturelle, la géologie, etc. Je n'aurai pas besoin de faire remarquer le rang élevé que tiennent parmi les travaux relatifs aux sciences, la découverte du bleu dit *Raymond*, et surtout celle de l'inflammation par la compression de l'air, due à MM. Mollet et Eynard (1).

(1) M. Gensoul père, qui n'était point étranger aux sciences physiques et mécaniques, prit beaucoup de part à cette découverte.

CHAPITRE PREMIER.

INVENTIONS.

Je ne parlerai pas ici de la découverte des machines et des procédés avantageux pour les manufactures lyonnaises en particulier. Ces inventions auxquelles l'Académie n'est restée étrangère sous aucun rapport, trouveront leur place dans le chapitre relatif aux prix fondés par le prince Lebrun : j'évite les répétitions.

[redacted]

qu'elle exerce en s'échappant d'une ouverture latérale contre les parois du vase opposé à l'orifice. Une première épreuve de la théorie de M. Leroi eut lieu en présence des commissaires de l'Académie, elle donna un résultat fort supérieur à la pratique habituelle, avec un volume d'eau beaucoup plus petit. Cette épreuve fut réitérée en grand sur la rivière de *la Mauche*, par les soins et sous la direction de M. Béard, officier de santé ; elle eut un succès encore plus marqué. Le moulin, mu par la force de réaction, dépensait trois pieds cubes d'eau par seconde, et produisait deux mesures de mouture par heure. Les moulins à aubes, au contraire, dépensaient quinze pieds cubes d'eau par seconde, et ne produisaient par heure que quatre mesures de mouture. Il est résulté de cette comparaison, que le moulin de M. Leroi l'emportait par un avantage des trois cinquièmes. Sa manière de mettre en jeu la puissance de l'eau est une idée neuve, justifiée pleinement par le calcul ainsi que par l'expérience, et susceptible d'un grand nombre d'applications utiles. L'Académie se fit un devoir d'applaudir au succès de l'inventeur, et le jugea digne de la protection spéciale du gouvernement.

Le 12 août 1806, M. Messance se déclara l'auteur d'une autre machine hydraulique, au moyen de laquelle il pouvait élever l'eau à une hauteur suffisante, pour l'appliquer ensuite comme force motrice aux machines de première nécessité. MM. Eynard, Morel et Jambon furent nommés commissaires pour

examiner ce nouveau mécanisme, et vérifier les expériences qu'exigeait cet examen. Le premier de ces commissaires fit un rapport, à ce sujet, dans la séance du 19 du même mois. Le moyen imaginé par M. Messance est une roue qui prend l'eau (principalement l'eau stagnante) par sa partie inférieure, et la verse ensuite à la hauteur de son centre. Cette machine a beaucoup d'analogie avec le tympan des anciens. Le rapporteur se contenta de donner une description de la roue, et d'exposer les succès obtenus par l'inventeur d'après son assertion. Les commissaires n'avaient pu se livrer à aucune expérience, capable de faire connaître le rapport de la force employée avec l'effet produit. M. Messance, pressé d'offrir sa découverte au gouvernement, n'avait

[redacted]

objet la remonte des bateaux sur les fleuves et rivières à courant très prononcé, par eux-mêmes, sans le secours du hallage, des remorqueurs, des bateaux à mécanique ou à vapeur. L'*aquà-moteur* est le nom de cette invention. Une commission fut chargée de suivre les expériences de M. Laignel; mais, jusqu'à présent, un succès évident ne les a pas couronnées.

Le bateau à mécanique est sans doute une invention fort utile, pour servir à faire remonter facilement les fleuves et les rivières, par les autres bateaux chargés de voyageurs ou de marchandises; mais une découverte plus importante encore serait celle d'une ceinture élastique, imperméable à l'eau, et au moyen de laquelle un homme pourrait se soutenir sur les flots, sans faire aucun effort et en conservant le libre usage de ses bras. M. Dauberte demanda, le 26 avril 1806, à l'Académie un certificat constatant l'invention qu'il disait lui appartenir; mais comme l'expérience en avait été faite pendant les vacances académiques, et comme les renseignements sur le succès ne s'accordaient pas entre eux, la Compagnie n'eut pas égard à cette demande. Toutefois M. Petit envoya, le 22 du même mois, un rapport qu'il avait rédigé au sujet de la ceinture inventée par M. Dauberte, et qui constatait qu'en effet elle était impénétrable à l'eau, et qu'une personne chargée d'un certain poids pouvait se soutenir sur les flots, sans faire aucun mouvement, et sans avoir la moindre connaissance de l'art de la natation. Le rapporteur

annonçait qu'un marinier, avec cette ceinture, s'était jeté dans la Saône, le 2 brumaire an XIV (24 octobre 1805), sous la première arche du pont du Change, en présence de quelques autorités constituées, et des commissaires de l'Académie; et, qu'il s'était soutenu sur l'eau, dans une attitude verticale, les bras élevés, quoique la rivière fût grosse et le courant rapide. En nageant, il était remonté contre le courant, et avait fait le tour de la pile, en doublant l'éperon avec une facilité étonnante. Tous les spectateurs étaient restés convaincus que la ceinture imaginée par M. Dauberte, avait réellement les avantages que lui attribuait l'inventeur; mais il ne paraît pas que le rapport académique [redacted]

que les arts utiles combattent en s'unissant. Le danger, c'est l'incendie; l'inconvénient, c'est la fumée.

M. Jambon offrit à l'Académie, le 29 juillet 1806, le modèle d'une échelle à incendie. Membre de la commission administrative des pompes de la ville de Lyon, il était excité à quelqu'invention en ce genre, non seulement par l'amour de l'humanité, mais encore par une sollicitude particulière à sa position. Son échelle est une machine simple, solide, peu embarrassante, propre à sauver les habitants des étages supérieurs d'une maison, lorsque le feu a éclaté dans le bas et s'est emparé de l'escalier. Les montants sont en cordes et les traverses en bois. Le poids de l'échelle n'excède pas 46 livres; un homme peut la porter facilement sur son dos; elle est dressée en un instant. Des seaux, qui réunissent la légèreté à la solidité, servent à faire descendre les femmes, les enfants et tous ceux qui craindraient de se confier à cette échelle. Une arbalète lance un peloton d'une corde mince dans tous les étages; « c'est, disait M. Petetin, le fil d'Ariane qui élève la machine au-devant du labyrinthe en flamme; » et tout a été si bien prévu par l'inventeur, que l'échelle, se fixant, pour ainsi dire, d'elle-même à toutes les fenêtres, le service en est plus prompt et plus sûr.

A cet heureux moyen de secours, il faut ajouter l'action constante des pompes à incendie dont le perfectionnement ne saurait trop occuper l'attention des mécaniciens. C'est l'objet qu'avait en vue M. Rossi-

gnol, en inventant un lévier à double effet applicable à ces pompes. Dans la séance du 22 mars 1808, MM. Eynard, Tabard et Jambon furent appelés à juger du mérite de ce lévier.

En 1825, M. Granier, maire de Treffort, avait soumis à la Compagnie deux machines dont il s'était dit l'inventeur, et qui avaient pour objet de suppléer aux pompes à feu. M. Riboud, instruit de cette démarche, déclara avoir fait imprimer un Mémoire basé sur le même principe qu'il appliquait à l'ascension de l'eau par le moyen de la flamme ou de la combustion de l'air; ce Mémoire a été publié en 1798. L'appareil fut exécuté par MM. Dumottier frères; on fit des expériences heureuses en présence de commis-

[redacted]

invention par laquelle M. Malozon se proposait d'empêcher la fumée des cheminées de se répandre dans les appartements. Cette invention ne promettant pas de grands avantages, l'Académie se contenta de faire connaître à l'auteur qu'elle faisait cas de son zèle et de ses longs travaux. Elle regrette vivement qu'aucun inventeur n'ait pu encore triompher avec assurance d'un problème qui est compliqué par la situation topographique de la cité, et dont la solution est si importante pour chaque domicile lyonnais.

Une fumée, qui n'entraîne point d'inconvénients, est celle qui sert de forme à un médicament externe, administré à diverses parties du corps humain pour la guérison des maladies. On peut appliquer aux fumigations, qui, plus d'une fois, rendent l'homme à la vie, ce mot d'Horace : *Ex fumo dare lucem*. Admis dans le sein de l'Académie le 2 juin 1812, M. Rouillé, bandagiste à Lyon, déposa sur le bureau un appareil fumigatoire de son invention, lequel fut remis à l'examen de MM. Eynard et Mollet. Le 11 du mois d'août suivant, M. Eynard lut un rapport sur cet appareil. Il présenta d'abord la description des fumigations sèches et humides, l'indication des substances et des gaz qui les produisent, et quelques aperçus sur les machines propres à les diriger sous la forme de courant pour en obtenir de plus heureux effets. La seule machine fumigatoire qui soit un peu répandue, est celle qui fait partie de l'appareil des secours pour les noyés. M. Eynard en rappela quelques autres qui

nt été décrites dans les ouvrages de science ; il fit mention de celle qu'inventa, vingt ans avant la révolution, le sieur Hildebrand, tourneur-mécanicien à Lyon, et dont la connaissance se répandit avec succès pour l'auteur et pour l'humanité. L'appareil fumigatoire de M. Rouillé consiste en un corps de seringue, garni de tuyaux et de robinets, et surmonté d'une boîte en tôle, servant de fourneau destiné à contenir les substances qui sont propres aux fumigations et qui sont mêlées avec un peu de combustible, tel qu'amadou, vieux linge, etc. Les tuyaux sont disposés de manière à ce que l'un conduise la vapeur dans le corps de pompe quand on tire le piston, et l'autre la fasse passer dans un boyau de gomme élastique, se terminant par une canule de même matière qu'on introduit dans la partie qui doit recevoir la fumigation. La fonction des robinets est d'ouvrir ou de fermer alternativement la communication entre le corps de pompe et les tuyaux, suivant que la vapeur doit passer par l'un ou par l'autre ; ils sont mus par [redacted] commune qui, au moyen d'un petit engre- [redacted] se ferme. L'ap- [redacted]

changements et améliorations qu'ils ont indiqués à l'auteur, et que celui-ci se propose d'effectuer : 1° le piston, au lieu d'être mu par le simple tirage à la main, pourrait l'être par un lévier ou par un engrenage avec crémaillère ; 2° il y a du temps perdu pour l'injection de la vapeur dans le moment où le corps de pompe se remplit : si l'on accolait deux corps de pompe dont le jeu fût alternatif, il y aurait continuité de courant et d'action ; 3° il serait possible de faire ouvrir et fermer les robinets par le jeu même de la machine, comme cela se pratique dans les pompes à feu ; 4° enfin, la machine du sieur Rouillé n'est propre qu'à l'espèce de fumigations appelées *sèches* : il faudrait qu'elle réunît les deux modes. « Nous ne pouvons pas dire, concluait M. Eynard, que la machine du sieur Rouillé ait atteint le degré de perfection dont ce genre d'appareil peut être susceptible ; mais nous pensons qu'on n'en doit pas moins des éloges à l'auteur, pour avoir dirigé ses recherches sur un genre de secours peut-être trop négligé et dont la Médecine sait tirer parti dans beaucoup de cas. Nous proposons à l'Académie de le féliciter sur son zèle à se rendre utile et de l'engager à perfectionner sa machine. » L'Académie adopta ce rapport.

Depuis cette époque, M. le docteur Rapou a mis en usage, dans un établissement qu'il a fondé et qu'il a dirigé long-temps à Lyon, une machine dont l'objet est le même que celle de M. Rouillé. Pour examiner l'appareil fumigatoire de M. Rapou, M. le Pré-

fet du département du Rhône forma, le 30 décembre 1816, une commission spéciale de six personnes dont quatre étaient membres de l'Académie (MM. Eynard, Raymond, Sainte-Marie et S. Gilibert). Le rapport de cette commission, rédigé par M. Sainte-Marie, est inséré dans l'ouvrage publié par M. Rapou en 1809, offert par lui à l'Académie, et intitulé : *Essai sur l'Atmidiatrique*, ou *Médecine par les vapeurs, avec des gravures et la description d'un nouvel appareil fumigatoire*. Une autre commission, prise entièrement dans le sein de l'Académie, a fait aussi un rapport sur l'établissement et les principes qui le dirigent. C'est aux gens de l'art qu'il appartient de juger les combinaisons d'un médecin qui a cherché, dit-il, à réunir dans un même point les fumigations sèches

[redacted]

casion de s'occuper pendant plusieurs années de ces moyens de perfectionnement qui avaient déjà fixé l'attention de l'Académie de Nîmes. Une commission, composée de MM. Tabard, Mollet, Jambon et Dugas-Montbel, assista, sur la demande de l'inventeur, à l'essai d'un appareil à vapeur pour le chauffage des ateliers, appareil dont l'usage devait procurer une économie d'un cinquième de travail et de neuf dixièmes dans la consommation des combustibles, outre l'avantage de donner un plus grand éclat à la soie. Le rapport que M. Tabard soumit à l'Académie le 14 ventose an XIII (5 mars 1805), fit connaître 1° la chaudière ingénieuse que M. Gensoul avait fait construire pour chauffer promptement jusqu'à l'ébullition une grande masse d'eau avec une petite quantité de combustible; 2° les moyens qu'il avait mis en pratique pour empêcher la déperdition de la chaleur et conserver à la vapeur aqueuse tout le calorique qui lui est uni, malgré le long trajet qu'elle est obligée de faire pour arriver jusqu'aux bassines les plus éloignées; 3° l'effet utile de cet appareil immense, aussi bien conçu que soigneusement exécuté, qui consiste à communiquer à l'eau de seize petites cuves un degré de chaleur très approchant de l'ébullition, et tel qu'il le faut pour dévider la soie de dessus le cocon. Cette chaleur peut, d'après les expériences de M. Gensoul, être portée jusqu'à l'ébullition même; elle est modérée à volonté au moyen de robinets qui laissent passer la vapeur aqueuse avec

plus ou moins d'abondance. C'est cette vapeur qui chauffe l'eau des cuves, en y venant déposer la matière de la chaleur qui lui était unie, et qui les chauffe toutes en même temps et au même degré. M. Gensoul a obtenu du gouvernement un brevet d'invention pour son appareil qui, réunissant simplicité et économie dans les moyens, facilité dans l'exécution, avantage dans les produits, a donné une grande supériorité dans cette partie à notre industrie nationale.

Si les machines de ce genre avaient eu besoin d'un thermomètre nouveau, MM. Eynard et Dourdouillon se seraient chargés de le fournir. Le 22 mars 1808, M. Eynard présenta un thermomètre métallique, construit par M. Dourdouillon, horloger à Lyon. Il annonça, en même temps, qu'il lirait dans une autre

[redacted]

distance considérable. Les thermomètres ordinaires, tels que ceux qui sont au mercure ou à l'esprit de vin, ne seraient point propres à atteindre le but proposé. M. Duluc avait combattu le projet des thermomètres métalliques, surtout par la considération du peu d'excès de dilatation d'un métal sur un autre métal ; ce qui oblige d'employer, pour augmenter l'apparence des effets, des machines dont les imperfections deviennent des causes presqu'inévitables d'erreurs. Loin de dissimuler cette difficulté, M. Eynard la fortifie encore en supputant que l'excès de dilatation du cuivre sur le fer est d'un cent millième. Cependant, ajoute-t-il, M. Bouguer avait fait exécuter plusieurs machines, plus ingénieuses les unes que les autres, pour rendre sensible l'allongement des métaux par la chaleur : il s'était attaché surtout à tirer parti des changements de courbure qu'éprouvent des lames métalliques placées en formes d'arcs entre deux points fixes, lorsqu'elles subissent une variation de température. M. Reynier, par une heureuse application de ce principe, parvint ensuite à construire un véritable thermomètre métallique extrêmement sensible ; mais toutes les inventions ne peuvent pas entrer en concurrence, quant aux avantages réels, avec les thermomètres ordinaires, excepté dans le cas unique où l'on se proposerait d'obtenir des effets visibles à une grande distance. C'est aussi à quoi M. Eynard bornait l'usage du nouvel instrument qu'il avait fait exécuter sur la façade de sa maison, à l'entrée de Lyon par la

porte St-Clair. La description de son appareil ne peut pas être analysée ; il faut la lire en entièr ou voir le jeu de la machine. Pendant une année entière que ce thermomètre et un bon thermomètre à mercure placé dans la même exposition ont été tenus en observation et comparés journellement, ils se sont accordés régulièrement et montrés également sensibles. On pourrait donc répéter cette épreuve dans un édifice public, tel que l'Hôtel-de-Ville : on mettrait un grand thermomètre à mercure à côté du thermomètre métallique pour déterminer d'abord la graduation, ensuite pour maintenir, vérifier ou corriger sa marche, si elle éprouvait quelque dérangement. L'établissement formé par M. Eynard offrait au public de l'agrément. C'est presqu'un besoin qu'il satisfaisait et auquel un

[redacted]

dans les plus petites subdivisions. Les avantages s'en font sentir dans toutes les relations commerciales. Tel est l'objet d'un instrument inventé par M. Mathieu, mécanicien à Lyon. Cet instrument est propre à diviser le millimètre en dix mille parties, et pourrait servir, suivant l'assertion de l'inventeur, à résoudre le problème des longitudes. Il fut transmis à l'Académie par M. le Préfet du département avec invitation de nommer une commission pour en faire l'examen. Cette commission fut composée, le 10 floréal an XIII (30 avril 1805), de MM. Mollet, Jambon et Tabard; mais il paraît que le travail auquel ces commissaires se sont livrés n'a pas eu de résultats, et qu'ils n'ont pas pu apprécier la justesse et la précision d'un instrument destiné à la mesure délicate des infiniment petits.

M. Mathieu ne s'est pas borné à la division d'un millimètre en dix mille parties; il avait présenté aussi à l'Académie, le 7 thermidor an XI (26 juillet 1803), un Mémoire contenant la *description d'un nouveau système de machines monétaires*, avec les dessins de ces machines, en huit planches. D'après la demande de l'auteur, on constata par écrit l'époque où il avait produit cette invention; et MM. Loyer, Jambon, Tabard et Mollet eurent la mission d'examiner le système et d'en rendre compte. Leur rapport établit que les vues de l'artiste embrassaient la question du perfectionnement des monnaies dans tout ce qui se rapporte aux préparations et à la fabrication; que

[redacted]

l'on devait applaudir à ce qu'il y avait d'ingénieux dans les moyens proposés, soit pour la partie principale, celle de la frappe, par le laminoir excentrique, soit pour les parties secondaires qui, dans le système de la perfection monétaire, deviennent des parties essentielles, telles que l'égalité des lingots, celle du laminage à chaud et à froid, la régularité de la taille des flans, la manière de les servir, la gravure de la tranche, etc. Sur tous ces objets, M. Mathieu offrait des idées heureuses et simples en même temps. Ce qui regardait la métallurgie parut très bien conçu; mais, avant de porter sur l'ensemble un jugement définitif, il importait de constater les résultats. L'expérience avait justifié la perfection des procédés de

[redacted]

M. Pascal, dentiste à Lyon, qui en occupa l'Académie en 1806. Cet instrument est propre à séparer les dents molaires atteintes de carie, avec plus de facilité qu'on ne pourrait le faire au moyen des limes ou autres outils employés jusqu'alors. MM. Eynard et Jambon, témoins d'une opération faite par l'inventeur, reconnurent qu'elle avait été exécutée avec précision, sans que le malade eût donné aucun signe de douleur. Cependant ils observèrent que, lorsque la carie était placée profondément, près de la racine des dents, l'emploi du nouvel instrument n'était pas sans quelques inconvénients, que l'habileté de M. Pascal pourrait corriger par la suite. En 1810, cet inventeur fit hommage à l'Académie d'une brochure dans laquelle était insérée le rapport des commissaires; ce qui dispense d'entrer dans de plus grands détails. Cette brochure a pour titre : *Observations sur les causes les plus fréquentes de la carie des dents, et sur les moyens de la prévenir ou de l'enlever, etc.* M. Pascal a donné le nom de *Séparateur* à l'instrument de son invention.

Si ce dentiste s'est appliqué à conserver l'ornement de la bouche humaine, lequel est en même temps un des plus précieux agents de la nutrition et de la digestion, d'autres gens de l'art, dans le sein même de l'Académie, ont fixé leur imagination sur les moyens de faciliter l'existence et l'accroissement de ces petits êtres intéressants que la nature n'a point encore armés de dents. Tous deux ministres d'Hygie,

MM. Petit et Martin le jeune ont apporté sur l'autel de la déesse un nouveau tribut d'industrie dont le genre est le même.

Le 29 novembre 1808, M. Petit offrit à l'Académie le modèle d'un instrument inventé par lui, pour servir à l'*allaitement* artificiel des enfants. Il l'appela *Téterelle mammiforme*. La téterelle commune est une espèce de bouteille formée par une virole d'argent, laquelle est destinée à recevoir une éponge que l'on place dans la bouche de l'enfant; et la succion fait monter le lait dont le vase est rempli. Mais cet instrument présente des inconvénients; il n'a pour l'enfant ni la forme ni la douceur, ni la chaleur du sein maternel, ni l'attitude dans laquelle celui-ci lui

[redacted]

après l'invention de M. Petit, le 27 novembre 1810. M. Martin indiqua deux causes qui rendent l'allaitement difficile ou douloureux, même quelquefois impossible : l'extrême sensibilité du mamelon et son défaut de saillie. On n'opposa d'abord à ces deux causes que des moyens prophylactiques, consistant à préparer d'avance le mamelon, soit pour l'allonger, soit pour en durcir l'épiderme. Un appareil anglais, formé d'un chapeau en buis ou en métal recouvert d'un pis de vache, se plaçait sur le mamelon pour le garantir de la pression des lèvres et des gencives de l'enfant, et la succion avait le même résultat. Mais le principe alcoholique dont le pis de la vache était imprégné enflammait la bouche de l'enfant, et pouvait lui causer des tranchées; le pis de la vache s'altérait promptement et devait être souvent renouvelé. M. Martin imagina de le remplacer par une substance qui jouît des mêmes propriétés, et qui n'eût pas les mêmes inconvénients, par la gomme élastique qui, d'après des expériences répétées, est insoluble par l'action de la salive et du lait. La difficulté consistait à donner et à conserver au mamelon artificiel la forme conique qu'il doit avoir, surtout à augmenter sa souplesse en diminuant sa densité. M. Rouillé, artiste herniaire, qui plus d'une fois a fait connaître à l'Académie les ressources de son industrie, parvint à remplir ces deux conditions. Il peut seul publier son procédé qui est sa propriété. C'est l'idée du nouveau moyen qui appartient à M. Martin le jeune.

M. Petit aida les mères qui ont le chagrin de manquer de lait, ou qui ont un besoin spécial de calme et de repos pour améliorer celui qu'elles ont ; M. Martin vint au secours des femmes qui, ne voulant pas être mères à demi, ne peuvent sans souffrir les plus cruelles douleurs, remplir un devoir commandé par la nature, et qui sans doute a contribué beaucoup à faire dire à Duclos, « qu'une mère est la seule personne à laquelle on soit sûr d'être cher. » Ces deux Académiciens lyonnais n'ont-ils pas servi les plus précieux intérêts de la société ? N'ont-ils pas bien mérité de la plus sensible et de la plus belle moitié du genre humain ? Heureux ceux qui portent dans leur tête le génie de l'invention, et dans leur cœur l'amour de l'humanité !

né, Mollet et Gavinet furent chargés de faire l'épreuve de cette encre qui ne parut pas répondre aux espérances et aux promesses des auteurs de la découverte ; mais ceux-ci s'engagèrent à lui donner tout le degré de perfectionnement désirable.

La découverte de M. Biette, opticien de l'Académie, a un rapport direct avec l'écriture et consiste en lunettes à lire. Les meilleurs verres ne présentent les objets nettement qu'à une distance déterminée. S'il faut voir les mêmes caractères d'écriture ou d'imprimerie, tantôt plus près, tantôt plus loin, ou s'il faut voir des caractères différents à la même portée, on est obligé d'avoir recours à des lunettes de différents foyers, et ce changement devient incommode, même impraticable, toutes les fois que la vision doit s'exercer presque au même instant sur des objets de diverses grosseurs, ou placés à des distances qui ne sont pas les mêmes. Pour remédier à cet inconvénient M. Biette a réuni deux paires de verres, dans une seule et même monture, sans en augmenter les dimensions. Ainsi chaque ouverture du porte-lunette contient deux portions de verre, en segments de cercle, séparées par une lame d'écaille mince, et l'une et l'autre de foyers différents. Chaque portion de verre est prise dans un verre entier, et découpée de manière à conserver rigoureusement le centre de la courbe au centre de la pièce. La monture est à X, et les verres du même foyer se correspondent à droite et à gauche. Par ce seul exposé, M. Eynard rappor-

teur, dans la séance du 28 avril 1807, fit sentir les avantages du nouveau genre de lunettes. On y trouve la réunion commode de deux paires en une seule : elles peuvent en faire presque simultanément le service, au moyen d'un très léger mouvement de la tête et du globe de l'œil, pour faire passer à volonté l'axe visuel sur le verre supérieur ou sur l'inférieur. Dans le début, la lame d'écaille qui sépare les verres produit un effet qui peut paraître pénible ; mais on a éprouvé que ce faible inconvénient disparaît presque aussitôt : il ne faut que quelques jours d'habitude ; on est même parvenu à se passer de cette lame d'écaille pour séparer les deux verres. Le devoir d'historien exige que la réclamation de M. Chevalier,

[redacted]

En 1803, M. Cochet avait fait composer dans sa maison, par un ouvrier vénitien, une mosaïque d'un genre très propre à remplacer les parquets, avec autant d'agrément que d'économie. Cet Académicien en prit l'occasion d'exposer avec détail les procédés qu'exige cette espèce de construction, et d'indiquer les matériaux qu'il fallait y employer, les précautions qu'il convenait de prendre, les variétés que l'on pouvait obtenir. L'usage de ces mosaïques contribuerait à rendre les édifices plus solides, et à les garantir contre les progrès du feu. La mosaïque n'est pas plus froide que tout autre carrelage; elle n'est point difficile à polir, puisqu'il suffit de la chauffer convenablement et de l'enduire avec de l'huile de noix et de la cire; elle procure une économie réelle, n'exigeant d'autres matériaux que des débris; elle contribue à la salubrité en préservant des insectes et de la poussière. Ce genre d'embellissement, où l'on peut figurer tout ce qui plaît aux yeux, était perdu pour l'art; M. Cochet le lui a restitué. Le premier il l'a fait connaître à la cité; son exemple a été suivi: ce carrelage nouveau a été pratiqué à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que dans plusieurs édifices particuliers; et bientôt s'étendra cette sorte de luxe qui réunit l'utilité à la magnificence.

Plusieurs autres découvertes ont éte soumises à l'Académie; quelques-unes sont trop connues à présent pour être mentionnées ici; d'autres ont besoin de subir encore un examen attentif pour déterminer le de-

gré de leur mérite, pour bien constater leurs avantages. Je citerai parmi ces dernières deux machines inventées par M. Granier, propriétaire à Treffort. L'une a pour objet de produire le mouvement de rotation immédiate, directe et continue par la vapeur; l'autre est une machine à pression atmosphérique.

Je termine ce tableau des inventions en rappelant l'objet d'un Mémoire dont M. Guillemet fit lecture le 20 juillet 1813, sur un *Moyen nouveau et plus avantageux*, suivant lui, *d'éclairer les appartements en donnant au flambeau qui porte la chandelle ou la bougie une inclinaison de trente-deux degrés*. C'est une idée proposée par Walker, et que l'Académicien lyonnais a développée. Ce physicien déclare que, d'après ses propres observations, la


[redacted]

les efforts, à toutes les recherches qui conduisent les savants à ce but. Mais l'expérience seule prononçant en dernier ressort, son flambeau à la main, jettera une lumière certaine sur la tentative de M. Guillemet comme sur tant d'autres; bien entendu qu'il importe de multiplier les essais en tout genre : car l'expérience est l'effet de l'emploi du temps et non de sa durée.

Plus les inventions industrielles offrent d'intérêt à la ville de Lyon, plus il était naturel que l'Académie en prît à la législation qui règle les droits des inventeurs et leurs relations avec la Société. En 1829, le Ministre du commerce proposa aux Sociétés savantes une série de questions concernant le projet de révision de cette législation. La délibération de l'Académie sur ce sujet, en date du 29 juillet, donna lieu aux remercîments du Ministre. C'est aussi pour être toujours informée des découvertes utiles, qu'en 1835 l'Académie a institué dans son sein une commission permanente chargée non seulement de lui offrir le tableau périodique des sciences, des lettres et des arts, mais encore de lui faire connaître toutes les inventions nouvelles publiées en France et dans l'étranger.

⁂

CHAPITRE II.

PHYSIQUE.

La plupart des inventions dont nous venons de parler appartiennent à la physique plus qu'aux mathématiques mixtes. Nous allons donc, pour mettre le plus de liaison possible dans notre sujet, porter immédiatement les yeux sur quelques objets qui sont

[redacted]

personnellement contribué beaucoup (1). Absolument nouvelle alors, elle s'appuyait sur des expériences que les physiciens de la capitale et le célèbre Pictet, de Genève, avaient essayé inutilement de répéter; tandis que les physiciens de Lyon en étaient, pour ainsi dire, journellement les auteurs et les témoins. Ceux-ci devaient donc chercher à reconnaître quelles étaient les circonstances qui pouvaient empêcher ou assurer le succès des expériences qu'ils avaient proposées. M. Mollet rendit compte de leurs essais, des résultats qu'ils avaient obtenus en prenant ou en négligeant certaines précautions, enfin de l'état de simplicité auquel ils avaient ramené leur appareil, pour le mettre dans le cas de produire son effet d'une manière infaillible.

Il ne s'agissait plus que d'avoir une petite pompe foulante, fermée par un bouchon de métal, à vis, garni d'un cuir gras, pour interdire toute issue à l'air. On plaçait vers le fond du bouchon un morceau d'amadou, qui prenait feu, aussitôt que le piston était poussé avec vigueur et célérité. On retirait l'amadou allumé, en dévissant le bouchon.

M. Haex, artiste très recommandable de Lyon, avait été admis à la séance. Il répéta trois fois cette expérience sous les yeux de la Compagnie et toujours avec le même succès. Dès lors, il fut démontré que,

(1) Les premières expériences avaient été faites, chez M. Eynard, par ce dernier et par MM. Haex et Gensoul.

dans le lieu même de sa naissance, la découverte avait été portée à un point de certitude qui ne permettrait plus de la révoquer en doute.

Après une preuve de fait aussi décisive, M. Mollet reprit sa lecture et s'occupa des causes et de l'explication du phénomène.

Il l'attribua à la retraite forcée, et à la condensation subite du feu libre, interposé entre les parties constituantes de l'air. Cette condensation n'aurait pas lieu par un mouvement peu rapide, le feu, lentement comprimé, ayant alors tout le temps de se dégager et de se répandre. La condensation ne peut être que très passagère, parce que le feu se propage bientôt à travers les corps environnants, et s'affaiblit bien [redacted]

d'une oxidation métallique? Et serait-on sûr d'obtenir les mêmes résultats, si, au lieu d'une pompe de métal, on faisait usage d'une pompe en bois? Il est constant qu'en opérant, sous certaines conditions, le contact des molécules oxigènes, avec des matières combustibles, on produit déflagration ou détonation. La question aurait donc été réduite à s'assurer si l'effet, dans la nouvelle expérience, est purement physique ou chimique.

M. Mollet avait prévu cette objection. M. Grognier cita un fait qui l'aurait détruite incontestablement, s'il avait été vérifié et répété; mais une observation décisive était rapportée dans le Mémoire du secrétaire de la classe des sciences; puisque, en se servant de l'ancien appareil, il est arrivé que le corps ne prenait feu qu'au moment où il était remis en contact avec l'air ordinaire, il est évident que la combustion ne peut être attribuée qu'à l'élévation de température.

J'ai cru devoir rapporter toutes les circonstances de cette séance qui constate une des découvertes les plus remarquables du dix-neuvième siècle.

M. Dubois, président de l'Académie, s'empressa d'en consacrer les résultats dans le compte-rendu qu'il prononça, en séance publique, le 6 germinal an XII (27 mars 1804), et qui fut ensuite imprimé.

Quoique M. Mollet eût ainsi fait connaître avec exactitude la véritable théorie de l'inflammation par la compression de l'air, et donné la seule explication

[redacted]

qu'elle puisse recevoir, quelques savants s'obstinaient encore à l'attribuer à l'huile dont on se sert pour graisser le piston et en faciliter le mouvement. Dans la séance publique du 26 août 1806, M. Eynard réfuta victorieusement cette fausse explication. A force de soins et d'adresse, il était parvenu à faire lui-même un cylindre de cuivre et un piston de fer qui étaient si bien ajustés l'un sur l'autre, que le piston glissait sur toute la longueur du cylindre, sans permettre à l'air de s'insinuer entre deux. Pour interdire encore mieux tout passage à l'air, il mouilla légèrement l'intérieur du corps de pompe et la surface du piston, et avec cet appareil, dans lequel il employa de l'eau au lieu d'huile, il obtint la lumière et l'inflammation comme par le moyen connu. Après une semblable

[redacted]

L'inflammation de l'amadou dans le briquet pneumatique, ainsi que la lumière produite par la compression de l'air, étaient, comme on vient de le voir, attribuées avec beaucoup de probabilité à la condensation brusque du calorique interposé dans les gaz. Mais M. Saissy, dans un Mémoire, avait établi, au contraire, que ces phénomènes dépendaient uniquement de la nature du gaz comprimé; que la lumière, qui se montre dans l'air atmosphérique, se montrerait également, et se montrerait plus belle dans le gaz oxigène ou air vital; et qu'elle ne paraîtrait ni dans le gaz azote, ni dans le gaz hydrogène, ni dans le gaz acide carbonique. Il rapportait, à l'appui de cette opinion, des expériences tout-à-fait probantes, et il en concluait que le gaz oxigène était le seul dans la composition duquel entrât le principe de la lumière.

Une commission, composée de MM. Eynard, Clerc, Raymond et Mollet, fut chargée de vérifier les faits avancés par M. Saissy. Elle les reconnut exacts et conformes à la vérité. Les commissaires ne purent obtenir aucune lumière des gaz azote, hydrogène, acide carbonique, lorsque ceux-ci furent employés purs et sans aucun mélange d'air commun; tandis que la compression de l'air atmosphérique, et surtout celle de l'air vital, fit jaillir chaque fois une lumière vive et brillante.

Mais M. Mollet, rapporteur de la commission, le 4 août 1812, examina s'il était nécessaire de renon-

cer au système reçu, à cause de ces faits bien constatés, et si l'on ne pourrait pas les expliquer en supposant dans le gaz oxigène plus de calorique interposé que dans les autres gaz. Cette question le mit dans le cas d'analyser avec plus de soin la constitution mécanique des fluides élastiques ; et le raisonnement le conduisit à établir que, à égalité de température et de pression, les molécules de tous ces fluides sont également distantes entr'elles, et qu'ils ont tous la même capacité pour la chaleur. Cette opinion, qui parut neuve en physique, fut appuyée par M. Mollet, d'une expérience aussi simple que remarquable. Par le moyen de la machine pneumatique, il raréfia successivement et au même degré l'air commun, [redacted]

M. Mollet ne présenta cette explication que comme une conjecture ; et il trouva très probable l'opinion de M. Saissy, d'après laquelle la base du gaz oxigène serait une combinaison de la lumière avec une substance inconnue et pondérable, remplissant les mêmes fonctions, à peu près, que celle à laquelle on a donné le nom d'*oxigène*. Cette idée que les gaz ont tous la même capacité pour le calorique a été modifiée ensuite par l'auteur dans un Mémoire sur la constitution mécanique des gaz.

Quoi qu'il en soit, ce rapport de M. Mollet montra de nouveau ce que n'ignorent pas les gens versés dans les sciences naturelles, qu'en physique les découvertes naissent les unes des autres, et qu'à mesure que les faits sont mieux analysés, la science s'éclaire et s'enrichit de nouvelles vérités ; ce qui fait sentir toute la justesse des observations de M. Tabareau, qui a composé un Mémoire sur l'insuffisance des théories modernes en physique. Cette remarque sur la génération des découvertes trouve son application dans le Mémoire que M. Eynard communiqua à l'Académie, le 23 février 1813, pour l'explication d'un phénomène qui se passe lors de la compression de l'air dans le briquet pneumatique. M. Eynard a remarqué, un des premiers, que lorsque l'air a été foulé dans cet instrument, qui est supposé ne contenir aucune matière combustible, si l'on permet au piston de céder à la réaction de l'air intérieur, et que ce piston soit ainsi repoussé de quelque chose, il se ma-

nifeste alors dans la partie du tube qui est au-dessous un léger brouillard qui s'évanouit assez promptement, et que l'on peut quelquefois faire reparaître en retirant un peu plus le piston. Une semblable vapeur avait déjà été observée sortant du tube, lorsque ce tube contenait de l'amadou ou quelqu'autre matière inflammable, la compression n'avait été ni assez vive, ni assez forte pour mettre le feu à ces substances. On avait pensé que la vapeur, qui se montre dans cette circonstance, n'était qu'une espèce de fumée dégagée du corps inflammable par un commencement de combustion. Cette opinion paraît extrêmement probable; mais cette fumée grossière est toute différente du léger brouillard observé par M. Eynard. Ce brouil-

[redacted]

pris une apparence sensible à la vue, ou bien il ne se montre que sous la forme de lumière, si toutefois la lumière et la chaleur sont les attributs d'une même substance. M. Eynard donna du phénomène dont il s'agit une explication plus satisfaisante, en considérant le brouillard observé comme dû à la vapeur aqueuse naturellement contenue dans l'air. Au moment de la compression, les molécules de la vapeur sont forcées de se rapprocher; mais comme la chaleur augmente aussi, elles sont ainsi maintenues invisibles. Lorsque le piston est repoussé, l'air condensé se dilate, sa température s'abaisse, et la vapeur refroidie se condense de manière à devenir visible sous la forme de brouillard. Dans le système de la dissolution de la vapeur aqueuse par l'air, l'explication est à peu près la même; et ces explications sont confirmées par des faits trop connus en physique, pour qu'il soit nécessaire de les répéter.

Les développements dans lesquels je suis entré, ainsi que la proposition du prix mis au concours en 1814, sur l'altération, la compression et la dilatation des gaz, prouvent la sollicitude de l'Académie de Lyon pour suivre, dans tous ses éléments, dans toutes ses combinaisons, la belle découverte qui lui doit sa naissance. Par quelle fatalité voulut-on lui en enlever le mérite à Paris? Est-ce une invincible destinée que, dans tous les genres, la capitale s'empare des productions des départements? Nous avons eu plus d'une occasion de nous plaindre de ces larcins scien-

tifiques et littéraires. Tous les journaux annoncèrent que le professeur de physique, au Collége de France, avait trouvé l'explication de l'inflammabilité par la compression de l'air, et que M. Bienvenu avait imaginé la pompe pour enflammer l'amadou. Les réclamations contre les délits de cette nature étant presque toujours impuissantes, on attendit; quelques années s'écoulèrent, et la fille du temps, la vérité, se fit jour. L'inflammation par la compression de l'air est connue en Europe, sous le nom de *la Découverte de Lyon*, comme on appelle la commotion électrique, *l'Expérience de Leyde*.

M. Mollet a fait imprimer, en 1811, le Mémoire qu'il avait lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 27 mars 1804, et qui est intitulé : *Mémoire sur deux faits nouveaux : l'inflammation des matières combustibles, et l'apparition d'une vive lumière, obtenues par la seule compression de l'air.* L'auteur y témoigne sa reconnaissance au secrétaire de l'Institut, qui, dans son rapport à l'Empereur sur les prix décennaux, avait mentionné cette découverte, et avait eu la franchise de reconnaître qu'elle était sortie de Lyon, en nommant M. Mollet.

L'autre travail de l'Académie, assez important pour me paraître mériter une mention particulière, est relatif à l'incendie d'une des mines de charbon de Rives-de-Gier. On sait quelles ressources offre ce combustible à l'immense population de Lyon; la cessation de l'exploitation d'une seule mine suffit quelquefois

pour déterminer une augmentation dans le prix du charbon. Heureusement l'incendie d'une houillère est un événement rare dans nos contrées ; il ne peut être produit par aucune cause naturelle et intrinsèque, et il n'est jamais accompagné d'explosion. Quoi qu'il en soit, l'Académie ayant été consultée sur l'incendie de la mine de Rives-de-Gier, nomma une commission spéciale qui lui fit deux rapports par l'organe de MM. Tabard et Mollet.

Dans le premier, la commission avait réuni les recherches les plus complètes sur la nature de la houille, sur les bancs de charbon, sur les incendies qui s'y manifestent, sur les suites que peuvent avoir ces événements, sur la différence des résultats avec les effets produits par les volcans. Dans le second, elle établit une série d'expériences et de calculs, qui fournirent une réponse positive à cette question : *Quelle doit être la durée de l'incendie et l'époque de son extinction absolue, en supposant que l'on tienne exactement fermées toutes les ouvertures qui donneraient passage à l'air extérieur?* Voici l'extrait de ces différents rapports tel qu'il fut communiqué au Préfet du département :

« L'incendie d'une houillère ne peut être produit par l'inflammation spontanée des pyrites ; et l'on doit croire, en général, que les événements de cette sorte n'arrivent que par quelque négligence.

« L'incendie n'est jamais accompagné de l'explosion, ni suivi des secousses, des éruptions, qui rendent les volcans si redoutables.

[redacted]

« Le feu, une fois allumé se manifeste, suivant les circonstances, par des effets plus ou moins alarmants; mais il ne peut pas faire des progrès bien rapides : seulement il pourrait se maintenir pendant très long-temps, si l'on manquait des moyens nécessaires pour l'éteindre.

« Le plus simple de tous est celui auquel les concessionnaires de la mine incendiée s'étaient attachés de préférence. Il est certain que, si l'on peut réussir à fermer exactement tout accès à l'air extérieur, la flamme doit s'éteindre très promptement. L'expérience prouve qu'une surface d'un pouce carré ne peut brûler avec flamme, dans un espace fermé d'un pied cube, que pendant 20 secondes 58 centièmes.

[redacted]

long-temps ; puisque cet effet avait dû être d'autant plus prompt, que le feu aurait occupé une plus grande étendue.

« Mais la flamme éteinte, le feu reste adhérent au combustible, continue de luire obscurément, et brûle en jetant de la fumée. On pouvait, d'après l'expérience, estimer que cette combustion lente durerait six fois autant que la flamme. Par conséquent, puisqu'une surface d'un pied carré ne pouvait brûler avec flamme, dans un espace égal au vide intérieur de la mine dont il s'agissait, que pendant 4 jours au plus, la combustion lente n'avait à durer, dans ce même espace, que 24 jours : ce qui faisait en tout 28 jours, ou à peu près un mois.

« Reste enfin la chaleur latente, à laquelle il faut laisser le temps de se dissiper entièrement. Faute de cette précaution, les matières brûlées pourraient s'enflammer encore, à l'instant où elles seraient en contact avec un air nouveau. L'intervalle d'un mois est plus que suffisant pour l'entière dissipation de ce reste de chaleur. Ainsi, après deux mois, on pourrait faire l'ouverture de la mine, et y laisser rentrer l'air.

« Il convenait d'abord de n'ouvrir qu'un seul puits, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher qu'aucun individu ne fût victime de l'action du gaz qui pouvait s'échapper dans ce moment. Il fallait débarrasser le puits ouvert de ces différents gaz, peu à peu, et en évitant d'occasioner dans le bas un courant trop rapide.

« Si, après ces délais et malgré ces précautions, le feu, par malheur, se manifestait de nouveau, ce devait être une preuve certaine que la clôture de la mine n'avait pu se faire parfaitement, et que l'air s'y renouvelait par quelqu'endroit. Il fallait alors renoncer à l'espoir d'éteindre l'incendie par ce moyen et recourir à l'expédient le plus prompt et le plus efficace, l'inondation de la mine. »

L'administration publique profita des lumières contenues dans ces deux rapports ; ils confirmèrent cette vérité, dont quelques personnes feignent encore de douter : que les Corps littéraires et savants, indépendamment de leur influence constante sur les progrès des lumières et de l'industrie, deviennent aussi quelquefois un des éléments directs de la prospérité

[redacted]

fois cette occasion de répondre au reproche adressé à l'Académie par quelques esprits légers, sur le grand nombre de médecins dont elle s'honore. On prend la science où elle se trouve. Suivant Bacon, le corps humain ressemble, par son organisation compliquée et délicate, à un instrument de musique très parfait, mais qui se dérange avec la plus grande facilité. La science du médecin consiste à savoir accorder et toucher la lyre du corps humain, de manière qu'elle rende des sons justes et agréables. Selon Sydenham, la Médecine surpasse une capacité ordinaire, et il faut plus de génie pour en saisir l'ensemble qu'il n'en faut pour embrasser tout ce que la philosophie peut apprendre. Ce n'est pas sans raison, enfin, que J. J. Rousseau disait à Bernardin Saint-Pierre : *De tous les savants, ce sont les médecins qui savent le plus et le mieux.* Serait-on pardonnable, dès lors, de négliger des hommes qui peuvent être doués de pareilles facultés, et dont les talents à un degré plus ou moins éminent ne sauraient être contestés ?

Sans parler des fructueux efforts de M. P E. Martin pour introduire à Lyon la précieuse méthode de la vaccination, au commencement du 19e siècle, je ne mentionnerai ici pour mémoire que la découverte du modeste docteur Petetin, sur le déplacement des sens dans certains cas de catalepsie, observation qui devait disposer l'esprit moins à d'amères plaisanteries qu'à des réflexions sérieuses. M. Petetin donnait des soins à une jeune dame cataleptique qui, dans ses

accès, chantait à tue-tête, et dont les *sens extérieurs* étaient dans un état d'insensibilité complète, à quelqu'expérience qu'on les soumît. En cherchant les moyens de faire cesser des chants qui devaient la fatiguer, le hasard voulut que ce médecin tombât sur l'épigastre de la malade, en s'écriant : « Il est bien malheureux que je ne puisse empêcher cette femme de chanter. — Eh! monsieur le docteur, ne vous fâchez pas, je ne chanterai plus, » répondit la malade. « Je pensai, dit le docteur, que la secousse l'avait rendue à elle-même; et, comme je lui représentai que les chants du matin l'avaient excessivement fatiguée, n'en obtenant aucune réponse, je me replaçai dans la même attitude où je m'étais trouvé, lorsque je m'étais fait entendre, et prononçai d'une

[redacted]

ment l'Académicien qui les a recueillis, et je peux certifier sa parfaite sincérité. Depuis lors quelques observations analogues ont été constatées. Sans doute leur rareté, leur singularité qui bouleverse, il faut l'avouer, toutes nos connaissances sur les fonctions des sens, ne permettent pas d'en tirer la conclusion rigoureuse que, par des circonstances données, les organes spéciaux des sens étant dans un état complet d'insensibilité, la faculté de percevoir se trouverait momentanément transportée dans des régions nullement appropriées à ce but. Il faut se renfermer, à cet égard, dans un doute prudent et attendre que de nouvelles expériences rallient les faits déjà connus à une série de phénomènes dont les rapports nous échappent encore, ou qu'elles les infirment complètement, en donnant la raison des erreurs dans lesquelles ont pu être entraînés des observateurs dont rien ne peut faire suspecter la bonne foi.

M. Petetin, et d'autres physiciens après lui, s'étant assurés par un grand nombre d'expériences, que les phénomènes de la catalepsie ne sont que les produits singuliers de l'électricité animale mise en jeu, puisqu'ils sont excités ou interrompus par les mêmes moyens qui excitent ou interrompent les effets de l'électricité ordinaire, il devient de plus en plus important d'étudier avec persévérance ce merveilleux phénomène. Dans un Mémoire présenté à l'Académie par M. Tabareau, avant qu'il en fût membre, il faisait remarquer qu'il aurait peu de chose à dire pour

ſaire rentrer le magnétisme dans le vaste domaine de l'électricité. « La découverte d'Œrsted vient trop récemment d'occuper les esprits, et les beaux travaux de M. Ampère ont assez fixé l'attention, pour qu'il soit inutile de rappeler les conséquences que cet habile physicien en a tirées (1). Tous les phénomènes de l'aimantation, imités par des courants voltaïques, ne peuvent guère laisser de doute sur l'identité des deux fluides électrique et magnétique. Mais quel est le mode d'action de l'électricité dans les aimants, et quelles sont les lois mathématiques des nouvelles forces qui résultent de l'action mutuelle des courants voltaïques? Telles sont les questions qui restent encore à résoudre, et les points d'incertitude de quelques théories sans doute trop rapprochées de la découverte

[redacted]

CHAPITRE III.

CHIMIE.

M. Richard la Prade ayant rédigé, sur les notes laissées par son père, l'analyse de la source minérale d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, je me borne à constater le résultat de cette analyse et des expériences qui l'ont produite : vingt-sept livres d'eau minérale d'Ambert contiennent deux gros et quart de muriate de soude, deux gros de sous-carbonate de magnésie et une quantité indéterminée de gaz acide carbonique.

Je rappellerai que M. Benoît a vérifié l'expérience chimique de laquelle il résulte que l'action de l'acide sulfurique sur l'amidon, ou sur la fécule de pommes de terre, produit un sirop qui peut être employé avec avantage dans l'économie domestique.

M. Raymond fera presque seul ici les honneurs de la chimie. Je commencerai par le bleu qui porte son nom, et dont la nuance se place d'une manière si flatteuse entre le bleu céleste et le bleu royal.

Ce fut le 30 janvier 1810 que M. Raymond dépo-

sa pour la première fois sur le bureau de l'Académie, des échantillons de la teinture en bleu de Prusse, portée au plus haut point de perfection, des essais précédents ne l'ayant point complètement satisfait. Il y joignit une notice historique sur cette découverte.

Macquer avait fait des essais pour teindre les étoffes en bleu de Prusse ou prussiate de fer. M. Roland de la Platière, membre de l'Académie de Lyon, qui a trouvé moins dans ses connaissances et ses travaux que dans le grand caractère de sa femme, une certaine célébrité, avait répété avec succès les expériences de ce chimiste. M. Pernon, autre académicien, avait apporté dans cette ville les procédés qui lui avaient été communiqués par le directeur de la manufacture des Gobelins, et qui sont les mêmes que ceux de Macquer. M. Raymond, sans y avoir confiance, les avait fait adopter dans nos manufactures, espérant par là réveiller l'émulation et les recherches; tandis que lui-même travaillerait à découvrir quelque moyen plus parfait. Les teinturiers obtenaient peu de succès et se décourageaient, lorsqu'il parvint à cette découverte si précieuse pour les fabriques. Son bleu de Prusse imite le bleu d'outre-mer. Lorsque M. Raymond présenta les échantillons de cette teinture, la solidité en parut suffisamment garantie, soit par la nature des éléments qui entrent dans sa composition, soit par la résistance éprouvée à l'air et aux réactifs chimiques. Et ce qui procure un avantage inappréciable, ou plutôt un avantage qui fut bien apprécié au

moment de la découverte, c'est qu'il n'y entre ni indigo, ni aucune substance exotique. Ainsi, M. Raymond, suivant les expressions du procès-verbal de la séance dont j'ai cité la date, a obtenu les plus heureux résultats, sous le rapport de la beauté de la couleur, de la solidité, de l'économie. Sa découverte honore son talent, enrichit l'art de la teinture, ouvre à notre commerce une nouvelle source de prospérité, et doit être regardée dans cette ville comme un véritable bienfait.

Le gouvernement en avait reconnu toute l'utilité, lorsque, par décret du 2 juillet 1811, il accordait à M. Raymond, à titre d'encouragement et de récompense, une somme de 8,000 fr., et qu'il ordonnait la publication de son procédé par la voie de l'impression. En effet, une brochure fut imprimée sous ce titre : *Description raisonnée d'un procédé sûr et facile pour teindre la soie en bleu de Prusse, d'une manière égale, solide et brillante, dans les nuances les plus foncées, sans lui ôter aucune de ses qualités. Paris, de l'Imprimerie impériale*, 1811. M. Raymond en fit hommage à l'Académie le 14 janvier 1812. Chacun sait avec quelle rapidité s'est propagée la mode de cette belle couleur, et l'on dit *le bleu Raymond*, comme on dit *le détroit de Magellan* et *le Balbisia* (1).

(1) Le genre *Balbisia* est de la famille des composés d'après l'ordre naturel, et de la syngénésie superflue d'après le système sexuel de Linnée. Il fut dédié à J.-B. Balbis, de l'Académie de Lyon, par C. S. Willdenow,

C'est peut-être par reconnaissance pour le bleu de Prusse auquel son nom doit une espèce d'immortalité, que M. Raymond s'est attaché à en perfectionner la fabrication. Le 29 avril 1817, il fit à l'Académie l'historique de cette découverte qui date du commencement du siècle dernier, et il expliqua d'une manière assez détaillée le procédé employé pour en produire les résultats. Cette couleur se compose, comme on sait, du mélange du sulfate de fer avec le prussiate de potasse ; mais le précipité ferrugineux ou prussiate de fer qu'on obtient par ce mélange, ne parvient à un bleu pur et intense, qu'après avoir été long-temps agité, et après qu'on en a multiplié le contact avec l'air. C'est ainsi que l'en-

[redacted]

pour produire, à l'instant même, une couleur bleue très pure et très foncée. L'Académie applaudit à cette amélioration introduite dans une fabrication importante.

Elle manifesta la même satisfaction en 1814, lorsque M. Raymond lui soumit les moyens qu'il employait pour perfectionner la teinture à laquelle sert le carthame ou safranum. Des fleurs de cette plante on extrait une matière colorante rouge d'une grande beauté et d'un grand prix, qu'on emploie pour teindre la soie en ponceau, nacarat, cerise, couleur de rose et couleur de chair. Les fleurs du carthame contiennent deux principes colorants : l'un jaune, soluble dans l'eau qu'on en sépare par le lavage comme inutile ; l'autre rouge, qu'on obtient seulement par l'emploi des alcalis. La séparation de ces deux substances et l'extraction de la matière rouge dans toute sa pureté, exigent une série de procédés qui varient suivant les ateliers, et l'espèce des fleurs sur lesquelles on opère ; mais qui tous ont pris naissance de la routine, seul guide qu'ont eu les arts chimiques pendant trop long-temps. Le flambeau de la science à la main, M. Raymond a suivi ces procédés, les a comparés, simplifiés, améliorés dans la vue d'obtenir une fécule colorante, plus abondante et plus belle. On sépare la fécule rouge de la liqueur alcaline dans laquelle elle a été dissoute, par une quantité de jus de citron suffisante pour saturer entièrement l'alcali. On emploie ensuite le coton pour

achever de s'approprier toute la fécule colorante rouge, et la débarrasser, à l'aide d'un lavage, de toute la partie jaune qui pourrait y tenir encore. Pour ce lavage qui a besoin de précautions, on a recours à un bain de sel de soude ou de sel de tartre. M. Raymond s'était assuré que quatre livres de carbonate de soude desséchée, ou de sel tartre non desséché, étaient à peu près suffisantes pour obtenir ce résultat sur cent livres d'un coton entièrement saturé de la fécule colorante rouge. La liqueur extraite se réduit à la forme de lie, et s'étend sur du verre ou de la faïence desséchée dans une étuve ; elle prend le nom de *rouge végétal* en paillettes ou en écailles. Mêlé avec du talc, ce rouge est le fard dont quelques dames se servent encore,

« Pour réparer des ans l'irréparable outrage. »

Il est juste de rappeler en ce moment un travail de M. Potot, autre académicien de Lyon, sur le même sujet. Le suc de citron, indiqué par M. Raymond pour saturer l'alcali, dans l'opération dont il s'agit, est l'acide qui procure la plus belle couleur; mais cette couleur s'altère et se détruit trop promptement à l'air. M. Potot, partageant l'opinion de Scheffer et de Berthollet, avait proposé dans un Mémoire lu le 5 germinal an XIII (26 mars 1805), l'emploi du suc de Sorbier pour rendre la couleur non seulement plus solide, mais encore plus belle qu'elle ne le devient par tout autre acide sans en excepter le jus de citron. L'alcali qu'il convient de mettre en usage avec le suc

de sorbier est le carbonate de potasse. Un procédé très important pour obtenir le *maximum* de beauté dans les diverses gradations des couleurs, c'est le lavage très exact du carthame, et surtout le soin de le fixer avec une dernière eau alcalisée, à la manière des Orientaux. C'est en vain que des artistes repoussent ce lavage comme inutile, et occasionent une perte de temps. La théorie et l'expérience en démontrent les avantages.

Si de nouveaux essais constatent la supériorité du suc de sorbier sur le jus de citron, pour la saturation de l'alcali, c'est un léger changement qu'il faudra faire à la méthode de M. Raymond. Mais les recherches de ce chimiste sont parvenues à propager, pour la teinture de la soie, l'emploi du rouge végétal qui ne servait qu'au parfumeur et au fleuriste; et, en réduisant d'un tiers la consommation du safranum, elles ont produit une diminution considérable dans le prix de cette plante exotique; au surplus, en la cultivant en France et dans nos possessions d'Afrique, nous partagerons les avantages de cette récolte avec l'Espagne et le Levant.

M. Potot avait fait connaître à l'Académie, le 13 fructidor an X (1er juillet 1802), les résultats de ses recherches et de ses expériences sur le principe colorant de la racine de l'*Anchusa tinctoria*. Il la considérait comme un nouveau réactif végétal, précieux pour la chimie, et propre à déterminer quelle est l'eau la plus pure. Les résultats obtenus

par M. Potot font, de plus, soupçonner que les eaux minérales doivent aussi produire des variétés de couleur, suivant le principe qui domine dans certaines périodes de l'analyse. Cette teinture y fera reconnaître, aussi bien que celle de tournesol, la présence du gaz acide carbonique, en conservant sa couleur rouge et passant un peu à celle de cerise; elle y fera distinguer les carbonates de soude et de magnésie, en passant au violet bleu, et ceux de potasse et de chaux, en passant au violet rouge; tandis qu'ils verdissent indistinctement celles de violettes ou de mauves, et n'agissent point sur celle de tournesol. Elle deviendra bleue avec les alcalis caustiques, et les indiquera aussi bien que le papier jauni par le *Curcuma*. Enfin, à l'avantage de tenir lieu de ces quatre réactifs végétaux dans toutes les circonstances où on peut les employer, elle unit celui de faire aussi distinguer les alcalis de leurs carbonates, et l'avantage bien plus essentiel encore de faire distinguer la chaux, la strontiane et la potasse, de la magnésie, de la baryte et de la soude. « Si le résultat de mes travaux, disait M. Potot, n'ont point répondu à toute mon attente; s'ils ne m'ont point montré, dans le principe colorant de l'*Anchusa tinctoria*, la propriété de teindre les soies, laines, fils ou cotons, ils ont au moins servi à lui en faire découvrir d'autres qui sont toutes utiles à la chimie, perfectionnant les arts et hâtant leurs progrès, et parmi lesquelles il s'en trouve une qui n'avait point encore été

soupçonnée dans aucune substance colorante des trois règnes. »

Ce n'est pas seulement au carthame que M. Raymond demandait une belle couleur rouge; il l'avait su tirer aussi de nos fleurs de chicorée sauvage, de mélisse et de bluet, et il n'a cessé de s'occuper des moyens de lui donner de la fixité.

Un des plus grands services que lui doivent les manufactures est l'invention d'un procédé propre à faire produire aux aluns de fabrique, de médiocre qualité, des effets aussi avantageux en teinture que ceux qu'on obtient de l'emploi du véritable alun de Rome. Dans un Mémoire, lu à l'Académie, le 2 juillet 1811, l'auteur indiqua d'abord les différences essentielles qui existent dans les qualités des aluns, dont les espèces se distinguent par la forme, le volume, et par une matière pulvérulente et de couleur rosacée qui recouvre l'alun de Rome, et dont l'origine est métallique. Il attribuait à la présence d'une petite quantité de fer, toujours inhérente aux aluns de fabrique, le peu de succès qu'on obtient en les employant pour la confection de la plupart des couleurs fines et délicates, et c'est à les purger complètement de ce métal qu'il appliquait son utile procédé. Au lieu d'attaquer directement ces aluns, en ajoutant, comme on est dans l'usage de le faire, des alcalis à leur dissolution aqueuse, dans la vue d'en faire précipiter le fer, M. Raymond attendit que leur décomposition se fût d'abord opérée par leur contact avec

les matières organiques qui font le sujet de la teinture et que leur base argileuse, ou alumine, après s'être séparée de l'acide sulfurique et avoir entraîné avec elle la petite quantité de fer qu'il faut dissiper, se fût fixée en même temps que ce dernier, sur la soie, ainsi que cela arrive dans l'opération qui a pour objet l'*alunage* de cette substance. M. Raymond reconnut que cet oxide de fer, après s'être ainsi répandu, dans un état de division extrême, sur la soie, pouvait en être ensuite séparé, au moyen de l'acide muriatique étendu d'eau. Cet acide parvient à dissoudre entièrement le fer, quel que soit son degré d'oxigénation, sans toucher sensiblement à l'alumine, pour laquelle il n'a qu'une faible tendance de combi-

[redacted]

ges sous les rapports économiques : nos couleurs leur ont dû autant de fraîcheur et de vie qu'elles en recevaient de l'alun de Rome, qui se payait deux fois plus cher. Les produits industriels des terres papales sont les seuls qui en souffrent; et c'est un tribut de moins que nous payons à l'étranger.

L'acide muriatique oxigené, ou le chlore, a offert à M. Raymond une nouvelle propriété à peine entrevue alors par les chimistes et dont il entretint l'Académie le 28 avril 1818. Il avait reconnu que le chlore s'oppose avec énergie à toute espèce de dégénérescence septique, et détruit complètement celle qui s'est déjà établie ; ce qui le rend très propre à l'embaumement des corps, et à la conservation des pièces anatomiques. Il prévient ou détruit la gangrène dans les plaies du plus mauvais caractère. Convaincu par des expériences dont il produisait les résultats de la propriété très anti-septique du chlore, M. Raymond disait : « C'est au civisme et aux lumières des maîtres de l'art, membres de notre Académie, que je soumets ce nouveau moyen de guérison. C'est à eux, en effet, qu'il appartient de constater, par son emploi réitéré, ce qu'il peut offrir d'utile, et de prononcer sur mes présomptions en sa faveur. » Lorsque, du fond de l'Inde, le choléra-morbus est venu ravager Paris et une partie de la France, les espérances, la sécurité que donnait l'emploi du chlore, n'ont pas été justifiées par le succès ; il faut appliquer à

d'autres sujets les propositions de l'Académicien lyonnais.

M. Raymond fut aussi, en 1818, le rapporteur d'une commission dans laquelle il avait pour collègues MM. Mollet, Gavinet et Desgaultières. L'objet du rapport demandé par M. le Préfet du département, était de reconnaître les alcohols, qui, après avoir été préparés comme vernis et introduits dans la ville sans acquitter les droits d'octroi, peuvent ensuite être rendus à la consommation comme boisson. Il s'agissait d'analyser l'eau-de-vie destinée à la composition du vernis et de constater, par des expériences, quels sont les ingrédients qui y entrent, et quelle serait la quantité de ces substances étrangères nécessaire pour que la liqueur ne fût plus en état de servir à la consommation. La solution de ce pro-

[redacted]

bustion, la nature de ces deux vernis; le premier produisant une flamme blanche en s'allumant et en brûlant d'abord, et le second une flamme constamment bleuâtre.

Dans tous les rapports de cette nature, l'Académie de Lyon s'applique à mettre beaucoup de précision et de clarté. Des Mémoires de science semblent n'exiger ni élégance ni parure; mais ils ne sauraient être compris avec trop de facilité, et cette facilité ne dépend pas moins de l'élocution que de la méthode. Le choix des mots, la justesse de l'expression, l'observation des règles du langage, concourent à faire saisir les idées et les raisonnements. En cela, pour le dire en passant, l'étude des lettres est nécessaire aux sciences exactes; c'est une lumière vive, qui éclaire des routes parfois obscures et tortueuses.

L'entière décomposition du fer serait plus difficile sans doute que l'analyse de l'eau-de-vie. Il importe donc de constater avec soin tous les éléments de ce précieux métal, à mesure qu'on en reconnaît l'existence. Le hasard, père de tant de découvertes, a fourni à M. Eynard l'occasion de démontrer la présence de la silice dans la fonte, le fer et l'acier où on la soupçonnait à peine; et, le 18 août 1829, il fit part à l'Académie du résultat de ces observations.

L'hiver précédent, pour rendre le *mordant à la lime*, instrument qu'il maniait souvent, il en avait fait tremper plusieurs dans de l'acide sulfurique accru de cinq ou six parties d'eau. Ce moyen réussit bien

surtout pour les limes douces ou à taille fine, qui sont les plus chères. Pendant l'opération, il se fait un dégagement abondant de gaz hydrogène qui n'est point incommode. De la combinaison de l'acide sulfurique et de l'acier, il résulte du sulfate de fer qui se cristallise contre les parois et au fond du vase, et qui a un emploi et un prix dans le commerce, en sorte que, si l'on opérait en grand, le prix du sulfate de fer paierait et au-delà celui de l'acide sulfurique. M. Eynard avait, depuis quelques années, remarqué ce produit nécessaire; mais, dans l'opération de 1828 à 1829, il aperçut en outre, au fond du bocal, un dépôt floconneux enveloppant l'extrémité des limes. Il fit sécher ce dépôt et le mit en réserve.

Quelque temps après, il lut dans le tome 31[e] des *Annales de chimie* un article de M. Vauquelin sur

[redacted]

Voilà donc la présence de la silice reconnue dans la fonte, le fer et l'acier et par des procédés différents. Celle qui s'est montrée à M. Vauquelin a dû être produite par la voie sèche, et ce cas est presque unique. Encore, tant que le hasard seul la produira, pourra-t-il rester quelque incertitude sur son origine, soit que la silice provienne de la fonte, soit d'une cause extérieure; mais la voie humide par laquelle M. Eynard l'a obtenue, et qui en fournira toutes les fois qu'on voudra s'en procurer, ne doit laisser aucun doute sur son existence. Ce fait bien constaté donne lieu à beaucoup de questions. M. Eynard se borne aux suivantes :

1° La silice est-elle partie constituante des fontes, fers ou aciers, ou bien ne s'y trouve-t-elle qu'accidentellement ?

2° Dans l'un et l'autre cas, y est-elle seulement interposée, ou est-elle dans un état de combinaison quelconque ? Dans quelle proportion s'y trouve-t-elle ?

3° La différence de ces proportions est-elle la cause principale ou accessoire des diverses qualités de fontes dites blanches, grises ou truitées ?

4° Dans les procédés de cémentation pour la conversion du fer en acier, la silice se combinerait-elle avec le carbone ? Et cette combinaison aurait-elle quelque influence sur les changements qui s'y opèrent ?

5° La dureté que l'acier acquiert par la trempe pourrait-elle être attribuée à la silice, en tout ou en partie ?

La solution de toutes les questions que le phénomène fait naître, intéresse vivement les arts industriels qui s'occupent de la préparation ou de l'emploi de ces diverses matières.

CHAPITRE IV.

ÉCONOMIE RURALE ET NAVIGATION.

Pour le cultivateur, dit-on, chaque journée a ses projets, et l'année est le grand drame dont les saisons,



Caton avait eu raison de dire : *primùm pascere*, *secundò pascere*, *tandem pascere*.

Ainsi nos chèvres du Mont-d'Or ont donné lieu à la communication de deux lettres écrites par M. Grognier, à M. Tissier, de l'Académie des sciences. La première contenait des renseignements détaillés sur le régime, l'administration, l'espèce, le produit, les différentes nourritures de ces troupeaux qui se composent de quinze à vingt mille individus. Dans la seconde, l'auteur indiquait les procédés employés dans la fabrication de ces petits fromages dont le goût est exquis, la réputation étendue, et l'imitation impossible dans d'autres contrées. Cette notice statistique, rédigée, en 1819, à l'occasion de l'introduction en France d'un premier convoi de chèvres du Thibet, a été imprimé, en 1820, dans les *Annales de l'agriculture*, 2e série, tome X. Les années suivantes, M. Grognier ne perdit pas de vue ces deux espèces d'animaux, dont quelques-uns, venus de l'Asie, avaient été placés pour essai à l'École vétérinaire de Lyon ; il compara leur éducation et leur poil, et crut se convaincre que le duvet qui les couvre n'est pas produit par le froid, ainsi que certains auteurs l'ont écrit ; puisque les chèvres emprisonnées en ont autant que celles qui vivent en plein air. Ce sont les chèvres les moins fortes, les plus chétives, qui en sont le plus abondamment pourvues. M. Grognier ne parut pas éloigné de croire que ce duvet n'était qu'un poil avorté. « Ce n'est point un habit d'hiver, disait-il, ce

sont les haillons de la misère ; mais avec ces haillons sont tissues ces magnifiques parures de femme, objet de tant d'envie, source de tant de jouissances. »

Un grand nombre d'années avant le travail de M. Grognier, M. Mayeuvre-Champvieux, propriétaire au Mont-d'Or, avait apporté à l'Académie des échantillons de cette espèce de soie, qu'il avait enlevée avec un peigne au cou de la chèvre et qui était propre à être tissée ; mais ces recherches et ces essais n'ont plus autant d'intérêt, depuis que M. Ternaux a introduit en France les chèvres du Thibet.

Pour tirer du mouton d'Espagne naturalisé des étoffes presque aussi précieuses que celles qui sont fournies par la chèvre de l'Asie, il faut une industrie dont M. Jambon produisit, en 1805, à l'Académie un exemple bien remarquable, en lui présentant une

[redacted]

que par le perfectionnement des laines, auquel les besoins naturels de l'homme et plus encore ceux du luxe ont rattaché une portion de la prospérité des États. En traitant de cet objet essentiel de l'économie politique, à la fin de 1803, M. Grognier comprit dans son Mémoire des considérations sur l'utilité des laines, leur description, leurs différences générales et particulières, les moyens de les bonifier en améliorant les races, et tous les procédés de la tonte, du lavage et du *dessuintage*. Ce Mémoire a été inséré dans l'*Encyclopédie méthodique*. Toutefois, à l'égard des laines comme de tous les autres produits, c'est la consommation qu'il importe d'accroître, parce qu'elle développe l'industrie. En Angleterre, une loi de 1678 ordonne que les morts seront ensevelis dans un suaire de laine.

Le principe de l'accroissement de la consommation pour la prospérité des fabriques et des manufactures, et par conséquent pour l'agriculture qui n'est pas autre chose que l'industrie mère, est bien sensible pour la culture du mûrier. Jusqu'à présent et pendant longues années encore, les cultivateurs français sont assurés de la consommation avantageuse de leurs produits à cet égard ; et ils diminueront le tribut que nous payons à l'étranger. Il y a donc quelque chose de très positif et de très utile dans l'encouragement donné à la propagation du mûrier. M. le préfet Lezay-Marnésia y avait porté avec raison une attention spéciale, et il est fâcheux que, par me-

sure générale, toutes nos grandes routes, dont l'immense largeur étonne les Anglais, ne soient pas plantées de cette espèce d'arbre, comme l'est une partie de nos chemins communaux. L'Académie n'a pas laissé de s'occuper de cette branche de l'agriculture manufacturière. L'éducation des vers à soie doit être considérée dans nos pays comme une sorte d'enseignement primaire. M. Mathieu Bonafous, associé, est celui des Académiciens dont les travaux ont été le plus nombreux en ce genre ; le public les a sanctionnés en épuisant les éditions multipliées de ses ouvrages. M. Boitard qui a publié, en 1828, un volume in-8°, intitulé : *Traité de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie*, a dédié son livre à l'Académie, dans les termes suivants :

ment, que mon but est le même que le vôtre, celui d'augmenter, autant qu'il est en mon pouvoir, la prospérité de notre patrie. L'ouvrage dont vous avez bien voulu accepter l'hommage a été fait dans cette intention.

« Si mon livre offre quelqu'intérêt, s'il doit être utile, c'est plus particulièrement pour les habitants des riches contrées qui nous ont vu naître. Me trouvant, pour ainsi dire, associé un instant à vos travaux habituels, j'ai dû profiter de cette occasion, et vous offrir dans cette dédicace ma part du tribut de reconnaissance que vous doivent mes compatriotes, pour les progrès rapides que vous avez fait faire aux sciences utiles, et pour l'heureuse application que vous en avez faite à la prospérité de la France. »

C'est pour transporter avec plus de facilité et d'économie les produits de l'agriculture et de toutes les industries, que les fleuves, les rivières et les canaux offrent de grands avantages. On ne saurait trop multiplier le nombre des derniers, et rendre les autres navigables sur tous les points. M. Cordier, auteur de l'*Histoire de la navigation intérieure*, porte à 1260 lieues l'étendue des canaux et rivières navigables de l'Angletere, et à 600 lieues, l'étendue de ceux de la France qui est une fois plus grande que l'autre royaume. Notre pays regorge de produits naturels et manufacturés. Les débouchés lui manquent; il faut en créer de nouveaux, et élargir ceux qui sont ouverts.

Dans ce but, M. Riboud lut à l'Académie, le 12 mai 1812, un Mémoire sur les moyens de rendre le

Rhône navigable de Lyon à Genève. Il traça le précis historique de tous les projets qui ont été conçus à cet égard, et au rang desquels se place celui du Sr Chevalier. Ce projet, formé avant la révolution, fut soumis au gouvernement, et l'exécution en fut contrariée par beaucoup d'obstacles. En 1792, M. Riboud, appelé à l'Assemblée législative, voulut, sans succès, presser l'adoption du plan de Chevalier ; mais, au milieu des travaux publics, Chevalier mourut, et son idée fut abandonnée. Ce projet, que la réunion de la Savoie à la France avait rendu plus praticable et plus convenable encore, consiste à former des eaux du Rhône un canal latéral qui réunirait les points navigables du fleuve, et établirait la communication de Lyon au lac Léman. M. Riboud,

[redacted]

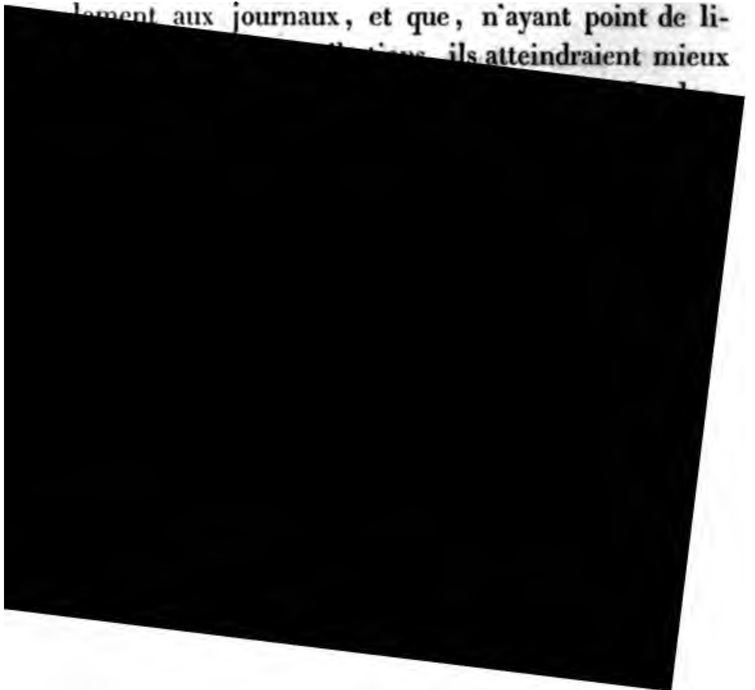
de rouler de l'or, c'est d'assurer une navigation facile dans toute l'étendue de son cours. Les compagnies industrielles des bateaux à vapeur s'occupent avec autant d'activité que de succès à remplir cette mission.

M. Riboud communiqua, l'année suivante, deux autres parties de son Mémoire qui était destiné à l'impression. Elles contenaient la description géographique et pittoresque du cours du Rhône et de la Valserine. Aucun détail n'échappait à l'auteur; il faisait le tableau de la perte du fleuve; il énonçait les diverses opinions qui ont été émises sur les causes et les circonstances de ce singulier phénomène. De cette topographie souterraine, il revenait au récit historique et succinct d'une partie des désastres occasionés par le Rhône.

Cette portion du travail de M. Riboud rappela celui auquel M. Cochard s'était livré, sur le même sujet. Ce dernier Académicien a fait la peinture de tous les débordements du fleuve si terrible aux yeux de Madame de Sévigné, lorsqu'il enlevait sa fille. Son rapport établissait que le débordement, qui eut lieu les 17 et 18 février de la même année, est un des plus considérables. Il paraît que les eaux se sont élevées, cette fois, de 14 pouces de plus qu'en 1755 et à peu près autant qu'en 1711; mais les grands dégâts qu'elles ont causés ne sont rien en comparaison des accidents et des malheurs innombrables qui furent l'effet de l'inondation de 1570, la plus affreuse dont

[redacted]

le souvenir soit arrivé jusqu'à nous. M. Cochard ne se borna point au simple récit des événements et à leur comparaison ; il y ajouta deux observations sages que je dois citer, bien qu'elles ne tiennent pas directement au sujet que je traite dans ce chapitre. Il s'étonnait d'abord de ce qu'il n'y avait pas dans les grandes villes, comme il y avait à Rome, des Édiles chargés de recueillir exactement et jour par jour tout ce qui arrive de remarquable, et de fournir ainsi des matériaux à l'histoire. Ces annotations auraient encore l'avantage d'apprendre aux générations successives les désastres survenus à la suite de quelque grand accident physique, les moyens employés pour y remédier et les précautions prises pour les prévenir. On pouvait répondre que ce soin appartient naturel- [redacted]



rivages contre les inondations. Tel fut l'objet d'un des concours nombreux ouverts pour 1826. Il y aurait d'autant plus de mérite à résoudre complètement cette grande question d'hydraulique, qu'elle semble échapper aux calculs de la théorie. L'abbé Bossuet et d'Alembert ont reconnu que les formules analytiques ne peuvent pas peindre l'image sensible du mouvement des fluides, et que le mouvement des eaux est un problème qui, envisagé comme purement géométrique, ne contient pas assez de données. On connaît avec plus d'exactitude le mouvement des astres.

CHAPITRE V.

MATHÉMATIQUES.

S'attend-on à trouver ici l'ensemble ou même l'aperçu de nos travaux mathématiques? on a tort. Il faut un grand talent pour intéresser et fixer l'attention, en présentant des idées qui ne sont pas celles de l'écrivain. Il est difficile de les concentrer, de manière à en diminuer le développement sans les rendre méconnaissables. Si déjà l'embarras est extrême pour choisir dans de nombreux Mémoires scientifiques et littéraires, quelques-uns de ceux qui peuvent le mieux

faire sentir l'objet, la nature et l'utilité des travaux académiques; dans quelles difficultés ne se voit-on pas plongé, lorsqu'il s'agit d'exposer en peu de mots des propositions de géométrie sans rien omettre d'essentiel, d'extraire des analyses algébriques, de renfermer dans des bornes fort étroites de vastes théorêmes mathématiques, et d'intéresser tous les lecteurs? L'impossibilité de réussir me paraît démontrée dans toute la rigueur de la science. Des compositions de ce genre appartiennent en entier au recueil des Mémoires de l'Académie et nullement à son histoire.

Les grands travaux de M. Ampère sont jugés par le monde savant. Ce mathématicien était encore enfant, qu'il manifesta à l'Académie les dispositions [redacted]

sciences, n'ont pas fait connaître à l'Académie le résultat de leurs productions à cet égard. M. Roux s'est borné à former, pour l'École polytechnique, de nombreux et d'excellents élèves. C'est une noble tâche dont M. Clerc a continué l'accomplissement.

Fidèle à mon plan, je ne cite dans ce chapitre qu'un ouvrage imprimé, dont la rédaction était indispensable pour l'intérêt général, et qui, de tous les produits académiques, fut sans doute le livre le plus feuilleté ; rare privilége pour la science mathématique ! MM. Roux et Mollet furent les deux auteurs principaux de cet ouvrage intitulé : *Instruction sur les nouvelles mesures à l'usage du département du Rhône ; rédigée par la Commission des poids et mesures établie à Lyon ; publiée par ordre du cit. Najac, conseiller-d'état, préfet du département du Rhône. A Lyon, de l'imprimerie de Ballanche et Barret, aux halles de la Grenette, an X.*

Dans une dissertation sur la formation grammaticale des noms donnés aux nouveaux poids et mesures, M. Breghot du Lut a prouvé que les règles tracées pour les emprunts à faire aux langues anciennes, n'ont pas toujours été suivies. Il n'est pas permis de prendre les primitifs dans deux idiômes différents. Il y a des irrégularités, des disparates dans la nomenclature nouvelle ; mais, dit l'auteur, l'usage commence à nous familiariser avec ces grands mots, et il serait bien à désirer que les novateurs politiques se fussent bornés à violer les règles de la grammaire.

Il ne l'était pas moins que, loin d'en atténuer l'usage, le gouvernement consolidât de plus en plus ce beau système métrique, l'uniformité des poids et mesures, qui depuis si long-temps a été le vœu de plusieurs de nos rois, le fruit des travaux des savants, et le besoin de tous les peuples. Tel a été l'objet de l'ordonnance du 4 juillet 1837.

Je pourrais faire hommage aux mathématiques d'une institution de bienfaisance fondée depuis assez long-temps à Lyon, et dont cette ville, plus que toute autre, reconnaît l'utilité. En 1805, M. Clerc lut un Mémoire sur une formule très connue, employée pour calculer ce que l'on retirerait en capitaux et intérêts, après un certain nombre d'années, en plaçant chaque année une même somme fixe, et tenant [redacted]

Peut-être M. Rambaud qui entendit la lecture de ce Mémoire, et qui devint Maire de la ville, avait-il été frappé des observations qu'il contenait, et fut-il entraîné ainsi à réaliser les bienfaits de cette arithmétique morale, en créant la caisse d'épargne et de prévoyance, dont la fondation honore son administration municipale. Quoi qu'il en soit, faisons des vœux pour que ces sociétés de prévoyance continuent à se multiplier. Que tous les hommes, vivant du travail de leurs mains, soient agrégés à l'une d'elles ; et, dans leurs maladies ou leurs infortunes, ils n'auront pas recours à la charité publique. Chaque chef de famille se sera procuré d'avance une ressource assurée, légitime et respectable, qu'il ne devra qu'à lui-même, puisqu'elle sera le fruit et la récompense de son industrie, de son économie et de sa prudence.

Aux mathématiques, la plus positive des connaissances humaines, on peut rattacher la géographie, qui confine encore à la géologie, à l'économie politique, à l'histoire ; et cette science, non plus que les autres, n'est pas restée étrangère à l'Académie de Lyon. Il semblerait qu'elle dût être la plus ancienne des sciences. On croirait que l'homme, lorsqu'il se vit placé sur cette terre pour régner en maître, s'appliqua d'abord à reconnaître l'étendue de son empire, à rechercher où la main de Dieu en avait posé les limites. Il n'en fut pas ainsi. Il s'inquiéta de mesurer le ciel, avant de mesurer la terre ; il avait raison, ses guides étaient là-haut. Le berger, gardant son

troupeau, admira et étudia les astres, dont le navigateur ensuite fit sa primitive boussole. L'astronomie précéda la géographie.

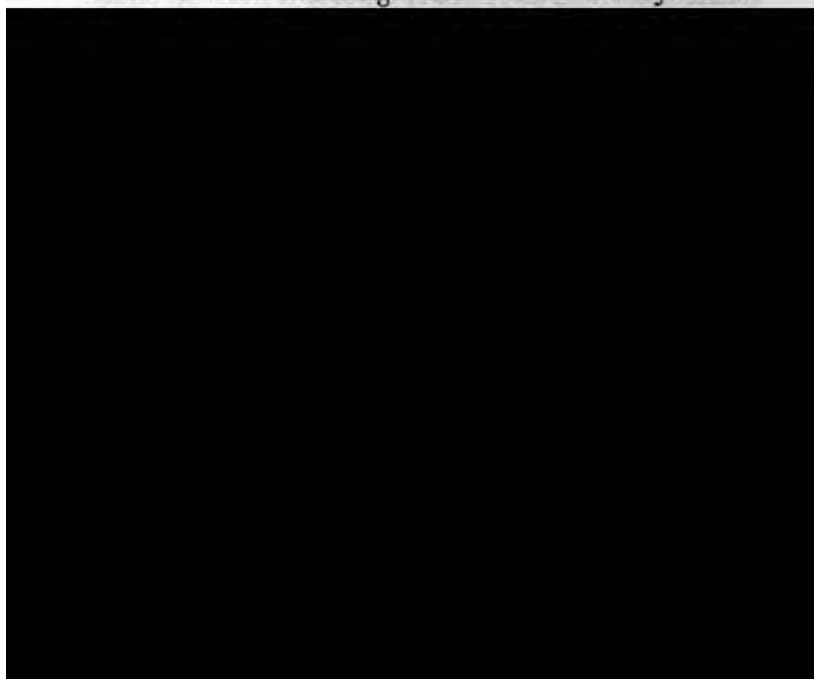
Quoi qu'il en soit, je dois rappeler ici le traité classique, composé par M. Grandperret, sur la géographie naturelle et politique. Je me borne à citer la partie de ce travail, qui a pour objet la division de la surface terraquée en huit sortes de bassins : rivulusiens, rivusiens, amnisiens, fluviaux, lacustraux, golféens, maritimes et océaniques. Une vaste carte indique les subdivisions adoptées par l'auteur dans son nouveau système de géographie générale. On peut regarder cette Méthode comme propre à favoriser et à faciliter l'étude d'une science aussi dif- [redacted]

CHAPITRE VI.

HISTOIRE NATURELLE, GÉOLOGIE, ETC.

Depuis l'année 1800, les Académiciens, qui se sont occupés plus particulièrement d'histoire naturelle, sont MM. J. E. Gilibert, Mouton-Fontenille, Saissy, Balbis, Bredin, Grognier et Seringe. Avant la révolution, le premier avait déjà fait retentir son nom en Europe par ses ouvrages sur la Botanique, cette science aimable et douce, qui, faisant déjà le bonheur de ceux qui la cultivent, paie aussi quelquefois en immortalité le culte qu'on lui rend. Le 28 nivose an XI (18 janvier 1803), ce professeur rendit compte à la Compagnie des progrès de l'histoire naturelle dans le département du Rhône. Il présenta la situation des collections et des dépôts, le tableau des connaissances acquises par les contemporains et leurs prédécesseurs, ainsi que des aperçus sur les recherches ultérieures qui étaient nécessaires pour compléter l'histoire des productions naturelles. M. Gilibert faisait sentir combien il importe que, sur chaque point de la France, des naturalistes studieux s'occupent sans relâche à rassembler, dénommer, décrire les différentes substances organiques et inorganiques,

Ce travail exige une connaissance détaillée du climat de chaque canton, des montagnes, de leur direction, de la nature du sol dans toutes ses parties, des eaux stagnantes, des eaux courantes et de leur direction. Il faudrait donc jeter les fondements de la géographie physique du département, laquelle, pour l'étude de l'histoire naturelle, se trouve contraire à la géographie politique, Lyon se trouvant limitrophe des départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain. Les naturalistes ont à parcourir, pour leurs recherches, trois zônes bien distinctes tracées par M. Gilibert, qui indique les connaissances acquises dans ces trois cercles, sur les produits de chaque règne, et les moyens de perfectionner cette étude. Il rend hommage aux travaux des Lyonnais



aux siens qui sont considérables et dont je présente ailleurs le tableau, donnent des notions certaines sur nos richesses végétales. MM. Dejan et Nicodemi, directeurs du Jardin botanique, ont concouru à augmenter ces notions. Enfin M. Gilibert, dans son essai, insistait avec raison sur les avantages attachés à l'étude de l'histoire naturelle, soit pour faire produire par notre sol intermédiaire du nord et du midi de la France, plusieurs espèces d'arbres et arbrisseaux exotiques, plusieurs variétés de vignes, de blé, etc, soit pour faire connaître les qualités nuisibles et utiles des insectes, dont on ne considère que les formes, les couleurs variées et l'étonnante industrie, soit pour employer nos terres à foulons à perfectionner les fabriques de porcelaine, les faïences et les poteries; soit pour choisir nos sables et nos pierres calcaires, rechercher la meilleure direction des filons de nos mines, découvrir nos minières de marne et de houille, améliorer l'industrie agricole, etc., etc.

M. Mouton-Fontenille, professant la botanique à Lyon, après M. Gilibert, publia, avant d'obtenir la direction du Cabinet d'histoire naturelle, plusieurs ouvrages que j'ai déjà désignés. Le tableau des systèmes de botanique généraux et particuliers, l'analyse du sexuel de Linnée, le dictionnaire des termes techniques de botanique, le système des plantes, le catalogue raisonné des livres de botanique qui composent la bibliothèque d'un amateur, le coup-d'œil sur la botanique, et les tableaux de concordance des

genres d'un pinax des plantes européennes intéressent la science ; mais la *Flore lyonnaise*, par M. Balbis, directeur du Jardin-des-Plantes, a, de plus, un mérite spécial et local. Cet ouvrage, en 3 volumes in-8°, développe, étend la composition de la Tourrette; la rédaction générale en est due à M. Cap. En offrant le 3e volume à l'Académie, le 19 mai 1835, M. Roffavier annonça que ce travail était le résultat des recherches de plusieurs botanistes de Lyon, et qu'il contenait quelques espèces assez rares, entre autres le *Trifolium lagopus*, dont on a donné une figure, le *Carex nutans*, et plusieurs plantes agames, nouvelles pour la France. La statistique du département puisera des documents utiles et sûrs dans la *Flore lyonnaise*, savante sœur de la *Chloris lug-*

Un grand prix proposé par l'Institut a été remporté par M. Saissy, pour ses recherches expérimentales, anatomiques, chimiques, etc., sur les animaux mammifères hibernants, notamment les marmottes, les loirs, etc. Les travaux auxquels il s'était livré, à cette occasion, lui ont permis d'offrir à l'Académie des considérations particulières sur quelques-uns des mêmes animaux, et des considérations physiologiques sur le sommeil naturel propre à l'homme, aux animaux à sang chaud, et à une grande partie des animaux à sang froid.

La marmotte, le hérisson, lè lérot, la chauve-souris ont une préférence pour divers aliments que M. Saissy désigne : le froid est la seule cause de la torpeur à laquelle sont sujets les mammifères hibernants ; dans un appartement dont la température est au-dessus de 9 à 10° thermomètre de Réaumur ; ils ne s'engourdissent pas, on peut les ranimer sans inconvénient; et, par un froid de 2° au-dessous de zéro, on les replonge dans la torpeur. D'après des expériences rigoureuses de notre Académicien, le hérisson a une action de respiration plus prolongée et supérieure à celle des autres animaux à sang chaud, et il ne périt sous la cloche hydro-pneumatique qu'après avoir absorbé tout le gaz oxigène de l'air qui est renfermé avec lui; tandis que les animaux, qui n'hibernent pas, succombent beaucoup plus tôt. Il possède aussi le privilége de résister bien plus long-temps à un gaz éminemment méphitique, tel que l'azote,

et ces deux facultés résultent de son organisation particulière. Ces observations détaillées avec précision pour le hérisson s'appliquent probablement aux autres animaux hibernants.

Ce sont les animaux domestiques qui fixent avec le plus d'utilité l'attention des savants. M. Grognier a examiné quelle peut être l'influence de l'homme sur leur reproduction et leur amélioration, dans un grand travail relatif aux races et aux espèces. Il a établi et développé ce principe, que l'instinct de sociabilité existant chez un certain nombre de ces animaux, constitue les races domestiques ou susceptibles de le devenir, et a cité, à l'appui de cette théorie, des exemples multipliés et dignes de remarque.

Mais le plus gros, comme le plus utile des ani- [redacted]

tion, les moyens curatifs du bétail le plus précieux ; car, ainsi que l'a dit Salomon : *Sans bœuf il n'y a point d'étable*. Suivant les croyances indiennes, le monde est porté par un éléphant ; il n'a pas été impossible à M. Grognier de prouver que du moins pour notre Europe, c'est le bœuf qui soutient le monde.

Des ossements d'éléphant, trouvés en 1824 à la Croix-Rousse, donnèrent lieu à un travail considérable de la part de M. Bredin. Ce travail offrit de l'intérêt, non seulement à cause de la partie du sol où le squelette fossile avait été trouvé, mais encore par la description des débris de l'animal. Des détails géologiques et anatomiques utiles à la science, M. Bredin s'élevait à des considérations propres à donner de l'étendue aux idées, et à rattacher aux lois de la raison universelle toutes les circonstances, tous les phénomènes du grand œuvre de la création. L'éléphant dont il examinait les restes ne pouvait être un des trente-sept animaux de cette espèce qu'Annibal menait contre les Romains, et probablement, à cette époque, il avait cessé de vivre depuis plus de trois mille ans. Après une rapide énumération des animaux contemporains du mammouth, l'auteur pénétra plus avant dans l'examen des travaux auxquels se sont livrés les observateurs zoologiques. Il les suivit à travers les 3,000 pieds, c'est-à-dire, la treize millième partie du diamètre de la terre ; il s'enfonça avec eux dans les terrains primitifs ou primordiaux, dans les terrains de transition ou intermédiaires, dans

les terrains secondaires à six ou sept couches, dans les terrains tertiaires, dans les cavernes ; et c'était pour indiquer les animaux dont on y trouve respectivement la trace, et surtout les espèces disparues par l'effet d'un cataclisme. Après avoir réuni les résultats géologiques, M. Bredin termina son Mémoire par un coup-d'œil animé sur les perfectionnements graduels, sur les créations successives. Rien ne périt, rien ne se perd dans le sein du grand Être ; tout se change, tout se transforme, tout manifeste l'inconcevable, l'active, la mystérieuse puissance de la Divinité dont la nature est l'organe.

L'année suivante on trouva aussi, à Serin, une défense d'éléphant (1), et M. Bredin entretint plusieurs fois l'Académie à ce sujet. Une partie du fossile

[redacted]

est entièrement dégagée de pierres et de sable.

Après la description du fossile, il fit celle du lieu où on l'avait trouvé, et des trois couches de terre qui composent cette partie de la colline. Non loin du gîsement, on avait découvert, au milieu des vestiges de travaux des hommes, des débris d'ossements humains, ainsi que des urnes et autres restes d'antiquités que M. Bredin croit romaines. Deux autres défenses, recueillies à peu de distance de la première, furent encore examinées par cet académicien, et lui procurèrent des notions sur le mode d'organisation et de développement de l'ivoire, l'altération du corps fossile ayant produit, selon lui, une sorte d'analyse, une sorte de dissection des parties constituantes de cette substance.

En se plaçant, comme une sentinelle avancée, à la tête de toutes les fouilles qui se font dans les terrains de la ville, M. Artaud épiait moins la découverte de fossiles que celle d'anciens monuments qui ont fait le sujet de plusieurs de ses Mémoires. Il était naturel que, pour se livrer avec fruit à ses observations archéologiques et géologiques en même temps, il choisît le moment où de si nombreuses excavations ont eu lieu de toutes parts pour la construction des édifices qui se sont élevés de 1820 à 1830. Il a suivi toutes les fouilles dans la partie haute de la ville, près de la propriété de M. l'abbé Caille, sur la place de Fourvières, auprès de la Sara, à la porte de St-Just, à St-Irénée, à Choulan, ainsi que dans toute la partie

basse ; et il a recueilli, comme archéologue, assez de notions pour être convaincu que la ville de Lyon a été habitée à peu près sur tous les points par les Romains. Ce n'est pas pour consigner ici ce résultat, que je rappelle les travaux de M. Artaud : c'est pour mentionner la proposition qu'il a renouvelée de former, dans le sein de la Compagnie, une commission composée d'un architecte, d'un géomètre, d'un antiquaire et d'un géologue, pour relever les plans de nos vestiges d'antiquités, et pour observer et décrire nos curiosités géologiques, dont les détails pourraient se rattacher à d'autres découvertes utiles à l'histoire ; mais cette proposition semble appartenir à l'action administrative.

Si la géologie fut le sujet que donna M. Tabareau [redacted]

M. de Laizer avait, dans une première séance, expliqué le mode probable de formation des filons basaltiques; il avait émis quelques idées générales et nouvelles sur les volcans, qui, selon lui, traversaient, recouvraient jusqu'aux troisièmes formations généralement attribuées au déluge universel, et recouvrant aussi d'importants débris organiques antédéluviens. Il avait conclu, de ses observations personnelles, que les formations tertiaires elles-mêmes sont antérieures au déluge, et que les volcans d'Auvergne ont précédé cette époque, et qu'ils ont exercé leurs ravages, non au fond des eaux, mais bien au milieu d'une brillante végétation, et sur des forêts peuplées d'herbivores de la plus grande taille, tels que le cerf et le mammouth dont l'observateur représentait des dents, en indiquant la situation et la nature des lieux où il les avait trouvées. Dans la séance suivante, M. de Laizer mit sous les yeux de l'Académie 1° du bois carbonisé à l'état de charbon de bois, et adhérant au tuf volcanique dont il est enveloppé; 2° d'un autre bois qui a été moins carbonisé; 3° d'un autre bois qui n'est que simplement conservé; 4° d'un pseudo-morphe calcairo-siliceux; 5° d'un pseudo-morphe agatisé. Ce géologue a fait aussi la découverte nouvelle d'une multitude de coquilles empâtées dans un tuf volcanique, sans qu'elles y aient été ni brûlées ni calcinées. Il en montra des échantillons, et suivant les remarques dont il les accompagna, il assura que, lors de leurs coulées, les laves étaient

[redacted]

chaudes et les tufs étaient froids, ou, du moins, qu'ils avaient une très faible température. De ce que les analcimes et les mesotypes se rencontrent dans le calcaire coquiller empâté dans le tuf, il conclut aussi que le tuf, quoique froid, tenait, sinon en dissolution, du moins en suspension les éléments calcaires et siliceux de ces substances, puisqu'elles sont venues s'y cristalliser. « Donc, continua M. de Laizer, sans la chaleur des volcans et sans aucun de ces grands moyens chimiques que nous nous plaisons à supposer comme agents de la nature, les pierres même, réduites à leurs éléments, peuvent de nouveau être recomposées et cristallisées presque sous nos yeux à la surface de notre croûte terrestre. »

[redacted]

ment sur les granits. (Selon lui l'argile plastique, si souvent nommée par MM. Devèze et Bouillé, n'existe nulle part en Auvergne.)

Il divise les formations généralement répandues en Auvergne en trois grandes classes :

1° Terrains anciens ;

2° Tertiaires ;

3° Pyroïdes ou volcaniques.

Il subdivise les tertiaires en deux genres :

1° Les grès et le *calcaire* qu'il qualifie d'*ancien* (comparativement avec l'autre) composé de grès et de chaux carbonatée à coquilles d'eau douce, dans plusieurs desquels il a reconnu des ossements de *Paleotherium* et d'*Anoplotherium* de divers genres ; un animal qu'il croit être un cerf inédit, contemporain du Paleotherium ; des lophréodons, le crocodile, des écailles de tortue d'eau douce, des serpents et même de petits rongeurs de l'espèce *rat*, ainsi que quelques *Pachiderum* qui ne sont pas encore décrits ;

2° Le calcaire *moderne* qui n'a point encore été décrit, composé de tufs bitumineux et de calcaire concrétionné renfermant des hélices et autres coquilles de terre sèche, et quelques ornitholites appartenant à la classe des oiseaux aquatiques.

Il subdivise les terrains pyroïdes en trois genres :

1° Trachites et domites (qu'il croit contemporaines) ;

2° Basaltes, laves pyroxeniques anciennes, et



tufs provenant de coulées boueuses contemporaines des basaltes ;

3° Produit des éruptions modernes, et tufs composés de substances volcaniques remaniées par les eaux.

Il décrit les caractères distinctifs de chacune de ces subdivisions.

Après le rapide exposé géognostique des lieux, il passe aux spécialités.

Il rappelle que, dans les environs de Paris, MM. Cuvier et Brongniard ont rencontré le Paleotherium et l'Anoplotherium, toujours séparés de tous autres quadrupèdes, et constituant partout une même zône dans le calcaire du bassin de Paris ; et ils ont tiré, de cette circonstance de position, diverses conclusions qui se trouvent dérangées par la découverte [redacted]

pôt lacuste ; de ce nombre sont les masses qui dominent la vallée d'Issoire, entr'autres celui de Pernier et Boulade.

Là, sur des bancs de sable à fer titané contenant diverses gemmes, et sur de grandes masses de pierre-ponce visiblement déposées en ondulations par les vagues de grandes eaux agitées, repose un de ces bancs ou masse de tufs à très gros fragments roulés de granits, de basalte, de trachites et de calcaire d'eau douce, empâtés par un ciment de détritus volcaniques dans lequel on rencontre épars et isolément des bois et des ossements, les uns conservés, d'autres passés à l'état de fer hydraté, d'autres pétrifiés à l'état de chaux carbonatée manganésifère, ou enfin passé à celui de silice agathisée.

Faits nouveaux quant aux ossements, et que M. de Laizer a reconnu exister cependant dans plusieurs tufs analogues, en Auvergne.

C'est immédiatement au-dessous du tuf dont nous venons de parler, et sur le calcaire que M. de Laizer désigne par l'épithète d'*ancien* (quant à l'Auvergne) ; dans une alluvion composée de débris des terrains anciens des formations *Pyroïdes* que se trouvent ces amas d'ossements fossiles, découverts par lui en 1823 et 1824, et explorés depuis par nombre de personnes. Dans ces formations *Pyroïdes*, on remarque à la fois et le micas, et des fragments de pierre-ponce, et des tertiaires remaniés par les eaux.

Élen en a rencontré, depuis, plusieurs autres gîtes,



mais toujours dans des situations et des circonstances analogues.

Dix espèces de cerfs ou élans, des mastodontes, des éléphants, des chevaux, des bœufs, des tapirs, des rhinocéros, et avec eux des hyènes, des ours de cavernes, des ours dits à *dents-de-couteau*, plusieurs espèces de tigres et de chats, des renards, des loutres, sont les principaux animaux appartenants à des races aujourd'hui perdues, dont les ossements se trouvent ici confondus et réunis dans de petits gîtes, enveloppés d'un sable fin, stratifié et lié seulement par l'effet de la pression ou par un léger oxide de fer.

Parmi les ossements l'on voit aussi des excréments de hyènes, semblables à ceux rencontrés par M. Buckland dans plusieurs grottes à grands animaux.

[redacted]

ces gîtes pourraient être contemporains des grottes, et peut-être avoir été comme elles des repaires de hyènes, d'ours et des autres carnassiers qui, à une certaine époque, doivent avoir porté la dévastation sur presque toute l'Europe, et qui, chose très singulière, paraissent avoir habité ensemble et en très grand nombre les mêmes lieux : habitudes bien différentes de celles de leurs analogues aujourd'hui existants.

Les nombreuses coquilles marines et les dents de *squales*, trouvées dans la caverne de Lunel-Viel (près Toulouse), dans le limon même qui enveloppe les ossements de ces féroces carnassiers, prouvent que leur existence remonte au-delà du dernier cataclisme, en Auvergne; de même, ces ossements se trouvent au-dessous d'un tuf, dépôt des eaux, qui, à Perrier, a près de 200 pieds d'épaisseur.

M. de Laizer n'émet, au reste, cette opinion que comme une idée qu'il soumet à la méditation des géologues.

Un autre correspondant, qui avait fixé temporairement son domicile à Lyon, M. Dulac de la Tour, a intéressé l'Académie par des communications à la fois géologiques et archéologiques : il lut un Mémoire sur les cavernes druidiques de la Haute-Loire. En 1798, Latour d'Auvergne, dont la réputation est européenne, et dont le nom équivaut à un éloge, fixa l'attention de M. Dulac sur de nombreuses demeures souterraines qu'un éboulement de terrain avait mises à découvert dans le canton de Monastier, et dont le



premier Grenadier de France avait appris l'existence, lorsque la recherche de quelques tombeaux gaulois l'eut conduit dans les montagnes de la Haute-Loire. Deux ans après, M. Dulac visita ces retraites souterraines avec M. Faujas de St-Fonds, qui faisait une excursion lithologique dans le Vivarais et le Velai ; mais, en 1809, il se livra à des recherches suivies, qui donnèrent lieu à un travail d'érudition destiné à l'impression : l'auteur en a fait connaître les résultats à l'Académie. La première partie de son Mémoire contenait l'exposition des motifs qui lui ont fait admettre l'opinion de MM. Latour d'Auvergne et Faujas de St-Fonds sur la confection de ces cavernes, à une époque antérieure au Christianisme. Dans la seconde, il donne une description sommaire de ce prodige de

[redacted]

eussent excité la défiance et les inquiétudes des nouveaux dominateurs, dut se creuser des retraites dans les montagnes basaltiques du Velai, loin des endroits fréquentés par un vainqueur qui établissait sa domination par la force des armes et la propagation encore plus puissante d'une nouvelle croyance; car un conquérant ne reconnaît d'autre Dieu que celui qui favorise ses projets, et joint toujours à la terreur de la victoire la terreur plus forte de la religion. » M. Dulac a développé et appuyé son opinion par des détails multipliés sur la construction, la division et la situation de tous les réduits, de toutes les excavations, de toutes les cavernes dont il donne une description fort exacte.

Il y a loin des cavernes druidiques aux magnifiques bâtiments construits avec la pierre de choin, dont il existe à Fay une carrière qui a fixé l'attention de M. Flachéron. Cette pierre était employée par les Romains dans les édifices publics à Lyon. Les carrières de Villebois, plus rapprochées, firent abandonner la première ; on ne savait presque plus même où celle-ci était située.

L'administration municipale avait chargé M. Flachéron de vérifier l'existence de cette carrière et de parcourir dans ce but le département de l'Ain. Cet académicien, dans sa tournée, compara différentes pierres de taille, d'un genre analogue ; ce qui le mit en état d'indiquer celle qui mérite la préférence. Celle-ci se trouve sur le flanc septentrional de Mont-

gela , à peu de distance du hameau de Fay , dépendant de la commune de Peyrieux ; elle est semblable à l'espèce qu'employaient les anciens. M. Flachéron en a décrit la nature et la couleur. Ce choix lui paraît la transition du marbre à la pierre. La longueur des bancs présente toutes les dimensions nécessaires aux constructions les plus gigantesques , et fournirait aisément de nombreux matériaux semblables à ceux qui excitent l'admiration dans le parapet du pont de Tilsitt. La carrière de Fay est à trois myriamètres soixante et dix centimètres plus loin de Lyon que celle de Villebois ; elle peut livrer comme autrefois des produits précieux pour l'embellissement de la ville.

M. Flachéron a entretenu aussi l'Académie du mastic d'asphalte , exploité et préparé , aux mines du [redacted]

terrasse doit être pavée. Puis, sur ces petits cailloux d'un centimètre de longueur environ, qui se touchent et remplissent sans intervalle toute la capacité du cadre, on fait couler l'asphalte en ébullition, et aussitôt une règle de bois ou de fer, glissant sur les bords du cadre, enlève le superflu du bitume. L'adhérence des objets immergés dans ce mastic est très forte. En employant divers matériaux, tels que briques, marbres, coquillages, verres, en changeant leur couleur, leurs formes et leur disposition, on compose des compartiments, des rinceaux, des guillochis, des entrelacs, des dessins variés et pleins de goût. Ces mosaïques asphaltiques peuvent orner les salles à manger, les salles de bain, toutes les pièces qui reçoivent du sol, dont elles ne sont pas séparées par des voûtes, une fraîcheur incommode et malsaine; mais elles offriraient sans doute beaucoup d'agrément et d'utilité, pour la promenade et pour la vue, aux terrasses des maisons de Lyon. Ce serait un heureux emploi d'une production minérale.

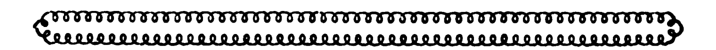
Il y a donc vingt ans que M. Flachéron a reconnu tout le mérite de l'asphalte, si pompeusement proclamé en ce moment. Avec un peu d'ambition, il lui eût été facile de former une compagnie pour la vente et l'emploi de ce précieux bitume. Les capitaux ne lui auraient pas manqué dans sa patrie; mais simple, modeste, désintéressé, dégagé de tout esprit d'intrigue et tout entier aux affaires municipales, cet académicien a négligé un grand moyen de faire

fortune. En général, dans tous ces vastes travaux industriels, destinés à changer la face du monde, la science conçoit les idées, la spéculation les exploite.

Les travaux géologiques de l'Académie ont pris une activité nouvelle depuis l'admission dans son sein de MM. Leymerie et Fournet. Ce dernier surtout a composé un nombre considérable de Mémoires, qui ont été livrés à l'impression et sur lesquels il serait par conséquent superflu de s'arrêter ici. On en trouvera l'indication détaillée dans un autre chapitre ; mais je dois mentionner particulièrement les études de ce professeur pour servir à la géographie physique et à la géologie d'une partie du bassin du Rhône, et à ses remarques sur la marche de la grêle dans ce département. Son discours de réception renfermait des considérations générales sur la géologie locale. Quelques circonstances qui accompagnent les hivers rigoureux dans le bassin du Rhône ; des recherches sur la météorologie de ce bassin ; des études sur le bassin houiller de Sainte-Paule, et d'autres sujets analogues, ont donné lieu à des Mémoires qui n'ont pas encore vu le jour, et qui fourniront des matériaux recherchés pour le grand travail statistique dont l'Académie s'occupe.

La structure du Mont-d'Or lyonnais a occupé, en même temps, M. Leymerie et M. Fournet ; mais ces deux professeurs ne sont pas entièrement d'accord sur la direction de la chaîne des montagnes qui courent dans ces localités. Il s'agit de savoir si la prin-

cipale direction du Mont-d'Or tend du Nord au Midi ou de l'Ouest à l'Est, et quelles sont les circonstances, quels sont les soulèvements qui ont donné lieu à cette direction. De nouvelles recherches, de nouvelles considérations, un nouvel examen dégagé de préoccupations et de théories préalables, parviendront sans doute à résoudre cette question. D'autres travaux spéciaux sur la géologie locale recommandent aussi M. Leymerie à la statistique du département. Son Mémoire sur nos divers terrains a fixé, le 19 novembre 1838, l'attention de l'Académie des sciences, qui a reconnu, dans l'auteur, une connaissance approfondie de la géognosie et un bon esprit d'observation.



IVe SECTION.

✻

LETTRES ET ARTS.

Filles de la curiosité et du besoin, les sciences seraient vaines, sans le riche aliment qu'elles fournissent aux lettres et le tribut de découvertes qu'elles apportent aux arts. Tout est lié dans la nature dont les productions naissent en quelque sorte les unes des autres, quoique les signes de leurs rapports s'affaiblissent, lorsqu'elles se modifient pour passer à des genres nouveaux. Les

[redacted]

sciences, en les embrassant toutes, doivent avoir aussi une origine commune. Elles forment, suivant les expressions de M. Petetin dans son compte-rendu, « un arbre majestueux qui couvre de ses rameaux « toutes les productions de la nature ; et les belles-« lettres, semblables à des guirlandes de fleurs, ser-« pentent autour du tronc, enveloppent ses branches « par des contours gracieux, mêlent à leur sombre « feuillage l'éclat varié de leurs brillantes couleurs, « parfument ses fruits, et donnent, sinon à tous, du « moins à la plupart, les saveurs les plus agréables? « Les arts utiles qui appartiennent aux sciences, et « les arts libéraux qui appartiennent aux belles-let-« tres, consomment l'alliance et couronnent le ta-« bleau. » On n'a donc pas pu séparer des sciences

[redacted]

les sciences, qui embrasse toutes les idées, les éclaircit par la justesse, et les étend par la précision. Si les sciences parlent à l'esprit, c'est à l'âme que s'adressent les belles-lettres et les beaux-arts. Pour réchauffer son cœur, pour le remplir de ces douces émotions, qui sont à la fois le principe, le lien et le but de la société, l'homme doit aimer et cultiver la musique, cette langue particulière qui exprime les sensations de la vie, et que l'on entend sans l'avoir apprise; la danse dont on peut bien ne pas demander la pratique à un académicien, mais qui n'est pas indigne de ses études, puisqu'elle retrace par la pantomime toutes les passions humaines; la peinture qu'il suffit de nommer, en France, pour en faire sentir tout le prix; la gravure, sa modeste sœur, qu'ont honorée nos Audran et nos Boissieu; la sculpture qui, reproduisant incessamment aux yeux des peuples les images de leurs grands hommes, pourrait devenir le mobile constant des plus hautes vertus; l'architecture qui fut l'un des premiers titres des peuples anciens à l'immortalité, et que négligent trop les modernes; la poésie enfin que l'on appelle avec raison *le langage des Dieux*, pour peindre la double magie de son pouvoir et de ses charmes, et dont l'influence, bien supérieure aux actes de la politique, rabaisse devant le génie d'Homère la sagesse même de Solon.

C'est du fond du cœur que je le regrette; mais on le sent comme moi, il m'est impossible de suivre

[redacted]

l'Académie de Lyon dans toutes les divisions de ce riche domaine. Aurais-je les moyens, sans multiplier les volumes, de faire connaître exactement tant de compositions littéraires, tant de produits des arts, à la nomenclature desquels suffit à peine un grand nombre de pages? Comment oserais-je placer ici quelques passages dérobés à l'*Antigone* de M. Ballanche, à cette épopée en prose que plusieurs professeurs et critiques inscrivent immédiatement après *Télémaque* et *les Martyrs*? Suis-je en état de juger convenablement les Œuvres homériques de Dugas-Montbel? MM. Rochefort, Bignan et Dugas, nés à Lyon, sont les traducteurs d'Homère en vers et en prose. Ainsi, nous ne serons pas pris au dépourvu

[redacted]

mais toujours irritable des littérateurs. D'ailleurs, c'est par leur ensemble que les œuvres de littérature sont utiles, lors même qu'elles sont agréables par les détails ; les décomposer, c'est les détruire ; pour bien juger un tableau, il faut pouvoir en apprécier à la fois le dessin, l'ordonnance, la couleur et l'effet. Analyser une pièce de vers, c'est disséquer un corps vivant. Y a-t-il quelques extraits à faire, quelques réductions à opérer dans les vrais produits d'un art qu'un associé de l'Académie définissait ainsi :

« Ma sœur, conçois-tu bien ce qu'est la poésie?
C'est le nectar, c'est l'ambroisie;
C'est la saveur des fruits, le doux parfum des fleurs,
C'est l'arc-en-ciel et ses couleurs;
C'est une ivresse, un charme, en un mot, c'est la vie?

Ducis.

Resserré par le temps et l'espace, je remplirai cette section de quelques vues utiles, de quelques circonstances littéraires qui appartiennent à l'histoire de l'Académie, d'un petit nombre de notices sur des productions grammaticales ; et je renverrai, pour compléter le sujet, aux comptes-rendus, aux recueils des Mémoires, à la partie précédente sur les ouvrages imprimés, à la partie suivante sur les objets d'un intérêt local, et aux tables indicatives de toutes les productions académiques. Voltaire a dit que « les grands talents sont toujours nécessairement rares, surtout quand le goût et l'esprit d'une nation sont formés. » Il en est alors des esprits cultivés, comme de ces forêts, où les arbres

pressés et élevés ne souffrent pas qu'aucun porte sa tête trop au-dessus des autres. Ce qui précède et ce qui suit fera remarquer, je l'espère, que, dans le bois dont je parcours les principales routes, il y a des arbres d'assez forte tige qui, sans chercher à élever leur tête au-dessus des autres, ont des rameaux étendus, un feuillage verdoyant et une féconde végétation.

M. le conseiller-d'état Najac, préfet du département du Rhône, qui prononça, le 24 messidor an X (13 juillet 1802), dans une séance publique de l'Académie, un discours sur l'utilité des réunions littéraires et économiques, avait à peine saisi les rênes de l'administration, qu'il s'empressa de donner à ses [redacted]

de l'enseignement fut lu dans la séance publique dont je viens d'indiquer la date, et envoyé ensuite au conseiller-d'état Rœderer, qui était chargé alors de l'organisation de l'instruction publique, et qui remercia l'Académie de cette communication profitable. Un Comité d'instruction, ou mieux encore d'éducation, formé dans les sociétés savantes et littéraires, serait évidemment une institution utile, qui offrirait des avantages sans inconvénients. Il ouvrirait des avis, il donnerait des conseils, il ferait des propositions, et le gouvernement prononcerait toujours. De l'institution de la jeunesse dépend le sort des empires, et Duclos l'a dit avec raison : « Le plus grand service que les sociétés littéraires puissent rendre aujourd'hui aux lettres, aux sciences et aux arts, ce serait de faire des méthodes et de tracer des routes qui épargneraient du travail, des erreurs, et conduiraient à la vérité par les voies les plus courtes et les plus sûres. »

Ce fut du sein de l'Académie que s'éleva la prière adressée à l'administration le 3 frimaire an IX (24 novembre 1800), sur le rapport de M. Rieussec père, pour le rétablissement du monument élevé à la mémoire de Thomas, dans l'église d'Oullins. Ce vœu fut exaucé : M. Bérenger reçut de l'autorité l'honorable mission de l'accomplir, et en fit une véritable fête morale et littéraire pour les élèves du cours d'eloquence qu'il professait. Quelque temps après, M. Lacretelle aîné, associé, prononça dans le sein

de la Compagnie l'éloge de celui qui avait si bien loué Marc-Aurèle.

En faisant restituer les honneurs funèbres à Thomas, l'Académie rendait un nouvel hommage non seulement à la vertu, mais encore au talent d'un écrivain qui soutint l'élévation et la noblesse de la langue française. La Compagnie a senti constamment la nécessité de maintenir les règles d'une langue que l'Europe entière regarde comme le plus bel organe de la pensée, le plus sûr interprête de la raison, et le lien intellectuel qui unit tous les peuples civilisés : nécessité d'autant plus forte que les troubles civils ont paru s'étendre à la syntaxe et à la grammaire, et que beaucoup trop d'écrivains gardent un esprit de faction contre les principes et les usages qui ont fait la gloire de notre littérature ; aussi l'Académie a-t-elle accueilli toujours avec un vif intérêt les travaux de ses grammairiens, sans partager dans tous les cas leur susceptibilité inquiète, et leurs scrupules exagérés; car on l'a dit ingénieusement : « Souvent les grammairiens sont les douaniers de la littérature ; à force de vérifier la marchandise, ils la chiffonnent. » Je citerai trois ouvrages de M. Pierre-Morel, son *Traité sur les parties du discours*, son *Essai sur les voix de la langue française* et sa *Dissertation relative à l'adverbe*.

Le langage est la première voix que le ciel a donnée à l'homme pour communiquer les opérations de son intelligence. Ce moyen n'est point arbitraire, et

la langue la meilleure est celle dont les éléments sont le mieux coordonnés. Convaincu de cette vérité, M. Morel composa son *Traité sur les membres constitutifs de la phrase*. Il y combattit, d'abord, ceux qui confondent la phrase et la proposition. Après avoir employé contre eux le raisonnement, les exemples, les autorités, il conclut, en règle de grammaire, que le mot de *phrase* doit être le seul adopté. Passant aux parties du discours, il releva l'abus introduit par une imitation de la langue latine, de décliner en français les noms, comme s'ils avaient réellement des cas différents. Il a pensé que la division des mots, proposée par l'abbé Girard, devait être admise exclusivement. M. Morel attachait avec raison une grande importance à l'art de classer régulièrement les éléments de la phrase, parce que de ce point dépend l'exactitude de la ponctuation, et par suite celle de la déclamation. Il citait plusieurs exemples de contre-sens par le défaut de cette méthode, et en simplifiant les principes, il en rendit l'utilité sensible et l'exposition intéressante. C'est ainsi que ce grammairien concourut à prévenir les innovations funestes qui s'introduisent dans les langues, successivement et comme à la dérobée, pour en altérer la pureté, sans aucun besoin pour la clarté, l'harmonie, l'exactitude et la précision.

Dans sa *Dissertation relative à l'adverbe*, M. Morel discuta et fit sentir le vice de toutes les définitions incomplètes, obscures, souvent contradictoires, qu-

[redacted]

les grammairiens même les plus célèbres nous ont données de l'adverbe. Il exposa ensuite ses propres idées, et ramena cette partie du discours à sa véritable nature ou fonction, qui est de modifier l'attribut de la phrase, c'est-à-dire d'exprimer de quelle manière et dans quelle circonstance l'attribut a lieu. Il définit l'adverbe : *un mot elliptique, invariable, qui modifie un attribut, et peut se décomposer par une préposition et un nom abstrait.* Cette définition est à peu près d'accord avec l'opinion de Condillac sur ce sujet, et conforme à celle que l'abbé Sicard en a donnée dans sa *Grammaire française raisonnée.*

L'*Essai sur les voix de la langue française* avait été lu dans les séances particulières de l'Académie, avant d'être livré à l'impression. On avait suivi les

[redacted]

ne se croit point assez riche pour prêter, sans reconnaissance, ne put dissimuler son étonnement; mais il fallut subir sa destinée.

Par la nature même d'un autre travail qui lui est propre, et qu'il n'a pas communiqué à l'Institut, M. Cochard n'eut pas à craindre un pareil sort. Il lut, le 25 février 1823, la première partie d'un ouvrage qu'il a composé sous le titre de : *Recherches sur le patois ou idiôme vulgaire en usage dans le département du Rhône, suivies de quelques poésies dans la même langue et d'un vocabulaire pour l'intelligence de la plupart des mots.* M. le comte de Bondi, préfet, avait demandé, le 3 mars 1812, à l'Académie, au nom du Ministre de l'intérieur, la connaissance des différents dialectes usités dans le département. Ce travail exigeait beaucoup de temps, de soins, d'études et de critique. La Compagnie qui, suivant le principe et le but de son institution, ne laisse échapper aucune occasion de prouver son amour pour les lettres et son dévoûment pour la chose publique, avait confié la rédaction de l'ouvrage qu'il s'agissait de faire à MM. Cochard, Revoil, Delandine et Piestre. M. Cochard l'a divisé en quatre parties.

La première contient des vues générales sur la formation des idiômes, principalement sur celui qui est en usage dans le département du Rhône et qui forme un des trente patois comptés dans le royaume. La seconde devait offrir un recueil d'anciennes

pièces pour indiquer les variations du langage. La troisième aurait été remplie par quelques morceaux de poésie, des notices sur ceux qui les ont composés, et par la traduction de la parabole de l'enfant prodigue en différents patois du département. Un vocabulaire aurait formé la quatrième partie.

M. Cochard n'a fait connaître que la première. Il pense que la langue des Ségusiens, des Allobroges, des Voconces et autres habitants des rives du Rhône, était fort pauvre. Les Gaulois, en cela bien peu semblables à leurs successeurs, n'écrivaient rien; ils prirent la langue des Romains qui les subjuguèrent. Les habitants du Midi conservèrent une prononciation plus douce et enrichirent leur vocabulaire d'expressions grecques. La considération accordée aux

[redacted]

l'usage. Cette première partie s'est terminée par l'éloge de la langue française, et par de justes considérations sur les principes qui devaient diriger les écrivains dans l'emploi des mots nouveaux dont, au surplus, le besoin se fait peu sentir.

Le gouvernement fera sans doute imprimer cette production littéraire qu'il a provoquée, parce qu'il en sentait la nécessité. On pourrait y ajouter des couplets composés par M. Revoil dans le dialecte de plusieurs communes rurales. Il faut signaler les patois pour les proscrire ; car Leibnitz a raison : « Les mots sont les lettres de change de l'entendement. » Rendons ces effets uniformes et reconnaissables, pour en favoriser la circulation.

La connaissance des dialectes peut aussi jeter du jour sur quelques monuments du moyen âge. L'histoire et les langues se prêtent un secours mutuel pour juger les habitudes et le génie d'un peuple vertueux ou corrompu, commerçant, navigateur ou agricole. La filiation des termes conduit à celle des idées ; par la comparaison des mots radicaux, des usages, des formules philosophiques ou proverbes, qui sont les fruits de l'expérience, on remonte à l'origine des nations (1). Sous ce rapport, l'ouvrage de M. Cochard aurait servi peut-être à faciliter un autre travail demandé, en 1819, par M. le Préfet du département. Ce magistrat transmit à l'Académie une instruction

(1) M. Grégoire.

du Ministre de l'intérieur et un rapport de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres de Paris sur les résultats obtenus, en 1810, au sujet des monuments du moyen âge. Ce rapport contenait aussi un prospectus pour des nouveaux Mémoires qui embrasseraient les monuments grecs, romains, gaulois, les tombeaux, les épitaphes, les titres, les chartres, les chroniques, etc. M. le Préfet demandait qu'on lui désignât, pour concourir à la rédaction de ces Mémoires, ceux des Académiciens que leurs travaux et leurs études historiques y appelaient le plus naturellement.

Dans la délibération qui eut lieu sur l'objet de cette demande, on considéra que l'Académie de Lyon, et en particulier ceux de ses membres qui [redacted]

Sur le rapport de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon;

Nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Les recherches sur la statistique monumentale du département du Rhône sont confiées à une commission qui sera composée de MM. Artaud, directeur du Conservatoire des arts; Cochard, ancien magistrat; Richard, professeur de peinture; Dumas, manufacturier; Cochet, architecte; Flachéron, architecte, tous membres de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Art 2. La commission se réunira au lieu ordinaire des séances de l'Académie; elle se choisira dans sa première session un président et un secrétaire, et règlera l'ordre et la distribution du travail.

Art. 3. Tous les frais quelconques de la commission seront remboursés, soit sur les fonds du département, soit sur des fonds spéciaux, sur l'état qui nous en sera présenté.

Art. 4. MM. les maires et fonctionnaires administratifs du département sont invités à seconder, autant qu'il est en eux, les travaux de la commission; à répondre aux demandes qui leur seraient adressées en son nom, ou par chacun de ses membres; à lui procurer la communication de tous les titres anciens qui peuvent exister, soit à la Mairie, soit dans les différentes archives, et dont la connaissance peut être utile à son travail.

La correspondance de la commission avec MM. les maires et fonctionnaires administratifs se fera par notre intermédiaire.

Art. 5. Le présent arrêté sera adressé à chacun des membres de la commission, et sera inséré dans le mémorial des actes administratifs et dans le journal du département.

Lyon, le 30 juin 1819.

Pour M. le Préfet absent,
Le conseiller de préfecture délégué,
Menoux.

[redacted]

Cette première commission a vraisemblablement donné le jour au Comité de statistique, créé le 12 novembre 1822, par arrêté de M. le comte de Tournon, préfet du département, et composé de MM. Cochard, Delhorme, Dumas, Coste, Artaud, Breghot du Lut, Grognier, Pericaud et Mottet Degérando. Le Comité qui, sur huit membres, comptait sept Académiciens, n'aurait pas manqué d'indiquer les monuments de tous les âges dans les nombreux détails de son vaste travail. Il s'assemblait à la Préfecture, à époques indéterminées, sur la convocation du Préfet qui le présidait lui-même.

Dans une de ses premières réunions, trois de ses membres furent spécialement chargés de rédiger en

[redacted]

Archives historiques et statistiques du département du Rhône.

L'Académie n'avait pas attendu la formation du Comité, pour s'occuper de la statistique; M. Cochard surtout, sans s'attacher à un plan uniforme, a composé des notices fort détaillées sur l'histoire et la topographie de plusieurs communes du département. La plupart ont été imprimés dans l'*Annuaire de la ville*, et quelques exemplaires en ont été tirés séparément; mais les travaux de la Compagnie en ce genre s'appliquent particulièrement à Lyon, ainsi qu'on le verra dans la suite de cet ouvrage. On remarquera que M. Martin l'aîné est l'académicien qui s'y est le plus livré. Il a embrassé toutefois d'autres vues utiles et d'un intérêt général. Le 5 thermidor an XII (24 juillet 1804), il lut un Mémoire sur la *nécessité de soumettre à des formes déterminées par la loi, l'intervention des médecins dans les questions litigieuses, où leurs décisions deviennent la base des jugements.*

Jusqu'à cette époque, les législateurs n'avaient fait aucuns réglements (et il n'en a pas été, je crois, rédigé depuis), ni sur le choix des médecins, appelés à éclairer les tribunaux, ni sur les formes qu'ils devaient suivre dans l'examen des faits. Ce sont là deux sources d'erreurs infiniment dangereuses. Le médecin n'est pas toujours exempt de préventions, d'affections, de passions, d'intérêts personnels. L'examen auquel il se livre n'est pas toujours fait dans les circonstances et avec le degré de réflexion convenable; mais puis-

que son intervention est souvent nécessaire, puisque son avis est quelquefois la seule base des jugements les plus importants, c'est une sorte de magistrature temporaire qu'il exerce dans toutes les circonstances où il est appelé. Il devrait, comme les autres magistrats, être soumis à des formes invariables ; telles sont les enquêtes, les auditions des témoins, les expériences, les confrontations, et tous les moyens réguliers avec lesquels la justice procède, avant de prononcer ses sentences. Il devrait, comme les autres magistrats, être assujetti à demeurer étranger à la discussion, lorsqu'on peut supposer en lui des principes de haine ou d'inimitié, des affections domestiques, des liaisons amicales et tout autre sentiment qui serait un juste motif de récusation devant les

[redacted]

tableau exact, il reste bien peu à faire au législateur; et si la réformation a lieu, le mérite doit en être attribué uniquement à l'observateur qui a le premier découvert la source, l'étendue et les dangers du mal. C'est encore du sein d'une Académie que sera sortie la première idée d'une amélioration bien désirable.

L'utilité d'un ouvrage de numismatique est moins sentie que celle du Mémoire dont je viens de parler. On ne peut disconvenir toutefois que l'étude des antiquités ne jette un grand jour sur l'histoire et les usages des nations. C'est l'objet que M. Artaud s'est proposé dans la plupart de ses ouvrages dont nous parlerons bientôt. Je ne rappelle en ce moment son discours sur les médailles d'Auguste et de Tibère, que parce que l'hommage qu'il en fit le 16 mai 1820, donna lieu à la proposition d'introduire quelques changements dans les médailles et le sceau de l'Académie. D'après les réglements, ils représentent l'ancien temple de Lyon, tel qu'on le voit sur les médailles des premiers empereurs romains avec ces mots : *Athenæum Lugdunense restitutum;* et dans l'exergue : *Acad. sc. litt. et art.* 1700. On désirait dans les médailles qui ont été frappées un dessin plus correct; MM. Artaud, Cochard et Guerre furent nommés commissaires pour proposer les modifications nécessaires. Sur le rapport de cette commission et d'après les dessins de M. Artaud approuvés par l'Académie, il fut arrêté, le 4 mars 1823, qu'un

nouveau jeton et une nouvelle médaille seraient fabriqués à Paris, par M. Gall, artiste lyonnais. Il avait été décidé, le 24 décembre précédent, que le dessin du jeton représenterait, comme précédemment, l'autel d'Auguste avec les changements projetés par M. Artaud. La légende porterait cette seule inscription : *Athenæum Lugdunense restitutum ;* il y aurait dans l'exergue l'indication du millésime : 1700. Au revers serait placée une tête radiée (*Apollini Augusto*) dont M. Artaud avait présenté la figure, et dans la légende l'inscription qui s'y rapporte sans millésime. Le dessin de la médaille serait le même que celui du jeton. Au revers il n'y aurait que la couronne de chêne de la médaille actuelle ; le champ en resterait vide pour servir aux inscriptions en creux



été très imparfaite. Le nouveau jeton est d'une plus forte dimension ; il porte, d'un côté, la tête d'Apollon pour laquelle MM. Artaud, Rey, Bredin, Galle, Revoil et Richard avaient présenté plusieurs idées. Cette tête a été dessinée d'après une médaille de la Campanie du médailler de M. Turpin de Crissé. De l'autre côté, est l'autel restauré d'après les recherches et le dessin de M. Artaud, avec l'exergue *M. D. CC.*, et la légende consacrée : *Athenœum Lugdunense restitutum.*

J'ai fait connaître d'une manière assez détaillée les productions des Académiciens qui s'occupent spécialement des arts, en présentant l'état de ces productions dans un autre chapitre. J'ai le regret de ne pouvoir insister sur la célébrité qu'ont obtenue, à juste titre, divers tableaux ou statues. Les artistes ont pris part aussi aux travaux scientifiques et littéraires de la Compagnie, par des rapports ou autrement. Ils ont rendu à la cité des services qui, pour n'être pas directement académiques, n'en ont pas moins de l'importance. Je ne citerai que les démarches heureuses qu'ils ont faites pour conserver au Musée de Lyon le beau tableau du Pérugin. M. Artaud, qui mit à ces démarches le plus vif intérêt, eut le plaisir de déposer dans le porte-feuille de l'Académie la lettre suivante, écrite au nom du pape Pie VII, par le cardinal Consalvi, à M. de Damas, gouverneur de la 19e division militaire, à Lyon.

Eccellenza,

Ho ricevuto il foglio di vostra Eccellenza in data del 17, e il piacere, che mi hanno fatto i di lei caratteri, è eguale alla stima, che ho formato dei di lei meriti, fin dai primi momenti che ebbi l'onore di conoscerla. Ho rilevato dal detto foglio la istanza ch'ella fà, in nome del popolo lionese, al S. Padre, di far rimanere il celebre quadro del Perugino, rappresentente l'ascensione, di pertinenza dello stato pontificio. Io ho creduto del mio dovere, di mettere sotto gli occhi di sua Santità, la stessa lettera di vostra Eccellenza, onde rilevasse da se medesima, quale interesse mette codesta città, alla conservazione di un quadro destinato à tornare in questo stato. Nulla veramente di più caro è a sua Santità, quanto la ricuperazione degli oggetti d'arte in pittura e scultura dei quali, Roma e lo stato hanno dovuto piangere per tanto tempo la perdita. Può imaginare l'Eccel- [redacted]

nella mia persona, e mi compiaccio altresi di poterle, in questo incontro, rinnovare le proteste di quella distinta considerazione con cui ho l'onore di essere di vostra Eccellenza.

Roma, 13 aprile 1816,
il servitor vero e amico di cuore
C. Card. Consalvi.

A l'occasion de ce présent du Pape, je dois rappeler une réclamation que l'Académie a faite vainement pour obtenir la restitution à la ville de Lyon du tableau de l'*Incrédulité de St Thomas*, par Salviati. Ce tableau, qui existait dans l'église des Jacobins, où on ne le montrait aux curieux qu'avec des précautions qui en faisaient reconnaître le mérite et le prix, a été enlevé à notre cité et placé au Musée de Paris. M. Picard, en rendant compte d'un ouvrage de M. Cochard, engagea la Compagnie à solliciter le renvoi de ce tableau, au nom des arts et de la propriété locale. « La ville de Lyon, disait-il, devait rassembler les débris de son ancienne splendeur, et ce n'est pas le gouvernement français qui pouvait s'enrichir de nos dépouilles. »

On a remarqué sans doute que la peinture a reçu, à l'Académie de Lyon, de nombreux et brillants hommages; mais il faut convenir qu'il n'en a pas été ainsi de la musique. Cet art, qui plaît généralement et dont les jouissances sont si répandues, est mobile et variable; ses triomphes ne sont pas durables; ses impressions sont instantanées. On ne conçoit pas pour-

quoi les mêmes airs, qui avaient tant de charmes pour les Deshoulières et les Sévigné, en auraient si peu pour les Staël et les Valmore. Quoi qu'il en soit, et malgré les efforts de nombreux amateurs, Lyon ne semble pas spécialement destiné à la composition et à la pratique de la musique, bien que nos fastes académiques s'honorent d'une invention instrumentale que je dois constater ici.

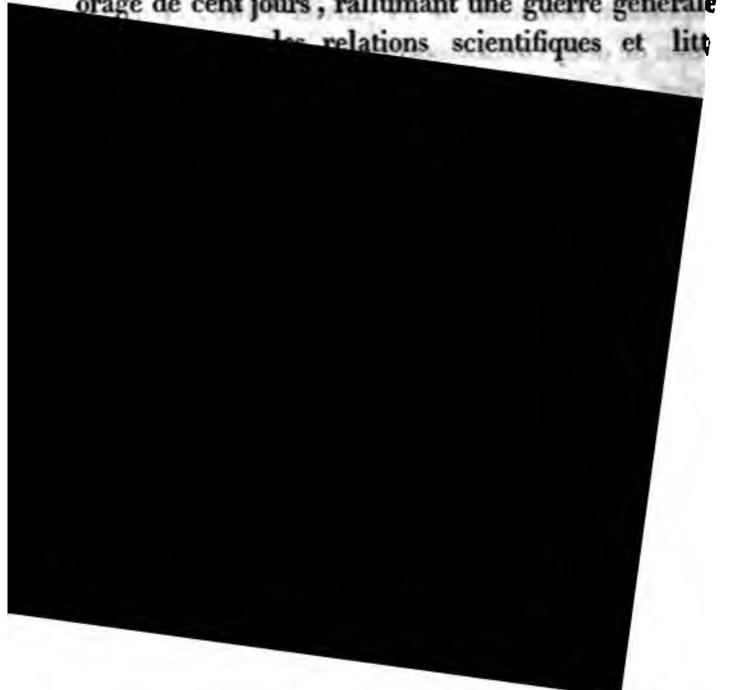
M. Cap a conçu une idée nouvelle qui offre un véritable intérêt aux amis de l'art musical. Il a imaginé un instrument à cordes, intermédiaire entre l'alto et la basse, qui serait au violon ce que la basse est à l'alto ; l'instrument a quatre cordes, il se joue comme la basse ; il est monté par *mi*, *la*, *ré*, *sol*, par conséquent il dispose de quatre tons au-dessous

[redacted]

conservatoire pour l'enseignement public et gratuit de la musique, bibliothèque musicale, musique religieuse, concerts, grandes fêtes musicales, tous ces sujets sont traités dans le projet conçu par M. Dupasquier; et l'institution projetée par cet académicien contribuerait, sans doute, aux progrès d'un art charmant et aux plaisirs de la cité.

Il me reste, dans la section que je finis, à dire quelques mots d'un projet conçu par M. Camille-Jordan, pour la formation d'une Société centrale dont les membres auraient été pris dans l'Académie, dans la Société d'agriculture, dans la Société des amis du commerce et des arts, dans le Conseil municipal et dans la Chambre de commerce. L'auteur de cette proposition demanda, le 14 janvier 1806, la nomination de deux commissaires pour en combiner l'exécution, si elle était possible et convenable. Ces commissaires furent M. Petit et moi; mais le plan était trop vague, l'objet trop confus, les bases étaient trop incertaines, il n'y avait pas assez d'homogénéité dans les éléments du projet, pour qu'il pût s'accomplir aisément. En effet, le Conseil municipal est un corps constitué; la Chambre consultative de commerce a son objet déterminé; la Société des amis du commerce et des arts et la Société d'agriculture, ont aussi un objet spécial et des limites qu'elles se sont imposées elles-mêmes. L'Académie se meut dans une sphère beaucoup plus étendue, et embrasse avec le même zèle toutes les sciences, tous les arts, tous

les objets de l'économie politique, toutes les connais-
sances de l'entendement humain. L'idée proposé
aurait pu confondre les attributions des cinq associa
tions diverses et les dépouiller de leur indépendance
mutuelle ; elle alliait des corps qui par leur nature,
leur caractère et leur institution, ne sont pas en rap-
port direct ; quoiqu'elle fût inspirée sans doute par
l'amour du bien public, elle n'a pas eu, elle ne pou-
vait avoir d'application. Depuis l'époque où elle fut
émise, la Société des amis du commerce et des arts
a cessé d'exister, et a été remplacée par une autre
Société qui a spécialement pour objet une exposition
annuelle de tableaux. L'Académie, continuant ses
travaux, ne les suspendit un instant que lorsqu'un
orage de cent jours, rallumant une guerre générale
[redacted] relations scientifiques et litt



inscriptions et monuments de la ville; la seconde aura pour objet le commerce et les manufactures; la troisième sera consacrée à la statistique, et je réunirai dans la quatrième tout ce qui se rapporte aux établissements, aux secours, aux fêtes et aux embellissements publics.

Ici, l'intérêt du sujet redouble pour moi, et je voudrais bien qu'il en fût de même pour les lecteurs. Non seulement je parle des travaux de l'Académie, mais encore ils ont pour unique objet les lieux qui m'ont vu naître. Et qui n'a pas éprouvé combien il y a de vérité et de charme dans ce vers d'Ovide :

Et pius est patriæ facta referre labor.

OVID. Tris. II. 322.

1re SECTION.

HISTOIRE DE LYON.

CHAPITRE PREMIER.

MÉMOIRES, DISSERTATIONS ET NOTICES.

Trois Académiciens se sont plus particulièrement occupés de l'histoire de Lyon, dès la restauration de



l'Académie : ce sont MM. Delandine, Guerre et Cochard ; ils ont réuni des matériaux abondants pour l'écrire. Deux, en mourant, semblent en avoir légué la tâche au survivant ; et non seulement nos contrées, mais encore l'Europe entière et les Amériques, qui ne connaissent de Lyon que ses belles productions d'étoffes, attendent avec impatience un bon ouvrage en ce genre. Il n'est aucun livre historique sur cette ville célèbre, qui ne manque d'exactitude, de critique et de vie. On ne peut se dissimuler qu'il ne faille un grand courage pour les lire ; et il est aussi important que difficile de compléter cette histoire locale jusqu'à nos jours. Les soixante dernières années ne seraient pas les plus dépourvues d'événements et d'intérêt. Je crois que deux volumes in-8°



Le 12 frimaire an XIV (3 décembre 1805), M. Bérenger annonça qu'il était dépositaire d'un manuscrit concernant l'histoire de Lyon jusqu'au 14e siècle. Ce manuscrit est de M. Gaudin, homme de lettres, auteur de plusieurs ouvrages estimés, ancien bibliothécaire de cette ville. Cet auteur l'avait confié à l'amitié de M. Bérenger, et lui avait laissé le soin de décider s'il pouvait être utile et agréable aux Lyonnais. L'Académie, consultée par M. Bérenger, fut unanimement d'avis qu'il devait proposer aux autorités publiques l'acquisition ou l'impression de ce manuscrit; elle saisit avec empressement cette nouvelle occasion de témoigner son estime et son attachement à un ancien confrère qui est devenu son correspondant. L'ouvrage de M. Gaudin n'a pas été imprimé; je ne crois pas que la ville ait fait l'acquisition de ce manuscrit; mais elle peut encore le faire: c'est suivre les intentions de l'Académie qu'en manifester le vœu. Il s'agit d'un intérêt municipal et littéraire. M. Gaudin était bibliothécaire de la ville de Rouen.

Un autre manuscrit, daté de 1536, intitulé *Lugdunum priscum*, et appartenant à la Bibliothèque de Montpellier, avait été confié, en 1812, à M. Artaud. L'Académie, sentant l'avantage d'en faire prendre copie, chargea M. Delandine de faire auprès de M. le Maire les démarches nécessaires à cet égard. Son vœu a été rempli.

Enfin, un troisième manuscrit avait été offert à la

Compagnie le 23 pluviose an IX (12 février 1801), par M. Martin aîné qui le tenait de M. de Fleurieu. Il fut composé par M. la Tourrette. C'est un recueil d'observations sur l'histoire naturelle ; mais on y remarque une dissertation sur les causes physiques, et non accidentelles, de l'incendie qui consuma la ville de Lyon, cent ans après l'arrivée de Plancus, et qui donna lieu à ce trait si connu : *Una nox interfuit inter maximam urbem et nullam.*

L'Académie accueillit avec reconnaissance l'hommage de ce manuscrit. L'écrivain, qui s'occuperait de l'histoire de Lyon ne pourrait se dispenser de consulter les archives académiques. Elles sont, comme on le pense, assez riches en manuscrits de ce genre.

On avait conçu l'espérance que M. Guerre écri-



tions, à rassembler les rayons épars qui éclairent çà et là le chaos où se perd leur antique berceau. « L'esprit humain, dit-il, sans autre mobile que le besoin de s'instruire, se plaît à franchir l'intervalle qui nous sépare de ces temps reculés, à fouiller les ruines, à remuer pour ainsi dire la cendre des siècles. La vie semble s'agrandir de tout le passé soumis à ses recherches ; on croit avoir *été* le *contemporain* de tous les personnages, le témoin de tous les événements dont on parcourt l'histoire ; *on croit avoir vécu plus long-temps.* »

Si des recherches de ce genre présentent, en général, beaucoup d'intérêt pour tous les hommes qui aiment à s'instruire, cet intérêt s'accroît encore lorsqu'elles s'appliquent au pays et à la ville que nous habitons. Elles sont alors, suivant l'expression de l'auteur, pour chacun de nous une affaire de famille. Tel est le mérite particulier que doit avoir auprès de nos concitoyens le travail auquel s'est livré M. [illegible],

Il se fait à lui-même, dès le début, ces deux questions : *Quels furent nos ancêtres ? Est-il vrai, comme on l'a dit quelquefois, qu'au temps où César pénétra dans les Gaules, ils ne fussent que des barbares, des esclaves conquis par ce héros à la liberté civile, à la civilisation ? Est-il vrai que notre cité ne soit qu'une ville romaine fondée par L. M. Plancus ?* C'est sur ces deux points de notre histoire qu'il présente quelques vues nouvelles, ou plutôt quelques nouvelles raisons de douter.

La première partie de la dissertation commence par des conjectures sur l'origine des Celtes ou Gaulois. D'accord avec la plus grande partie des auteurs, l'historien comprend sous la dénomination générale de *Celtes* tous les peuples qui habitaient l'Occident et le nord de l'Europe, et plus spécialement sous celle de *Gaulois* ceux qui habitaient la rive gauche du Rhin, et sous celle de *Ségusiens* ceux qui occupaient les territoires dont se composent aujourd'hui les départements du Rhône et de la Loire. C'est aux Gaulois principalement que s'appliquent les recherches sur la mythologie, la religion, les divinités, les prêtres, le langage, les sciences, le gouvernement, la législation, le commerce, l'agriculture, [redacted]

gion du peuple-roi. Cicéron allait plus loin encore ; il n'accordait pas même aux Gaulois la connaissance des Dieux, parce que, disait-il, tandis que les autres peuples prennent les armes pour la défense de leur religion, et demandent pardon aux Dieux avant de déclarer la guerre, les Gaulois, au contraire, la déclarent aux Dieux immortels, et ne combattent que pour la destruction de toutes les religions. M. Guerre disculpe les Gaulois de ce reproche, en faisant observer d'après l'autorité de M. Ledeist de Botidoux, l'un des derniers traducteurs des *Commentaires de César*, que si les gaulois étaient dans l'usage d'abattre les statues et les temples partout où ils portaient les armes, ils imitaient en cela les Perses et les Romains eux-mêmes qui, après la conquête de la Gaule, prirent à tâche d'y faire changer les sacrifices et les divinations qui ne s'accordaient pas avec les leurs.

L'auteur, dans toutes ses recherches, s'appuie du témoignage des meilleurs écrivains tant anciens que modernes ; et, lorsqu'il s'est livré à ses propres idées, à ses conjectures, il les soumet à la discussion d'une saine logique, ne les présentant toujours que comme probables, et ne perdant jamais de vue ce qu'il a dit en débutant : « Que plus on étudie l'histoire des temps anciens, plus l'on est forcé d'en reconnaître l'incertitude.

Dans la seconde partie de son premier Mémoire, M. Guerre s'attache à prouver par des recherches sur la forme du gouvernement des Gaulois, sur l'état de

[redacted]

la législation, du commerce, de l'agriculture, des arts industriels, de l'art militaire, et sur l'existence de leurs monnaies, qu'ils étaient arrivés à un degré de civilisation assez avancé, lorsque César en fit la conquête. Il appuie ses preuves des témoignages les plus respectables, entr'autres de celui de Montesquieu.

L'auteur, dans sa dissertation du 28 mars 1820, se fortifie encore contre l'avis de quelques historiens qui attribuent à Plancus la fondation de Lyon. Il combat cette opinion, qui n'est pas celle de Paradin, par une critique judicieuse et par quelques faits ou monuments historiques non contestés. Le confluent de deux grands fleuves, tous les autres avantages du site, les secours que César tira des Ségusiens, le

[redacted]

confluent du Rhône et de la Saône, pour y recevoir des réfugiés chassés de Vienne par les Allobroges. M. Guerre pense que cet ordre n'a pas existé, ou qu'il est resté sans exécution ; puisque, selon Dion, il aurait été donné aussi à Lépide et Silanus dont on ne parle pas dans notre origine prétendue, et parce que les Viennois ne tardèrent pas à être rétablis dans leur ville, ainsi que l'histoire en fait foi. D'ailleurs on a trouvé au 17ᵉ siècle, dans la place de Bellecour, les ruines romaines d'un *Ustrinum*, construction destinée à brûler les corps des pauvres. Cet établissement pour un usage sacré qui ne pouvait avoir lieu dans l'enceinte des villes, serait en contradiction avec un décret qui aurait fondé Lyon au confluent des fleuves. Les lois, les sénatus-consultes, les historiens contemporains, la correspondance même de Plancus et de Cicéron, ne font aucune mention de cette fondation ni des cérémonies remarquables qui, suivant la coutume, auraient dû l'accompagner. Le récit de Sénèque sur l'incendie de Lyon ne fait que constater l'envoi d'une colonie, fait qui est constaté aussi par l'inscription de Gaëte, mais qui, d'après les rapprochements et les calculs chronologiques de M. Guerre, n'a eu lieu que bien long-temps après la colonisation supposée en 711 de Rome. Enfin des médailles et des monnaies frappées, à Lyon, avant Plancus et rapportées par le P. Ménétrier, et la construction d'aqueducs attribuée à Marc-Antoine, se joignent encore au peu de solidité des raisons alléguées par les partisans

de l'opinion contraire, pour démontrer que la ville de Lyon avait une existence imposante long-temps avant l'invasion des Romains dans les Gaules.

Cette dissertation, qui enfonce de plus en plus dans la nuit des temps l'antiquité de notre origine, fut lue en séance publique de l'Académie.

M. Delandine, qui avait rassemblé des matériaux immenses sur l'histoire de Lyon, avait, comme M. Guerre, écrit la préface ou l'introduction de cette histoire. Il en fit lecture le 18 mai 1819, et y joignit un extrait relatif aux hôpitaux. D'autres notions du même académicien sur des sujets de cet intérêt local ont souvent occupé l'attention de la Compagnie. Tantôt c'étaient des fragments qui firent ensuite partie des trois volumes imprimés sur les manuscrits de la [redacted]

historique, le continuateur de Chaudon, traitait avec une affection particulière, quoique impartiale, les grands hommes que son pays a vus naître.

C'est ainsi que MM. Guerre et Delandine tendaient directement au but principal d'utilité qui semble assigné aux institutions académiques de province. Trois routes parallèles y conduisent : la statistique, l'histoire locale et l'archéologie. M. Delandine s'y avançait d'un pas ferme, et M. Cochard se montrait son digne compagnon de voyage.

Aucun d'eux n'a traité d'une manière spéciale un point historique fort important pour nous, je veux parler du siége de notre ville en 1793 ; mais un volumineux ouvrage sur ce sujet a été soumis, en manuscrit, à l'Académie, par l'auteur M. Puy, lyonnais, retiré à Saint-Rémi, en Provence. Malgré l'existence du livre de M. l'abbé Guillon, correspondant, livre écrit sur des documents authentiques, le Conseil général du département du Rhône et le Conseil municipal de Lyon avaient jugé convenable, pendant la préfecture de M. de Tournon, d'ouvrir un concours et d'assigner un prix considérable pour la meilleure production historique sur cette époque honorable et célèbre. Ce concours n'avait pas eu de résultat. Si le travail de M. Puy y avait été envoyé, il n'aurait pas sans doute remporté le prix, la proposition de l'autorité paraissant avoir pour objet de faire traiter la question sous un point de vue politique, indiqué par les circonstances du moment. Toutefois l'Académie avait

nommé une commission nombreuse pour l'examiner et l'améliorer, lorsque l'auteur prit le parti de retirer son manuscrit qu'il a ensuite déposé dans les archives académiques, où il peut être consulté (1).

A cette occasion et à cette époque (1828), l'Académie, sur le rapport de M. Régny, forma une commission permanente, composée de ceux de ses membres qui avaient pris part aux événements du siége de Lyon, ou qui avaient pu en être témoins. Cette commission devait recueillir, rassembler et mettre en ordre tous les matériaux propres à élever un véritable monument historique. Il s'agissait de faire disparaître des inexactitudes multipliées et des lacunes déplorables qui existent dans les relations et les mémoires déjà [redacted]

concours de poésie, dont on peut voir les résultats dans la cinquième partie de cet ouvrage. Trois années avant le rétablissement de la Compagnie, en 1797, M. Delandine avait publié le *Tableau des prisons de Lyon*, ouvrage qui a obtenu plusieurs éditions, et qui, après avoir intéressé l'Europe, a laissé dans un grand nombre de familles lyonnaises d'honorables et de douloureux souvenirs. A l'époque où périrent prématurément tant d'hommes de bien, de courage et de talent, on peut faire encore une ample moisson de précieux documents biographiques, et l'histoire locale trouve un vaste champ tout couvert de cyprès et de lauriers.

Un an après la restauration de l'Académie, M. Ballanche, qui en fait partie, publia son premier ouvrage intitulé : *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts*. Dans une des notes de ce livre, il s'exprime ainsi : « L'épisode le plus intéressant de l'histoire de la révolution, est sans doute celui des malheurs de la ville de Lyon : je l'ai esquissé au milieu même des exécrables saturnales de la terreur ; je l'ai achevé pendant les loisirs cruels d'une longue maladie. Peut-être un jour je publierai cette œuvre de douleur et de larmes. » Il est bien à regretter que M. Ballanche n'ait pas tenu l'engagement qu'il avait presque contracté. MM. Guerre et Béraud, autres membres de l'Académie, ont publié sur les événements arrivés à Lyon, en 1793, des brochures devenues extrêmement rares.

Dans le *Tableau des prisons de Lyon*, dans ces

archives littéraires de nos plus affreuses catastrophes politiques, se trouve un hommage public rendu individuellement à nos concitoyens distingués par quelques circonstances particulières de leur vie ; mais notre cité a donné la naissance à beaucoup d'hommes qu'ont illustrés de grands services, de grands emplois ou de grandes qualités. En retraçant les faits de leur utile existence, la plume historique n'a pas seulement à recueillir des anecdotes qui peuvent émouvoir le cœur, elle a de beaux modèles à offrir aux hommes et des récompenses à décerner. Tel est l'objet que M. Cochard se proposait dans ses biographies lyonnaises.

Si ce recueil voyait le jour, le public jugerait de la distance à laquelle l'auteur s'est placé au-dessus de l'abbé Pernetti. Il ne m'est pas permis d'anticiper

lités de ce vénérable magistrat, son dévoûment désintéressé, constant, inviolable, à la cause de son roi ; l'austère sévérité de ses mœurs, la force de son caractère, l'égalité de son âme au milieu des événements qui agitèrent, dans ses premières années, le règne de notre bon et grand Henri. Ce prince le chérissait et préférait souvent ses avis à ceux même de Sully. Pour honorer Pompone de Bellièvre, Lyon trouvera, sans doute, qu'il n'y a pas trop, et de la plume historique de M. Cochard, et du patriotique pinceau de M. Richard, qui n'a pas oublié de retracer ce noble personnage dans son *Tableau de la jeunesse de Bayard.*

Poursuivons notre revue. Voici la *Maison de Gadagne*. Elle fut peinte à l'occasion de trois médaillons en grand bronze à l'effigie de Thomas de Gadagne, trouvés, en 1817, sur l'emplacement de l'église des Jacobins. Thomas de Gadagne, noble Florentin, vint s'établir à Lyon, au commencement du 16[e] siècle ; il y exerça l'état de banquier, acquit une opulence qui passa en proverbe (1), fit construire dans l'église des Dominicains une chapelle qu'il

(1) Le joyeux Rabelais, après avoir recommandé aux hommes de souhaiter la médiocrité des biens, comme gage de santé, ajoute cette observation : « Ainsi ne font les Genevois, quand au matin, après avoir dedans leurs écritoires et cabinets discouru, propensé et résolu de qui et de quels celluy jour ils pourront tirer denares ; et qui par leur astuce sera beliné, corbiné, trompé et affiné, ils sortent en place, et s'entresaluant, disent : *Sanita et guadain, messer*. Ils ne se contentent de santé, d'abondant ils souhaitent gain, voire les *écus de Guadaigne*. Dont advient qu'ils souvent n'obtiennent l'un ni l'autre. »

[redacted]

dota richement et qu'il orna des plus beaux marbres d'Italie; c'est là qu'on voyait autrefois le fameux *Tableau de St. Thomas*, par Salviati, que la reine Anne d'Autriche offrit d'acheter en le couvrant de pièces d'or. Thomas Gadagne bâtit, aux Étroits, un hôpital pour les pestiférés; il vint au secours du royaume et de François 1er après la bataille de Pavie, et, nommé échevin de Lyon, il obtint l'établissement de la manufacture de draps d'or et d'argent qui, depuis, a contribué si puissamment à la prospérité de la cité. Ses fils, Guillaume et Thomas, marchant sur ses traces, obtinrent également l'amour des Lyonnais, et l'estime du souverain qui se plut à récompenser en eux les services de leur père.

La famille Palmier n'est point sans illustration. [redacted]

Ici, vous voyez un autre bienfaiteur de l'humanité. En dotant les jeunes filles, Jean Cléberg, a demandé à l'amour la reconnaissance publique, et, pour conserver dans les cœurs le souvenir de ses vertus, le sentiment est plus puissant que la grotesque image de Bourgneuf. Ce généreux conseiller municipal avait raison de croire que le mariage est la clé de voûte dans l'édifice social. Il importe plus encore à la morale qu'à l'économie politique de favoriser le mariage. « C'est une règle tirée de la nature, dit Montesquieu, que plus on diminue le nombre de mariages qui pourraient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits : moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages ; comme lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols. » Étranger à l'Académie M. Marnas, avocat, ne lui en a pas moins fait hommage d'un éloge de l'*Homme de la Roche*, jaloux de partager avec M. Cochard le plaisir de payer à ce bon allemand un tribut de gratitude et d'admiration.

Là, vous saluerez en passant M. de Chavanne, conseiller de Préfecture, qui fut l'ami de son panégyriste, et qui donna son bien aux hôpitaux, comme pour racheter le célibat dans lequel il avait vécu.

Enfin, jettez les yeux sur Pierre et Jean Dausserre, magistrats fort distingués ; sur Pierre Adamoli, bienfaiteur de l'Académie ; sur Hugues Athiaud, docteur en droit, qui dota les hospices pour l'instruction de quelques enfants ; sur Jean-D'arces, chevalier

aventureux, placé au nombre de ces voyageurs semblables aux rivières qui s'agrandissent ; à mesure qu'elles s'éloignent de leur source ; allant visiter les peuples étrangers, « pour en rapporter, comme dit Montaigne, non pas combien le visage de Néron, de quelque vieille ruine de là, est plus long ou plus large, que celui de quelque pareille médaille, mais principalement les humeurs de ces nations et leurs façons. »

Regardez plus fixément Barthélemy Aneau. Selon Poulain de Lumina, c'était un des hommes les plus savants de son siècle. Le *mystère de la Nativité*, qu'il composa de diverses chansons, paraît à M. Delandine être l'origine de nos opéras comiques. La ville lui confia la direction du collége de la Trinité

[redacted]

le dépôt au Musée d'un des médaillons de Thomas de Gadagne, de la belle médaille de Philibert Delorme, gravée par Galle, du portrait de Blanchet, de ceux de Coustou, Symphorien Champier, du cardinal Girard; enfin d'un tableau représentant *la dévastation de l'église de St-Jean par les Protestants*, en 1562. Ces objets dont les propriétaires sont connus, donneraient, disait-il, à ce dépôt précieux un intérêt local qui en augmenterait encore la valeur. On pourrait en obtenir facilement la cession, ou du moins la jouissance momentanée; dans ce cas, il serait possible d'en avoir de bonnes copies, en ouvrant la voie du concours. Honorer la mémoire de nos grands hommes, exposer leurs images à l'admiration publique, serait à la fois acquitter la dette de la patrie, et exciter dans tous les cœurs une noble émulation. Les Lyonnais iraient souvent visiter une galerie qui leur rappellerait de belles actions ou des vertus sublimes à imiter; ils y puiseraient l'enthousiasme de la gloire, comme autrefois un grenadier ranimait son courage, en aiguisant son arme sur la tombe du maréchal de Saxe.

M. Cochard ne s'est pas contenté de tous ces morceaux biographiques; il a écrit encore un précis historique dont le sujet avait tenté plus d'un autre académicien : c'est le passage de Henri IV à Lyon, à quatre époques différentes. Il ne peut y avoir rien de plus intéressant dans nos annales; et nos historiens, si l'on en excepte Mathieu qui n'est plus lisible, l'ont

à peine indiqué. Tous lès pas du « seul roi dont le peuple ait gardé la mémoire » sont suivis par l'espérance, l'amour, la reconnaissance et l'admiration. Dans ses deux premiers passages à Lyon, Henri IV, n'étant encore que roi de Navarre, joue à la cour un rôle secondaire. D'abord il visite nos murs avec Charles IX; ensuite il accompagne, en 1574, Catherine de Médicis qui vient au-devant de son fils le duc d'Anjou, depuis Henri III, à son retour de Pologne. Les recherches de M. Cochard lui ont permis de mettre une grande exactitude dans ses écrits, en consultant les chroniques, les mémoires anciens, et les ouvrages étrangers à la cité : car le silence de nos fastes laisse ignorer beaucoup de détails que l'on serait avide de connaître ; il accuse l'insouciance de nos ancêtres et [redacted]

minutieux, tout ce qui touche à Henri IV, à sa vie, à sa gloire, à ses affections, à ses faiblesses mêmes, n'a-t-il pas le droit d'émouvoir un cœur français? Mais ces émotions ne sauraient se puiser dans la triste narration imprimée des *passages mémorables* qui ont eu lieu à Lyon. Ce n'est point dans des procès-verbaux qu'il faut chercher l'âme et la figure d'Henri IV ; en parlant de ce grand représentant du peuple français, le style s'anime, l'imagination s'enflamme, et on laisse parler son cœur.

Tout le monde sait que Marie de Médicis, venant s'unir au Béarnais, habita quelques jours le château de La Mothe, au faubourg de la Guillotière. Ce n'est pas là que le mariage fut consommé; mais c'est là que la reine donna audience à tous les dépositaires du pouvoir et reçut les premiers honneurs. M. Cochard, après avoir lu à l'Académie une dissertation historique sur ce château, l'a livrée à l'impression. Cet édifice, riche de grands souvenirs, a éprouvé, comme tant d'autres, de fâcheuses dégradations. De son état avant 1830, l'auteur de la dissertation tira cette réflexion philosophique : « L'aspect des ruines et l'idée d'un éclat qui n'est plus, démontrent le néant des choses humaines; et pour les objets d'arts, comme pour les individus, les jours de gloire, les jours de prospérité et de bonheur ne remplissent dans l'éternité qu'un court intervalle de temps. »

La destination actuelle du château de La Mothe, qui n'est plus qu'une portion de caserne entourée

d'immenses redoutes, inspire des réflexions plus philosophiques encore.

Les richesses biographiques de M. Cochard suffiraient peut-être pour remplir la galerie historique des *Lyonnais célèbres ;* mais les tableaux de quelques autres peintres n'y seraient pas déplacés. On y verrait figurer avec avantage les Notices de M. Grognier sur les savants naturalistes Antoine et Joseph de Jussieu, sur le pharmacien Deschamps ; celles de M. Pericaud sur le poète Borde, sur St Agobard, archevêque de Lyon, sur Sidoine Appollinaire, Leidrade, Amolon, le P. Auger, Pierre d'Épinac, et autres ; celles de M. Breghot sur Louise Labbé, Antoine Laisné, le P. Folard, Benoît Dutroncy, [redacted]



CHAPITRE II.

INSCRIPTIONS ET MONUMENTS.

Les ouvrages d'architecture et de sculpture, les caractères gravés sur les pierres et les métaux, perpétuent la mémoire des hommes illustres, des grands événements, et quelquefois des plus simples faits de la vie des hommes. Ces particularités ne laissent pas d'avoir de l'intérêt, et d'offrir quelques avantages pour la connaissance des arts, des usages, des mœurs dans les générations qui nous ont précédés. Semblable à la ville d'Athènes, Lyon est si fécond en monuments souterrains, que, dans tous les lieux où l'on passe, on marche sur l'histoire.

Dès les premières années de sa restauration, l'Académie reconnut le prix de cette mine d'antiquités, et résolut de l'exploiter. M. E. Gilibert, président, proposa, pour les séances où il n'y aurait point de lecture préparée, de discuter une question utile et principalement locale, prise dans une série de sujets dont le secrétaire tiendrait regître. Il posa lui-même celle-ci : *Ne serait-il pas avantageux de rechercher quels sont les antiques monuments de Lyon, qui ont été détruits pendant les troubles révolutionnaires;*

ceux qui ont été dénaturés ou déplacés ; ceux qui ont été conservés sans altération ? A cet objet spécial se liait naturellement la recherche de monuments anciens qui pouvaient encore être découverts. La Compagnie sentit le prix de cette idée et l'adopta. M. Tabard fut chargé principalement de la mission dont il s'agissait. Il s'en occupa toute sa vie ; le 1er avril 1817, il signalait encore au directeur du Musée, dans le sein de l'Académie, quelques inscriptions bien conservées ; et l'on pourrait dire que ce laborieux archéologue est mort, une pierre antique à la main.

Un des monuments anciens les plus importants serait celui qui constaterait, d'une manière certaine, l'origine et l'époque de la fondation de la ville. C'est

[redacted]

encore que les individus, que le tombeau de notre fondateur est placé sur le haut promontoire de Gaëte comme pour être en spectacle à toute la terre.

Mais l'inscription que le général Duhesme avait fait parvenir semblait inexacte en plusieurs points ; on lui demanda de nouveaux éclaircissements qu'il ne put adresser. M. Thierri, autre associé, donna, par un second plan, la certitude de l'erreur. On chargea MM. Tabard et Picard de solliciter M. le Maire de la ville de faire modéler l'inscription qui semblait la moins défectueuse, et de laquelle il résultait que Plancus ne vint point de Gaëte à Turin, mais bien de Gaëte à *Raurac*, près de Bâle, qui était le lieu où il amenait une colonie ainsi qu'à Lyon, sans qu'il fût question des Viennois. Quant à l'origine de Lyon, le procès n'est pas jugé en dernier ressort. M. Tabard pense qu'elle est due à Plancus; on a vu, dans le chapitre précédent, que M. Guerre la croit beaucoup plus ancienne que ce romain. C'était aussi l'opinion de M. Delandine. Sans prononcer entr'eux, je penche, il faut l'avouer, pour l'avis de M. Guerre; parce que Plancus amena une colonie à Lyon, seul fait constant, et qu'on ne peut amener des colonies dans une ville qui n'existe pas. C'est, au reste, le lieu de rappeler qu'en 1820, M. Girault, correspondant de Dijon, décrivit à l'Académie un tombeau qui venait d'être découvert à Savigni-sur-Beaume, et qui renfermait la dépouille de la femme de Munatius Plancus, à côté de laquelle s'était fait ensevelir vi-

vante sa fille de chambre, âgée de trente ans. Quant à l'inscription de Gaëte, tant de fois et si mal copiée, je répète le vœu que ce premier monument de notre histoire soit détaché de la muraille en ruines où il est incrusté et où il périra bientôt, pour venir se placer dans notre Muséum (1).

Voyons maintenant si d'autres monuments ne jetteront pas pour nous plus de lumières sur les traces de l'antiquité, et faisons l'inventaire de ses débris.

Commençons par le quartier de Saint-Just, qui fut particulièrement habité par ces Romains nos prétendus aïeux. En 1819, M. Artaud communiqua une notice sur un *Sigillum* antique trouvé hors la porte de Trion, et représentant d'un côté la tête de

[redacted]

vale d'Athènes, M. Artaud proposa à l'Académie de changer son cachet, alors en usage, contre celui qu'il mettait sous ses yeux. Cette proposition n'a pas été adoptée, et M. Artaud lui-même a présenté plus tard d'autres dessins pour le cachet académique.

L'année suivante, le même académicien lut un Mémoire sur une inscription taurobolique découverte à St-Just. Cette inscription avait été aperçue sur une pierre qui servait d'auge à un puits dans le jardin de M. Donat. L'auteur la reproduisit en entier dans une planche gravée par lui et jointe à sa dissertation. Elle rappelle un sacrifice taurobolique fait par les Dendrophores de Lyon pour les divinités de l'empereur, le 15 des calendes de juillet. M. Artaud réunit tous les détails qui se rapportaient à cette inscription et à l'autel sur lequel elle est placée. Il entra ensuite dans quelques explications sur le règne cruel de l'empereur Commode à qui ce petit monument fut élevé, sur la fête de Cybèle qui était l'une de ses divinités, et sur les Dendrophores qui portaient, à cette fête, la branche de pin, emblême d'Atys, jeune amant de la mère des Dieux.

Deux autres monuments découverts à St-Just sont le sujet de Mémoires composés par M. Mongez, qui appartenait à Lyon par sa naissance et par son association académique. Le premier monument est une inscription dont la date seule est remarquable. Cette inscription fait naître quelques observations sur l'orthographe du temps où elle fut gravée, et qui

paraît être le troisième siècle de l'ère chrétienne. Elle présente aussi le vrai nom du consul de l'époque sur lequel les auteurs varient, et démontre l'antique justesse du *Comput ecclésiastique ;* ce qui tient absolument à deux mots et fait voir que les connaissances archéologiques, ravalées par les esprits superficiels, exaltées par les érudits, sont d'un prix réel pour l'histoire, quand elles sont éclairées par une critique judicieuse que l'imagination n'égare pas.

Le second Mémoire de M. Mongez est relatif à la citerne appelée *Conserve de vin*, existante dans la maison de l'*Antiquaille*. D'après l'auteur, on a tort de croire que cette citerne fut destinée à contenir du vin. Cette fausse indication se tirait de la couleur



ont pour objet l'orthographe et la prononciation de la langue grecque.

Des hauteurs de St-Just et de St-Irénée, descendons à St-George et aux Étroits. En 1811, on enlevait des terres, auprès du chemin des Étroits, sur la rive droite de la Saône, au pied de la montée St-Laurent, pour les faire servir au remblai de l'île Perrache. Dans ces fouilles faites sans intention, on découvrit quelques monuments antiques qui furent déposés au Musée. Il résulte de l'examen attentif qui en fut fait par M. Artaud, et des rapprochements historiques auxquels l'académicien se livra, que l'emplacement dans lequel ils ont été trouvés, était vraisemblablement un cimetière romain. C'était là qu'une partie du peuple-roi, après avoir dominé sur la terre, avait érigé quelques petits monuments sur les limites des deux mondes. Le Mémoire lu à l'Académie par M. Artaud, relativement à cette découverte et à quelques autres, a été imprimé.

Quelques années plus tard, on trouva dans l'ancienne Commanderie de St-George :

1° Une inscription tumulaire sur un monument élevé par C. Julius Saturnianus, chef des Nautes du Rhône, à l'un de ses confrères. A cette occasion, M. Artaud donna quelques explications sur le cours du Rhône vers l'époque où le monument paraît avoir été placé, ainsi que sur l'emploi des Nautes. Suivant les uns, ce n'était que de simples conducteurs de bateaux, faisant usage sans doute de l'instrument en

fer qui fut trouvé dans le Rhône en 1819, et que M. Artaud regarde comme ayant dû servir au gouvernail d'une barque ; suivant les autres, les Nautes étaient de principaux commerçants sur le fleuve. Nous verrons ce qu'en pense M. Cochard dans son *Histoire du commerce de Lyon*. Deux inscriptions lues, en 1817, par M. Artaud, dans les arênes de Nîmes, semblent, en attendant, confirmer la dernière opinion, et faire considérer les Nautes de Lyon, comme entrepreneurs de la navigation du Rhône, au temps des Romains. Cet avis, au surplus, est partagé par M. Mongez, qui prit connaissance de l'inscription de Saturnianus, et de la suivante. Celle qui est relative aux mariniers du Rhône, *Nautæ Rhodanici*, lui paraît une inscrip- [redacted]



manderie St-George, et nous voilà tout près du fameux temple d'Auguste ou de l'église d'Ainay. C'est à deux cents pas du lieu où s'élevait ce temple, dans le jardin d'un pharmacien (M. Macors), que fut découverte, en 1806, la grande mosaïque représentant les jeux du cirque. Elle était à 1 mètre (3 pieds) de profondeur, sous un lit de terre végétale, sans indices de ruines. Il paraît qu'elle avait été recouverte, avec intention de la conserver. On a remarqué, à la surface, une légère couche de gravier rougeâtre; et, par-dessus, un rang de débris de tuiles romaines à rebords.

On conçoit bien que cette antiquité précieuse fixa vivement l'attention publique, et fit naître plusieurs Mémoires académiques. M. Delandine présenta le premier ses conjectures sur l'origine et la destination du grand tableau en pierres. Il attribua cette mosaïque à la demeure de Ligurius, intendant des jeux, à Lyon, et souverain pontife du temple d'Auguste, demeure qui ne devait pas être éloignée du temple. Ligurius donna des jeux de cirque à toutes les corporations de la ville, qui, en reconnaissance, lui firent graver une inscription que nous possédons encore, où se lisent ces mots : *Ludos circenses dedit.* La mosaïque consacre le souvenir de ces jeux; elle présente la figure d'un carré long. La partie principale du tableau est entourée de différents dessins et d'une frise qui lui sert de cadre; elle a, ce cadre compris, 14 pieds 9 pouces de longueur et 9 pieds de largeur.

Le Mémoire de M. Delandine fut publié. MM. Gay, architecte de la ville, et Querville, architecte de M. Macors, publièrent aussi des observations sur le même sujet; ils ne contredirent pas l'opinion de l'académicien sur les points principaux, et M. Artaud la partagea dans la première description imprimée *in*-8°. Il en fit imprimer une seconde *in-folio*, à la tête de laquelle il a placé la figure de la mosaïque dessinée et gravée par lui-même avec une scrupuleuse exactitude. C'est là seulement qu'on peut la voir dans l'état où elle a été trouvée; car, sous l'administration et par les soins de M. le baron Rambaud, maire, ce beau monument a été transporté dans la grande salle du Musée, à St-Pierre, où M. Belloni l'a restauré. D'autres mosaïques, d'une moindre importance, y ont été aussi placées. On

s'y rapportent, permettra de réaliser ce vœu qui paraît avoir été dans les intentions du donateur.

En creusant les fondations d'une chapelle à côté de l'église d'Ainay, on a découvert, en 1829, une autre mosaïque, décrite par M. Artaud. Il paraît impossible d'en opérer le transport. Tous les jours, pour ainsi dire, on trouve de pareils monuments, et telle est souvent la situation financière de la ville que, bien que le don en fût fait volontiers au Musée par les propriétaires, il n'est pas possible d'acquitter les frais de déplacement, et les vénérables traces de l'antiquité disparaissent; car il me répugne de supposer négligence ou mauvaise volonté.

Quittons le temple d'Auguste et le palais de Ligurius; remontons la Saône, traversons la rue des Bouchers et la rue Ste-Catherine; parcourons un instant le Jardin-des-Plantes, à la Déserte, et nous nous arrêterons à l'Hôtel-de-Ville pour y terminer les travaux académiques, dans nos dernières années, relativement aux monuments et aux inscriptions, en faisant remarquer, sans prétentions et sans regrets, qu'il serait peut-être convenable que la rédaction des inscriptions modernes fût confiée à l'Académie, comme elle l'était autrefois.

Le 7 mars 1815, l'Académie apprit par M. Artaud qu'il existait une pierre tumulaire au coin de la rue des Bouchers. L'inscription qu'elle porte n'est pas recommandable par son antiquité; mais elle n'en intéresse pas moins la Compagnie et la ville. C'est

l'épitaphe du Président de Bellièvre, né dans la paroisse de St-Pierre-Levieux, qui fut, dans le 16e siècle, un des fondateurs de la première Société académique de Lyon. Le propriétaire de la maison où se trouve cette épitaphe étant un avocat, par conséquent un ami des lettres, la cession de ce petit monument au Musée n'a pas tardé à s'effectuer.

Une inscription véritablement antique avait été découverte, le 25 mars 1780, dans les fondations de la maison Imbert, rue Ste-Catherine. M. Tabard en avait offert, à cette époque, le relevé exact; il y avait joint une explication qui devint un sujet de dissertation, où divers sentiments se manifestèrent sur l'époque historique à laquelle l'inscription se rapporte. En 1806, M. Mongez voulut résoudre de nou-

Le monument offre une longue inscription surmontée d'une statue de Jupiter dont on n'a trouvé que la tête. Les archives de l'Académie contiennent des Mémoires qu'ont rédigés à ce sujet MM. Geoffroy, avocat; Dupuy, secrétaire de l'Académie des inscriptions, et l'abbé Bourdelin, ainsi qu'un rapport de M. l'abbé Mongez. Il n'est pas étonnant que les opinions des érudits ne soient pas toujours d'accord sur quelques vestiges d'antiquité, parce que la plupart des inscriptions n'offrent qu'une lueur incertaine pour percer la nuit des temps. Les décisions des antiquaires sont parfois aussi aventureuses que celle des médecins.

Les fouilles qui ont eu lieu, en 1819 et 1820, dans l'emplacement de l'ancien monastère des religieuses de la *Déserte*, soit pour la disposition du Jardin-des-Plantes, soit pour les fondations de l'un des pavillons, à droite de l'entrée de ce jardin, ont produit des résultats plus intéressants. MM. Artaud et Flachéron les ont fait connaître.

Deux mosaïques antiques étaient, à une certaine distance, placées l'une au-dessus de l'autre. On a assuré que la mosaïque inférieure remontait au temps de Sylla; ce qui fournirait une nouvelle preuve que l'origine de la ville de Lyon est bien antérieure à la colonie conduite par Plancus. La mosaïque supérieure est belle; elle a été, en partie, transportée dans le Palais des arts. Au-dessous de ces deux monuments était un pavé, à peu près dans le genre

de celui de la ville, et au-dessous du pavé un lit de sable. Un canal, de construction romaine, conduisait des eaux de source qui sont encore employées à l'avantage des habitants.

Dans les fondations d'une partie de l'ancien édifice, on a trouvé une plaque en cuivre gravée, indiquant le nom et les armes de l'abbesse (Mme de Moyriat), sous l'administration de laquelle la construction avait eu lieu, et l'époque de la fondation (1754). M. Artaud a mis cette médaille sous les yeux de l'Académie. Dans les fouilles du jardin, il a reconnu aisément les vestiges de la naumachie antique qu'on soupçonnait avoir existé dans cet emplacement. Une heureuse interprétation des lettres gravées sur des pierres disposées autour de l'enceinte, a désigné [redacted]

Fulmineis Rhodanus quà se fugat incitus undis,
Quàque pigro dubitat flumine mitis Arar,
Lugdunum jacet, antiquo novus orbis in orbe,
Lugdunumve vetus orbis in orbe novo;
Quod nolis, alibì quæras; hìc quære quod optas:
Aut hìc aut nusquàm vincere vota potes (1).

J. C. Scal.

Lugduni, quodcumque potest dare mundus, habebis;
Plura petas, hæc urbs et tibi plura dabit.

(André Falconnet, de Lyon).

La révolution avait fait disparaître cette inscription. M. Petit proposa, le 20 floréal an XI (10 mai 1803), d'engager l'autorité à la faire replacer. On fit observer que ces vers latins n'avaient ni le mérite d'une antiquité précieuse, ni peut-être celui du bon goût; et une commission, composée de MM. Delandine, Dubois et Petit, fut chargée 1° d'examiner s'il convenait de les rétablir; 2° de proposer, dans le cas contraire, une autre inscription qui pourrait renfermer quelques traits relatifs à des événements plus récents.

La commission n'avait pas fait son rapport, lorsque M. le comte Fay de Sathonnay, maire de la ville, écrivit à l'Académie en ces termes :

« Lyon, le 28 juin 1808.

« Messieurs,

« Quelques personnes ont manifesté le désir de voir

(1) *Jul. Cæs. Scaligeri urbes*, au mot *Lugdunum*, dans ses *Poemata*, 1574, *in*-8° tom. 1, pag. 394.

[redacted]

replacer dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, les six vers que le poète Scaliger avait consacrés à l'éloge de Lyon; au moment où le peintre s'occupait à les tracer, il s'est élevé des doutes sur la manière dont il convenait de les diviser.

« Comme l'emplacement, qui leur est destiné, n'offre pas la dimension nécessaire pour recevoir la ligne du vers dans toute sa longueur, la question est de savoir s'il faut briser le vers de cette manière :

Fulmineis Rhodanus quà
Se fugat incitus undis,

Ce qui donne pour chaque table trois vers complets, ou de les faire suivre d'une table à l'autre, en exigeant que l'œil franchisse l'espace qui les sépare. C'est ainsi qu'ils étaient précédemment inscrits :

[redacted]



ques personnes de lire encore sur l'une des façades de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les vers de Scaliger qu'on y lisait autrefois, quoique ces vers soient bien loin d'avoir aucun mérite du côté du style ou de la pensée.

« La même raison ne paraît-elle pas lever toute incertitude sur la manière de les écrire? C'est comme accessoire primitif d'un monument qu'on les rétablit aujourd'hui; il faut donc les écrire tels qu'ils étaient, c'est-à-dire au nombre de huit, quoique les deux derniers ne fussent pas du même auteur; chaque vers sur une même ligne, quoique brisée par un panneau intermédiaire; la ponctuation, les lettres, leur dimension, leur position, conformes en tout à l'ancien état, quoique le goût moderne préfère des formes plus antiques, mais qui n'étaient point usitées alors; enfin, et en dernière ligne, les initiales du nom de Jules Scaliger, et surtout l'année où l'inscription fut placée pour la première fois, afin qu'on ne puisse pas attribuer à notre siècle les défauts du choix et de la disposition. C'est par là seulement qu'on peut sauver toutes les inconvenances, en forçant la pensée du lecteur à remonter jusqu'à l'époque où le monument et l'inscription commencèrent à exister ensemble.

« Quant à la question isolée : s'il vaut mieux écrire chaque vers en deux lignes, ou en une seule, elle est décidée par une considération particulière, si l'on se borne à six vers. Il n'est pas admissible de commencer par un vers alexandrin sur la première table, et par un petit vers sur la seconde. Si l'on rétablit les huit vers, chacun en deux lignes, on ne fera guère qu'échanger un défaut contre un autre défaut. Et celui-ci présente encore, au milieu d'un édifice où tout est grand, quelque chose de rétréci, de contraint; tandis que l'autre paraît une liberté audacieuse, qui, à défaut d'espace continu, franchit les intervalles, et force l'œil à les franchir. Défaut pour défaut,

cette singularité est d'un plus grand genre, plus remarquable; et comme elle appartient à des temps antérieurs, c'est un de ces traits qu'il ne faut pas effacer.

« Tel a été, Monsieur, l'avis unanime de l'Académie, dans une de ses séances les plus nombreuses, etc. »

Les huits vers qui ont donné lieu à cette correspondance, étaient, avant la révolution, inscrits à la suite les uns des autres, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, sur deux pietres symétriques et carrées, appliquées au mur de la chapelle. Chacune de ces pierres contenait quatre vers, sans distinction d'auteurs; c'est-à-dire qu'on attribuait les deux derniers à Scaliger. On avait fait aux siens deux changements assez maladroits. Le mot *flumineis*, qui est un pléonasme, remplaçait l'épithète expressive de *fulmineis*

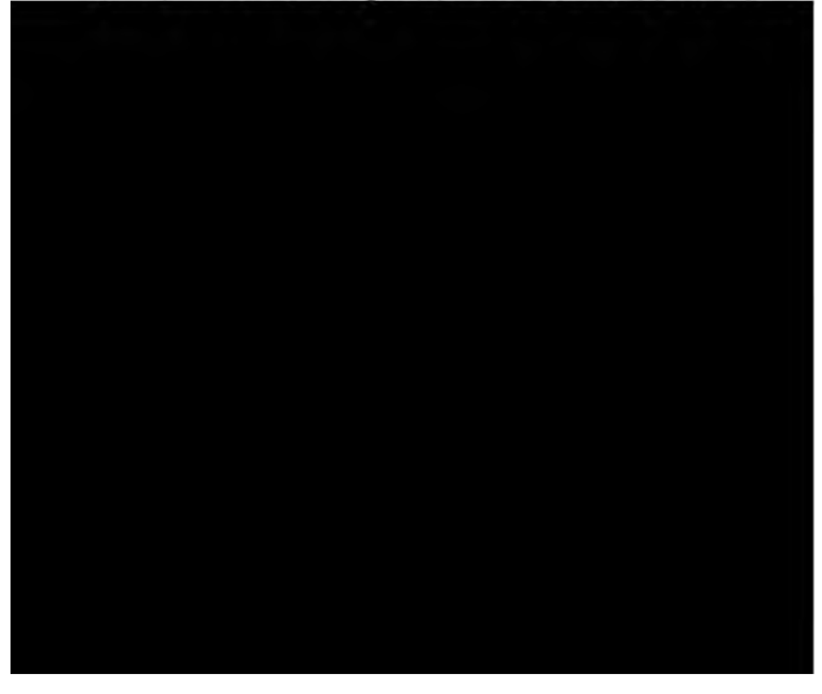
encore que les individus, que le tombeau de notre fondateur est placé sur le haut promontoire de Gaëte comme pour être en spectacle à toute la terre.

Mais l'inscription que le général Duhesme avait fait parvenir semblait inexacte en plusieurs points ; on lui demanda de nouveaux éclaircissements qu'il ne put adresser. M. Thierri, autre associé, donna, par un second plan, la certitude de l'erreur. On chargea MM. Tabard et Picard de solliciter M. le Maire de la ville de faire modéler l'inscription qui semblait la moins défectueuse, et de laquelle il résultait que Plancus ne vint point de Gaëte à Turin, mais bien de Gaëte à *Raurac*, près de Bâle, qui était le lieu où il amenait une colonie ainsi qu'à Lyon, sans qu'il fût question des Viennois. Quant à l'origine de Lyon, le procès n'est pas jugé en dernier ressort. M. Tabard pense qu'elle est due à Plancus; on a vu, dans le chapitre précédent, que M. Guerre la croit beaucoup plus ancienne que ce romain. C'était aussi l'opinion de M. Delandine. Sans prononcer entr'eux, je penche, il faut l'avouer, pour l'avis de M. Guerre; parce que Plancus amena une colonie à Lyon, seul fait constant, et qu'on ne peut amener des colonies dans une ville qui n'existe pas. C'est, au reste, le lieu de rappeler qu'en 1820, M. Girault, correspondant de Dijon, décrivit à l'Académie un tombeau qui venait d'être découvert à Savigni-sur-Beaume, et qui renfermait la dépouille de la femme de Munatius Plancus, à côté de laquelle s'était fait ensevelir vi-

vante sa fille de chambre, âgée de trente ans. Quant à l'inscription de Gaëte, tant de fois et si mal copiée, je répète le vœu que ce premier monument de notre histoire soit détaché de la muraille en ruines où il est incrusté et où il périra bientôt, pour venir se placer dans notre Muséum (1).

Voyons maintenant si d'autres monuments ne jetteront pas pour nous plus de lumières sur les traces de l'antiquité, et faisons l'inventaire de ses débris.

Commençons par le quartier de Saint-Just, qui fut particulièrement habité par ces Romains nos prétendus aïeux. En 1819, M. Artaud communiqua une notice sur un *Sigillum* antique trouvé hors la porte de Trion, et représentant d'un côté la tête de



vale d'Athènes, M. Artaud proposa à l'Académie de changer son cachet, alors en usage, contre celui qu'il mettait sous ses yeux. Cette proposition n'a pas été adoptée, et M. Artaud lui-même a présenté plus tard d'autres dessins pour le cachet académique.

L'année suivante, le même académicien lut un Mémoire sur une inscription taurobolique découverte à St-Just. Cette inscription avait été aperçue sur une pierre qui servait d'auge à un puits dans le jardin de M. Donat. L'auteur la reproduisit en entier dans une planche gravée par lui et jointe à sa dissertation. Elle rappelle un sacrifice taurobolique fait par les Dendrophores de Lyon pour les divinités de l'empereur, le 15 des calendes de juillet. M. Artaud réunit tous les détails qui se rapportaient à cette inscription et à l'autel sur lequel elle est placée. Il entra ensuite dans quelques explications sur le règne cruel de l'empereur Commode à qui ce petit monument fut élevé, sur la fête de Cybèle qui était l'une de ses divinités, et sur les Dendrophores qui portaient, à cette fête, la branche de pin, emblême d'Atys, jeune amant de la mère des Dieux.

Deux autres monuments découverts à St-Just sont le sujet de Mémoires composés par M. Mongez qui appartenait à Lyon par sa naissance et par son association académique. Le premier monument est une inscription dont la date seule est remarquable. Cette inscription fait naître quelques observations sur l'orthographe du temps où elle fut gravée, et qui

paraît être le troisième siècle de l'ère chrétienne. Elle présente aussi le vrai nom du consul de l'époque sur lequel les auteurs varient, et démontre l'antique justesse du *Comput ecclésiastique ;* ce qui tient absolument à deux mots et fait voir que les connaissances archéologiques, ravalées par les esprits superficiels, exaltées par les érudits, sont d'un prix réel pour l'histoire, quand elles sont éclairées par une critique judicieuse que l'imagination n'égare pas.

Le second Mémoire de M. Mongez est relatif à la citerne appelée *Conserve de vin*, existante dans la maison de l'*Antiquaille*. D'après l'auteur, on a tort de croire que cette citerne fut destinée à contenir du vin. Cette fausse indication se tirait de la couleur

[redacted]

ont pour objet l'orthographe et la prononciation de la langue grecque.

Des hauteurs de St-Just et de St-Irénée, descendons à St-George et aux Étroits. En 1811, on enlevait des terres, auprès du chemin des Étroits, sur la rive droite de la Saône, au pied de la montée St-Laurent, pour les faire servir au remblai de l'île Perrache. Dans ces fouilles faites sans intention, on découvrit quelques monuments antiques qui furent déposés au Musée. Il résulte de l'examen attentif qui en fut fait par M. Artaud, et des rapprochements historiques auxquels l'académicien se livra, que l'emplacement dans lequel ils ont été trouvés, était vraisemblablement un cimetière romain. C'était là qu'une partie du peuple-roi, après avoir dominé sur la terre, avait érigé quelques petits monuments sur les limites des deux mondes. Le Mémoire lu à l'Académie par M. Artaud, relativement à cette découverte et à quelques autres, a été imprimé.

Quelques années plus tard, on trouva dans l'ancienne Commanderie de St-George :

1° Une inscription tumulaire sur un monument élevé par C. Julius Saturnianus, chef des Nautes du Rhône, à l'un de ses confrères. A cette occasion, M. Artaud donna quelques explications sur le cours du Rhône vers l'époque où le monument paraît avoir été placé, ainsi que sur l'emploi des Nautes. Suivant les uns, ce n'était que de simples conducteurs de bateaux, faisant usage sans doute de l'instrument en

[redacted]

fer qui fut trouvé dans le Rhône en 1819, et que M. Artaud regarde comme ayant dû servir au gouvernail d'une barque ; suivant les autres, les Nautes étaient de principaux commerçants sur le fleuve. Nous verrons ce qu'en pense M. Cochard dans son *Histoire du commerce de Lyon*. Deux inscriptions lues, en 1817, par M. Artaud, dans les arênes de Nîmes, semblent, en attendant, confirmer la dernière opinion, et faire considérer les Nautes de Lyon, comme entrepreneurs de la navigation du Rhône, au temps des Romains. Cet avis, au surplus, est partagé par M. Mongez, qui prit connaissance de l'inscription de Saturnianus, et de la suivante. Celle qui est relative aux mariniers du Rhône, *Nautæ Rhodanici*, lui paraît une inscription votive.

[redacted]

manderie St-George, et nous voilà tout près du fameux temple d'Auguste ou de l'église d'Ainay. C'est à deux cents pas du lieu où s'élevait ce temple, dans le jardin d'un pharmacien (M. Macors), que fut découverte, en 1806, la grande mosaïque représentant les jeux du cirque. Elle était à 1 mètre (3 pieds) de profondeur, sous un lit de terre végétale, sans indices de ruines. Il paraît qu'elle avait été recouverte, avec intention de la conserver. On a remarqué, à la surface, une légère couche de gravier rougeâtre; et, par-dessus, un rang de débris de tuiles romaines à rebords.

On conçoit bien que cette antiquité précieuse fixa vivement l'attention publique, et fit naître plusieurs Mémoires académiques. M. Delandine présenta le premier ses conjectures sur l'origine et la destination du grand tableau en pierres. Il attribua cette mosaïque à la demeure de Ligurius, intendant des jeux, à Lyon, et souverain pontife du temple d'Auguste, demeure qui ne devait pas être éloignée du temple. Ligurius donna des jeux de cirque à toutes les corporations de la ville, qui, en reconnaissance, lui firent graver une inscription que nous possédons encore, où se lisent ces mots : *Ludos circenses dedit.* La mosaïque consacre le souvenir de ces jeux; elle présente la figure d'un carré long. La partie principale du tableau est entourée de différents dessins et d'une frise qui lui sert de cadre; elle a, ce cadre compris, 14 pieds 9 pouces de longueur et 9 pieds de largeur.

Le Mémoire de M. Delandine fut publié. MM. Gay, architecte de la ville, et Querville, architecte de M. Macors, publièrent aussi des observations sur le même sujet ; ils ne contredirent pas l'opinion de l'académicien sur les points principaux, et M. Artaud la partagea dans la première description imprimée *in*-8°. Il en fit imprimer une seconde *in-folio*, à la tête de laquelle il a placé la figure de la mosaïque dessinée et gravée par lui-même avec une scrupuleuse exactitude. C'est là seulement qu'on peut la voir dans l'état où elle a été trouvée ; car, sous l'administration et par les soins de M. le baron Rambaud, maire, ce beau monument a été transporté dans la grande salle du Musée, à St-Pierre, où M. Belloni l'a restauré. D'autres mosaïques, d'une [redacted]

s'y rapportent, permettra de réaliser ce vœu qui paraît avoir été dans les intentions du donateur.

En creusant les fondations d'une chapelle à côté de l'église d'Ainay, on a découvert, en 1829, une autre mosaïque, décrite par M. Artaud. Il paraît impossible d'en opérer le transport. Tous les jours, pour ainsi dire, on trouve de pareils monuments, et telle est souvent la situation financière de la ville que, bien que le don en fût fait volontiers au Musée par les propriétaires, il n'est pas possible d'acquitter les frais de déplacement, et les vénérables traces de l'antiquité disparaissent; car il me répugne de supposer négligence ou mauvaise volonté.

Quittons le temple d'Auguste et le palais de Ligurius; remontons la Saône, traversons la rue des Bouchers et la rue Ste-Catherine; parcourons un instant le Jardin-des-Plantes, à la Déserte, et nous nous arrêterons à l'Hôtel-de-Ville pour y terminer les travaux académiques, dans nos dernières années, relativement aux monuments et aux inscriptions, en faisant remarquer, sans prétentions et sans regrets, qu'il serait peut-être convenable que la rédaction des inscriptions modernes fût confiée à l'Académie, comme elle l'était autrefois.

Le 7 mars 1815, l'Académie apprit par M. Artaud qu'il existait une pierre tumulaire au coin de la rue des Bouchers. L'inscription qu'elle porte n'est pas recommandable par son antiquité; mais elle n'en intéresse pas moins la Compagnie et la ville. C'est

[redacted]

l'épitaphe du Président de Bellièvre, né dans la paroisse de St-Pierre-Levieux, qui fut, dans le 16e siècle, un des fondateurs de la première Société académique de Lyon. Le propriétaire de la maison où se trouve cette épitaphe étant un avocat, par conséquent un ami des lettres, la cession de ce petit monument au Musée n'a pas tardé à s'effectuer.

Une inscription véritablement antique avait été découverte, le 25 mars 1780, dans les fondations de la maison Imbert, rue Ste-Catherine. M. Tabard en avait offert, à cette époque, le relevé exact; il y avait joint une explication qui devint un sujet de dissertation, où divers sentiments se manifestèrent sur l'époque historique à laquelle l'inscription se rapporte. En 1806, M. Mongez voulut résoudre de nou-

[redacted]

Le monument offre une longue inscription surmontée d'une statue de Jupiter dont on n'a trouvé que la tête. Les archives de l'Académie contiennent des Mémoires qu'ont rédigés à ce sujet MM. Geoffroy, avocat; Dupuy, secrétaire de l'Académie des inscriptions, et l'abbé Bourdelin, ainsi qu'un rapport de M. l'abbé Mongez. Il n'est pas étonnant que les opinions des érudits ne soient pas toujours d'accord sur quelques vestiges d'antiquité, parce que la plupart des inscriptions n'offrent qu'une lueur incertaine pour percer la nuit des temps. Les décisions des antiquaires sont parfois aussi aventureuses que celle des médecins.

Les fouilles qui ont eu lieu, en 1819 et 1820, dans l'emplacement de l'ancien monastère des religieuses de la *Déserte*, soit pour la disposition du Jardin-des-Plantes, soit pour les fondations de l'un des pavillons, à droite de l'entrée de ce jardin, ont produit des résultats plus intéressants. MM. Artaud et Flachéron les ont fait connaître.

Deux mosaïques antiques étaient, à une certaine distance, placées l'une au-dessus de l'autre. On a assuré que la mosaïque inférieure remontait au temps de Sylla; ce qui fournirait une nouvelle preuve que l'origine de la ville de Lyon est bien antérieure à la colonie conduite par Plancus. La mosaïque supérieure est belle; elle a été, en partie, transportée dans le Palais des arts. Au-dessous de ces deux monuments était un pavé, à peu près dans le genre

de celui de la ville, et au-dessous du pavé un lit de sable. Un canal, de construction romaine, conduisait des eaux de source qui sont encore employées à l'avantage des habitants.

Dans les fondations d'une partie de l'ancien édifice, on a trouvé une plaque en cuivre gravée, indiquant le nom et les armes de l'abbesse (Mme de Moyriat), sous l'administration de laquelle la construction avait eu lieu, et l'époque de la fondation (1754). M. Artaud a mis cette médaille sous les yeux de l'Académie. Dans les fouilles du jardin, il a reconnu aisément les vestiges de la naumachie antique qu'on soupçonnait avoir existé dans cet emplacement. Une heureuse interprétation des lettres gravées sur des pierres disposées autour de l'enceinte, a désigné

Fulmineis Rhodanus quà se fugat incitus undis,
Quàque pigro dubitat flumine mitis Arar,
Lugdunum jacet, antiquo novus orbis in orbe,
Lugdunumve vetus orbis in orbe novo;
Quod nolis, aliìi quæras; hìc quære quod optas:
Aut hìc aut nusquàm vincere vota potes (1).

J. C. Scal.

Lugduni, quodcumque potest dare mundus, habebis;
Plura petas, hæc urbs et tibi plura dabit.

(André Falconnet, de Lyon).

La révolution avait fait disparaître cette inscription. M. Petit proposa, le 20 floréal an XI (10 mai 1803), d'engager l'autorité à la faire replacer. On fit observer que ces vers latins n'avaient ni le mérite d'une antiquité précieuse, ni peut-être celui du bon goût; et une commission, composée de MM. Delandine, Dubois et Petit, fut chargée 1° d'examiner s'il convenait de les rétablir; 2° de proposer, dans le cas contraire, une autre inscription qui pourrait renfermer quelques traits relatifs à des événements plus récents.

La commission n'avait pas fait son rapport, lorsque M. le comte Fay de Sathonnay, maire de la ville, écrivit à l'Académie en ces termes :

« Lyon, le 28 juin 1808.

« Messieurs,

« Quelques personnes ont manifesté le désir de voir

(1) *Jul. Cæs. Scaligeri urbes*, au mot *Lugdunum*, dans ses *Poemata*, 1574, *in*-8° tom. 1, pag. 394.

replacer dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, les six vers que le poète Scaliger avait consacrés à l'éloge de Lyon; au moment où le peintre s'occupait à les tracer, il s'est élevé des doutes sur la manière dont il convenait de les diviser.

« Comme l'emplacement, qui leur est destiné, n'offre pas la dimension nécessaire pour recevoir la ligne du vers dans toute sa longueur, la question est de savoir s'il faut briser le vers de cette manière :

Fulmineis Rhodanus quà
Se fugat incitus undis,

Ce qui donne pour chaque table trois vers complets, ou de les faire suivre d'une table à l'autre, en exigeant que l'œil franchisse l'espace qui les sépare. C'est ainsi qu'ils étaient précédemment inscrits :


Fulmineis Rhodanus quà se fugat incitus undis.

ques personnes de lire encore sur l'une des façades de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les vers de Scaliger qu'on y lisait autrefois, quoique ces vers soient bien loin d'avoir aucun mérite du côté du style ou de la pensée.

« La même raison ne paraît-elle pas lever toute incertitude sur la manière de les écrire? C'est comme accessoire primitif d'un monument qu'on les rétablit aujourd'hui; il faut donc les écrire tels qu'ils étaient, c'est-à-dire au nombre de huit, quoique les deux derniers ne fussent pas du même auteur; chaque vers sur une même ligne, quoique brisée par un panneau intermédiaire; la ponctuation, les lettres, leur dimension, leur position, conformes en tout à l'ancien état, quoique le goût moderne préfère des formes plus antiques, mais qui n'étaient point usitées alors; enfin, et en dernière ligne, les initiales du nom de Jules Scaliger, et surtout l'année où l'inscription fut placée pour la première fois, afin qu'on ne puisse pas attribuer à notre siècle les défauts du choix et de la disposition. C'est par là seulement qu'on peut sauver toutes les inconvenances, en forçant la pensée du lecteur à remonter jusqu'à l'époque où le monument et l'inscription commencèrent à exister ensemble.

« Quant à la question isolée : s'il vaut mieux écrire chaque vers en deux lignes, ou en une seule, elle est décidée par une considération particulière, si l'on se borne à six vers. Il n'est pas admissible de commencer par un vers alexandrin sur la première table, et par un petit vers sur la seconde. Si l'on rétablit les huit vers, chacun en deux lignes, on ne fera guère qu'échanger un défaut contre un autre défaut. Et celui-ci présente encore, au milieu d'un édifice où tout est grand, quelque chose de rétréci, de contraint; tandis que l'autre paraît une liberté audacieuse, qui, à défaut d'espace continu, franchit les intervalles, et force l'œil à les franchir. Défaut pour défaut,

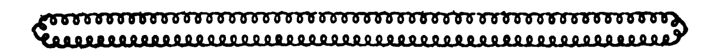


cette singularité est d'un plus grand genre, plus remarquable; et comme elle appartient à des temps antérieurs, c'est un de ces traits qu'il ne faut pas effacer.

« Tel a été, Monsieur, l'avis unanime de l'Académie, dans une de ses séances les plus nombreuses, etc. »

Les huits vers qui ont donné lieu à cette correspondance, étaient, avant la révolution, inscrits à la suite les uns des autres, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, sur deux pierres symétriques et carrées, appliquées au mur de la chapelle. Chacune de ces pierres contenait quatre vers, sans distinction d'auteurs; c'est-à-dire qu'on attribuait les deux derniers à Scaliger. On avait fait aux siens deux changements assez maladroits. Le mot *flumineis*, qui est un pléonasme, remplaçait l'épithète expressive de *fulmineis*

colonel de gendarmerie dans cette ville, a composé et publié, et qu'il a dédié à l'Académie dont il est associé. Six de ces lettres sont relatives aux aqueducs dont les vestiges majestueux annoncent la puissance qui les fit construire. L'auteur a emprunté à l'architecte Delorme quelques inexactitudes que M. Cochard a relevées.



IIe SECTION.



COMMERCE ET MANUFACTURES.

Cette seconde section de la quatrième partie de mon ouvrage, contiendra trois chapitres. Le premier présentera l'histoire du commerce de Lyon, puisée par extrait dans les Mémoires de M. Cochard; le second réunira quelques vues sur le commerce; et le troisième, sur les manufactures. Ils se composeront tous de l'analyse de travaux académiques.

CHAPITRE PREMIER.

HISTOIRE DU COMMERCE DE LYON.

C'est avec modestie que M. Cochard a intitulé son

ouvrage, qui est encore en porte-feuille : *Essais historiques sur le commerce de Lyon*. Comme ce manuscrit assez volumineux n'a pas été déposé dans les archives de l'Académie, je ne puis qu'en offrir ici, d'après les procès-verbaux, un sommaire bien imparfait.

Plancus avait fondé Lyon, vers l'an de Rome 710, sur le plateau de Fourvières et de St-Just : telle est, du moins, l'opinion de M. Cochard. Les Viennois, qui commerçaient déjà avec les colonies grecques établies à Marseille, et avec d'autres parties de la Gaule, vinrent se réfugier à Lyon, quand ils furent chassés de leur cité par les Allobroges. Leur industrie, et la facilité des communications par le

[redacted]

luxe, étendirent les opérations du commerce. Soixante des nations, qui fréquentaient les marchés de cette ville, contribuèrent aux frais du temple, ou autel qui fut élevé, en reconnaissance des bienfaits d'Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. C'est là que Caligula institua par la suite les combats d'éloquence, et dès lors ce quartier paraît avoir été très habité. L'empereur Claude, qui était né à Lyon, y fit plusieurs séjours; il lui donna le titre de *colonie romaine;* il imposa son nom à cette nouvelle colonie, et exempta d'impôts les habitants : ce qui attira les hommes industrieux des autres contrées.

Le commerce, que ces circonstances faisaient fleurir, éprouva une ruine presque totale par l'incendie de la ville, sous l'empereur Néron. Les guerres civiles retardèrent ensuite l'époque de sa restauration. Trajan fit bâtir, sur le plateau de Fourvières, le *Forum*, destiné à tenir des foires et à servir de tribunal pour l'exercice de la justice. On croit que les ruines de ce monument furent employées, dans la suite, à la construction de la basilique de St-Jean et de l'église de Fourvières. Sous les règnes d'Adrien, d'Antonin-le-Pieux et de Marc-Aurèle, les négociants de la Grèce et de la Syrie commencèrent à fréquenter les marchés de Lyon, et plusieurs vinrent s'établir dans cette ville. C'est par eux que la religion chrétienne pénétra dans les Gaules : nous leur devons donc nos premiers évêques Pothin et Irénée. La fin du 2e siècle fut marquée par une nouvelle calamité. Sévère, vain-

queur d'Albin qui lui disputait l'empire, fit passer au fil de l'épée le plus grand nombre des citoyens de Lyon, qui avaient soutenu le parti de son compétiteur ; il détruisit et leurs monuments et leurs richesses. La ville commençait à renaître sous Constantin et ses successeurs ; mais les guerres, les révoltes, qui déchirèrent l'empire, ne lui permettaient pas de reprendre son ancien éclat. Les Gaules furent soustraites à la domination des Romains, et Lyon, vers le milieu du 5e siècle, devint la capitale du premier royaume de Bourgogne.

Tel est le précis de l'histoire du commerce de Lyon, sous les empereurs romains ; mais avant de terminer cette partie, M. Cochard revient, dans des



state par un grand nombre d'épitaphes qu'il rapporte en recherchant, en second lieu, quelles étaient la nature du commerce et les corporations qui s'y livraient.

Parmi les épitaphes, les unes attestent que tels citoyens de Lyon faisaient le commerce des vins, ou des huiles de la Bétique; les autres, qu'il y avait des corps de nautonniers, de voituriers, de peseurs; celui des nautonniers surtout paraît avoir été investi de la plus haute considération. Ce n'étaient pas de simples conducteurs de bateaux; tantôt ils équipaient de petites flottes pour écarter les pirates, tantôt ils étaient chargés du transport du sel dont les empereurs s'étaient réservé la vente; d'autres fois c'étaient de véritables armateurs, qui chargeaient et voituraient pour eux-mêmes toutes sortes de marchandises. Le corps des utriculaires ne paraît pas avoir été ni moins nombreux, ni moins puissant; mais les antiquaires ne sont point d'accord sur la signification de ce mot : les uns voulant qu'il signifie des bateliers, ayant des nacelles à ventre large comme une cornemuse; d'autres entendant par ce mot ceux qui voituraient les huiles ou les vins dans des outres.

Les épitaphes recueillies par M. Cochard prouvent encore que Lyon faisait le commerce des toiles, des chanvres, de l'orfévrerie, de la verrerie, du fer, de la librairie, des fruits secs, des bestiaux, etc. Il est d'autant plus utile de rapprocher tous ces monuments des diverses natures de commerce exercées à

Lyon dans les temps anciens, que les auteurs en ont peu parlé. On lit dans ces auteurs que Lyon est la métropole des Gaules, le grenier de Rome, la première ville de commerce ; que la vertu, naturalisée parmi ses négociants, est comme le lait de leur enfance ; mais les inscriptions seules peuvent nous donner des connaissances plus particulières. Les savants et les administrateurs doivent donc réunir tous leurs moyens pour arracher du sein de la terre les inscriptions qu'elle recèle encore, et pour mettre à l'abri de la destruction celles qui ont été découvertes.

La première partie de l'*Essai historique* est terminée par quelques recherches sur le culte que les Lyonnais rendaient à Mercure, Dieu du commerce.

Dans la seconde partie, l'auteur suit les vicissi-



chard, commencèrent ces pénibles travaux, ces longs et périlleux voyages du commerce maritime qu'entreprennent deux fois par an *les intrépides navigateurs de Marseille, fille de Phocée, avec les fins drapiers, et les habiles droguistes et teinturiers de la cité lyonnaise.* »

A peu près dans le même temps, Lyon secoua la domination temporelle de ses archevêques ; et les habitants, réunis en assemblées de communes, adoptèrent le régime municipal. Cette révolution fut heureuse, parce qu'elle se liait aux vues générales du gouvernement que nos rois eux-mêmes avaient adoptées. Elle produisit le double effet de briser les entraves de l'industrie et d'accroître son activité par le courage qu'inspirent les succès.

Après l'établissement des communes, qui affaiblit le régime féodal et accrut l'autorité royale, l'industrie et la population augmentèrent dans les grandes villes, et notamment à Lyon, où s'établirent dès lors des manufactures de draps, très importantes. Les troubles de l'Italie avaient déjà attiré dans cette cité une foule d'étrangers qui donnèrent plus d'étendue et d'activité aux opérations de la banque, introduites précédemment par les Juifs. Le 14e siècle vit affluer à Lyon les princes de plusieurs cours de l'Europe, qui, à divers intervalles, y signèrent des traités de paix ou d'alliance. Un pape fut sacré dans nos murs. Le concile, tenu à Vienne, attira dans Lyon un grand nombre de prélats étrangers. Les rois de Savoie y

[redacted]

fondèrent le monastère des Célestins. Toutes ces causes de prospérité furent, il est vrai, contrebalancées par les incursions des écorcheurs et des tard-venus, par une peste, par la détention du roi Jean en Angleterre. Cependant le commerce était parvenu au point que le corps municipal fut en état de fournir, pour le rachat du roi, une somme de 4,535 florins. Les Juifs, au prix de quelques sacrifices, obtinrent une tolérance qui tourna au profit du négoce. Plusieurs mines commencèrent à être exploitées aux environs de Lyon; et en même temps, outre les manufactures de draps, s'accrurent et se perfectionnèrent les établissements de chapellerie, de teinture, de cordages, de blanchisseries, de lainages et de toileries; en sorte que dans le courant, et avant la fin

[redacted]

nement! Lyon devint alors le centre d'un commerce toujours croissant, et l'asile des familles étrangères qui emportaient leurs fortunes loin du théâtre des persécutions. Les Florentins, les Lucquois, les Génois, les Allemands, vinrent en foule vivifier, par leurs trésors, les sources de notre prospérité; ils donnèrent à la banque une activité sans bornes. Leurs vaisseaux couvrirent les mers, et rendirent tributaires de l'industrie de ces peuples toutes les parties du monde. Ce fut pour notre commerce l'époque la plus brillante; mais alors n'avaient point germé ces préjugés funestes qui tendirent à dégrader la profession de négociant; qui inspirèrent à un père, enrichi par cette profession des gens égaux, la folle pensée qu'il pouvait donner à son fils un état plus noble. Par cette prétention chimérique dont la raison fit justice, même avant la révolution, notre commerce dégénéra de son ancien état. Privé des capitaux nécessaires, livré à des mains timides, ou à l'audace inexpérimentée, il languit par sa faiblesse ou se discrédite par ses chûtes. Il fallut que Voltaire vînt faire cette question aux peuples civilisés : *Lequel est le plus utile à l'État, d'un homme bien poudré qui sait précisément à quelle heure le Roi se lève ou se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou d'un négociant qui enrichit son pays, qui occupe les pauvres, qui donne de son cabinet des ordres à Surate, au Grand-Caire, et contribue au bonheur du monde?*

Mais avant que la question fût posée, les familles lyonnaises, enhardies par le succès des étrangers réfugiés dans nos murs, rivalisèrent avec eux et fondèrent des fortunes qui permirent dans la suite à leurs descendants d'occuper les premières places dans les armées, dans l'église, dans la magistrature et à la cour. Les progrès du commerce se prouvent par les établissements de bienfaisance dont les négociants furent en état de faire les frais, par le luxe immodéré des femmes, par la somptuosité des ornements, dans les temples, dans les salons particuliers et dans les fêtes publiques. Sur la fin du même siècle, le commerce en grand de l'épicerie et des denrées ouvre de nouvelles sources de richesses. Cette époque est celle, peut-être, où notre ville est parvenue au plus haut

[redacted]

tint une grande célébrité par quelques ouvrages, et par les charmes de son esprit, et dont la maison fut constamment le rendez-vous de ces hommes auxquels les facultés intellectuelles ont donné et donneront de tous temps la plus grande supériorité sociale. Les négociants alors ne regardaient pas l'étude des lettres et des sciences comme incompatible avec le commerce. C'est dans leur sein qu'ils cherchaient un noble délassement à leurs travaux ; et cette distraction valait bien celles que peuvent procurer nos cercles modernes, dont le moindre inconvénient est peut-être l'inutilité. M. Cochard a placé dans cette partie de son ouvrage plusieurs traits intéressants, tels que le mot sévère de Louis XI à un négociant ennobli, et le récit des honneurs que les Lyonnais rendirent en présence même de ce monarque à un duc de Lorraine, malheureux : honneurs qui forcèrent, en quelque sorte, le souverain à donner des marques d'intérêt et des secours effectifs à un prince qui s'était depuis long-temps attaché à sa cour, sans avoir rien pu obtenir.

Je ne suivrai point M. Cochard dans le tableau des établissements publics de bienfaisance qui existaient anciennement à Lyon, et de l'origine de ceux que la ville possède aujourd'hui ; une grande partie en est due sans doute aux succès du commerce. Je ne retracerai point avec lui tous les détails relatifs à l'exercice de l'importante profession de notaire dans les 14e, 15e et 16e siècles. Il est possible que

tous ces documents prennent une place naturelle et nécessaire dans l'*Essai historique sur le commerce*. Peut-être aussi l'auteur ne les a-t-il communiqués à l'Académie que comme des fragments de son immense collection de matériaux sur l'histoire de notre ville; mais je terminerai cette analyse, dont le sujet doit faire excuser l'étendue, par l'extrait de la quatrième partie du travail de M. Cochard. Il s'y livre à des considérations générales sur le commerce, sur son influence relative à la force et à la richesse des nations, sur le grand intérêt qu'ont tous les gouvernements à le favoriser et à le protéger. Après avoir puisé quelques-unes de ses preuves dans l'histoire de Carthage et le rôle qu'elle a joué dans le monde ancien, il cite l'exemple de l'Angleterre qui

L'auteur déduit ensuite les conséquences de ces principes pour le commerce de Lyon. Il rapporte avec raison l'origine et l'époque des progrès les plus rapides des manufactures de cette ville, des opérations les plus brillantes de sa banque, et enfin de tous les genres d'industrie qui y ont été successivement en vigueur aux 12e et 13e siècles, époque à laquelle les Florentins, les Lucquois et une foule de négociants italiens, quittant leur patrie pour échapper aux horreurs de la guerre civile, vinrent se fixer à Lyon où ils trouvèrent la liberté, la paix et la tranquillité si nécessaires aux arts et aux opérations commerciales.

C'est à ces industrieux étrangers que Lyon doit l'établissement de ses fabriques de soieries en tout genre, qui sont devenues dans la suite si florissantes, et qui ont été pour la ville et pour l'État la source de tant de richesses.

Mais cette situation brillante ne tarda pas à recevoir diverses atteintes par le concours et la succession d'un grand nombre de causes à la recherche desquelles l'auteur s'est particulièrement attaché. On ne peut que les énumérer ici rapidement. Ce sont les guerres civiles qui désolèrent la France sur la fin du 16e siècle; les impôts toujours croissants dont on accabla le commerce; les vexations qu'ils amenèrent à leur suite; les guerres extérieures devenues plus fréquentes d'après le système des armées adopté par tous les souverains de l'Europe; les douanes intérieures, connues d'abord sous le nom de *douane de*

[redacted]

Vienne et ensuite de *Valence*, la formation des compagnies exclusives pour le commerce de l'Inde et du Levant ; les persécutions dirigées contre les sectateurs de la religion prétendue réformée ; les suites de la révocation de l'édit de Nantes, laquelle fit émigrer tout à la fois les personnes, les talents, l'industrie et les fortunes ; la concurrence des fabriques étrangères, à l'établissement desquelles cette émigration donna la plus grande faveur ; les variations des monnaies, le système de Law, la manie réglémentaire et sa versatilité ; les maîtrises et jurandes, les prérogatives accordées aux corps ou communautés d'arts et métiers ; le renchérissement de la main-d'œuvre par la hausse successive des droits ou octrois municipaux, et enfin les effets connus de notre révolution. C'est



[redacted]

ments faits en Prusse, en Autriche, en Espagne, etc., qu'on a pu regarder moins comme l'introduction d'une industrie utile que comme une difficulté vaincue propre à flatter la vanité des gouvernements.

Toutes les causes, qui ont exercé leur influence sur la fabrique d'étoffes de soie, n'ont pas été moins funestes aux autres branches d'industrie que Lyon cultivait avec succès, telles que l'imprimerie, la chapellerie, la fabrication des cartes, etc. L'auteur en signale pour tous les résultats également fâcheux.

M. Cochard n'a pas soumis à l'Académie la partie de son *Essai historique*, qui s'applique aux deux derniers siècles ; ce n'en est pas, sans doute, la moins curieuse. L'administration, ainsi que le public, me paraissent avoir un égal avantage à la publication de tout l'ouvrage ; il se termine vraisemblablement par des considérations sur les causes de la prospérité dont la principale fabrique de Lyon a continué de jouir, malgré la concurrence étrangère et nationale, et à laquelle a beaucoup contribué l'introduction de nos soieries en Angleterre. Les bons esprits doivent rechercher sans cesse les moyens de soutenir et d'accroître, s'il est possible, la précieuse activité de cette fabrique. A cet égard, l'intérêt de l'État est fortement lié à l'intérêt de la cité. Il est, je crois, de nos jours, peu de souverains qui ne répètent avec Charles-Quint se considérant, suivant l'usage des monarques absolus, comme le propriétaire de son royaume : *Les gens de qualité me dépouillent ; les gens de let-*



tres m'instruisent; les marchands m'enrichissent. Il n'y a de changé, en France, que la première partie de cet adage; et si les gens de qualité n'y dépouillent plus les rois, ceux-ci doivent en rendre grâces au gouvernement représentatif : raison de plus, pour tâcher de constituer enfin ce gouvernement auquel l'homme social demande une sage liberté, mère du commerce et des arts.

oooooooooooooooooooooooooooooooooooooo

CHAPITRE II.

[redacted]

l'éloquence même, viennent éclairer les besoins du commerce, guider sa marche, étendre ses ressources, ouvrir ses débouchés et faciliter ses progrès.

Ainsi les Mémoires sur le commerce, lus à l'Académie par MM. Camille Pernon, Bruyset, Caminet, Mayeuvre, Bérenger et Régny, sont plutôt littéraires que scientifiques ; mais, quel qu'en soit le caractère, ils avaient, lorsqu'ils furent présentés, et quelques-uns d'entr'eux conservent encore, un objet d'utilité pour l'industrie et le négoce. Quant au Mémoire que M. Guillaud avait publié, avant d'être admis à l'Académie, sur les moyens d'améliorer les manufactures et le commerce, il est surtout remarquable par un fait qni intéresse l'histoire de Lyon et de la France, mais dont la sombre politique du gouvernement anglais a bien eu soin d'ensevelir les preuves. L'auteur attribue les désastres de notre ville au ministère britannique. Après avoir présenté des considérations générales, il ajoute : « Pour prouver que je suis « fondé dans cette accusation, je dois dire ici que, « dans les premiers jours de mai 1793, une maison « de banque de Londres écrivait à l'une de ses cor- « respondantes à Lyon, à peu près en ces termes : « *L'attachement que nous vous avons voué nous* « *oblige à vous faire part que notre Cabinet vient* « *d'arrêter la perte de votre ville ; profitez de cet* « *avis que vous pouvez regarder comme certain*, « *pour faire vos dispositions pour lesquelles nous* « *vous offrons nos services.* » Dans ses Mémoires,

pour servir à l'histoire de la ville de Lyon, M. l'abbé Guillon rappelle que M. Guillaud donne plusieurs autres notions semblables ; mais cette question tient peu à mon sujet.

Dans la séance présidée par le Ministre de l'intérieur, le 4 pluviose an X (24 janvier 1802), M. Pernon exposa ses vues sur le commerce. La situation de la France, à cette époque, et celle de Lyon surtout, en augmentaient l'importance. Par un heureux à-propos, l'auteur termina sa dissertation en rappelant au Ministre les avantages de l'établissement d'un Musée dans cette ville pour y perfectionner le goût, l'industrie et les manufactures. Il est fâcheux, pour le dire en passant, que cette institution n'ait [redacted]



au gouvernement par le Bureau consultatif de commerce de Lyon ; peut-être offrirait-il encore des idées utiles, pour la rédaction du traité qui doit un jour lier les deux peuples sous les rapports commerciaux. L'Espagne est du bien petit nombre des peuples de l'Europe qui sont restés neufs, sinon pour le commerce, du moins pour l'industrie et les manufactures, bien qu'elle ne semble étrangère aux arts, que parce qu'elle a renoncé à faire valoir ceux dont les traces se retrouvent empreintes entre celles des Goths et des Arabes. Des esprits éclairés et prévoyants peuvent donc rendre la situation de ce royaume précieuse pour ses voisins.

La nature, en plaçant Lyon sur deux grands fleuves, au sein de la France, entre la Méditerranée et l'Océan, semble avoir destiné cette ville à servir d'entrepôt à toutes les richesses commerciales du Nord et du Midi. D'immuables sentiments d'honneur, de délicatesse et de bonne foi, ont aussi distingué dans le commerce le peuple lyonnais, qui a justifié cette ancienne inscription de la Bourse : *Virtute duce, comite fortunâ*, et cette remarque plus ancienne encore que le prélat Ennodius faisait, au 6e siècle :

« *Et natus Rhodani lac probitatis habet.* »

Le monde sait que ce lait de la probité a conservé, pendant douze nouveaux siècles, toute sa pureté. Voilà des principes constants de splendeur et de prospérité, indépendamment de nos manufactures célèbres dont

le temps peut diminuer l'activité. En l'an X (1802), M. Bruyset traita de la régénération du commerce, sous le rapport principal de la circulation des marchandises ; son Mémoire fut livré à l'impression deux ans après, il reproduisit une de ses vues essentielles sur un entrepôt de denrées coloniales et autres, en franchise de droits. Cet ouvrage, publié par la Chambre de commerce, a déterminé l'établissement dont on a tant de raisons de se féliciter. Un autre travail de M. Bruyset eut pour objet, en 1807, le livre de M. J. B. Dubois, associé de l'Académie, ayant pour titre : *Du commerce français dans l'état actuel de l'Europe.*

La prospérité du commerce dépend de deux principes qui, tendant au même but, se contrarient sou-

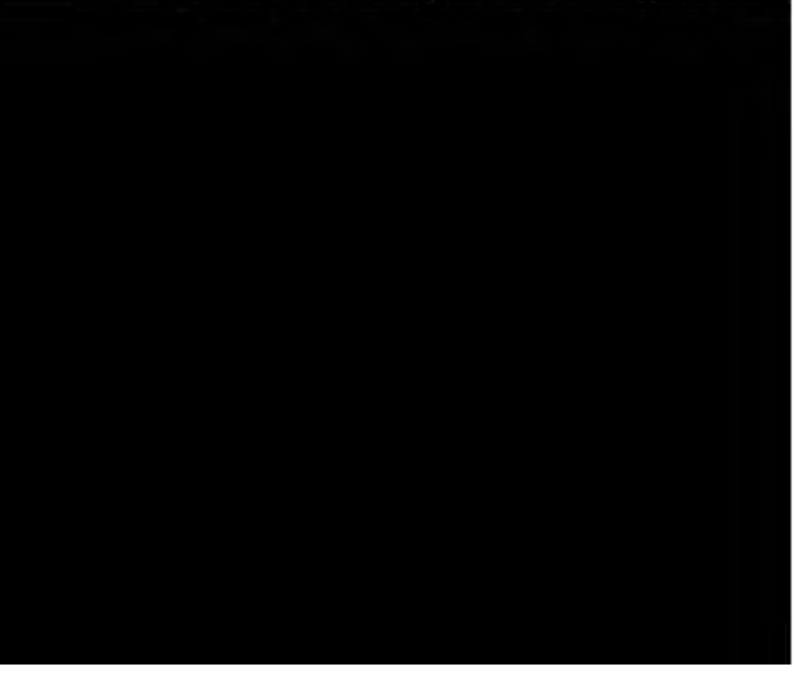


Un point sur lequel les deux principes de la splendeur commerciale se confondent, est l'extension de l'industrie. L'intérêt général comme l'intérêt particulier en reconnaissent la nécessité, et tous deux appellent les beaux-arts et les sciences au secours de l'industrie. Ce sujet, traité long-temps après par M. Mottet Degérando, l'avait d'abord été par M. Mayeuvre-Champvieux, dans la séance du 13 pluviose an IX (2 février 1801), et dans celle du 20 germinal an XII (10 avril 1804.) « L'homme, disait ce dernier académicien, tel qu'il est constitué par la civilisation, étendra ses facultés, accroîtra ses jouissances et par conséquent son bonheur, en cultivant les sciences et les arts, éléments devenus aussi nécessaires à l'âme que l'air l'est au corps qui lui sert d'enveloppe. S'il eût été possible à la métaphysique de pénétrer le secret de l'influence qu'exerce la culture de l'esprit sur le développement des affections de l'âme, rendu sensible dans la modification de la matière par la main des hommes, peut-être serions-nous moins étonnés de la perfection des chefs-d'œuvre de la Grèce; peut-être concevrions-nous pourquoi l'*Apollon du Belvédère* et la *Vénus de Médicis* n'ont pu sortir que de la main des Athéniens, de ce peuple le plus sensible, le plus spirituel, le plus lettré de l'antiquité, et que le peuple français représente à l'univers, paré, en outre, des vertus de Sparte et de Rome? La physique et la chimie ont découvert les propriétés des substances nouvelles dues à l'Amérique, et ont indiqué à l'industrie



les meilleurs moyens de les faire servir à notre luxe, à nos goûts, à nos jouissances. Toutes les sciences, à l'envi, ont éclairé les procédés des arts utiles et ont ainsi créé la science économique. »

Le vrai moyen de faire tourner les beaux-arts à l'avantage du commerce, c'est de les appliquer aux objets de nos besoins journaliers; parce que la plus grande consommation naît toujours des produits qui sont d'un usage habituel et commun. Une nation rivale n'a pas dû à une autre cause sa supériorité temporaire dans quelques branches d'industrie. Les manufactures prospèreront, si l'on imprime aux étoffes les traits, les formes nobles et gracieuses du beau idéal, et non des dessins sans goût, fruit de la mode et d'une fantaisie grotesque. Pour régénérer les arts utiles, il



gocians entre eux soient clairs, fixes et bien déterminés. De là résultait le besoin du Code de commerce que la France a obtenu, et dont les dispositions sont heureuses et sages, bien que cette partie de notre législation réclame quelques modifications et quelques additions. Une commission composée de membres du Tribunal et de la Chambre de commerce de Lyon, ayant, par l'organe de M. Caminet, soumis à l'Académie le projet du Code, la Compagnie demanda sur ce sujet un rapport à MM. Delandine, Bérand et Tabard, le 4 brumaire an XI (26 octobre 1802).

Dès que la législation a réglé, autant qu'il dépend d'elle, les intérêts commerciaux, c'est à l'administration générale et locale qu'il appartient d'accroître les relations et de faciliter les opérations du négoce. Les économistes croyaient avoir tout dit par *laissez faire et laissez passer*. La dernière partie de l'axiôme est surtout d'une application difficile, dans la situation actuelle de l'Europe. Pour passer librement il faudrait des mers, des routes et des canaux sans obstacles, et il ne faudrait pas des frontières ou des douanes.

Ennemi de la guerre qui engendre le despotisme et la barbarie, le commerce, civilisant le monde, demande donc au gouvernement la liberté constante des mers, la multiplication et le bon entretien des routes et des canaux, la suppression des droits ou de justes proportions dans les tarifs de douane. Il demande des

traités de commerce avec toutes les nations grandes ou petites, traités bien conçus et bien dirigés, en attendant la suppression générale des douanes, que les progrès universels de la société semblent devoir déterminer un jour. L'Académie n'est pas plus restée étrangère aux intérêts de ce genre qu'à toute autre partie de l'économie politique. Le 12 janvier 1808, M. Bérenger lut un Mémoire sur les bienfaits accordés par les empereurs romains à la ville de Lyon, et sur l'importance du croisement des routes dans cette ville pour y maintenir le roulage, l'entrepôt et la commission; ce Mémoire fut aussi présenté au Conseil général du département du Rhône, dont l'auteur faisait partie et qui le prit en grande considération. Il ne pouvait être question alors de ces chemins de fer et

bande et atténue les revenus du fisc. La France et l'Angleterre, parvenues au plus haut degré de l'industrie manufacturière, consentiraient peut-être sans inconvénients à l'entière suppresion de ces droits, s'ils ne formaient pas une des branches les plus importantes de leurs revenus, et si leur perception, mettant sur pied une armée de commis, ne fournissait pas la subsistance à une multitude de familles. Mais l'Autriche, la Prusse, l'Espagne, et d'autres nations, inférieures, par diverses causes, dans toutes les industries manufacturières, ont recours à la douane et même à la prohibition pour prévenir les désastreux effets d'une concurrence désespérante. En 1818, M. Régny présenta à l'Académie des réflexions sur ce sujet si profond et si digne d'être médité. Il démontra la justice et les avantages de la liberté illimitée du commerce dans certains cas; il expliqua ceux où cette liberté doit être restreinte, et c'est ici que l'intérêt particulier cède à l'intérêt commun. La sollicitude du gouvernement doit embrasser, dans l'universalité de ses vues, l'utilité générale et celle de toutes les classes de citoyens; modérer et diriger, s'il est possible, l'impulsion des spéculations individuelles, anéantir les entraves de la fiscalité dans les douanes, et rejeter la trop grande extension de ses tributs. Le concours ouvert par l'Académie, en 1825, sur cette grande question d'économie politique, y a répandu la plus vive lumière.

Telle est la prépondérance des arts industriels en

Europe ; tels sont surtout les besoins de la France, qu'il est indispensable que les intérêts du commerce soient stipulés dans tous les pactes diplomatiques, et que les hommes d'état s'entourent enfin sur ce point des documents qu'ils ont trop long-temps négligés et des lumières qui semblent leur avoir manqué jusqu'à ce jour. Ce ne serait pas sans doute le moindre mérite des gouvernements représentatifs que de former des législateurs, des directeurs et des ministres versés par leur éducation, leur pratique et leur expérience, dans tous les détails de la science économique. La diplomatie ne serait plus l'art de tromper les souverains et les peuples, mais l'art d'établir l'équilibre entre les besoins d'une nation et ceux de ses voisins, ainsi que l'échange facile de leurs ressources respectives. Et pour finir ce chapitre, comme je l'ai commencé, en citant notre plus grand publiciste : « Il faut que l'État soit neutre entre sa douane et son commerce, et qu'il fasse en sorte que ces deux choses ne se croisent point. La finance détruit le commerce par ses injustices, par ses vexations, par l'excès de ce qu'elle impose ; mais elle le détruit encore, indépendamment de cela, par les difficultés qu'elle fait naître et les formalités qu'elle exige. »

Espérons que les gouvernements, participant proportionnellement à l'accroissement des lumières dont s'enrichissent les gouvernés, trouveront ce terme moyen qui importe à tous les intérêts. L'espérance

(pour parler le langage de mon sujet), l'espérance, capitaliste opulente et généreuse, prête au malheur présent sur le bonheur à venir, et si noblement et avec tant de grâce, que l'on croit malgré soi l'hypothèque bonne (1).

Je n'ai pas besoin d'expliquer à personne pourquoi, dans ce chapitre du commerce, l'intérêt local a été confondu avec l'intérêt général.

CHAPITRE III.

MANUFACTURES.

Quand on parle de fabrique à Lyon, ou à l'occasion de cette ville, ce sont toujours les genres divers de tissage des étoffes de soie et les industries corrélatives que l'esprit a en vue. Cet art précieux sera presque l'unique objet de ce chapitre, parce que son amélioration et sa prospérité ont dû occuper aussi l'Académie, dont les méditations, au milieu des travaux littéraires et scientifiques, ne peuvent s'isoler entièrement de la nature des choses qui, dans nos murs, frappent constamment les regards et centralisent les intérêts.

(1) Dupont de Nemours.

Lorsque M. Mayeuvre lut, le 13 frimaire an X (4 décembre 1801), un Mémoire sur la situation manufacturière de la cité, il remarqua d'abord que les mœurs et les habitudes qui dérivent de nos nouvelles institutions, que le goût éclairé pour les arts, que l'ascendant du sexe qui est l'arbitre des modes et qui souvent étend bien plus loin son empire; que, s'il faut le dire, l'esprit de galanterie, un des caractères distinctifs de notre nation; que tout, enfin, devait concourir à restreindre la consommation des soieries et augmenter celle des étoffes de coton; que c'était une révolution à laquelle il fallait se soumettre, mais à laquelle il importait de remédier; qu'un moyen, qui embrasserait tous les autres, serait de multiplier à [redacted]



d'activité ; des efforts constants soutiendront leurs succès.

La reconnaissance doit convenir ici que le principe de la restauration des fabriques lyonnaises date du premier consul qui en fit l'objet de ses soins, même au milieu de ses guerres sans terme et la plupart sans motif. Ce sentiment naturel de gratitude inspira le dessin allégorique offert à l'Académie par M. Revoil, dans la séance que le Ministre de l'intérieur honora de sa présence en 1802. Il est à regretter que ce dessin ne soit pas resté la propriété de la Compagnie. Il fut rendu à l'auteur qui composa ensuite un tableau de grande dimension, admis aux honneurs de l'exposition du Louvre. On ignore aussi ce qu'est devenu ce tableau d'un intérêt local ; il appartenait au grand genre de l'histoire trop négligé à l'école de Lyon ; il marquait les premiers pas d'un artiste ; et, sous plus d'un rapport, la conservation de ce monument était désirable. L'explication du dessin allégorique de M. Revoil fut insérée dans le n° 19 du *Journal de Lyon et du Midi*.

A la même époque, M. Lasalle, associé, répandit, par la voie de l'impression, la description du métier qu'il avait inventé pour la fabrication des étoffes à fleurs, et dont le modèle fut déposé au Conservatoire des arts à St-Pierre. Il me sera permis d'exprimer le regret qu'on ait vendu ce modèle et plusieurs autres machines, qui auraient si bien trouvé leur place dans l'école de la Martinière. C'était dans ce moment,



où les manufactures avaient besoin plus que jamais de prendre de l'activité, qu'il convenait de publier cette découverte dont les avantages, reconnus par l'Académie des sciences, devaient l'être bientôt par les fabricants, incapables de s'aveugler volontairement sur leurs propres intérêts. L'invention de M. Lasalle fut le prélude de toutes celles qui se sont succédé dans le même genre, et que j'indique ailleurs.

Le perfectionnement des métiers est, sans doute, un gage de succès pour la fabrique de Lyon ; mais ce qui est plus indispensable encore, ce sont des réglements administratifs qui préviennent ou répriment la fraude, et qui fixent les rapports des divers agents de la fabrication. M. Raymond en fit sentir la néces- [redacted]

quatre onces au plus sur la livre de quinze onces. Après avoir été décreusée, la soie est soumise à la teinture ; et, suivant l'espèce de couleur qu'elle reçoit, suivant les méthodes employées, elle peut reprendre une partie du poids qu'elle a perdu, et par conséquent le fabricant peut se trouver lésé par la remise qu'il a faite. Un teinturier de mauvaise foi s'approprierait une portion de la soie qui lui aurait été confiée, sans craindre d'être accusé par la balance, sujet continuel de défiance et d'inquiétude. M. Raymond n'a vu de remède à ce mal ni dans la chimie, ni dans la physique ; il n'y en a que dans de sages réglements.

Quelques années auparavant, les teinturiers avaient déjà fixé l'attention de M. Raymond dans un Mémoire académique, ayant pour titre : *Considérations sur la solidité des teintures, en général, et sur quelques mesures propres à leur procurer cette précieuse qualité*. L'auteur est forcé de convenir que les teintures modernes sur la soie sont, en général, beaucoup moins solides que celles d'autrefois. Quelles en sont les causes? d'abord, la multiplicité de nos couleurs. Anciennement on ne donnait guère aux étoffes de soie qu'une des couleurs primitives : c'était du bleu, du jaune, du rouge, toutes couleurs très solides par elles-mêmes. Les teinturiers ne connaissaient qu'un petit nombre de procédés qui se transmettaient de père en fils et s'exécutaient toujours de même. Il en résultait que les couleurs se conservaient parfaitement, et qu'après un demi-siècle elles étaient aussi

belles que le premier jour. A présent le nombre des couleurs employées est quinze ou vingt fois plus grand : ce sont des nuances extrêmement variées, et qui, pour la plupart, sont de leur nature fugitives et changeantes. Le nombre des procédés de teinture s'est accru en proportion. Chaque teinturier veut entreprendre toute sorte de nuances ; et les méthodes étant mal connues, mal digérées, souvent confondues et embrouillées, les couleurs qu'elles produisent ne peuvent résister long-temps aux diverses puissances qui agissent continuellement pour les altérer. Une seconde cause de leur peu de solidité, suivant M. Raymond, c'est l'espèce d'obligation où sont aujourd'hui les teinturiers, de donner aux couleurs qu'ils composent, un éclat, une fraîcheur, qui étaient jadis inconnus.

destinées aux tentures, aux meubles, etc., on revînt à ces belles couleurs anciennes, sur lesquelles le temps n'avait qu'une action lente et peu sensible. D'un autre côté, il désirerait, pour prévenir les funestes conséquences de l'ignorance des ouvriers, que nul d'entr'eux ne fût admis à teindre pour son compte, sans avoir subi un examen devant un jury chargé de délivrer les certificats de capacité. Il invite aussi les manufacturiers à prendre des connaissances en chimie, et à se mettre en état de juger par eux-mêmes de la beauté et de la solidité des teintures qu'ils commandent, pour n'être pas séduits par un faux principe d'économie, ou abusés par le charlatanisme des ouvriers qu'ils emploient.

Deux fois M. Raymond a présenté à l'Académie le fruit de ses méditations et de son expérience sur un pareil sujet. Cet académicien sentait bien que des reproches fréquents et fondés sur le peu de solidité des couleurs, pourraient porter un préjudice immense aux fabriques lyonnaises, et même entraîner leur ruine; mais son Mémoire de 1815 différait un peu de celui de 1812, quant aux moyens de prévenir le mal. Il avait, dans celui-ci, proposé le rétablissement des maîtrises et l'exhibition d'un chef-d'œuvre de la part des apprentis, tout-à-coup devenus maîtres. Dans le Mémoire de 1815, il n'indique plus ces moyens de garantie et de surveillance. C'est que la question des maîtrises et jurandes est une des plus importantes de l'économie politique. Les maîtrises sont-elles propres à constater



la capacité, à entretenir l'émulation, l'ordre et l'équité? Sont-ce des raffinements de monopole, des spéculations du fisc, des priviléges nuisibles au développement de l'industrie, à l'intérêt national? Ne faudrait-il pas au moins des Chambres municipales, des Conseils de prud'hommes plus multipliés, pour régler gratuitement tout ce qui concerne la police des arts et du commerce? Quels sont les moyens de reconnaître la capacité requise pour exercer chaque profession? Ces questions et toutes celles que le sujet embrasse, se mûrissent sans doute dans le cerveau des hommes d'état. En attendant, nous sommes sur ce point comme sur tant d'autres dans une contradiction permanente. Quelques professions sont cultivées

[redacted]

de l'industrie lyonnaise et à préparer, pour l'avenir, une grande prospérité. Une commission, composée de MM. Cochard, Régny et Gilibert, fut chargée de faire un rapport sur le Mémoire de M. Dupin. Ce rapport, rédigé par M. Régny, suivait toutes les propositions, les approuvait ou les combattait, et offrait un tableau fidèle de la situation organique des fabriques. Plusieurs séances furent consacrées à l'examen et à la discussion des vues de l'auteur et du rapporteur. Quelques académiciens mirent par écrit leurs observations personnelles sur un sujet si important pour notre patrie. L'extrait analytique de tout le travail devait être envoyé à la Chambre de commerce avec l'ouvrage de M. Dupin; mais ce dernier avait fait insérer son Mémoire dans un recueil périodique; M. Régny fit imprimer son rapport; toutes les idées utiles que l'un et l'autre renferment, peuvent être mises à profit.

Le prix élevé de la soie est souvent un grand obstacle à l'activité des fabriques; il y a deux moyens de l'abaisser. L'un, c'est de supprimer les droits d'entrée existant sur les soies étrangères : tel a été le principal objet des observations adressées à la commission d'enquête commerciale, par M. Dugas-Montbel, membre de l'Académie, délégué de la Chambre de commerce de Lyon; l'autre moyen, qui est plus sûr et qui serait plus efficace, c'est d'encourager la culture du mûrier et l'éducation des vers à soie en France. M. Boitard a publié, à ce sujet, un

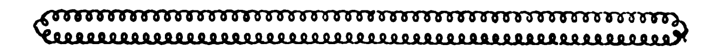
traité (1) qu'il a dédié à l'Académie, d'après le consentement de la Compagnie.

Ce chapitre, que l'abondance des matières et des sujets parcourus dans les autres parties de l'ouvrage ne me permet pas d'étendre beaucoup, est surtout relatif aux fabriques d'étoffes de soie. On verra, dans d'autres chapitres, que l'Académie n'a pas laissé de s'occuper, en plusieurs occasions, de diverses manufactures étrangères à notre principale industrie. Elle a même, en 1822, demandé un rapport périodique sur la situation du commerce, sa marche, sa direction, ses progrès et son amélioration successive. La proposition en fut faite par M. P. E. Martin, à la suite d'une notice sur M. Louis-Antoine Mouterde. Ce manufacturier, aidé de son génie, de son travail

tions de la marine française, M. Guillaud a proposé l'idée simple et heureuse de préparer d'une manière uniforme toutes les ferrures qui entrent dans un navire, proportionnellement à son calibre ou à sa dimension; de sorte que dans tous les arsenaux maritimes, dans tous les ports de la France et de ses colonies, on trouvât constamment, en cette partie, les matériaux nécessaires pour la construction d'un vaisseau, ou pour l'urgente réparation de quelque bâtiment. Il y aurait à la fois promptitude du service, facilité d'exécution, perfectionnement de l'ouvrage, diminution dans le prix. Il s'agirait d'introduire dans la marine l'uniformité qui existe dans l'artillerie. Sous quelque point de vue qu'on envisage ce projet, l'utilité en paraît évidente, et l'on ne conçoit pas des obstacles assez forts pour en empêcher l'accomplissement.

Le second Mémoire important dont il me reste à parler, a pour objet la *Céramie* ou les vases sigillés des anciens. M. Artaud, à force de recherches et de tentatives, a trouvé et pratiqué des procédés sûrs pour imiter ces vases et les rendre applicables à nos usages. La première partie de son ouvrage fut communiquée à l'Académie le 24 août 1819. L'auteur fit connaître l'origine, le perfectionnement progressif de l'art de la poterie, les personnages célèbres qui l'ont cultivé dans l'antiquité. Il fixa l'attention sur les vases sigillés des Romains, et sur les vases étrusques dont les peintres ont si souvent enrichi leurs productions. Ses soins se sont arrêtés, en particulier,

sur ce vernis, cette couverte qui donnait tant d'éclat aux vases gaulois, sans en altérer les traits et les contours. Travaillé par un désir ardent d'obtenir des produits semblables et supérieurs même aux modèles anciens, M. Artaud a établi ses fours, rassemblé ses terres, pétri ses pâtes, combiné ses dessins, moulé ses formes, mélangé chimiquement ses essences et ses couleurs; et, après une multiplicité d'essais, faits avec autant de soin que de persévérance dans le fond de son officine antique, il a vu ses efforts couronnés d'un plein succès. L'Institut en a jugé ainsi, et il a exprimé le vœu que l'ouvrage, consacrant le fruit de tant de travaux, formant deux volumes in-4°, et contenant un grand nombre de planches indispensables, fût imprimé aux frais du Gouvernement.



IIIe SECTION.



STATISTIQUE.

C'est à M. Martin aîné que l'Académie de Lyon doit l'idée d'avoir fait de la Statistique de cette ville un objet spécial et constant de ses travaux. Il proposa, le 4 février 1806, d'entreprendre une statistique générale comprenant toutes ces divisions de la topographie, le climat, le commerce, l'industrie, les arts, les sciences, les maladies, les causes d'insalubrité, etc. Il fit observer qu'un travail de cette nature ne pouvait qu'être agréable à tous les membres de la Compagnie, puisque la variété, qui s'y trouve attachée, permettrait à chacun d'y prendre part, d'après les connaissances qui lui sont le plus familières, et très utile à la cité, puisqu'il devrait nécessairement en résulter des vues nouvelles et des projets d'améliorations en divers genres. On craignit, d'abord, d'empiéter sur les droits de l'autorité administrative chargée particulièrement de dresser la statistique des départements ; mais on ne tarda pas à se rassurer par différentes considérations, et M. Martin fut chargé de



présenter, à la séance suivante, le plan de l'ouvrage qu'il avait conçu.

Il le fit en effet. Ce plan se divisait en sept sections ; il était distribué de telle manière qu'on aurait pu toujours y réunir ce qui aurait été omis. On proposa, au lieu de se borner à la ville de Lyon, d'embrasser tout le département du Rhône, qui offrait des productions, naturelles et artificielles, précieuses pour la ville même de Lyon, les charbons de Rive-de-Giers et de l'Argentière, les cuivres de St-Bel et Chessy, les toiles de Thizy, les mousselines de Tarare, etc. M. Martin avait prévu l'objection ; il répondit qu'il n'avait pas cru devoir proposer à la Compagnie un travail aussi étendu que la statistique du département ; qu'en se bornant à la ville de Lyon, [redacted]

seignements qui lui seraient communiqués à cet égard.

M. Martin avait déjà exécuté et communiqué à l'Académie quelques parties de l'ouvrage, lorsque M. le Préfet donna connaissance, le 16 juin 1807, de l'intention où était le Ministre de l'intérieur, que les travaux de la Société fussent appliqués à la rédaction la plus exacte et la plus prompte d'une statistique du département. On examina de nouveau le plan de l'entreprise ; on reconnut que, pour ses progrès et son entier succès, une chose importante paraissait avoir manqué : c'était la distribution régulière des parties de l'ouvrage entre les Académiciens. Une commission spéciale, composée de MM. Martin aîné, Tabard, Mollet, Eynard et Piestre, fut nommée pour s'en occuper incessamment.

Dans l'assemblée convoquée pour entendre ce rapport de la commission, M. Martin, qui en fut l'organe, posa cette première question : *Faut-il assujettir les statistiques de tous les départements à un plan uniforme et invariable ?* Si l'on admet que ces ouvrages doivent offrir, non seulement le tableau du présent, mais encore une comparaison judicieuse avec le passé, et des vues pour l'amélioration dans l'avenir, cette question n'est plus douteuse. Le passé exige des connaissances ; l'avenir, de la pénétration et de grandes idées. On ne soumet point la science et le génie à une marche méthodique et tracée d'avance. Une seconde question est de savoir si l'Académie doit entreprendre la statistique de tout le dépar-

tement, ou se borner à celle de la ville de Lyon. Le dernier parti paraît préférable, parce que l'autre nécessiterait des déplacements pénibles, des recherches dispendieuses; parce qu'il ferait sortir les membres de la Société du cercle de leurs habitudes et de leurs occupations ordinaires, et qu'il demanderait un travail immense, un temps illimité. Enfin l'Académie doit-elle rédiger la statistique de Lyon, sans le concours d'aucune autre société? Elle le doit, si l'entreprise n'est pas au-dessus de ses forces; et ses forces y suffiront, si, au lieu d'une encyclopédie raisonnée, elle se borne à une description exacte dans les détails, intéressants par des aperçus d'amélioration.

Ces questions préliminaires résolues, M. Martin reproduisit son plan de statistique de Lyon en sept

effectif et constant, et pour établir des centres de communication, il fallait attacher une commission particulière à chaque division ou section du plan.

En conséquence, la première division devait comprendre 1° l'origine et l'histoire de Lyon jusqu'au moment où cette ville passa sous la domination des peuples qui se partagèrent les Gaules ; 2° son histoire depuis lors jusqu'à l'époque présente ; 3° une notice des hommes illustres qu'elle a produits. M. Delandine se chargea de remplir ces trois parties, sous forme de tableau chronologique, et il resta seul commissaire et rédacteur pour cet objet.

La deuxième division comprit 1° la situation topographique de Lyon, et tout ce qui peut y avoir rapport : MM. Tabard, Mollet et Clerc en furent chargés conjointement ; 2° les monuments anciens et modernes, la forme des constructions, la voie publique : M. Loyer fut commissaire pour cette partie, avec autorisation de s'adjoindre tels collaborateurs qu'il voudrait, pris dans le sein ou hors de l'Académie.

Dans la troisième division se trouvaient 1° la population et les consommations : M. Martin l'aîné et M. Petit devaient s'en occuper spécialement ; 2° la gymnastique, les théâtres et tous les jeux publics : cette partie était confiée à MM. Martin l'aîné, Piestre et Dumas.

La quatrième division comprit 1° l'état militaire, judiciaire, administratif : ce ne pouvait être qu'une simple nomenclature, qu'on aurait empruntée de

l'*Annuaire ;* 2° les contributions payées au gouvernement, les revenus communaux, les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, les cultes. M. Vitet promit un Mémoire sur ces différents sujets, et néanmoins demanda que le secrétaire de l'Académie, M. Roux, lui fût adjoint.

La cinquième division embrassa l'instruction publique. M. Vitet, président, et le secrétaire demeurèrent adjoints l'un à l'autre pour cette partie comme pour la précédente.

La sixième division avait pour objet 1° l'industrie, 2° le commerce. MM. Eynard, Jambon et Picard devaient fournir les notices et les vues nécessaires sur la première de ces deux sections ; MM. Mayeuvre, Pernon et Caminet, sur la seconde.

travail, qui était tout prêt, sur la population; M. Bérenger promit une notice sur l'Académie de Lyon; M. Ballanche, un Mémoire sur l'imprimerie de cette ville; M. Béraud, des recherches sur la législation locale; M. Mouton-Fontenille, des observations sur tout ce qui tient à l'histoire naturelle, et M. Grognier, un précis historique sur l'École d'économie rurale et vétérinaire. On pouvait puiser quelques idées, quelques documents, quelques apercus, dans la description du département, publiée par le préfet, M. Verninac, ancien président de l'Académie; livre qui a peu d'étendue et de profondeur, mais dont le style est agréable et rapide, chose difficile et rare dans ce genre de compositions. Mais les plus abondants matériaux se trouvaient et se trouvent encore dans les porte-feuilles académiques. On en doit juger par les notices publiées sur les manuscrits, et par ce que j'ai dit, à ce sujet, dans la première partie de mon ouvrage. (Chap. 5, 1re Section.)

La statistique, science de faits, reconnaît et constate les résultats généraux des institutions civiles; elle rassemble tous les éléments de la puissance respective et de la richesse des nations; elle présente le tableau exact de ces documents à la science de l'économie qui les examine, les compare et forme les théories. Les richesses d'un état ou d'une ville, sa population, les usages publics, les arts, enfin presque tous les objets que la statistique considère, et qu'elle décrit à une certaine époque, peuvent subir

des changements très sensibles dans l'intervalle de quelques années ; en sorte qu'il paraîtrait nécessaire de renouveler sans cesse les premières recherches. Mais on doit faire, à ce sujet, une remarque importante : la plupart de ces éléments variables conservent entr'eux une relation que l'expérience a fait connaître, et qui subsiste toujours, ou du moins pendant un certain laps de temps considérable. On est parvenu à distinguer, dans certains cas, ceux des éléments qu'il faut observer, chaque année, pour déterminer les autres avec une approximation suffisante. Cette remarque est très générale, et constitue un des principes de la statistique. Elle sert à constater les résultats ; elle dispense de renouveler fréquemment les récensements complets, les énumérations, les

relatif aux rivières qui baignent la ville de Lyon, et particulièrement au cours de la Saône depuis sa source jusqu'à sa jonction avec le Rhône. Ce fleuve et toutes les eaux de la ville avaient été le sujet de plusieurs dissertations qui devaient naturellement trouver place dans la statistique.

Ainsi M. Morel, l'architecte paysagiste, développa un jour sur le bureau le plan du cours du Rhône, depuis la pointe de la Pape jusqu'à la Mulatière. Il lut ensuite un Mémoire dans lequel, suivant les lois géologiques, il rassurait les habitants de Lyon contre la crainte peu fondée de voir ce fleuve s'écarter de leurs murs. Il indiquait les causes des attérissements formés dans son lit et les moyens d'en détruire les effets. Une copie de cette dissertation fut remise à M. le maire de la division du Midi, qui en avait fait la demande.

Dans un Mémoire, lu en 1801, et intitulé : *Vues générales sur la ville de Lyon, les qualités de l'air et des eaux, le caractère et le tempérament de ses habitants; les maladies propres à quelques classes d'ouvriers ; celles qu'y produisent les différentes saisons, et leur traitement*, M. Petetin avait fait observer avec raison que le Rhône fournirait aux habitants de Lyon la boisson la plus salubre, s'ils en faisaient usage, l'eau de leurs puits étant presque toujours altérée par différents sels terreux, et par les substances animales en putréfaction qui transsudent des fosses d'aisance, au voisinage desquelles ils sont communé-



ment situés, excepté certains puits près du fleuve, creusés dans des terres sablonneuses qu'il a transportées anciennement. L'observation de cet académicien fut confirmée, en 1807, par un travail de la Société de pharmacie. Cette société s'était livrée à l'examen chimique des eaux sortant des fontaines publiques de la ville et de ses faubourgs, et avait offert à l'Académie l'utile résultat de son examen. Les substances que nous employons journellement à nos besoins, exercent sur nous et à notre insu, une influence qui peut devenir plus ou moins fâcheuse, selon qu'elles s'éloignent plus ou moins du degré de pureté convenable. Un tableau indicateur des eaux que nous pouvons boire avec confiance et de celles que nous devons repousser, était propre à intéresser tous les ci-



meilleure, n'avait été placée qu'en seconde classe dans le rapport que la Société de pharmacie avait fait imprimer.

La bonté reconnue des eaux du Rhône ne permet donc plus d'attacher un double prix d'utilité à ces aqueducs construits à grands frais par les Romains, pour laver les rues et pour abreuver les Lyonnais; mais ces monuments de l'art feront encore pendant long-temps l'ornement de nos contrées, et souvent ils sont l'objet de travaux académiques. Delorme avait décrit, d'une manière assez détaillée, cette étonnante construction. On regrettait que les plans et les dessins qu'il en avait levés, de concert avec M. Boulard, architecte, membre comme lui de l'Académie, et qui devaient ajouter tant d'intérêt à sa narration, fussent égarés. M. Artaud, à qui nous sommes redevables d'avoir recouvré le *Lugdunum priscum* de Bellièvre, a été encore assez heureux pour découvrir ces plans et en obtenir la communication. Ils étaient entre les mains d'une ancienne religieuse, Mme Boulard, parente de l'un des auteurs; il serait à désirer que ces dessins complets fussent réunis dans le portefeuille de l'Académie. M. Artaud en a fait vainement la demande sous les auspices de l'autorité municipale. Toutefois la bonne fortune de cet académicien lui avait inspiré le projet de refondre l'ouvrage de Delorme. Il a même communiqué à l'Académie quelques fragments d'une dissertation entreprise à ce sujet. Un pareil travail serait d'autant plus essentiel que

le temps efface, chaque jour, quelques traces des immenses édifices dont il s'agit. Caylus fait juger de l'importance de ces monuments, en exprimant le doute que l'antiquité romaine ait laissé rien d'aussi considérable. Les aqueducs de Lyon lui paraissent, à plusieurs égards, supérieurs à ceux de Rome même; et il évalue à douze ou treize millions de notre monnaie ce que coûtaient l'achat et la façon de la matière des seuls tuyaux de plomb, disposés en siphons renversés, qui servaient à conduire les eaux d'une montagne à une autre, dans les parties où le fond des vallées présentait une hauteur qui ne permettait pas d'y construire des ponts aqueducs.

S'il faut renoncer, de nos jours, aux aqueducs pour procurer à la ville de Lyon des eaux abondantes, il

pour fournir à la ville les eaux qu'exigent ses fontaines et ses places publiques, et les eaux que les citoyens voudraient se procurer par voie d'abonnement. Cette compagnie pourrait, par la suite, appliquer les aqueducs qu'elle ferait construire dans les divers quartiers, à la conduite du gaz hydrogène propre à l'éclairage public et particulier. Un autre académicien, M. Régny, a fait imprimer, en 1827, quelques réflexions soumises à M. le Maire et au Conseil municipal : 1° sur la nécessité urgente de fournir à la ville de Lyon des eaux salubres pour la boisson des habitants, et des eaux abondantes pour le nettoiement des rues et des habitations ; 2° sur les projets de l'administration pour atteindre ce double but ; 3° sur les convenances des propositions faites par la compagnie qui s'est présentée la première, pour répondre au programme publié par la Mairie le 24 mars 1824. Quelques années avant la révolution, M. Mathon de la Cour avait fait une tentative infructueuse pour introduire la vente et la distribution de l'eau du Rhône, filtrée à l'instar de Paris.

Je n'ai pas la mission de prononcer sur les vues de ces différents membres de l'Académie ; mais il serait bien temps que l'un des projets conçus en si grand nombre parvînt à exécution, et que l'eau ne manquât pas dans une ville baignée à la fois par un fleuve et par une rivière.

Toutes les idées, tous les projets que je viens de reproduire, auraient animé le travail statistique. On

y aurait mis à contribution le Mémoire de M. Démiège, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, correspondant de l'Académie, sur la source et le cours de la Saône, les eaux qui l'enrichissent, les îles qu'elle a formées, les ponts qui unissent ses rivages, les canaux qui lui apportent tribut, et ceux qu'il conviendrait d'ouvrir encore ; enfin sur les moyens d'en améliorer la navigation et de préserver les campagnes voisines des ravages causés par ses débordements. Si, dans ces détails topographiques et économiques, on avait eu soin de peindre les sites enchanteurs qui bordent la rivière depuis Mâcon jusqu'à Lyon et qui ont inspiré le travail de M. Fortis, autre correspondant de l'Académie, dans son voyage historique et pittoresque, on n'aurait pas manqué non

rien de ce qui intéresse l'homme social ne lui est étranger. Mais ce qui en fait partie selon moi, ce sont: 1° la désignation du caractère, du tempérament et des maladies des habitants de l'État ou de la cité; 2° des documents sur la population à diverses époques comparées; 3° le précis chronologique des événements, et sous ce rapport la Statistique ressemble à l'histoire; 4° les mœurs, les usages, les habitudes, l'esprit public; 5° les productions et les consommations qui semblent appartenir plus particulièrement à l'économie politique (1); 6° la description des lieux, par laquelle on entre dans le domaine de la géographie. Sur tous ces points, l'Académie de Lyon avait réuni des matériaux utiles pour la statistique de la ville.

On lisait dans le Mémoire de M. Petetin déjà cité: « Le lyonnais est, en général, sanguin, pituiteux; il supporte le travail avec constance; il penche plus du côté de la lenteur que de celui de la vivacité; cependant il ne répugne pas aux exercices violents, pourvu qu'ils soient de peu de durée. Ses sens ne sont

(1) M. J. B. Say, auquel Lyon s'honore d'avoir donné le jour, dit que « la Statistique ne peut fournir à l'économie politique que des exemples pour faire comprendre des principes qui doivent être démontrés sans elle, ou pour les confirmer. Elle ne saurait, ajoute-t-il, fonder des principes; ceux-ci ne peuvent être fondés que sur la nature des choses. La meilleure Statistique ne fait connaître que la quantité des choses. » Il me semble que le célèbre associé de l'Académie borne trop la puissance et le devoir de la Statistique. Cette science manquerait son but, si elle ne décrivait pas la nature et l'état des choses, et si elle n'était qu'un assemblage de nomenclatures et de bordereaux.

pas faciles à émouvoir ; l'amour ou l'appât de l'argent ont besoin de l'aiguillonner. Il est humain, simple, crédule ; il ne devient rusé que par l'effet du commerce. L'intérêt anime plus son imagination pour les arts, que l'amour de la gloire ne le fait pour les ouvrages de littérature. Les femmes, moins robustes, ont plus de vivacité que les hommes : elles ont de l'embonpoint, de la fraîcheur, des grâces ; elles réussissent dans les talents agréables et les ouvrages de goût. »

A l'appui des observations de M. Petetin, qu'on me permette quelques citations historiques : les Lyonnaises ont toujours été célèbres par leur beauté ; les historiens nous apprennent que Charles VII, se rendant à Naples, séjourna à Lyon pour *les bonnes*

nétaire de Louis XIII (1). Je ne parlerais d'aucune lyonnaise citée dans nos temps modernes pour ses attraits, si un négociant ne m'avait rapporté un trait utile, peut-être, aux auteurs qui écriront l'histoire du commerce ou celle de la beauté. Ce négociant m'a assuré avoir rencontré dans les mers du Bengale un vaisseau dont la principale cargaison consistait en portraits de M[me] Recamier, peints en Angleterre et portant cette unique inscription : *Mistriss Recamier ;* on dit même que des mouchoirs de la Chine, empreints des mêmes traits, ont été importés en Europe. Ce triomphe industriel en vaut bien d'autres. Nos dames peuvent tirer quelque vanité, d'une qualité avantageuse et puissante. On dit avec raison qu'au premier coup-d'œil, la beauté donne une espèce de supériorité à la personne qui en est douée ; c'est la noblesse de la nature ; on veut être quelque chose auprès d'elle. Socrate appelait la beauté *une courte tyrannie*, et Platon, *le privilége de la nature*. Il n'y a pas de révolutions et de gouvernements représentatifs capables de renverser ce privilége et cette tyrannie.

Reprenons le jugement de M. Petetin sur nos dames lyonnaises. « La bienfaisance, qui est une vertu dans les hommes, cesse d'en être une chez elles, tant elle

(1) Entre toutes les dames françaises, le premier ambassadeur de la Porte-Ottomane en France, Méhémet-Effendi, accordait le prix de la beauté à celles de Lyon, qu'il avait vues rassemblées chez l'intendant de la province.

leur est naturelle. Une vie trop sédentaire, une nourriture peut-être trop abondante, l'abus des végétaux, des fruits, des sucreries, une boisson entièrement aqueuse, les disposent de bonne heure à des maladies communes, du reste, à toutes les femmes des grandes villes, et qui se sont accrues, depuis qu'elles ont adopté la mode de se vêtir légèrement sous un ciel qui n'est pas celui de la Grèce. C'est probablement la cause qui les dispose plus aux maladies chroniques qu'aux aiguës; car il est prouvé par l'observation que les premières en font périr un plus grand nombre. »

Pour augmenter ses matériaux sur la topographie et les constitutions médicales de cette ville, l'Académie de Lyon a demandé à celle de Strasbourg un

bleau fait suite à l'ancien : l'année 1774 se trouve comprise dans tous les deux. En les comparant, j'ai trouvé quelques différences qui, envisagées numériquement, pourraient paraître assez considérables, mais qui néanmoins se réduisent, de part et d'autre, à des omissions qu'il est bien difficile d'éviter dans un travail de cette nature. On a remarqué avec intérêt que, dans la dernière période, le nombre des naissances excède de beaucoup celui des décès. Le rapport, pendant cet intervalle de temps, a été à peu près celui de 4 à 3 : résultat qui prouve que l'air et le climat de Lyon sont naturellement salubres ; parce que les autres causes, qui pendant la révolution ont déterminé l'accroissement de la population, n'existaient pas encore. L'administration a secondé, par quelques soins, ces avantages naturels ; mais les localités lui laissent encore beaucoup à faire. Ma *Notice* offrait une comparaison de la population de Lyon en 1796 et en 1806. En 1796, Lyon et ses faubourgs renfermaient 139,000 habitants. En 1806, il n'y en avait plus que 107,000 environ ; mais on peut croire le dernier recensement un peu inférieur à la réalité. La raison en est dans les menaces du fisc qui, pour les villes, proportionne à la population le taux de la patente des commerçants ; mais l'évidence l'a emporté sur l'intérêt municipal.

Le mouvement de la population est une des connaissances essentielles de la Statistique. Elle peut diriger et faciliter l'administration, éclairer l'histoire

des hommes, et par là servir les intérêts de l'humanité; mais le récit du passé est un flambeau que l'administrateur tient toujours à la main, pour jeter la lumière sur le présent et sonder même les profondeurs de l'avenir. On accueillit donc avec empressement, pour le grand travail académique, le précis chronologique, tracé par M. Delandine, des événements qui ont eu Lyon pour théâtre, depuis la fondation de cette ville jusqu'à la fin du 18e siècle. Il est si naturel d'aimer à entendre parler de son pays, de se réjouir de sa gloire et de sa prospérité, de s'attendrir sur ses malheurs! Après l'énumération des nombreux écrivains qui se sont attachés à faire l'histoire de Lyon et à décrire ses monuments, M. Delandine déroulait un tableau duquel il est résulté que l'heu-

M. Martin aîné, donnant des soins particuliers à la composition statistique dont il avait formé le plan, lut, à la fin de 1808, deux nouveaux Mémoires. Dans l'un, il traitait de la conformation, du caractère, des habitudes et des usages des Lyonnais qu'il divisait en plusieurs classes, ainsi que de l'esprit public à diverses époques de notre histoire.

Je ne crois pas que dans le Mémoire de M. Martin, ou dans celui de M. Petetin que j'ai cité plus haut, on trouve, sur le caractère lyonnais, une remarque qui a toujours frappé l'observateur. Les Lyonnais sont impatients de toute espèce de supériorité, si ce n'est de la supériorité que donne la richesse. Honneurs, dignités, esprit, talents, naissance, distinctions sociales, rien ne les touche, rien n'est imposant pour eux. Montesquieu en dit la raison. Le commerce est la profession des gens égaux; on pardonne à la richesse, parce qu'elle est le but constant des travaux et des efforts de chacun, et que, sans intrigue et sans bassesse, par le travail, l'ordre et l'économie, presque toujours couronnés de succès, chacun peut y parvenir. Il y a peut-être moins de Lyonnais que d'autres habitants de la province dans les rangs de l'autorité et dans l'antichambre des grands.

L'autre Mémoire de M. Martin avait pour objet les consommations de la ville. Là, se trouvait établie la quantité de consommation de chaque espèce de comestible et de boisson, en commençant par les plantes céréales, les différentes qualités de pain, les

pommes-de-terre et autres farineux, les plantes potagères, le laitage et les fruits ; venaient ensuite les viandes de boucherie et de basse-cour, les poissons de rivière ou d'étang, la marée fraîche ou salée ; le gibier de toute nature (1) ; enfin, les différentes boissons, vins français et étrangers, eau-de-vie, café, liqueurs et bière ; eaux de puits, eaux de rivière, eaux de source. L'auteur partageait ensuite les habitants de la ville en trois classes, relativement au régime habituel de chacune, dont il notait les inconvénients, les excès et les dangers. Il finissait en dénonçant quelques abus qui n'échappent que trop souvent à la police la plus vigilante, et dont les plus grands sont la distribution trop facile de l'arsenic et de l'opium ; le dépôt des viandes cuites qui se vendent au peuple, dans des terrines de cuivre, et le mesurage des liquides dans des vases qui sont un mélange de plomb et d'étain. Ce travail de M. Martin avait dû exiger beaucoup de recherches, et les réflexions dont il était semé étaient fondées sur l'expérience et dictées par l'amour de l'humanité.

Dans son précis élémentaire de police médicale, M. le docteur Ste-Marie se proposait le même but d'utilité. Son ouvrage, destiné aux administrateurs, devait s'élever à des considérations générales et embrasser tous les lieux comme tous les temps ; mais, sous beaucoup de points de vue, il aurait offert de

(1) On a calculé qu'il faut l'équivalent de 512 livres de blé et de 146 livres de viande par an pour nourrir un homme.

salutaires avertissements et de précieuses applications à la localité. Il était publié par cahiers ; le premier, qui sert d'introduction, contient l'historique de la science nouvelle, objet du chapitre que je finis. La mort précoce de l'auteur ne lui a pas permis d'achever une publication dont les avantages, qui n'étaient pas douteux, se seraient développés dans notre cadre.

Sous d'autres rapports, on avait aussi consacré à la Statistique, des notices de M. Delandine sur la rue *Lanterne*, la rue *Boissac*, et divers autres quartiers de la ville. Cet académicien avait un porte-feuille plein de documents analogues. Enfin, on ne manquerait pas de placer au premier rang des productions utiles à consulter, pour remplir le tableau général, la *Flore lyonnaise* de M. Balbis, les Mémoires d'antiquités de M. Artaud dont j'ai parlé ailleurs avec détail, et tant d'autres dissertations indiquées dans le catalogue qui termine l'histoire de l'Académie de Lyon.

Depuis plusieurs années, les travaux statistiques, qui sont du petit nombre de ceux qu'on peut faire en commun, se sont singulièrement ralentis. Il en est de même de ceux du Comité spécial organisé par le Préfet. Le Conseil général du département avait cependant voté quelques fonds, grand ressort d'activité pour les recherches et les fouilles à effectuer ; car les membres du Comité, presque tous académiciens, n'avaient et ne voulaient aucun traitement. Mais on dirait que la *Statistique* est, comme le *Dictionnaire*

de l'Académie française, un ouvrage toujours fait et toujours à faire.

Une circonstance qui aurait pu fixer de nouveau l'attention de l'Académie sur la statistique de Lyon, c'est la lecture faite par M. le comte de Tournon, dans la séance publique du 30 mai 1822. Cet associé communiqua un extrait de sa *Statistique de Rome* alors inédite. Ce pays n'a pas besoin d'avoir appartenu à la France pour lui rappeler des souvenirs pleins d'intérêt et de gloire. Il y a, sans doute, plus d'un rapport entre l'ancienne capitale des Gaules et l'ancienne capitale de l'empire romain. Emporté par mon sujet, je n'en indiquerai qu'un : c'est l'attachement aux pratiques religieuses, lequel suppose la conviction et la foi aux doctrines. Montesquieu et

contre la superstition, contre le fanatisme et contre l'intolérance qui est à la religion ce que la chicane est à la justice.

Dans le chapitre suivant, nous nous occuperons encore de travaux et d'institutions qui figureront convenablement dans le tableau statistique de la ville de Lyon, lorsque l'Académie accomplira la tâche honorable qu'elle vient de s'imposer de nouveau. Ce ne sera plus seulement la statistique de Lyon qui sera l'objet de ses travaux, ce sera la statistique du département entier.

MM. Terme et Monfalcon venaient de remporter, à l'Institut, un prix mémorable pour leur grand travail relatif aux enfants abandonnés et dans lequel ils proposent de substituer aux tours un autre mode d'admission des nouveau-nés par les Hospices ; ils avaient long-temps médité ce grand objet de statistique et tant d'autres qui s'y rapportent, lorsqu'ils invitèrent l'Académie à faire une statistique générale. Une commission fut nommée pour présenter les moyens d'accomplir ce projet, et sur le rapport de M. Terme qui en fut l'organe, les dispositions suivantes furent arrêtées dans la séance du 21 août 1838 :

1° La Statistique du département du Rhône sera publiée par l'Académie, assistée au besoin par des hommes spéciaux, alors même qu'ils lui seraient étrangers.

2° Les travaux statistiques seront partagés en autant de commissions spéciales qu'il existe de séries de recherches à faire et de tableaux à rédiger.

3° Les recherches statistiques seront publiées sous la forme de tableaux synoptiques; chaque série de tableaux sera précédée de considérations générales, et suivie d'un résumé destiné à mettre en saillie les faits principaux.

4° La statistique paraîtra sous le nom collectif de l'Académie; mais chaque série de tableau portera le nom de ses auteurs.

5° Une commission centrale sera chargée de la direction générale des travaux, de leur révision, de leur coordonation et de la publication de l'ouvrage. Cette commission se composera de trois membres au plus.

6° La statistique du département du Rhône sera publiée par livraisons ou séries de tableaux, au fur et à mesure que ces séries seront terminées. Les publications ne seront pas nécessairement périodiques; la plus grande latitude de temps sera laissée à chaque commission spéciale pour donner à ses travaux le plus de perfection possible.

posent d'en publier incessamment le résultat. MM. Terme et Monfalcon ont pensé que les convenances du genre leur imposaient l'obligation, quant à la forme, d'une grande concision et de la clarté, et quant au fond, celle de renfermer le plus grand nombre possible de faits exacts dans le plus court espace donné. Ils se sont engagés à réunir les myriades de faits dont se compose la statistique du département dans un seul volume grand in-4°. Ce qui caractérise le programme raisonné qu'ils ont publié, ce qui le distingue des divers projets déjà connus, c'est la possibilité de son exécution, si le Conseil général du département continue à pourvoir au budget très modeste de cette vaste entreprise, et si l'administration de la Préfecture, sans le concours actif de laquelle la statistique ne saurait être écrite, exécute la promesse de mettre à la disposition de la commission les immenses et précieux matériaux dont elle dispose.



IVe SECTION.

Trois chapitres diviseront cette quatrième section. Ils auront pour titre : 1° *Établissements et secours publics;* 2° *Embellissements;* 3° *Fêtes.*

CHAPITRE PREMIER.

ÉTABLISSEMENTS ET SECOURS PUBLICS.

sait ressortir les avantages pour la conservation de la santé des habitants, par un tableau comparatif des maux qu'engendre l'inobservation de ces règles à Lyon. M. Martin n'a pas lu, à l'Académie, d'autres chapitres de son traité ; il serait fâcheux qu'il ne l'eût pas achevé.

Des idées de cet écrivain résultait la nécessité d'établir en cette ville un Conseil de salubrité, institution qui fut créée par M. de Tournon, préfet, et composée en très grande partie d'Académiciens. Ce Conseil, qui eut M. Grognier pour premier rapporteur, en 1824, fera sans doute tout le bien qu'on a le droit d'en attendre. La santé des citoyens est aussi un des intérêts qui ont porté l'Académie à solliciter vivement l'institution d'une École de médecine, à Lyon. Après bien des années d'attente, ce vœu n'a été qu'imparfaitement rempli par la création d'une école secondaire. M. Petetin avait lu, le 4 floréal an XII (24 avril 1804), un Mémoire qui devait être adressé au Ministre de l'intérieur, au nom du Conseil général du département. Aucune ville ne peut faire valoir des considérations plus puissantes pour réclamer une semblable institution. Lyon avait un Collége de médecine, très ancien, justement célèbre par les talents des membres qui le composaient. Il lui reste encore une Société de médecine qui réunit des anatomistes, des chimistes, des botanistes, des naturalistes, des savants dans toutes les parties de la clinique, et qui fournirait, pour les diverses branches de l'art de

guérir, des professeurs instruits soit par l'étude, soit par une longue expérience. La population de la ville est considérable ; par cela seul elle offre, pour l'instruction des élèves, une grande variété de maladies. L'Hôpital-Général ne reçoit pas seulement les habitants de la ville, mais encore ceux de la campagne, des cités voisines, une foule d'étrangers, de femmes enceintes. Toutes les années, dix-huit à vingt mille malades viennent y chercher des secours, y apportent des maux d'un caractère ou d'une complication singulière et imprévue, et contribuent ainsi à la célébrité dont jouit la médecine lyonnaise. L'hôpital de la Charité fournit un moyen particulier d'instruction pour les maladies des enfants, des vieillards et des filles; celui de l'Antiquaille, pour les maladies invétérées de

duquel j'ai ajouté quelques considérations qui n'existaient pas à l'époque où il fut rédigé, fut appuyé par le vœu de l'Académie auprès du Conseil général.

Dans les motifs qui s'y trouvaient développés, on aurait pu comprendre l'établissement d'eaux minérales factices, qui, formé depuis plusieurs années dans cette ville par MM. Nicolas-Paul et Cie, avait été soutenu par M. Dittmar, et sur lequel M. Martin avait fait à l'Académie un rapport favorable. Il résulta de ce rapport que les procédés employés étaient les mêmes à Lyon qu'à Paris. Le local présentait toutes les facilités désirables pour procurer aux malades des logements, des bains, des douches et même d'agréables distractions. Le mérite de l'établissement ne se bornait pas à des moyens curatifs, accessibles également au pauvre et au riche; il pouvait encore influer sur la prospérité de la ville entière, en y appelant une foule d'étrangers. Plusieurs établissements analogues ont été formés ensuite.

Depuis lors on aurait pu faire valoir en faveur de la création d'une École de médecine : 1° les bains de vapeurs qui ont été établis par M. le docteur Rapou, et dont les commissaires de la Compagnie ont constaté la bonne disposition et les heureux résultats; 2° l'activité du secours du Dispensaire, à laquelle MM. Régny, Parat et plusieurs autres membres de l'Académie ont contribué puissamment, et dont elle juge elle-même par les rapports et comptes-rendus qui lui sont communiqués annuellement. Toutefois si une Fa-

culté de médecine est une institution utile à Lyon, les sollicitations infructueuses que M. Prunelle, membre de l'Académie et maire de la ville, a continuées en 1830 pour l'obtenir, sont une nouvelle preuve de la lenteur et des difficultés qu'éprouve la réalisation d'une institution utile.

M. Lamanière dirigeait, en 1802, un établissement qui, malgré le système des anciens aurait un rapport assez éloigné avec la guérison des malades. C'était un Lycée de musique, composé d'une réunion de jeunes personnes, qui s'assemblaient une fois par semaine, pour exécuter ensemble divers morceaux, et recevoir des instructions sur la théorie et la pratique « de ce bel art qui, par des inflexions vives, accentuées, et, pour ainsi dire,

la musique, soit pour les jouissances de l'âme, soit pour la guérison de certains maux du corps, c'est le livre que M. le docteur Ste-Marie a traduit du latin de J. L. Roger, et qui a pour titre : *Des effets de la musique sur le corps humain*. L'académicien lyonnais a joint au texte des notes instructives et curieuses. Elles servirent à convaincre la Compagnie que cet art, qui, chez les anciens, tenait aux mœurs et faisait partie de la constitution des États, mais qui a tant perdu de son influence morale sur les nations policées, pouvait encore apporter quelque soulagement à nos infirmités physiques, sans cesser d'être, de tous les plaisirs des sens, celui par lequel l'âme est le moins corrompue.

C'est en vain que la nature et l'art multiplieront leurs ressources pour nous faire résister à la mort; il faut y succomber. Il faut inévitablement subir cette loi agraire qui assigne à chacun de nous 160 décimètres carrés dans les 6,000 hectares de cimetières que possède la France (1). C'est là qu'aboutissent toutes les prétentions, toutes les misères et toutes les gloires; mais honorons notre semblable, au moment où il se débarrasse des vaines inquiétudes de la vie. Rappelons ces cérémonies funèbres qui portent l'âme à la réflexion, à la mélancolie, à la vertu et dont l'impression ne peut être effacée par les travaux les plus rudes et les destinées les plus humiliantes. Chérissons, vénérons nos parents et nos amis, même après le terme de leur existence. Le

(1) Dupin.

souvenir des soins rendus à ceux qu'on aime est la seule consolation qui nous reste, quand nous les avons perdus (1). Ces sentiments animaient M. Petit, lorsqu'il lut son Mémoire sur les sépultures le 23 pluviose an IX (12 février 1801). Profondément affecté de la négligence qu'on apportait à constater le décès, de l'indécence des transports et des inhumations, il réclama, avec l'accent de la douleur, les droits de la nature, de la morale et de l'amitié. Sa voix ne retraça pas inutilement de graves abus; en attendant le rétablissement de la religion catholique, et des autres cultes pratiqués par les Français, il s'agissait de ramener les hommes à des habitudes honnêtes, aux sentiments dont le cœur se remplit le plus aisément, et qui, dans la Chine, portent un

port de M. Petit comme un gage certain de l'heureuse alliance qui devait subsister désormais entre l'administration et la saine philosophie, et, s'il est permis de le dire aussi, comme un témoignage honorable de la sage influence des corps littéraires sur une autorité bienfaisante et paternelle.

C'est bien encore à l'influence académique qu'on doit attribuer la restauration de l'Observatoire, l'institution d'une caisse d'épargne et de prévoyance, la reconstitution, sous des formes moins apparentes et plus durables, de la Société des amis du commerce et des arts, dont presque tous les Académiciens faisaient partie, et (du moins quant à la destination) les dipositions bienfaisantes du major-général Martin.

Les ravages du temps et de la guerre avaient détruit l'Observatoire placé dans les bâtiments du Grand-Collége, et rendu célèbre par le P. Béraud et autres académiciens. M. Mollet, lisant, le 8 germinal an XI (29 mars 1803), un Mémoire qui contenait des vues et des recherches nouvelles sur la météorologie, le termina par un projet d'établissement d'observatoire météorologique. La position de la ville présente des convenances qui sollicitaient pour elle ce privilége. L'observatoire d'astronomie qu'elle possédait aurait suffi pour les deux objets. C'est de là que les savants de Lyon avaient, pendant long-temps, correspondu avec ceux de l'Europe.

« Espérons, disait l'Académie, que les monuments utiles seront rétablis, que les hommes estimables seront remis à leur place, par un gouvernement qui s'occupe à réparer

nos pertes et nos malheurs. Nous nous sommes imposé un grand travail statistique. Le premier article à faire est celui de la situation géographique et astronomique de la ville de Lyon. La latitude et la longitude en sont données par la connaissance des temps; mais aucune observation récente n'a pu vérifier et corriger ces deux éléments importants. L'Observatoire de Lyon est, depuis plus de dix ans, dans l'état le plus déplorable. Des murs fendus et entr'ouverts, un escalier rompu en plusieurs endroits, tous les fers arrachés, tous les bois enlevés et brûlés, partout des ruines, des masses ébranlées, suspendues, prêtes à s'écrouler : tel est l'état d'un monument qu'une société fameuse avait élevé pour la gloire et l'avancement des sciences, où le maître de Lalande, et le P. Lefèvre auteur de la méridienne, à temps moyens, de l'Hôtel-de-Ville, observèrent si longtemps et avec tant de succès. Effrayées par la dépense, entraînées par d'autres soins, les administrations n'ont pu

la main à l'œuvre ; enfin elle fut terminée, et M. Clerc, directeur de l'Observatoire, communiqua, en 1819 et 1822, les nouveaux fruits de ses travaux. C'étaient 1° la table des levers et des couchers du soleil pour la ville de Lyon, pendant l'année 1819. Cette table a été construite d'après le tableau des arcs semi-diurnes solaires que l'auteur a calculé pour l'usage de l'Observatoire ; elle indique la latitude boréale, la longitude orientale, la hauteur de Lyon, au-dessus de la Méditerranée, la hauteur moyenne du baromètre, etc. ; 2° la table des levers et couchers de la lune pendant la même époque ; 3° une dissertation sur la latitude de l'Observatoire. L'auteur, convaincu de l'indécision qui existe encore sur la position géographique de l'Observatoire et de la ville de Lyon, avait conçu le dessein de recueillir et d'examiner les observations astronomiques ou géodésiques entreprises, en divers temps, pour en déterminer la longitude et la latitude, et d'y joindre le résultat de ses propres observations. C'est ce résultat qu'il présenta pour 373 hauteurs méridiennes du soleil et 78 hauteurs d'étoiles. M. Clerc en donna le tableau divisé en trois colonnes, époques des observations, nombre et sommes des latitudes et longitudes trouvées. En 1811, M. le baron de Zach, associé, fit 242 observations de soleil et trouva pour la latitude 45° 45' 57" 43 ; et par vingt observations sydérales 45° 45' 57" 30. M. Clerc ne s'est pas écarté d'un quart de seconde

de la latitude moyenne obtenue par M. de Zach. Grâces aux nouveaux moyens que M. le baron Rambaud, maire de la ville, a mis à la disposition de M. Clerc, celui-ci a dressé le tableau des immersions et émersions des satellites de Jupiter, observées par lui en 1821 et 1822, et il a fait connaître que leur réunion donnait pour différence moyenne 9' 59" 2, ce qui forme précisément la longitude de Lyon assignée par les premiers volumes de la connaissance des temps. Cet académicien s'est aussi rendu maître de deux éclipses de soleil, d'une éclipse de lune et de plusieurs éclipses des satellites de Jupiter. Quant au troisième élément de position géographique, la hauteur au-dessus du niveau de la mer, M. Clerc, observant trois fois par jour la hauteur du baromètre,

ments de bienfaisance publique ; de manière que les prêteurs se ménageraient, par de modiques épargnes, un sort tranquille pour leur vieillesse, et que l'établissement, faisant valoir les sommes à un taux un peu plus élevé que celui auquel il les aurait reçus, obtiendrait aussi des bénéfices très importants. Cette idée est la même que Franklin avait conçue, et que M. Mathon de la Cour avait développée dans sa brochure de *Fortuné Ricard*. On verra, dans la cinquième partie de cet ouvrage, que M. le conseiller d'état Degérando, associé de l'Académie, ayant remporté un prix, et témoigné le désir d'en verser la valeur dans une caisse d'épargne qui n'existait pas encore, la compagnie fit déposer provisoirement cette somme au Mont-de-Piété, jusqu'à l'établissement de la caisse, lequel ne tarda pas d'avoir lieu.

Le 20 mars 1810, M. Guerre avait fait un rapport fort détaillé sur le plan d'une caisse de prévoyance et de secours, publié par M. Mourgue. Il avait combattu ce plan sous plusieurs points de vue, et avait examiné s'il pouvait être appliqué à notre cité, se réservant de traiter plus à fond un pareil sujet. Il s'était surtout élevé avec beaucoup de force et de raison contre le prix accordé à l'intervention du Mont-de-Piété qui lui paraissait excessif. Ce reproche philanthropique s'adresserait, à bien plus juste titre encore, à l'établissement de ce genre qui fut fondé ultérieurement, et qui subsiste à Lyon. Pour que de pareils établissements remplissent leur pieuse destination, il

faut non seulement que l'intérêt du prêt y soit modique, mais encore qu'ils aient une administration d'une sévère économie. Ce n'est point sur les haillons de la misère qu'il faut faire des spéculations lucratives ou prélever des traitements onéreux. Dans une Notice historique sur le château du Péron, M. Cochard, faisant remarquer combien les vieillards de l'hospice de la Charité occuperaient avantageusement ce château, propose, avec raison, l'idée de mettre alors dans les bâtiments superflus de la Charité, le Mont-de-Piété, dont il serait si naturel de confier la gestion au conseil des hôpitaux.

La Société de lecture et d'encouragement pour cette industrie lyonnaise, dont les agents ont des rapports toujours trop fréquents avec le Mont-de-

ves ou méprisables, faibles ou importants, souvent étrangement défigurés par la mauvaise foi ou l'ignorance, mais bientôt rétablis par la lutte des passions ennemies et des intérêts contraires : expression fugitive et légère, mais vive et puissante de l'opinion ; littérature rapide, qui convient si bien à une génération affairée et toute préoccupée des choses présentes. Ce qui distingue la Société de lecture des autres cercles, c'est indépendamment de la distribution de prix d'encouragement pour l'industrie, la formation d'une bibliothèque dont le laps des temps ne peut qu'augmenter les avantages.

On pourrait rattacher aussi à la sollicitude de l'Académie la conservation du précieux cabinet de numismatique et d'antiquités formé par M. Artaud, et qui compose à présent un des établissements scientifiques de la ville. Cet académicien n'était point de ces amateurs curieux et vains qui ne joignent au goût qu'ils ont pour les médailles, ni une certaine connaissance de l'histoire, ni la lecture des ouvrages anciens et qui n'estiment les objets qu'ils entassent, qu'à proportion de leur rareté ; c'était un homme de lettres qui en mesurait le prix sur l'utilité. Une médaille, un débris d'antiquité qui sert à découvrir quelque fait nouveau, à éclaircir quelque point obscur, qui porte une date intéressante ou qui fixe une époque de quelque conséquence, est plus importante que les *Cornelia supera*, les *Tranquillines* et les *Pescennius*. « Avec les livres sans médailles, on peut savoir

« beaucoup et savoir bien ; avec les médailles sans « les livres, on saura peu et l'on saura mal (1). » Quoi qu'il en soit, M. Artaud avait passé sa vie à se composer un riche recueil d'objets d'antiquités. Lorsqu'après les événements de 1830, il quitta volontairement la place de directeur du Musée, on proposa à la ville l'acquisition du cabinet de son antiquaire. Le marché ne pouvait se conclure. Déjà M. Artaud se préparait à retourner aux lieux qui l'avaient vu naître ; déjà les médailles, les statues et les lampes, tous les vénérables débris des vieux temps, étaient emballés. Lyon va subir une grande privation ; l'art et la science s'inquiètent. L'Académie s'assemble, et, dans la séance du 14 juillet 1835, au nom d'une commission qui avait été nommée à cette occasion,

à rechercher des monuments utiles ou curieux, et sa fortune à les acquérir, ne se présentent pas souvent; et, lorsqu'elles ont eu lieu, il est d'une sage administration d'en consacrer au bien public les difficiles résultats.

L'Académie considéra qu'il entrait dans les principes de son institution d'indiquer, de provoquer, de seconder toutes les mesures qui pouvaient tendre à la propagation des lumières, à la conservation des objets qui intéressent les sciences et les arts, à la facilité des études et à l'instruction générale ; que, d'ailleurs, aucun citoyen, lors même qu'il n'appartiendrait pas à une association savante et littéraire, ne devait rester indifférent à la multiplication des établissements scientifiques dont sa patrie s'honore, et qui pouvaient contribuer à sa prospérité et à sa gloire. Elle émit, en conséquence, le vœu formel que le cabinet d'antiquités d'Artaud fût acquis par la ville de Lyon, pour faire partie des richesses communales, à l'usage du public, dans le Palais des Arts. Une députation porta ce vœu au Maire, afin qu'il fût communiqué au Conseil municipal.

M. Artaud fit des remercîments à l'Académie au sujet de cette proposition qui, peut-être, n'a pas été sans quelqu'influence sur la détermination du Corps municipal. La collection fut acquise, et quelque différence existant entre le prix offert et le prix demandé, le noble marché fut conclu par l'intervention généreuse d'un conseiller municipal que je dois nommer, M. Étienne

Gautier. Avant sa mort, M. Artaud n'oublia ni la faveur que la ville lui avait faite dans ses propres intérêts, ni le concours empressé de l'Académie. Il a légué au Cabinet Artaud toutes les médailles qu'il avait réunies de nouveau, ainsi que d'autres objets précieux, et, à l'Académie, sa bibliothèque et ses manuscrits.

Il convient, en effet, d'appeler cette collection *le Cabinet Artaud*. Donner leur nom à la collection qu'ils ont faite est une juste récompense de ces hommes studieux qui s'efforcent, pendant toute leur vie, d'arracher à l'ignorance et au creuset, les débris des temps anciens. C'est un encouragement qui leur est dû, indépendamment du véritable bonheur qu'ils trouvent dans leurs recherches, dans leurs peines et

est aucun dont l'importance et l'utilité eussent pu égaler celles de *La Martinière*. Le major-général Martin a fondé sur un grand acte de munificence et de bienfaisance perpétuelle l'immortalité de son nom. L'Académie de Lyon ayant été associée à l'exécution de ce projet, je dois entrer dans tous les détails des travaux auxquels la Compagnie s'est livrée pour seconder les nobles intentions d'un Lyonnais à jamais illustre, et se pénétrer de l'esprit qui a dicté ses dernières volontés. Pendant les longs délais nécessaires pour assurer le recouvrement de la partie de sa succession que le major Martin a consacrée à sa patrie; pendant le temps même que la guerre avec l'Angleterre retardait les nombreuses démarches exigées par ce recouvrement, l'Académie recueillait et méditait ses idées sur la meilleure institution à fonder avec ces revenus nouveaux, et elle y employait plus de quatorze séances. Mais avant de faire connaître le bienfait, disons quelques mots du bienfaiteur.

Martin (Claude), major-général au service de la compagnie des Indes anglaises, est né à Lyon en 1732. Son père exerçait en cette ville, rue Luizerne, le métier de tonnelier. Le jeune Martin ne put donc recevoir qu'une éducation des plus bornées; mais il était doué d'une intelligence supérieure. Il parvint, presque sans aucune aide, à apprendre les mathématiques et le dessin, et s'enrôla malgré les larmes de sa belle-mère, seconde femme de son père. Cette femme, voyant qu'elle ne pouvait retenir son fils, lui donna

un rouleau de pièces de 24 sous, et le congédia en lui disant : *Tiens, mais ne reviens qu'en carrosse.* Martin, âgé de vingt ans, fut incorporé dans les troupes que le comte de Lally emmenait dans l'Inde, et partit bientôt après. Lally s'était rendu redoutable à tous ses subordonnés par son excessive sévérité ; plusieurs d'entre eux, parmi lesquels se trouvait Martin, quittèrent ce chef avant ses derniers revers, et cherchèrent une meilleure fortune dans l'intérieur de l'Inde. La bravoure et l'intelligence de Martin attirèrent sur lui les regards du gouverneur de Madras, qui le nomma sous-lieutenant. Il lui accorda, en outre, la faculté de lever parmi les prisonniers français une compagnie de chasseurs, et de s'embarquer pour le Bengale.

lonel par la compagnie des Indes anglaises, à laquelle il avait donné un grand nombre de chevaux. Il rendit des services signalés à cette compagnie, et fut nommé major-général en 1796. Il fit construire sur les rives de la Goumtie, à dix lieues de Lucknow, un palais magnifique entouré de jardins délicieux : c'est là qu'il consacrait ses loisirs à l'étude de la physique, qu'il aimait avec passion. Il construisit un ballon qu'il fit partir en présence du nabab et de sa cour, et cette expérience excita au plus haut point l'étonnement et l'admiration des Indiens. Depuis long-temps le major-général Martin était en proie à de vives souffrances; en vain il se procura quelque soulagement, en divisant, au moyen d'une manœuvre extrêmement ingénieuse, la pierre qui le tourmentait; opération qui aurait pu donner à M. le docteur Civiale, s'il l'eût connue, l'idée de l'instrument dont il est l'inventeur. Martin succomba le 13 septembre 1800. Il avait exigé, à son lit de mort, que son corps, au lieu d'être embaumé, fût salé et mis dans un cercueil de plomb, sur lequel il avait fait graver cette épitaphe : *Ci-gît Claude Martin, né à Lyon, en* 1732, *venu simple soldat dans l'Inde, et mort major-général*. Ce tombeau est placé dans un château fort sur les bords du Gange. La fortune que possédait Martin a été évaluée à huit ou dix millions.

Après avoir acquitté avec magnificence les dettes de la reconnaissance, de la nature et de l'amitié, le major-général Martin a donné aux pauvres le reste

de ses biens, et il a cherché à faire concourir à la prospérité publique les secours qu'il accordait à l'indigence et au malheur. Je n'ai point à parler ici des 12,000 f. de rente qu'il a consacrés aux Lyonnais prisonniers pour dettes, lesquels doivent être délivrés le jour de sa naissance, clause qui n'est point observée. Je ne dois m'occuper que de l'institution d'utilité publique dont la désignation fut confiée par son testament à l'Académie de la ville où il avait reçu le jour. Ce testament, écrit en mauvais anglais et traduit en mauvais français, a été imprimé selon le vœu du Conseil municipal de Lyon (1803, 1 vol. in-4° de 120 pages). Transcrivons, d'abord, les dispositions de ce testament qui s'appliquent au legs dont il s'agit. Le testateur s'exprime ainsi :

« Et cette institution doit être établie sur la place *St-Saturnin*, étant l'endroit où j'ai été baptisé ; d'y acheter ou bâtir une maison pour cela, et de marier deux filles chaque année ; à chacune d'elles 100 livres tournois, outre environ 100 livres pour les frais de mariage et de la fête de ceux qui doivent être mariés.

« Ou, si c'est une institution telle que celle de Luknow, pour instruire un certain nombre de garçons et de filles, alors il doit y avoir un sermon et un dîner pour les enfants de l'École et ceux qui doivent être mariés, et ils doivent boire un toast en mémoire de l'instituteur ; et une médaille de la valeur de 50 livres doit être donnée avec une récompense, en argent ou en effet, de la valeur de 200 livres, au garçon ou à la fille qui aura été la plus vertueuse, et qui se sera le mieux comportée pendant le cours de l'année, et aussi une récompense de la valeur de 100 livres pour le (ou la) seconde qui se sera le mieux comportée ; et aussi une troisième récompense d'environ 60 livres pour le (ou la) troisième qui se sera le mieux comportée.

« J'espère que le magistrat de la ville protégera l'institution.

« Dans le cas que la somme ci-dessus donnée, de 200,000 roupies sicka, ne soit pas suffisante pour un intérêt propre à supporter l'institution et acheter ou bâtir une maison, alors je donne et lègue une somme additionnelle de 50,000 roupies sicka, faisant 250,000 roupies sicka.

« Un de mes parents mâles, résidant à Lyon, peut être fait administrateur et exécuteur testamentaire, joint avec quelqu'un, nommé par le magistrat, pour être régisseur de ladite institution ; et ces régisseurs doivent avoir une commission économique pour leurs peines, prise sur l'intérêt de la somme ci-dessus mentionnée. »

Voici la disposition consignée en l'article 24 et à

laquelle le fondateur se réfère, si l'Académie ne croit pas qu'on puisse en adopter de plus utile :

« Je donne et lègue la somme de 200,000 roupies sicka à la ville de Calcutta, pour être mise à intérêt, en papiers du gouvernement où de la manière la plus assurée possible. Ce principal et intérêt doivent être mis sous la protection du gouvernement ou de la cour suprême, afin de pouvoir désigner l'institution la plus convenable pour le bien public de la ville de Calcutta, ou établir une école pour instruire un certain nombre d'enfants des deux sexes jusqu'à un certain âge, les mettre en apprentissage, lors de leur sortie de l'école, et les marier lorsqu'ils seront d'âge. »

Enfin l'article 33 du testament appelle la ville de Lyon à partager par égale part, avec les villes de Calcutta et Luknow, une somme de 100,000 livres

désigné par lui pour la délivrance annuelle de prisonniers pour dettes ; 2° une statue et un tableau, représentant le major-général Martin, seront exécutés aux frais de la cité ; la statue sera placée au-dessus de l'inscription prescrite par le testateur, pour le bâtiment auquel il a assigné le nom de *La Martinière* ; le tableau sera déposé au Musée.

La première notion officielle, que l'Académie reçut du legs fait par le général Martin et du devoir qu'il lui imposait, lui fut donnée le 29 germinal an XI (19 avril 1803) par M. Boissieux, commissaire du gouvernement près le tribunal civil de Lyon. Ce magistrat avait transmis à la Compagnie plusieurs exemplaires du jugement rendu, d'après son réquisitoire le 23 du même mois, pour ordonner le dépôt du testament au greffe. On apprit bientôt que le gouvernement avait autorisé, par un arrêté particulier, le Corps municipal de Lyon, à accepter les différents legs, en faveur de la ville, faits par le major-général Martin, sous la condition expresse de remplir ponctuellement ses intentions. Un académicien homonyme, M. Martin aîné, annonça qu'il avait entre ses mains divers Mémoires sur la vie du général, recueillis par un officier qui fut son compagnon d'armes ; qu'il s'occupait à les mettre en ordre, et qu'il espérait pouvoir les publier incessamment.

L'Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, pour l'an XII de la république, contient en effet des anecdotes sur

la vie du major-général Claude Martin, précédées d'un précis sur l'Inde et sur la situation de cette partie du monde, à l'époque où il s'y rendit. Ces anecdotes furent lues en séance publique de l'Académie le 6 floréal an XI (26 avril 1803), et tous les rédacteurs de notices biographiques, si nombreux de nos jours, y ont puisé des matériaux. On a imprimé dans le même Annuaire les délibérations du Conseil municipal, l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI (2 mai 1803), le réquisitoire de M. Boissieux, et le premier avis de l'Académie, sur l'institution fondée par le testament du général Martin.

Les maires des trois divisions de Lyon adressèrent à la Compagnie un exemplaire imprimé du testament et demandèrent l'avis des Académiciens, conformé-

çons à sept ans, les filles à six, et dont l'éducation serait continuée jusqu'à seize. L'instruction à leur donner ne devait comprendre que la lecture, l'écriture, l'arithmétique élémentaire, les principes de morale et de religion, et les arts purement mécaniques; principalement ceux qui sont relatifs aux manufactures lyonnaises. On désigna la maison d'Ambérieux, sur la place St-Pierre, comme l'emplacement le plus convenable à l'École; l'établissement devait être dirigé par un conseil d'administration et une commission exécutive.

Dix années s'étaient écoulées, et le vœu de la bienfaisance ne s'accomplissait pas. L'Académie y était associée. Son impatience éclata, au moment où la restauration de l'ancienne dynastie française rendit la paix au monde. Le 22 novembre 1814, M. Béraud éleva la voix pour presser les démarches à faire en Angleterre, afin d'assurer le recouvrement des fonds affectés à l'institution; mais elles appartenaient à la sollicitude administrative. Deux académiciens, MM. Camille Jordan et Régny furent, en 1816, envoyés à Londres par l'autorité municipale à l'effet de passer les traités nécessaires à ce recouvrement; et l'Académie se livra à de nouveaux projets d'institution. En 1817 et 1818, M. Cochard proposa de réunir tous les enfants vagabonds et mendiants, dans une école où on les formerait aux travaux de la campagne, en les rendant utiles à la société pour laquelle ils ne sont qu'un fardeau. Il se serait agi d'acquérir dans les mon-

tagnes un domaine de 200,000 fr. dans lequel on aurait établi cette école d'agriculture pratique pour les jeunes gens des deux sexes, institution analogue à celle de Fellemberg. Aucun détail agronomique ne serait resté étranger aux élèves ; ils y auraient appris même l'art de fabriquer les instruments aratoires. Sans parler de l'avantage de ramener à l'agriculture une partie de la population, qui s'en éloigne de plus en plus chaque jour, ce projet aurait eu pour résultat d'extirper le hideux fléau de la mendicité. De son côté, M. Clerc pensait que la manière la plus heureuse de répondre aux intentions du bienfaiteur, serait de faire apprendre un état ou un métier à un nombre déterminé de jeunes garçons et de jeunes filles, non dans un conservatoire d'arts et métiers,

que des commissaires anglais devaient incessamment venir s'informer de l'état des choses, et que les sommes dues à la ville seraient payées d'après le rapport de ces commissaires. Sur-le-champ on forma une commission composée de MM. Guerre, Desgaultières, Cochet, Parat, Delaprade, Guillemet, Gilibert et Balbis. Les membres du Bureau en firent partie suivant l'usage; et, le 10 septembre suivant, M. Guerre, organe de la commission, fit un rapport qui amena des modifications à la délibération académique du 14 thermidor an XI.

Depuis dix-neuf ans, de grands changements s'étaient opérés; l'enseignement primaire avait pris beaucoup de développement. On retrancha cet enseignement du nouveau projet; on demanda une école des arts industriels et mécaniques. Tous les détails, toutes les conditions du vœu, sont renfermés dans le rapport et dans la délibération qui en fut la suite, et ont pour but d'assurer l'exécution du testament d'un homme bienfaisant qui commit à la foi publique l'accomplissement de ses dernières volontés. Dans sa prévoyance, il fit contribuer le bonheur dont il avait joui personnellement au bonheur, dans sa patrie, des générations à naître; mais il voulut aussi fixer lui-même, ou faire déterminer par des hommes de son choix tous les soins de l'institution charitable méditée par son esprit et par son cœur. Le rapport et la délibération sur ce projet ont été imprimés aux frais de la Compagnie et tirés à 500 exemplaires in-8°. L'édition fut remise sur

le bureau le 29 avril 1823, et l'ouvrage fut adressé à tous les dépositaires de l'autorité. L'Académie y a tracé, d'une manière assez détaillée, le mode d'administration de *La Martinière*. Le droit de le faire ayant paru lui être contesté, elle l'établit par la délibération suivante :

Séance du 1er *février* 1825.

« L'Académie,

« Sur le rapport d'une Commission composée de MM. Guerre, Desgaultières, Parat, Artaud, Guillemet, Delaprade, Mottet-Degérando, Gilibert, Balbis, Bugnard, président; Cochard, trésorier; Mollet et Dumas secrétaires.

« Considérant qu'il a été proposé et même publié, dans les journaux, divers projets pour distraire une partie des

voir rigoureux et indispensable pour la Compagnie de veiller sans cesse avec sollicitude sur le fidèle accomplissement des volontés du testateur ;

« Considérant que, bien loin d'offrir un excédant pour l'institution de l'École d'arts et métiers, les fonds recouvrés, de 1,500,000 fr. environ, ne suffisent pas aux besoins et aux développements de l'établissement arrêté d'après les vues de l'Académie ; que la démonstration de cette assertion est évidente, si l'on envisage :



« 1° Les frais du premier établissement consistant, soit en acquisition d'un emplacement sur la place St-Pierre et St-Saturnin où l'école de La Martinière doit être fondée, suivant l'intention respectable et sacrée du fondateur, soit en construction d'édifices distincts et séparés pour les pensionnats des deux sexes, et pour les subdivisions des arts et métiers dont l'enseignement théorique et pratique est embrassé par l'École ; soit par l'achat des métiers, machines, instruments, ustensiles, objets d'arts, etc., indispensables aux diverses branches de cet enseignement, et de tous les meubles, effets mobiliers, linge, vaisselle, agencements et attirail des deux pensionnats ;

« 2° La nécessité des grandes dépenses annuelles de l'institution qui, pour être utile à la cité à présent et dans l'avenir, et pour remplir en entier les intentions de l'Académie et, par conséquent, celles du testateur, doit mettre constamment les élèves internes pris dans la classe des pauvres, et les élèves externes, riches ou pauvres, en état d'appliquer tous les procédés nouveaux et toutes les idées et inventions fournies par la mécanique et par les autres sciences, aux arts industriels et particulièrement à ceux qui ont fait de tout temps la gloire et la prospérité de Lyon ; de manière enfin que l'école de La Martinière soit tellement constituée, qu'elle suive aisément les progrès successifs du génie humain, et qu'elle contribue même,

s'il est possible, à les déterminer sous quelques rapports ;

« 3° L'avantage et le devoir d'accroître le nombre des pensionnaires des deux sexes dans l'école de La Martinière, en proportion des ressources ; ce qui prévient à jamais tout excédant de revenus.

« Considérant que si, dans la délibération du 10 septembre 1822, l'Académie de Lyon a joint à son vœu principal quelques idées générales d'exécution, non seulement elle y a été portée par ce principe logique : *Qui veut la fin, veut les moyens*, et par la nécessité de développer les vues inhérentes à son projet, d'indiquer les moyens organiques et fondamentaux sans lesquels l'accomplissement de son vœu lui paraissait impossible : ce qui paralyserait l'effet du mandat qu'elle a reçu du major-général Martin ; mais encore l'Académie y a été rigoureusement obligée par le texte littéral des dispositions testamentaires, lequel est ainsi conçu :

concerter un établissement de bien public, c'est évidemment ne pas se borner à en désigner la nature ou l'objet; que dès lors, dans le rapport et la délibération du 10 septembre 1822, l'Académie s'est contentée de remplir toute sa mission, en restreignant, plutôt qu'en étendant ses devoirs et ses droits; et que, d'ailleurs, respectant les principes du droit administratif en France, elle a laissé à l'autorité publique toute exécution des dispositions générales que la compagnie littéraire et savante devait seule déterminer.

« D'après toutes ces considérations, l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, déclare à l'unanimité, qu'elle maintient dans tout leur contenu le rapport et la délibération académiques, en date du 10 septembre 1822, et prie M. le Maire de la ville, auquel la présente déclaration sera transmise, de vouloir bien la faire mettre, avec les pièces précitées, sous les yeux du Conseil municipal, lors de sa plus prochaine réunion. »

Au reste, cette délibération est superflue, si on n'abuse pas l'autorité; les prétentions qu'elle combat ne pourraient s'élever; tout est réglé par l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI (2 mai 1803), relatif à l'acceptation du legs Martin et à l'exécution du tableau et de la statue votés par la ville. L'article 8 de cet arrêté porte textuellement : « Cette statue et ce tableau seront placés dans le bâtiment où l'on établira l'institution fondée par le général Claude Martin, et dont l'*Académie de Lyon donnera le plan.* » Or, toutes les dispositions arrêtées par l'Académie font partie du plan qu'elle seule était chargée de donner.

Une conséquence des principes développés dans la délibération du 1er février fut la mesure que prit le Maire de Lyon, en confiant à M. Tabareau le soin de puiser, soit dans le Conservatoire des arts et métiers à Paris, soit dans l'École d'arts et métiers de Châlons-sur-Marne, les éléments d'un rapport pour l'établissement déterminé par l'Académie. De retour de sa mission, M. Tabareau fit ce rapport à M. le Maire, le communiqua à la Compagnie et le livra à l'impression. Il avait été d'avis d'ouvrir un concours sur la meilleure organisation à donner à l'école de La Martinière, lorsqu'en 1825, M. Baboin de la Barolière fit, à ce sujet, les fonds d'un prix dont le programme est inséré dans la cinquième partie de cet ouvrage. On remarqua avec un vif intérêt, dans le

local admise en principe par l'administration départementale. Des expertises contradictoires allaient s'ouvrir pour en fixer la valeur ; mais en attendant la fin de ces opérations, la construction de la nouvelle caserne de la Gendarmerie, et la disposition des bâtiments de l'ancienne pour leur destination future, il importait de faire jouir provisoirement le public d'une partie des avantages promis par l'École des arts et métiers. M. Tabareau entrait à ce sujet dans les détails nécessaires, sur le choix des professeurs dont il portait le nombre à quatre pour la chimie, les mathématiques élémentaires, la mécanique et le dessin, sur la désignation des élèves et celle du local propre à l'enseignement, sur la nature des dépenses qui s'élèveraient annuellement à 12,000 fr.

On peut remarquer qu'il existait déjà un cours de chimie appliqué aux manufactures, payé par la ville et professé par M. Tissier aîné, ainsi qu'un cours de géométrie pratique. Il était à craindre que les cours provisoires de *La Martinière*, dépouillés du grand intérêt d'un pensionnat gratuit, ne fussent suivis que par un très petit nombre d'élèves. Il était donc de la plus haute importance, sous tous les rapports, d'accélérer l'organisation définitive de l'établissement.

En 1826, M. Lacroix-Laval, nouveau Maire de Lyon, ayant jugé convenable d'établir l'institution provisoire de La Martinière, d'après quelques-unes des idées de M. Tabareau, et sans avoir consulté

l'Académie, le Bureau fut chargé de lui écrire en ces termes :

14 juin 1826.

« M. le Maire,

« L'Académie de Lyon, s'étant assemblée hier suivant ses réglements et son usage, a pris connaissance de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, le 6 de ce mois, et qui est parvenue le 8, aux membres de son Bureau, pour l'inviter à assister, le 9, à l'inauguration de l'établissement provisoire de l'institution de La Martinière. Ceux des membres de la Compagnie, qui ont pu être prévenus, se sont rendus à votre invitation avec empressement (1).

« Cependant l'Académie, chargée par la volonté expresse du major-général Martin et par l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI, confirmé par ordonnance royale du 24 décembre 1817, de *donner le plan* de l'institution

sa pensée, ni dans celle du Conseil municipal de priver l'Académie d'aucune de ses attributions. M. Guerre rédigea un Mémoire contre les dispositions faites sans la participation de la Compagnie ; une commission fut chargée de faire un rapport à ce sujet : ce qui donna lieu, le 4 juillet, aux deux délibérations suivantes :

« L'Académie,

« Vu le testament du major-général Martin ;

« Vu l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI, portant textuellement que l'Académie de Lyon *donnera le plan* de l'institution de La Martinière ;

« Vu l'ordonnance du roi, en date du 24 décembre 1817, confirmant l'arrêté précité du 12 floréal, dans tout son contenu ;

« Vu la délibération académique, du 10 septembre 1822, renfermant le plan de l'organisation de La Martinière ;

« Vu la délibération du 1er février 1825, par laquelle l'Académie persiste, à l'unanimité, dans les dispositions de la délibération du 10 septembre 1822 ;

« Après avoir entendu le rapport d'une commission et plusieurs académiciens dans une discussion prolongée :

« Considérant que dans la traduction officielle du testament Martin, traduction pleine de fautes, ainsi que l'a déjà reconnu la délibération du 1er février 1825, mais qui, transmise par l'autorité à l'Académie, avait dû servir de base à ses délibérations, on lit ces mots : « Un de mes parents mâles, résidant à Lyon, peut être fait *administrateur et exécuteur* testamentaire joint avec quelqu'un nommé par le magistrat, pour être régisseurs de ladite institution. »

« Qu'il existe, dans cette version, un contre-sens manifeste ; le texte anglais ainsi conçu : *administrator of exe-*

cutor, signifie *administrateur* ou *régisseur de l'exécuteur testamentaire*, ou, en d'autres termes, *régisseur du chef de l'exécuteur testamentaire*, *administrateur nommé par l'exécuteur testamentaire*;

« Que l'institution de La Martinière doit donc avoir deux régisseurs ou directeurs : l'un au choix de M. le Maire, et l'autre au choix de l'exécuteur testamentaire; et que ce qu'il pourrait y avoir de facultatif, à l'égard de ce dernier régisseur, soit pour son intervention elle-même, soit pour sa qualité de parent du testateur, a cessé par les dispositions du réglement du 10 septembre 1822, confirmé le 1er février 1825, et par l'effet d'un juste et profond respect pour l'intention du fondateur.

« Considérant que, par son testament, le fondateur ne donne au magistrat de la ville que trois attributions : 1° recevoir, régir et placer les fonds de la dotation; 2° protéger l'institution; 3° nommer l'un des deux régisseurs ou directeurs; [illegible]

« Article 10. Il y aura une commission exécutive composée de deux administrateurs ou directeurs salariés, dont l'un sera choisi par l'exécuteur testamentaire, parmi les plus proches parents ou alliés du général, et l'autre par M. le Maire dans telle classe qu'il trouvera à propos.

« Article 12. L'école de La Martinière doit, conformément aux intentions du fondateur, être établie sur la place St-Pierre et St-Saturnin, aussitôt que les fonds actuellement déposés au trésor de l'Échiquier, à Londres, auront été mis à la disposition de M. le Maire de Lyon, avec les intérêts qu'ils auront produits. Cependant, les constructions et distributions qui seront faites, devant être en harmonie avec la nature et le but de l'institution, subordonnés par le fondateur au jugement et à la décision de l'Académie, les acquisitions ou constructions, projets d'actes, plans de distribution, et autres opérations de premier établissement, ne pourront être définitivement arrêtées qu'après que l'Académie en aura reçu une communication officielle.

ARTICLE 2.

« La présente délibération sera adressée à M. le Maire de Lyon et à M. l'exécuteur testamentaire des volontés du major-général Martin. Les rectifications, qui en sont l'objet, seront insérées dans les réimpressions qui pourraient être faites des statuts du 10 septembre 1822. L'Académie en ordonnera, s'il y a lieu, la publication par les voies qu'elle jugera convenables.

—

« L'ACADÉMIE,

« Vu le testament du major-général Martin;

« Vu l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI, portant textuellement que l'Académie de Lyon *donnera le plan* de l'institution de La Martinière;

« Vu l'ordonnance du roi, en date du 24 décembre 1817, confirmant l'arrêté précité, du 12 floréal, dans tout son contenu ;

« Vu la délibération de l'Académie, du 10 septembre 1822, renfermant le plan de l'organisation de La Martinière ;

« Vu la délibération du 1er février 1825, par laquelle l'Académie persiste, à l'unanimité, dans les dispositions de la délibération du 10 septembre 1822 ;

« Vu les réclamations adressées le 14 juin dernier, par l'Académie à M. le Maire de Lyon, contre une organisation provisoire de l'institution de La Martinière, sans que l'Académie en ait donné le plan, suivant le vœu de l'ordonnance royale précitée ;

« Vu la lettre de M. le Maire, en date du 26 juin dernier en réponse à ces réclamations.

« Délibérant sur le rapport d'une commission, et après avoir entendu divers académiciens parlant en sens opposé.

« Considérant qu'il résulte manifestement des disposi-

relatés, et que ses protestations contre la violation qui en a été faite, sont légitimes, indispensables et urgentes ;

Arrête :

ARTICLE 1er.

« L'Académie déclare qu'elle considère comme nul et non avenu l'établissement partiel et provisoire qui a été formé le 9 juin dernier, au nom et par autorité de M. le Maire de Lyon, dans le Palais du commerce et des arts.

ARTICLE 2.

« Il sera fait une réponse motivée à la lettre de M. le Maire de Lyon du 26 juin dernier. Le projet de cette réponse sera soumis à l'Académie par une commission composée de MM. Guerre, Chantelauze, Breghot, etc. »

Celle de ces délibérations, qui modifie les articles 10 et 12 du réglement du 10 septembre 1822, fut adressée à M. Cristophe Martin, dont l'Académie réclama l'assistance pour l'entier accomplissement des vues du major-général, son oncle. Elle fut aussi transmise au Maire par une lettre ainsi conçue :

« M. LE MAIRE,

« L'Académie a pris connaissance de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, le 26 juin dernier, contenant diverses explications sur l'établissement provisoire que vous avez fait de l'école de La Martinière.

« Les égards qu'elle a cru devoir à une opinion manifestée officiellement par le premier magistrat de la ville, ont porté l'Académie à faire un nouvel examen très attentif du testament du major-général Martin, de l'arrêté du gouvernement du 12 floréal an XI, de l'ordonnance royale du 24 décembre 1817, et de ses propres délibéra-

tions du 10 septembre 1822, du 1er février 1825, et du 20 juin 1826.

« Ses nouvelles méditations l'ont maintenue dans l'opinion où elle a toujours été, et qui se trouve confirmée par l'ordonnance royale, qu'à elle seule appartient le pouvoir de donner le plan organique de l'institution, et qu'on ne peut admettre aucune distinction entre le droit d'établir une organisation définitive et celui de former un établissement provisoire.

« Elle se serait affermie encore dans ce sentiment, si quelque chose avait manqué à son unanime conviction, lorsqu'elle a jeté de nouveaux regards sur le mandat particulier que vous a conféré le testateur. Vous avez reçu, M. le Maire, l'honorable mission de régir et contrôler les fonds de la dotation, de nommer l'un des deux régisseurs, de prendre l'établissement sous votre protection. Ces importantes attributions n'ont point de rapport avec l'organi-

meurer étrangère à l'Administration. Son vœu, comme son mandat, se réduit à organiser l'institution : défendre une telle attribution, ce n'est pas administrer ; c'est tracer leurs devoirs et leurs droits à ceux qui administreront ; c'est exécuter la volonté du fondateur. Rien de plus.

« L'Académie vous prie, M. le Maire, de prendre ces observations dans la plus sérieuse considération ; et, si vous le jugiez convenable, elle pourrait, dans une conférence pour laquelle elle désignerait quelques-uns de ses membres, donner à ses droits les développements nécessaires et vous offrir les moyens de vous éclairer sur ses justes réclamations.

« Elle saisit cette occasion pour vous informer d'une rectification qu'elle a cru devoir faire des art. 10 et 12 de son réglement organique du 10 septembre 1822 ; et elle a l'honneur de vous donner communication de l'arrêté qu'elle a prise à ce sujet, le 4 de ce mois : induite en erreur par l'inexactitude de la traduction qu'a officiellement publiée l'administration municipale, elle se fait un devoir de reconnaître et de réparer son erreur.

« Elle espère que le dissentiment passager qui s'est élevé entre elle et vous, Monsieur, et qui n'est au fond qu'une rivalité de zèle, ne troublera point la bonne harmonie sans laquelle le bien que nous avons tous également en vue serait difficile à opérer. Elle croit rendre le plus véritable hommage à votre loyauté, en vous exposant ses sentiments avec franchise.

« Agréez, M. le Maire, etc. »

M. le Maire crut devoir persister dans les dispositions qu'il avait faites et refuser la conférence qui lui était offerte. La Commission proposa de poursuivre, par les voies judiciaires, la reconnaissance des droits

de l'Académie. On demandait, d'un autre côté, que l'affaire fût renvoyée à l'exécuteur testamentaire du major-général Martin ; et quelques académiciens pensaient aussi que le Maire ne pouvant pas être juge et partie, il fallait soumettre la question à M. le Préfet et au Ministre de l'intérieur. Les choses en étaient restées là, lorsque de son propre mouvement le Ministre fit demander par M. le Maire, à la Compagnie, un Mémoire contenant ses motifs et ses conclusions, afin de prononcer sur le différend. Ce Mémoire fut rédigé par une Commission dont M. Guerre fut l'organe, et approuvé le 14 août 1827 par l'Académie ; il en fut envoyé des exemplaires au Conseil-d'état et à tous les dépositaires de l'autorité. Les conclusions de ce Mémoire étaient : 1° que l'on

leur mandat, sous les peines portées par le testament.

Le 2 mai 1829, nouvelle lettre du Maire, annonçant que les Ministres de l'intérieur et de l'instruction publique sont d'avis : 1° que les membres du Conseil de l'école de La Martinière soient réduits; 2° qu'un délégué du recteur de l'Académie universitaire soit admis dans ce conseil. M. le Maire demande l'opinion de l'Académie sur cette double modification. Le 19 du même mois, sur le rapport de M. Richard-Laprade, la Compagnie déclare qu'elle trouve convenable d'admettre le recteur de l'Académie dans le conseil de La Martinière, pourvu qu'il y assiste en personne, sans s'y faire représenter par aucun délégué; mais elle se refuse à la réduction du nombre des membres du Comité, attendu qu'il s'agit, non d'une commission exécutive, mais d'un conseil de haute surveillance et de perfectionnement; l'action de l'administration étant confiée à deux directeurs spéciaux. L'Académie persiste, en outre, dans ses délibérations précédentes, et renouvelle ses réserves et ses protestations au sujet des empiètements de l'autorité municipale; notamment en ce qui concerne le choix du local où doit être placée La Martinière, lequel ne pourra être définitivement arrêté que lorsque l'Académie aura reconnu s'il convient à la nature et au but de l'institution.

Il importait à l'Académie, pour remplir les intentions du major-général Martin, de connaître la quotité des revenus qui pourraient, définitivement, sou-

tenir l'établissement dont elle devait déterminer les dispositions. Plusieurs fois la demande en fut faite à la ville, et on obtint enfin la communication du tableau suivant sans autre explication :

	CAPITAUX. FR.	RENTES. FR.
Rentes 5 p. 100 au grand livre,	305,160	15,258
Emprunt fait par la ville de Lyon,	1,000,000	40,000
	1,305,160	55,258

Le prix du claustral des Augustins, y compris le jardin, est de 1 million 60,000 fr. formant la soulte de l'acquisition, déduction faite du clos des Dames-de-Bellecour, vendu au département pour 240,000 fr.

Le jardin acquis pour le compte de la ville est de f. 310,000

Reste dû par La Martinière

20 avril jusqu'au 25 août, fut l'adoption, à la majorité des voix, d'un nouveau réglement pour l'école de La Martinière dont le pensionnat fut supprimé. Ce réglement, sanctionné par l'ordonnance royale du 1er octobre 1833, dont il fait partie, a été imprimé.

Un *Conseil de perfectionnement*, établi près de l'École, et composé d'hommes dégagés de préventions et d'intérêt personnel, fut chargé de suivre l'exécution du plan tracé par l'Académie, et de signaler les changements que le temps et l'observation pourraient indiquer, l'Académie s'étant réservé le droit de modifier son plan d'après les circonstances, les lumières acquises, et les besoins nouveaux. Au nom de ce conseil, M. Grandperret fit, en 1834, un rapport à la Compagnie sur la situation de l'établissement. Ce rapport, qui a été imprimé, se divisait en trois parties : 1° examen de ce qui existe à l'École conformément au plan de l'Académie; 2° cours et travaux exigés par le plan d'organisation et non encore en activité ; 3° omissions dans le plan de l'Académie. Les ateliers de travaux préparatoires, appropriés à la force des enfants, n'étaient point organisés. Le cours théorique et pratique de fabrication des étoffes de soie n'était pas encore en activité, et rien n'annonçait l'adoption de quelques dispositions pour les jeunes filles pauvres que Martin avait voulu doter à l'égal des garçons. Le conseil de perfectionnement avait pour but de réparer de graves omissions, en proposant d'arrêter :

1° que le professeur d'écriture joindrait à son enseignement des leçons de langue française, de géographie et d'histoire de France, pour entrer dans les prescriptions de la loi sur l'instruction primaire supérieure; 2° qu'il serait célébré chaque dimanche une messe dite *de La Martinière*, suivie d'une instruction religieuse et morale, à laquelle les parents seraient invités à envoyer leurs enfants; 3° que la voie du concours ne resterait pas étrangère à la nomination des professeurs. Par délibération des 27 janvier et 10 février 1835, l'Académie adopta les deux premières propositions et arrêta, en outre, que l'ouverture des cours de La Martinière serait précédée, chaque année, d'une messe solennelle à laquelle assisteraient les professeurs, les employés et les élèves

fixa particulièrement l'attention de l'Académie. La commission académique de La Martinière fut chargée de proposer ses vues, pour qu'un semblable état de choses ne compromît pas l'avenir de l'établissement; et le 5 juillet 1836, M. Delaprade, organe de cette commission, fit un rapport dans lequel il commença par rappeler les principaux faits relatifs à La Martinière. Ils y ont beaucoup de développements, et ils peuvent être étudiés avec fruit. Le rapport imprimé fut envoyé aux autorités de tous les degrés. La commission s'était livrée à un travail approfondi et consciencieux pour la révision des statuts dont elle proposait la modification. Toutes les considérations qui l'ont guidée, tous les motifs puissants dont elle s'appuyait donnèrent lieu à l'adoption de nouveaux statuts, par délibération du 16 août 1836. Le testament Martin et l'ordonnance royale du 1er octobre 1833, qui réservent à l'Académie seule le droit et le pouvoir d'arrêter toutes les dispositions relatives à l'institution de La Martinière, ne permettent pas de douter que ces réglements, dictés par l'intérêt public, ne soient approuvés et exécutés.

Je ne terminerai pas ces détails, dont l'importance a déterminé l'étendue, sans faire connaître ici quelques conditions mises par M. Eynard au don qu'il a fait à l'école de La Martinière de la précieuse collection formée par lui. Cette collection se compose d'instruments de physique, de machines et d'outils propres à l'exercice d'un grand nombre d'arts méca-

niques, et enfin de livres traitant de ces différentes parties. Dans la lettre qui faisait part à l'Académie de ce grand acte d'utile bienfaisance, et qui est insérée au procès-verbal de la séance du 1er mars 1831, M. Eynard ajoutait :

« J'ai en outre, par mes dernières dispositions, affecté une dotation pécuniaire suffisante pour fournir 1° à l'entretien et à l'accroissement de ce petit Musée ; 2° au traitement d'un garde conservateur qui sera chargé de le faire valoir en l'appliquant à l'instruction des élèves de l'École en général ; 3° pour le surplus, à la création d'un certain nombre de places d'élèves qui seront assimilés en tout point à ceux de l'École, assujettis aux mêmes réglements et recevant la même instruction.

« Dans l'intérêt de ma dotation, j'ai exprimé le vœu qu'un commissaire spécial fît partie du conseil d'adminis-

et votre participation à l'œuvre dont l'amour de ma patrie m'a suggéré la fondation ; et je fais des vœux pour que cet exemple trouve des imitateurs dans l'avenir. »

« Lyon, le 1er mars 1831,

« Signé : Eynard. »

CHAPITRE II.

EMBELLISSEMENTS.

Un des embellissements les plus désirables pour la ville de Lyon est la réfection ou plutôt le changement du pavé. Dans l'ouvrage couronné par l'Académie, et imprimé sous le titre : *De la salubrité de l'air des villes et en particulier des moyens de les procurer*, M. l'abbé Bertholon, correspondant, a voulu répondre à la demande de la méthode la plus simple, la plus solide, la plus commode et la moins coûteuse de paver la ville. Le choix des matériaux, ainsi que tous les procédés qu'il indique en détail, sont observés habituellement ; et il en résulte ce pavé si boueux, si aigu, si fatigant pour l'habitant et plus encore pour l'étranger. L'administration a reconnu souvent la nécessité d'y apporter quelque amélioration. Le préfet, M. Bureaux-Pusy, membre de l'Académie, qui avait eu l'idée de porter quelques parties d'eau du Rhône sur le plateau de la Croix-Rousse, à l'aide du bélier hydraulique de Montgolfier, avait aussi

conçu le projet de faire servir la lave du Vésuve au pavé de Lyon, comme elle sert à celui de Naples.

En 1807, M. le Maire consulta plusieurs fois l'Académie sur la nature de pierres proposées pour le pavé. L'une provenait de la montagne de Drevin entre Châlons et Autun. Par les essais qui furent faits sur les échantillons, on reconnut que cette pierre était du basalte en table et non point du basalte en colonne ; qu'elle se délitait ; qu'employée pour pavé, elle était sujette à se fendre, si on la posait de champ, et à se creuser, si on la posait dans l'autre sens. Il serait impossible de la débiter autrement que par éclats ; et il y aurait des déchets énormes, si on voulait en former des tronçons égaux et semblables. Néanmoins, des matériaux imparfaits peuvent pro-

reconnus imparfaits, tels que ceux de la ville de Lyon et des routes adjacentes.

Ce premier travail de l'Académie obtint le suffrage de M. le Maire, qui lui en exprima sa reconnaissance. Ce magistrat lui envoya ensuite un échantillon d'une nouvelle qualité de pierre. L'examen qu'on en fit constata que l'échantillon transmis n'étant pas dans son état primitif ou de carrière, il était impossible de bien reconnaître la nature et les propriétés de la pierre. On voyait pourtant que c'était un basalte, dont le grain tenait de celui du trapp, et qui pouvait être propre au pavé, si les masses en étaient assez grandes, et si la pierre satisfaisait d'ailleurs aux autres épreuves. L'Académie pria M. le Maire de lui procurer quelques échantillons bruts, de plus grande dimension, afin de les soumettre aux expériences chimiques et lithologiques.

Deux rapports furent envoyés à ce magistrat. Le premier, rédigé par M. Tabard, traitait du pavé en général, et de l'espèce de pavé qui convient le mieux à la ville de Lyon. Pour constituer un bon pavé, il faut en premier lieu affermir et égaliser le sol, de manière à rendre son assiette imperturbable; 2° établir l'incrustation la plus dure, la plus homogène; 3° adopter les formes de pavé les plus propres à s'unir et à opposer aux poussées une égale résistance; 4° conserver partout l'égalité des masses et des surfaces. De ces principes généraux, il résulte que le pavé actuel de la ville de Lyon est bien loin de rem-

plir les conditions d'un bon pavé. M. Tabard en détailla tous les inconvénients. « Cependant, ajouta-t-il, on aurait des matériaux bien plus avantageux, dans une multitude de pierres disséminées aux environs. Le granit dur, à peu près équarri, employé, il y a près d'un siècle, et qui constitue encore le pavé de quelques-unes de nos anciennes rues, est bien supérieur au galet, que l'on a préféré depuis, et dans l'usage duquel on n'a consulté que son abondance et son extrême dureté, en ne comptant pour rien tous ses inconvénients. La manière de l'asseoir, la manière de le recouvrir sont également vicieuses. » Sans parler de la pierre de *conches*, soumise à l'examen de l'Académie, et dont il est possible de faire un essai, M. Tabard cita sept à huit autres qualités de pierres,

dans un chantier , pour qu'il se taille et se prépare dans la carrière, sous tous les numéros et de toutes les dimensions.

Le second rapport, transmis à l'autorité municipale, venait à l'appui du premier. M. Martin aîné, qui l'avait composé, considérait le pavé relativement à la salubrité. La forme arrondie des galets employés dans cette ville est un obstacle à leur adhérence. Les eaux pluviales et celles qui ont servi aux usages domestiques s'infiltrent continuellement, abreuvent le terrain dans lequel le pavé est implanté, et entretiennent une humidité qui, altérant la pureté de l'atmosphère, contribue aux épidémies catarrhales qui règnent si habituellement à Lyon, et donne lieu aux symptômes insidieux que l'on observe dans les maladies ordinaires. C'est donc une mesure ordonnée par la salubrité publique, que celle de n'employer qu'un pavé plat, composé de cubes, dont les surfaces taillées permettent une cohésion parfaite. Une autre mesure, non moins importante, c'est la rectification des niveaux. Par défaut de pente, nous avons des rues, des quartiers considérables, où la stagnation des eaux dans les rigoles d'écoulement se manifeste à l'odorat par les vapeurs empoisonnées qu'elles exhalent, et aux yeux par les *bissus* qui les tapissent. Il est donc nécessaire de procéder à un nivellement général des rues; il faudrait y joindre le nivellement des égoûts couverts, soit publics, soit particuliers, qui multiplient dans cette ville les foyers de corruption.

L'autorité municipale a fait dans la rue Lafont, une des plus belles de la cité, divers essais de nouveaux pavés qui semblent offrir assez d'avantages pour que l'emploi en soit étendu à plusieurs quartiers. Pour seconder ou préparer ces essais, M. Flachéron avait visité le volcan de Chanavary (Ardêche), espérant trouver parmi les basaltes de ces cimes volcaniques un pavé que l'on pût substituer aux cailloux aigus qui rendent les rues de Lyon si fatigantes pour les piétons. L'essai dé M. Flachéron, architecte de la ville, parut satisfaisant ; mais on est resté là.

Aussitôt que l'on aura fait disparaître notre pavé sale et pointu, désespoir des étrangers et des indigènes, avant même l'exécution de cette mesure depuis si long-temps et si vainement désirée, il fau-

3° les plans et dessins de la charpente de fer et les détails de la construction des gazomètres ; 4° la police d'abonnement ; 5° le plan de nivellement de Lyon, présentant quatre profils dans le sens du grand axe de la ville, c'est-à-dire, suivant le cours des rivières depuis la place des Terreaux jusqu'au cours du Midi. Une commission s'assembla plusieurs fois, et prit le temps nécessaire pour examiner avec soin le travail de M. Renaux. Le 20 juillet, M. Eynard fit un rapport dans lequel, après un exposé historique et des considérations générales sur l'origine et l'état actuel de l'éclairage par le gaz de la houille en Europe et particulièrement en France, il entra dans l'appréciation du projet soumis à la Compagnie. Il résultait des conclusions de la commission que Lyon se trouvait dans une position des plus favorables pour l'établissement et le succès d'une usine d'éclairage au gaz ; que les difficultés ou les obstacles signalés n'étaient pas insurmontables ; et que M. Renaux possédait les connaissances générales et particulières, et la capacité nécessaires pour l'exécution. Le rapport fut transmis par cet ingénieur au Maire de la ville, et livré à l'impression. Comme il avait fixé l'attention publique, une compagnie ne tarda pas à se former, et l'éclairage au gaz, d'abord introduit par elle dans le passage de l'Argue, ne tarda pas à s'étendre dans toute la ville.

M. Eynard avait exposé dans son rapport une idée qui lui est propre et qui a pour objet l'emploi du gaz

hydrogène, sous le rapport de la chaleur, pour la désinfection des fosses d'aisance. L'odeur qu'elles exhalent est à la fois infecte et dangereuse. C'est un inconvénient commun à presque toutes les habitations lyonnaises. M. Ét. Martin l'a considéré, dans un Mémoire imprimé, sous le rapport de la santé publique. Les procédés employés par M. d'Arcet pour cette désinfection ne sont pas secondés par toutes les localités. On y suppléerait, selon M. Eynard, par un bec au gaz hydrogène qui pourrait s'établir dans toutes les maisons, et dont la disposition serait facile. Ce système serait très avantageux dans tous les cas de l'ouverture des fosses, et l'expérience déterminerait la durée du temps pendant lequel il faudrait entretenir la combustion du gaz pour obtenir l'effet désiré.

part que plusieurs académiciens ont prise à son édification. Mais je m'arrêterai successivement sur les plans relatifs à la construction d'un pont en fer, à la décoration de la place Louis-le-Grand, à la restauration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et à la distribution de la presqu'île Perrache.

M. Estienne, mécanicien, soumit, en 1803, à l'Académie, le plan descriptif d'un pont en fer qui n'était point un pont suspendu. En comparant les ponts en pierre et en bois avec les ponts en fer fondu, la Compagnie ne balança point à donner l'avantage au fer sur le bois. Dans les ponts en pierre, la solidité ne se maintient que par l'action mutuelle des voussoirs ; ce qui produit des effets incalculés et incalculables. Les ponts en fer subsistent, au contraire, par la seule liaison des parties. Le modèle en petit, présenté par M. Estienne, parut garantir suffisamment l'exécution en grand; lorsqu'on eut comparé le poids qu'il supportait, avec celui qui serait dans le cas de supporter le pont, on ne craignit point la rupture, même sous les plus grands fardeaux.

Néanmoins, d'autres causes particulières ne permettent pas d'espérer une solidité absolument constante et inaltérable. Les commotions partielles et brisées doivent fatiguer la masse, surtout par leur distribution inégale sur les diverses parties. La résistance des liens les fait rentrer, à quelques égards, dans la classe des voussoirs. L'oscillation ne peut pas être négligée sans inconvénient. L'action de la dila-

tation et du refroidissement produit un jeu nuisible, des frottements continuels, des tiraillements inégaux. Ces considérations qui tiennent beaucoup plus à l'imperfection des matériaux employés par le génie de l'homme, qu'à un défaut essentiel dans le projet examiné, n'empêchaient pas que celui-ci ne fût conçu avec hardiesse, que le modèle en petit ne fût exécuté avec talent, et qu'il n'y eût beaucoup de probabilités en faveur de l'exécution en grand ; mais les ponts suspendus en fil ou en chaînes de fer sont venus en ajourner l'essai indéfiniment.

Il n'en a pas été de même des projets d'embellissement de la place de Bellecour. Le monument qu'on y a élevé lui consacre de nouveau et pour long-temps le nom de *Louis-le-Grand;* car il n'est pas probable que de nouvelles révolutions politiques, qui ne sont pas toujours le résultat des progrès sociaux, poussent encore le vandalisme jusqu'à détruire les chefs-d'œuvre des arts. Il y a plus de trente ans que M. Cochet et M. Chinard avaient projeté, chacun de son côté, l'embellissement de cette place, et qu'ils avaient communiqué leurs idées à la Compagnie, afin de combler, autant que le permettaient les circonstances et la forme du gouvernement, le vide qu'avait laissé la destruction de la statue équestre. En 1818, M. Artaud lut une dissertation historique et détaillée, sur l'érection et le renversement de cette statue du roi dont le nom fut imposé à son siècle. L'Académie se joignit à l'auteur pour solliciter avec

ardeur le rétablissement de ce monument. Le Conseil général du département et le Conseil municipal de la ville, ayant voté une addition d'impôts pour répondre à ce vœu public, l'exécution de la nouvelle statue équestre fut confiée au génie de Lemot, artiste né à Lyon, et associé de l'Académie. M. le comte Lézay de Marnézia, préfet, annonça, le 16 février 1828, à la Compagnie, que la première pierre du piédestal serait posée le jour même qu'auraient lieu les fêtes solennelles du baptême du duc de Bordeaux, et qu'une inscription commémorative de ce double événement serait gravée sur cuivre et placée dans les fondations du monument. C'est pour la rédaction de cette inscription que le Préfet consultait l'Académie, et que celle-ci nomma une commission composée de MM. Guerre, Poupar et Delaprade.

L'inscription, sauf quelques modifications exigées par les circonstances et les localités, fut calquée sur celle qu'avait rédigée l'Académie des inscriptions, pour la statue d'Henri IV, à Paris. Elle est ainsi conçue :

QVOD . FELIX . FAVSTVM . FORTVNATVMQVE . SIT
QVVM . ANNO . SALVTIS
CIↃ . IↃ . CCC . XXI
REGNANTE . OPTIMO . PRINCIPE . LVDOVICO . XVIII
EXOPTATO
SVMMO . RHODANICAE . PROVINCIAE . ET . CIVITATIS . LVGDVNENSIS
CONSENSV
ATQVE . AERE . COLLATO
LVDOVICI . MAGNI . EQVESTRIS . STATVA
INIQVIS . TEMPORIBVS . EVERSA
RESTITVERETVR

N . N

AVGVSTI . PRINCIPIS . DVCIS . ENGOLISMENSIS

FRANCIÆ . FILII

VICES . GERENS

STIPIBVS . AC . NVMMIS . AVRI . ARGENTI . OMNIGENIQVE . METALLI

IN . BASIS . FVNDAMENTA . CONJECTIS

AVSPICALEM . OPERIS . LAPIDEM . STATVIT

DIE...... MENSIS......

QVA . DIE . SACRIS . BAPTISMI . AQVIS . LVSTRATVS . EST

HENRICVS

DVX . BVRDIGALENSIS

BITVRISENSIS . DVCIS . INFELICISSIMI

PROLES . POSTHVMA

LVDOVICI . XVIII . REGIS . EX . FRATRE . NEPOS

EVROPAE . FILIVS . CONCLAMATVS

PATRIAE . SPES

A . DEO - DATVS

EADEM . DIE . ET . AB . EODEM . VICARIO

CONSOCIATA . REGIAE . STIRPIS

ET . CHRISTIANAE . CARITATIS . GLORIA

NOVARVM . AEDIVM . NOSOCOMII . LVGDVNENSIS

ANTEA . IMPERFECTI

INITIVM . FACTVM . EST

Statuendo adfuerunt : D. D. Comes de Lézay - Marnésia *provinciæ præfectus*, Beauregard de Barbantane, Giraud de St-Try, Desprez, Courbon-Montviol, Vitet, Frèrejean, Monmartin, Marchio de Monspey, de l'Horme, *à provinciali curiâ et urbis senatu ad operi consulendum electi*.

Traduction littérale.

QUE CE JOUR SOIT TROIS FOIS HEUREUX!

L'AN DE GRACE M. D. CCC. XXI,

SOUS LE RÈGNE DE TRÈS-EXCELLENT PRINCE

LOUIS XVIII LE DÉSIRÉ,



LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE ET LA VILLE DE LYON
VOULANT, D'UN COMMUN ACCORD ET A LEURS FRAIS,
RÉTABLIR
LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS-LE-GRAND
ABATTUE A UNE ÉPOQUE FUNESTE,
N. N.
AU NOM ET PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE DE
S. A. R. MGR. DUC D'ANGOULÊME,
FILS DE FRANCE,
APRÈS QU'ON A EU RENFERMÉ DANS LES FONDATIONS DE LA BASE
DES MÉDAILLES ET DES MONNAIES DE TOUTE ESPÈCE DE MÉTAL,
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT
LE....... DU MOIS DE......
JOUR DU BAPTÊME DE S. A. R.
HENRI,
DUC DE BORDEAUX,
FILS POSTHUME DU TROP MALHEUREUX DUC DE BERRY
ET PETIT-NEVEU DANS LA LIGNE MASCULINE DU ROI LOUIS XVIII,
PROCLAMÉ L'ENFANT DE L'EUROPE,
L'ESPOIR DE LA PATRIE,
DIEUDONNÉ.
LE MÊME JOUR AUSSI,
POUR ASSOCIER LE TRIOMPHE DE LA FAMILLE ROYALE
A CELUI DE LA CHARITÉ CHRÉTIENNE,
LE MÊME DÉLÉGUÉ
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DES NOUVEAUX BATIMENS
DU GRAND HÔPITAL DE LYON
QUI N'ÉTAIT POINT ENCORE ACHEVÉ.

Ont assisté à cette cérémonie M. le comte de LÉZAY-MARNÉZIA, préfet du département du Rhône, et MM. BEAUREGARD de BARBANTANE, GIRAUD DE ST-TRY, DESPREZ, COURBON-MONTVIOL, VITET, FRÈREJEAN, MONMARTIN, le marquis de MONSPEY, de L'HORME, délégués par le Conseil général du département et par le Conseil municipal de la ville, pour diriger l'œuvre.

La planche de cuivre, sur laquelle était gravée l'inscription rédigée par l'Académie, fut en effet placée dans les fondations du monument dont les premières pierres furent posées en présence de la Compagnie. Dans une épître en vers, M. Bérenger félicita M. Lemot de la grande mission qu'il avait remplie à la gloire de son nom et pour l'ornement de sa patrie. Le 11 novembre 1825, M. le Préfet du département envoya à la Compagnie quatre médailles, deux en argent et deux en bronze, frappées à l'occasion du rétablissement de la statue de Louis-le-Grand. Ces médailles étaient destinées à l'Académie, et au secrétaire perpétuel.

Dans une notice sur la nouvelle statue équestre de Louis XIV, notice lue à l'Académie, M. Artaud a donné l'histoire de la création de ce beau monument, en traitant successivement 1° de la fondation du piédestal; 2° du piédestal; 3° du modèle et de la fonte de la statue; 4° du fardier dont le charronage et les ferrures ont été faits par M. Aguettant de Pierre-Scize, et les essieux par M. Bevillard, serrurier à la Guillotière, et dont la conduite fut confiée à M. Ghefaldy; 5° du départ de la statue; 6° de l'érection de la statue, et enfin de l'inauguration. M. Artaud qui, dans son travail, s'est livré à quelques détails biographiques sur notre illustre Lemot, termina sa notice par un jugement sur la statue, et par son vœu pour l'achèvement des décorations de la place de Louis-le-Grand. « On désirerait, dit-il, y

revoir, comme autrefois, de grandes *vasques* ou fontaines entourées de carrés de verdure, mais disposés avec le goût qu'exigent notre siècle et le style du monument principal. On pourrait aussi faire entrer dans cette composition des groupes de lions qui jetteraient de l'eau, soit par le secours d'une pompe à feu, soit par le rétablissement de l'ancien château d'eau qui existe encore en grande partie. Le surplus de ces eaux serait porté dans le jardin de la Préfecture et sur la place des Jacobins. On conçoit l'effet de ces bassins, en se rappelant la belle fontaine du Boulevard-du-Temple, à Paris. » Enfin, M. Artaud annonçait que tous nos concitoyens, frappés du bon goût que M. Chenavard avait apporté dans le portique provisoire élevé sur la place de Bellecour, ayant désiré qu'il en fût conservé un souvenir par la gravure, M. Chenavard s'occupait du soin de dessiner l'ensemble de cet effet. Il annonçait aussi que M. Rey, connu par son grand ouvrage sur les antiquités de Vienne, et membre, comme M. Chenavard, de l'Académie de Lyon, ferait paraître la gravure de la statue équestre sous deux points de vue différents.

La restauration de la grande salle de l'Hôtel-de-Ville devait intéresser aussi les amis des arts. Le 14 thermidor an XI (2 août 1803), M. Cochet lut et distribua à ses confrères un *Essai* sur les moyens de l'opérer. Il prouvait, d'abord, que la voûte ne pouvait être reconstruite en aucun genre de maçonnerie. Le mur de la façade ne résisterait jamais à la poussée. Le

consolider par des constructions auxiliaires, ce serait dénaturer entièrement le caractère de ce riche édifice. Il faudrait donc une voûte en charpente; M. Cochet indiquait les moyens qui pouvaient lui donner plus de grâce, plus de solidité, et la préserver des incendies. Les murs, qui venaient d'être endommagés par l'action du feu, avaient besoin d'être fortifiés: ce qui n'exigeait que des coins de fer dans les parties disjointes, et des enduits bien combinés dans les autres parties. Il fallait s'occuper ensuite d'une ordonnance d'architecture noble et pure, et d'un plan de décoration intérieure qui y répondît. A ce sujet, l'auteur développait ses idées dans son *Essai* livré à l'impression; mais tout reste à faire encore.

Deux années après, M. Curten aîné, architecte et ingénieur des jardins, soumit à l'Académie à laquelle il était étranger, un Mémoire descriptif et le dessin d'un projet d'embellissement pour la partie méridionale de la ville de Lyon. L'idée principale de ce Mémoire, lequel a été imprimé, était de former, de l'emplacement qui a pris le nom de l'académicien Perrache, une île, au moyen d'une machine hydraulique, et de jeter dans cette île, qui porterait le nom d'*Élysée*, tous les genres d'embellissements qui peuvent convenir à cette dénomination. En considérant ce projet sous le rapport de la salubrité et des jouissances qu'en auraient procurées l'exécution, il n'est personne qui ne dût s'intéresser à son succès. En le considérant dans ses détails, l'Académie s'empressa

d'applaudir au talent de l'artiste, dont l'imagination saisissait partout les moyens les plus variés et les plus gracieux. C'était une idée séduisante, que de former au milieu des eaux un jardin pittoresque pour le consacrer au plaisir des citoyens. Un jardin fut le premier bienfait de la Divinité, le premier séjour de l'homme heureux.

Le temps, qui s'est écoulé depuis la publication du plan de M. Curten, a introduit bien des changements dans la partie de la ville connue sous le nom de *Perrache*. D'immenses remblais y ont été faits, et ont assaini le quartier de Bellecour. J'ai dit ailleurs que les instances d'un académicien, M. de Laurencin père, n'avaient pas peu contribué aux premiers travaux de ce genre ordonnés par Napoléon. La ville a fait l'acquisition de tout le terrain qui se trouve hors des barrières jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône. Il avait été question de construire un palais impérial dans cet emplacement qui offre un des plus beaux sites de l'Europe, et qui fournirait à l'architecte paysagiste les moyens de développer les conceptions les plus riantes et les plus neuves. Il lui faudrait seulement du génie et de l'argent. En attendant qu'un plan heureux et vaste soit combiné, s'il est encore possible, ou, ce qui est plus vraisemblable, en attendant que le temps et la force des choses donnent une destination quelconque aux terrains restés libres dans les alignements tracés par la ville, de nombreux et grands édifices s'élèvent, comme par enchantement,



dans la partie qui sépare le fleuve de la rivière, entre la place de Louis-le-Grand, et l'ancienne limite de l'octroi. Ce quartier deviendra nécessairement, par la suite, un des plus fréquentés et des plus commerçants de la ville; comme il en est déjà le mieux espacé, le plus aéré et le plus commode. Que de promenades charmantes, que de jardins délicieux, que d'hôtels dignes d'envie, que d'utiles établissements pourraient se créer dans le *Delta* qui fait, à si juste titre, l'admiration des étrangers!

L'Académie avait mis au concours, pour 1826, la question suivante: *Quels seraient les meilleurs moyens d'assainir la presqu'île Perrache et la meilleure distribution de ce terrain pour l'agrément et*

CHAPITRE III.

FÊTES.

Ai-je besoin de dire que, dans les fêtes publiques, l'autorité municipale s'adresse naturellement à l'Académie, comme faisait le consulat, pour la composition des devises, inscriptions et chants nécessaires. Elle se rappelle que Ménétrier, un des plus savants hommes du dix-septième siècle, fut chargé de diriger les fêtes que la ville offrit à Louis XIV, lors de son passage à Lyon, en 1658 ; qu'elles furent magnifiques, et que, depuis ce temps, ce bibliothécaire illustre eut la direction de toutes les fêtes. Il trouva des successeurs en ce genre dans le sein de la Compagnie, où chacun apportant le fruit de son travail, en productions diverses, que le Corps entier revoit et corrige, peut concourir à un choix heureux.

Ainsi, en 1808, l'Académie de Lyon célébra par des inscriptions, des couplets, des stances, des chants de victoire, le passage en cette ville d'une division de la grande armée. Les arcs de triomphe, les salles de banquets, se couvrirent de devises académiques, en 1823, lorsque les troupes françaises revinrent de l'Espagne. Toutes les fois que des souverains ou des princes, traversant la ville, ont été fêtés publiquement, les Académiciens ont payé à

cette occasion, par devoir ou par zèle, quelque tribut de convenance ou d'utilité.

Je n'ai point l'intention de rappeler ici ces travaux de circonstance, bien que, sous un rapport, ils appartiennent à l'histoire locale; mais je ferai voir, dans ce chapitre, avec quelle constante sollicitude, l'Académie a réclamé le rétablissement d'une grande fête municipale, qui a subsisté pendant plusieurs siècles, de la fête de l'éloquence connue sous le nom de la *Harangue de St-Thomas*.

Cette fête se chômait le 21 décembre, à l'époque ou à l'occasion du renouvellement des Échevins. Cinquante ans sont écoulés depuis sa suppression, et on la dirait perdue dans la nuit des siècles. Une pompe imposante l'accompagnait toujours. Ce jour-là, les portes de la ville étaient fermées depuis neuf heures du matin jusqu'à midi; un discours était prononcé par un jeune avocat, en présence des magistrats qu'on installait, et de tout ce qu'il y avait de grand et de recommandable parmi les citoyens, d'intéressant et d'aimable dans le beau sexe. Quelques auteurs pensent que P. Mathieu, historiographe de Henri IV, fut le premier qui prononça ce discours, lorsque le monarque eut accordé la noblesse au Prévôt des marchands et aux quatre Échevins lyonnais. L'édit royal fut exécuté le jour de St-Thomas 1595. Des arrêts du Conseil-d'état, en date du 1er mars 1641 et 26 septembre 1643, règlent l'ordre des préséances et le cérémonial.

D'autres personnes croient l'usage plus ancien encore. Il paraît que Pierre Chavet, docteur *ès-droits*, juge ordinaire de la cour de Lyon, prononça le discours de la St-Thomas le 21 décembre 1509. Ce discours est inscrit, en partie sans doute, sur un tableau conservé aux archives de l'Hôtel-de-Ville. On y voit peintes l'entrée de Louis XII à Lyon, pour laquelle le discours de Chavet aurait bien pu être composé, et les armes mi-parties de France et de Bretagne. Quoi qu'il en soit, l'usage devrait être rétabli, non parce qu'il est ancien, mais parce qu'il est bon.

On se faisait gloire d'abaisser devant l'orateur les faisceaux consulaires; instrument de la force persuasive, conquérant qui commande sans armes et n'a pas besoin de gardes, il donnait le mot d'ordre à la force armée. Revêtu, un instant, des honneurs que l'art d'émouvoir mérite et acquiert dans tous les temps et dans tous les lieux, au sein des plus profondes jouissances de l'âme, au milieu du bruit, du tumulte, des applaudissements, des cris de joie, il préparait, pour la défense de la veuve et de l'orphelin, les foudres de l'éloquence; on le conduisait au banquet dont d'autres muses faisaient les honneurs. Le peuple accourait partout sur son passage, et semblait partager sa couronne. Le soir, porté comme en triomphe au théâtre, où il avait réglé les représentations, et où il assistait en robe, on le plaçait sur le premier rang, dans la loge des dépositaires de l'au-

torité, pour le livrer aux acclamations du parterre; et ces heures de solennité brillante gravaient à jamais dans le cœur du jeune orateur et de ses émules, l'amour du bien public, le désir de l'estime générale, et tous les sentiments d'honneur, de délicatesse et de vertu.

Il appartenait à M. Bérenger de proposer le rétablissement de la *fête de l'Éloquence*. La demande qu'il en fit, le 23 brumaire an IX (14 novembre 1800), fut appuyée par M. Rieussec; et une commission, composée de MM. Beraud, Rambaud, Rieussec, Bérenger et Jaume, fut chargée de faire auprès du Préfet les démarches nécessaires pour parvenir au but désiré. M. Bérenger avait choisi, pour indiquer ce but, le moment où il sollicitait avec succès la restauration du monument funèbre élevé à l'éloquent Thomas dans l'église d'Oullins. La transition était heureuse. Le 6 mai 1806, cet académicien exprima de nouveau son vœu, en lisant un fragment de ses *Soirées provençales* dont il publiait la troisième édition : fragment relatif à la fête de Saint-Thomas. Cette lecture faite une seconde fois, le 20 du même mois, en présence de M. Fay de Sathonnay, maire de la ville, amena, de la part de ce magistrat, la promesse de faire recouvrer aux Lyonnais, autant qu'il était en son pouvoir, les avantages dont ils jouissaient autrefois.

M. Petit revint, le 5 juillet 1808, sur un sujet aussi intéressant, et présenta quelques moyens de donner à cette solennité littéraire et politique une di-

rection nouvelle, conforme aux temps, aux usages actuels. Il développa ses vues à cet égard, et notamment l'idée de donner, le jour de la fête, à quelqu'une des rues et places de la ville, le nom d'un personnage, mort depuis cinquante ans au moins, mais qui aurait, pendant sa vie, mérité l'estime ou la reconnaissance publique par des services ou des vertus. Son éloge serait prononcé, ce jour-là, par un orateur choisi; et, à ces deux idées principales, on réunirait tous les accessoires qui pourraient donner à la fête le caractère le plus auguste.

Ce projet d'imposer à une rue le nom d'un lyonnais célèbre est si naturel et si convenable, qu'il a été souvent reproduit par des académiciens, et qu'il est même devenu un usage municipal. C'est ainsi que M. Torombert proposa, en 1822, de changer le nom ignoble de la rue de l'*Enfant-qui-Pisse*, en celui de *Pierre Poivre* (1). Au moment où l'Académie avait mis au concours l'éloge de cet habile administrateur, et où M. Torombert lui-même remportait le prix, les habitants de l'Ile-de-Bourbon avaient fait construire un pont auquel ils donnaient le nom de *Poivre*. Depuis, ils ont fait sculpter son buste en marbre. C'est ainsi que dans ma *Notice historique* sur M. Delandine, je demandai que la rue du *Pas-Étroit* prît le nom de ce digne successeur de Ménétrier.

(1) Ce nom a été donné à une des rues nouvelles qui aboutissent à la place *Sathonnay*.

Un an après avoir émis son vœu à l'Académie, M. Petit fit sur le même objet un rapport au Conseil municipal dont il était membre. Ce rapport, approuvé par le Conseil, a été imprimé; mais le désir même du corps municipal n'ayant pas été satisfait, M. Bérenger ne se lassa pas de poursuivre la réalisation d'un plan qui souriait à son imagination. Le 28 juin 1814, il disait que la restauration, marquant chaque jour par un retour à d'anciennes institutions de la monarchie, reconnues utiles, serait favorable au rétablissement de la fête de l'éloquence. Il le sollicita par un Mémoire remis à M. le comte Alexis de Noailles, commissaire du roi à Lyon, associé de l'Académie, qui eut à ce sujet une conférence avec M. le Maire, et qui promit son intervention auprès du gouvernement pour le succès de la demande.

Qui peut donc retarder l'accomplissement des souhaits qu'ont exprimés constamment les amis des lettres, l'autorité publique même et tous les Lyonnais? Pourquoi l'autel d'Auguste reste-t-il ainsi renversé? N'y a t-il plus de talents naissants à stimuler et à mettre en évidence? Qui peut repousser une institution consacrée par le temps et par de nobles souvenirs, une institution sans inconvénients et dont les avantages sont frappants?

Un jour, la fête de l'éloquence sera rétablie à Lyon. Quelque magistrat distingué en donnera l'honneur à son nom. Le gouvernement représentatif est devenu le patrimoine des peuples les plus civilisés de l'Eu-

rope, et les gouvernements de cette nature se nourrissent de pareilles institutions. Rien de plus aisé, ce me semble, que d'y rattacher les formes de cette solennité locale.

L'orateur, appelé à la pompe triomphale, serait choisi par le Maire de Lyon, sur la présentation de l'Académie, parmi les jeunes gens, espoir du clergé, du barreau, de la médecine et dans toutes les classes de citoyens. Il pourrait ajouter à ces titres celui d'*orateur de la ville de Lyon*. On fixerait la fête à la St-Louis, au 14 juillet, n'importe. L'entrée de la ville ne serait interdite à personne; tout le monde serait admis à participer à la fête. Le sujet du discours serait varié, d'année en année, dans un intérêt général, ou dans un intérêt local, suivant les circonstances. L'Académie en proposerait plusieurs, et le Maire choisirait. Tantôt l'orateur célèbrerait les bienfaits d'une sage législation, les douceurs d'une paix récemment obtenue, les avantages d'un bon traité de commerce d'alliance ou de navigation; tantôt il se livrerait à l'éloge d'un grand citoyen, d'une action noble et généreuse; il développerait quelques objets d'amélioration publique: d'autres fois, suivant l'à-propos, il aurait pour sujet la nomination des magistrats, la nécessité de les voir animés d'un grand esprit de désintéressement, l'éloge funèbre de ceux qui seraient dignes des regrets publics, une découverte nouvelle propre à influer sur le bien-être des hommes, ou à favoriser les progrès de la civilisation,

les noms donnés aux rues en commémoration de Lyonnais illustres, et la bienfaisance de ceux qui, comme le major-général Martin, songent aux classes pauvres et malheureuses de la société.

Enfin, rien n'empêcherait que le jeune orateur, préludant aux succès de la tribune publique, n'agitât quelque haute question politique ou administrative, sur un point d'ordre social, non contesté par tous les bons esprits, comme la nécessité de la religion, des libertés publiques, de l'égalité devant la loi, de la propagation de l'instruction, de l'amélioration du sort des ouvriers, du meilleur mode d'assiette et de répartition des impôts, etc, etc. Il cultiverait ainsi, en public, et dès l'entrée de sa carrière, la science du gouvernement que les Grecs nommaient *sagesse;* la ville lui décernerait une médaille d'or; son discours serait transcrit sur les registres municipaux et livré à l'impression. Ce serait comme un titre de famille. La renommée de l'orateur, croissant de jour en jour et s'étendant au loin, lui imposerait de fortes obligations, lui ouvrirait le chemin de la fortune et de la gloire, et exciterait une émulation constante et générale. La cité devrait peut-être plus d'un grand homme à l'insomnie des Thémistocles.

On est étonné de ne pas voir, à Lyon, une exposition annuelle ou bisannuelle des produits de l'industrie et des arts. Cette institution que Lille, Toulouse et Cambrai ont empruntée à Paris, appartient à nos contrées plus qu'à aucune autre. Il faut combattre

par ses propres armes cette centralisation des arts dans la capitale dont l'on se plaint avec tant de raison, et qui n'est point la centralisation directrice à laquelle on doit l'impulsion et le mouvement de la machine sociale. Si cette exposition avait lieu, c'est à la même époque qu'on pourrait fixer la fête de l'éloquence, et l'orateur lyonnais puiserait sans doute, dans cette circonstance, d'heureuses inspirations. Animés du patriotisme européen, nous n'exclurions pas les produits étrangers de notre salon et de notre bazar. Les italiens, nos voisins, prendraient part aux fêtes réunies des arts et de l'éloquence, et nous recevrions des lieux qui ont vu naître Cicéron, quelques nouveaux tributs des successeurs des Raphaël et des Michel-Ange. « L'éloquence, dit Pascal, est une peinture de la pensée. »

Tous les beaux-arts sont la nourriture et le plaisir de l'âme (1). La gloire, les honneurs les font éclore et prospérer. En appelant sur eux les encouragements de toute espèce, l'Académie de Lyon satisfait un besoin et remplit un devoir.

(1) Voltaire.

*

CINQUIÈME PARTIE.

SUITE DES TRAVAUX, CONCOURS ACADÉMIQUES.

Ire SECTION.

PRIX PROPOSÉS.

En présentant le tableau des prix proposés par l'Académie de Lyon depuis le rétablissement de cette Compagnie, il convient de suivre les mêmes formes qui ont été adoptées pour le tableau des prix proposés jusqu'au moment de la révolution. Le rapprochement des temps permettra un peu plus de développement pour les motifs et les circonstances des concours, et l'on jugera mieux de la disposition, de la préparation d'un fonds où tant de richesses particulières ont formé l'opulence commune.

1. 1° Indiquer les substances minérales, animales et végétales qui peuvent fournir le principe colorant, applicable aux soies, cotons, lins, chanvres, laines, papiers.

2° Exposer les procédés pour extraire, fixer, aviver les couleurs que peuvent fournir les substances simples indigènes qui ne sont pas encore connues dans l'art de la teinture.

Le prix était double. Il consistait en deux médailles d'or de 300 fr. chacune, dont la seconde était fournie par M. le préfet Verninac, président de l'Académie. Proposé pour l'an IX (1800-1801), remis au concours pour l'an X, il n'a pas été décerné.

2. La satire des romans du jour, considérés dans leur influence sur les mœurs et le goût de la nation.

600 fr. donnés par M. Verninac. Prix décerné en l'an X (1801-1802), à M. Millevoye; son ouvrage a été imprimé. Ce fut la première couronne déposée sur le front d'un jeune poète qui, enlevé trop tôt aux Muses, n'en a pas moins inscrit son nom sur leurs autels. Le critique Dussault trouva la question fort belle; mais, selon lui, il aurait fallu la proposer tout au plus aux orateurs, et elle ne pouvait être bien traitée en vers. Le Lauréat se chargea de répondre au critique.

3. Indiquer les causes des atterrissements formés depuis plusieurs années sur la rive occidentale du Rhône, dans la longueur de la ville de Lyon.

Indiquer le moyen de détruire ces atterrissements, et d'empêcher qu'ils ne se renouvellent à l'avenir.

Dire comment, en maintenant le cours des eaux le long des quais, on pourrait empêcher les affouillements sous les chaussées qui les soutiennent.

Ce prix de 600 fr., proposé pour l'an XI (1802-1803) et pour l'an XII (1803-1804), ne fut pas décerné et le sujet fut retiré. Trois Mémoires avaient été envoyés au concours; ils ont été communiqués à M. le Maire de la division du Midi (la ville était alors divisée en trois municipalités), afin que l'autorité administrative eût la faculté d'y puiser des idées applicables à l'intérêt général.

4. **Quels furent les causes de la supériorité des Grecs dans les arts d'imitation?**

Ce prix de 300 f., proposé en l'an XI (1802-1803), fut décerné en l'an XII (1803-1804) à M Amaury Duval, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

5. **Quels sont les moyens qu'un gouvernement peut employer, pour faire tourner au profit de l'agriculture, du commerce et des arts, le développement qu'une grande révolution donne aux idées, et l'énergie qu'elle imprime aux caractères?**

Le prix, proposé en l'an XII (1803-1804), consistait en deux médailles d'or, chacune de la valeur de 300 fr. Les fonds, pour la seconde, avaient été fournis par M. Guillaud, négociant, membre de l'Académie. Elles furent décernées, en 1806, à M. Laboulinière, secrétaire-général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Le Mémoire, qui a été imprimé, portait pour épigraphe : *Je ne crois pas qu'il y ait de pays, sur la terre, où l'on ne puisse par quelque moyen déterminer au travail un peuple libre.*

MONTESQUIEU.

6. Déterminer, par expérience, les rapports de l'évaporation spontanée de l'eau avec l'état de l'air connu par le thermomètre.

Ce prix, proposé pour 1807, était une médaille d'or de 300 fr. offerte par M. Verninac; il fut décerné à M. Honoré Flaugergues, astronome, à Viviers, qui embrassa le problème dans toutes ses parties, et en donna la solution complète.

« Les températures de l'air connues par le thermomètre croissant et décroissant en progression arithmétique, les quantités d'eau évaporées augmentent ou diminuent en progression géométrique : elles sont en outre proportionnelles, d'une part, à la densité de l'air, ou, ce qui est la même chose, à la hauteur du baromètre; d'autre part, à la différence entre le degré marqué actuellement par l'hygromètre, et le degré correspondant à l'humidité absolue. »

De ce résultat M. Flaugergues déduit une formule générale, au moyen de laquelle les degrés du thermomètre, du baromètre et de l'hygrométre étant connus, on détermine la quantité de l'évaporation pour un temps donné. Cette question peut être regardée comme entièrement neuve, nonobstant quelques expériences qui sont isolées, ou que M. de Saussure a faites par d'autres motifs.

7. Quelle est l'influence du monopole, soit partiel, soit général, sur la prospérité des peuples et sur celle du genre humain?

Ce prix extraordinaire était une médaille d'or de 600 fr. donnée par M. Laboulinière, sorti victorieux d'un concours précédent.

La question sur le monopole vainement proposée en 1807, 1808 et 1809, a été retirée. Ce sujet grave, étendu, difficile, ne semble pas pouvoir être renfermé dans les limites d'un Mémoire académique. Ce serait l'objet d'un traité qui, dans l'état actuel des relations commerciales du monde, offrirait le plus profond intérêt, si l'auteur indiquait surtout les moyens de faire cesser l'influence du monopole, dans le cas où il en reconnaîtrait les dangers.

8. La langue française s'est-elle perfectionnée depuis le siècle de Louis XIV? Dans son état actuel, offre-t-elle plus de ressources pour bien écrire dans tous les genres?

(300 fr.) Le sujet proposé en 1809 et 1810, n'ayant produit aucun Mémoire, a été retiré.

L'étude des langues, qui ne paraît s'occuper que des mots, exerce le raisonnement et alimente la pensée. Comme le *Dictionnaire de l'Académie française* a constaté les richesses actuelles de notre langue, on pourrait revenir sur cette question. Quelle que fût la solution, n'oublions pas l'engagement que prenait, il y a trois siècles, François Rabelais. Il protestait devant son Hélicon, en l'audience des divines Muses, « qu'il prouverait, par arguments non impertinents et raisons non refusables, à la barbe des rappetasseurs de vieilles ferrailles latines, revendeurs de vieux mots latins moisis et incertains, que notre langue vulgaire n'est tant vile, tant inepte, tant indigente et à mépriser qu'ils l'estiment. »

9. Quel serait le moyen le plus sûr et le moins dispendieux d'amener dans l'intérieur de la ville de Lyon des eaux abondantes, et par-dessus tout salubres, pour procurer les trois avantages suivants :

1° Des fontaines jaillissantes, dont les courants nettoieraient les rues et suppléeraient à l'insuffisance des pompes ;

2° Des distributions pour les usages domestiques ou manufacturiers ;

3° Des réservoirs pour les incendies.

Les auteurs devaient joindre à leurs Mémoires des plans et devis estimatifs de la dépense de leurs projets, soit qu'ils établissent des machines sur les rivières, soit qu'ils cherchassent à rassembler en bassin les eaux des hauteurs environnantes.

L'Académie désirait aussi que les auteurs déterminassent, par approximation, le temps que l'exécution d'une pareille entreprise paraîtrait exiger.

Enfin, ce travail aurait satisfait pleinement ses désirs et ses espérances, si des canaux abondants et intarissables eussent pu traverser l'Hôpital et la Charité, et procurer des lavoirs et des bains à ces grands et précieux monuments de la bienfaisance publique.

Le prix était une médaille d'or de 600 fr., dont les fonds avaient été mis en réserve sur les sommes allouées en 1807 à l'Académie, par le Corps municipal.

Un seul Mémoire, fort imparfait, fut envoyé au concours de 1810. L'importance de cette question qui tient au bien général de la ville, le désir de remplir les vues du Maire, qui avait demandé qu'on

proposât ce sujet, décidèrent l'Académie à la présenter de nouveau pour 1811, et à décerner à l'auteur du meilleur Mémoire qui aurait rempli les conditions prescrites, une médaille de 1,200 fr.

Aucun Mémoire n'étant parvenu à ce dernier concours, le sujet fut retiré. On a remarqué qu'en 1775, un prix sur un sujet à peu près semblable, fut décerné à M. Ferregeau, élève du corps des ingénieurs des ponts-et-chaussées. Il est singulier que, plus de trente ans après, personne ne soit entré dans la lice, et que les traces du premier concours aient entièrement disparu. L'Académie n'a pas été découragée par ce peu de succès; en 1825, la question a été proposée encore une fois, comme on le verra plus bas.

10. L'inconstance de la mode, depuis *François Ier* jusqu'à nos jours, a-t-elle été utile ou nuisible à la prospérité des manufactures de France?

Les concurrents devaient indiquer les principales variations de la mode pendant cet intervalle. Ils devaient faire mention des étoffes manufacturées en France ou dans l'étranger, et successivement employées pour l'ameublement ou pour la parure des deux sexes.

Le prix était une médaille d'or de 600 fr. provenant de l'abandon qu'avait fait de la sienne M. Laboulinière. Ce concours, ouvert en 1810 et en 1811, n'ayant pas été plus heureux que le précédent, le

sujet fut retiré. Je crois, et j'ose me permettre de dire, que cette question ne pouvait être résolue que dans un sens favorable. Il me paraît démontré que les variations de la mode augmentent la consommation des produits industriels, dans l'état où se trouve l'Europe, et surtout la France; cet accroissement illimité forme tout le problème de l'économie politique. Colbert disait que les modes étaient pour la France ce que le Pérou était pour l'Espagne; Colbert ne disait pas assez. Le *Journal des modes*, traduit en turc, fait les délices du Sérail.

11. Le sujet du prix de 300 fr., proposé en 1812, fut relatif à la congélation de l'eau.

« L'expérience de la congélation de l'eau produite dans le vide pneumatique, par la présence d'un corps absorbant, non seulement est intéressante sous le rapport de la science, mais encore peut être d'une application utile dans les arts économiques. MM. Désorme et Clément, dans une notice insérée au n° 233 des *Annales de chimie*, ont présenté un aperçu de ces diverses applications. Elles ne se bornent pas aux moyens de se procurer de la glace artificielle dans les pays, dans les temps et dans les circonstances où l'on ne peut en avoir de naturelle; mais comme on n'obtient la congélation de l'eau que par une évaporation très rapide, c'est comme moyen d'évaporation que l'expérience de Leslie peut présenter des avantages plus grands et plus nombreux. Mongolfier avait proposé un appareil évaporatoire mécanique sans le secours du feu et à la seule température de l'atmosphère. Il était aussi parvenu à obtenir des effets d'évaporation sous le récipient de la machine pneumatique; il ne lui manquait que l'adjonction d'un

corps absorbant, pour arriver aux plus brillants résultats. Il avait pour but d'obtenir la dessication et la conservation des viandes, du lait et des sucs des fruits, sans addition de sel ni de sucre. On sent tous les avantages de ce moyen d'évaporation, sur l'évaporation obtenue par la chaleur qui tend toujours à opérer la décomposition des substances qui y sont soumises.

« Il peut donc résulter de toutes ces données un art nouveau, intéressant et utile. C'est ce qui détermina l'Académie à proposer pour sujet d'un prix la solution des questions suivantes :

« 1° *Développer la théorie de la congélation de l'eau par le vide de la machine pneumatique et celle de tous les phénomènes qui l'accompagnent ;*

« 2° *Déterminer les circonstances les plus favorables pour obtenir la congélation, tant sous le rapport de la matière des vases, de leur capacité, de celle des récipients, que sous celui des enveloppes accessoires dont on peut les entourer ;*

« 3° *Rechercher quel est le plus grand abaissement de température qu'on peut obtenir dans le vide, eu égard à la température extérieure, et si cet abaissement peut être porté jusqu'à la congélation du mercure ;*

« 4° *Déterminer avec précision toutes les applications utiles aux arts économiques que l'on peut faire de cette expérience, soit pour obtenir de la glace dans tous les temps et dans tous les lieux, soit en l'envisageant comme moyen d'évaporation propre à procurer la dessication des viandes, du lait, etc, ainsi que la concentration des sucs des fruits ; faire connaître les avantages de ce nouveau mode d'évaporation sur celui où l'on emploie la chaleur.*

« 5° *Donner une idée générale des machines les plus propres à obtenir ces effets en grand et d'une manière éco-*

nomique, et offrir quelques résultats obtenus par ces machines. »

Deux Mémoires furent adressés à l'Académie : l'un imprimé, et dont l'auteur était M. Configliachi, professeur de physique à Pavie ; et l'autre manuscrit, portant pour devise cette sentence : *Nisi utile quod facimus, stulta est gloria.* L'Académie reconnut que si, pour la partie théorique, le Mémoire manuscrit était inférieur au Mémoire imprimé, il lui était supérieur à son tour dans tout ce qui concerne les applications utiles de l'expérience de Leslie, et que la question mise au concours était complètement résolue par les travaux réunis des deux auteurs. Elle accorda à l'auteur du Mémoire manuscrit, comme un témoignage de son estime particulière, une médaille d'argent, et de plus une indemnité d'une valeur égale aux deux tiers du prix proposé. M. Configliachi, auteur du Mémoire imprimé, reçut une pareille médaille avec le diplôme de correspondant. L'auteur du Mémoire manuscrit était M. Honoré Flaugergues, de Viviers.

42. Éloge de Philibert Delorme, architecte lyonnais du 16e siècle.

Les concurrens devaient s'attacher à faire connaître l'état où Delorme trouva l'architecture, et à signaler, par des preuves tirées soit de ses écrits, soit des monuments qu'il a dirigés, l'influence qu'il a exercée sur la régénération de l'architecture, et principalement sur la construction.

Le prix de 600 fr. fut proposé pour 1813, remis au concours pour 1814, et décerné à M. Louis Flachéron, architecte de la Mairie de Lyon. Le Mémoire a été imprimé.

13. La belle expérience de Lyon avait appris que l'air atmosphérique, subitement et fortement comprimé, laissait échapper une lumière vive facilement visible dans l'obscurité; d'autres expériences, faites dans la même ville, ont donné lieu de penser que cette propriété d'être lumineux par la compression appartient exclusivement au gaz oxigène, et qu'elle ne se manifeste, dans quelques autres gaz, qu'autant qu'il est mêlé avec eux en plus ou moins grande proportion. Enfin, on sait encore qu'un éclair instantané a été quelquefois aperçu, au moment où l'on tirait dans l'obscurité un fusil à vent fortement chargé. L'Académie, pour compléter les connaissances acquises sur ce sujet, demande:

1° Que l'on détermine quelle est l'espèce d'altération qu'éprouvent le gaz oxigène et l'air atmosphérique par le dégagement de la lumière;

2° Qu'on fasse connaître ce qui arrive dans les gaz azote, hydrogène et acide carbonique purs et sans aucun mélange d'air atmosphérique, lorsqu'ils sont vivement comprimés;

3° Enfin, qu'on recherche de même ce qui se *passe dans* tous les gaz, lorsqu'ils éprouvent subitement une grande dilatation.

Le prix de 300 fr. fut proposé pour 1814, et remis, au concours pour 1815, à 600 fr. L'Académie attachait beaucoup d'intérêt à procurer tout le développement possible à une découverte utile et curieuse

dont elle a le droit de s'attribuer la gloire. Son attente ne fut pas entièrement remplie : en 1816, un seul Mémoire fut envoyé au concours et ne remporta pas le prix ; mais les auteurs, MM. Gardini, oncle et neveu, d'Asti, méritèrent, par leurs recherches et leur profond savoir, que l'Académie leur décernât une médaille de 300 fr., à titre de récompense et d'encouragement. Le sujet fut retiré du concours. Toutefois l'Académie déclara qu'elle recevrait toujours avec plaisir les observations qui lui seraient transmises sur des questions d'une aussi grande importance, et en témoignerait sa reconnaissance aux auteurs.

14. Le retour des Bourbons.

Ce prix extraordinaire, fixé à 600 fr., et proposé pour 1815, fut décerné, le 21 décembre de cette année, à M. Jean-Antoine-Marie Montperlier, de Lyon. Deux *accessit* furent donnés, l'un à M. Alphonse Rostan, de Marseille, et l'autre à M. Sassy fils, de Lyon. Ces trois ouvrages ont été imprimés.

15. La campagne de Mgr. le duc d'Angoulême dans le midi de la France en 1815.

Le prix de 300 fr. avait été fondé par un habitant de Lons-le-Saunier; il fut donné à M. Sassy fils aîné, de Lyon. Un *accessit* fut accordé à M. Montperlier, de Lyon. Les deux poèmes ont été imprimés.

16. Des moyens à employer, après une longue révolu-

tion, pour confondre tous les sentiments d'un peuple dans l'amour de la patrie et du roi.

Le prix était de 600 fr; deux concours furent ouverts. Dans le premier, en 1817, l'Académie avait vu avec regret que les concurrents n'avaient pas embrassé toutes les parties de la question. Ils semblaient n'avoir aperçu que la France en particulier. L'Académie, dans son programme, avait considéré toutes les réunions ou sociétés politiques en général; elle ne faisait acception ni des temps, ni des lieux. L'intérêt de l'humanité était son premier objet, et en comprenant dans le concours ouvert la situation de tout peuple livré ou échappé à des révolutions, elle avait souhaité que les idées des concurrents s'appliquassent à une monarchie, à un gouvernement fédératif ou représentatif comme à un gouvernement absolu; elle espérait surtout qu'ils trouveraient dans ces vastes rapprochements, et particulièrement dans les leçons de l'histoire, des conseils d'autant plus efficaces que ces conseils ne tiendraient à aucun préjugé de parti. La Grèce et Rome, dans les anciens temps; Venise et le reste de l'Italie, l'Angleterre et la Pologne, la Suède et la Suisse, dans des temps modernes; la France elle-même sous le roi Jean, sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV, pouvaient offrir plus d'un utile exemple.

En 1818, le prix fut divisé entre trois Mémoires qui parurent égaux en mérite, quoique d'un mérite différent. Les auteurs couronnés furent MM. Achard

de Germane, procureur-général près la Cour royale de Grenoble, correspondant de l'Académie; Antoine-Joseph Grésy, receveur de l'enregistrement, à Genolhac (Gard), et Cyprien Anot, professeur au collége royal de Reims.

On fit imprimer le rapport de M. Guerre sur ce concours à la suite du compte-rendu des travaux de l'Académie pendant le 2e semestre de 1818, par M. Cochard (*Lyon*, *Kindelem*, 1819, *in*-8°), parce que, suivant les expressions de l'un des concurrents, depuis l'établissement des Académies en France, aucune n'avait proposé une question d'un aussi grand intérêt, et parce qu'il pouvait être fort utile de présenter, dans le même cadre, l'esquisse de tous les tableaux, l'ensemble de tous les moyens proposés pour fermer les plaies des révolutions, guérir un corps politique frappé de leurs atteintes et l'entretenir en santé. Dans ce rapport imprimé, l'analyse des ouvrages couronnés supplée à leur publication, et contient encore assez de détails pour faire juger du mérite respectif des auteurs et de la sagesse de leurs vues.

17. Quels sont ceux qui ont droit aux bienfaits de la commisération publique? Et par quels moyens peut-on rendre l'aumône profitable à ceux qui la donnent, comme à ceux qui la reçoivent?

L'Académie crut devoir expliquer qu'elle n'entendait point rappeler la question agitée depuis longtemps sur les moyens d'extirper la mendicité; mais qu'elle cherchait à distinguer le malheur de l'im-

posture qui ose le feindre, et à diriger l'industrie, dont peut être capable celui que l'on secourt, vers un but d'utilité quelconque, qui offrît, autant que possible, à la bienfaisance le moyen de se reproduire par elle-même.

(300 fr.) La question, mise au concours pour 1818, fut reproduite l'année suivante en ces termes:

« Indiquer les moyens de reconnaître la véritable indigence et de rendre l'aumône profitable à ceux qui la donnent comme à ceux qui la reçoivent. »

Cette question parut ne pouvoir être plus convenablement proposée que dans une ville qui s'est distinguée dans tous les temps par les monuments de sa charité, autant que par les prodiges de ses arts. Cette fois, l'espoir de l'Académie fut réalisé. On accorda le prix à un Mémoire ayant pour épigraphe : *La charité la moins digne de ce nom est celle qui ne donne que de l'or*. L'auteur ne voulut pas se faire connaître; mais on manifesta, en son nom, l'intention de faire du prix, s'il l'obtenait, un très respectable usage, celui d'en verser la valeur dans une caisse de prévoyance à établir à Lyon, en faveur des *ouvriers*. Ce double vœu a été rempli depuis que l'auteur a remporté la couronne; la caisse de prévoyance a été instituée et a reçu les fonds du prix, lesquels avaient été provisoirement déposés au Mont-de-Piété, où ils portaient intérêt. La modestie du talent, le mystère de la bienfaisance ont été trahis; l'auteur du Mémoire,

qui a été imprimé, est M. le conseiller-d'état Degérando, de Lyon, associé de l'Académie.

Un *accessit* fut donné à M. Casimir Cochard.

Le rapport sur ce concours, rédigé par M. Parat, a été publié dans les *Archives historiques et statistiques du Rhône*, n° 24, octobre 1826.

18. Éloge de M. Poivre (né à Lyon), intendant des îles de France et de Bourbon.

Ce prix de 300 fr. fut décerné, en 1819, à M. Honoré Torombert, avocat à Cour royale de Lyon.

M. Jean-Baptiste-Henri-Amédée Grange fils, de Marseille, obtint un *accessit*.

L'ouvrage de M. Torombert n'est pas encore imprimé; celui de M. Grange l'a été séparément, in-8°, et dans le recueil de ses œuvres publié sous le titre d'*Essais littéraires*, en 2 volumes in-18.

19. ***Prix fondé par M. Christin.*** **Déterminer, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, la nature des émanations insalubres qui s'exhalent des marais, le mode de leur formation et la manière dont elles altèrent ou infectent l'air atmosphérique.**

Ce prix de 300 fr., proposé en 1819, était le premier de la fondation Christin mis au concours depuis la restauration de l'Académie, parce que M. le marquis de Ruolz venait seulement alors de reconstituer la rente dont il était redevable, comme héritier de M. Christin.

Il fut partagé entre MM. Jean-Charles Herpin,

secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de Metz, et J. S. E. Julia, professeur de chimie à Narbonne.

Un *accessit* fut donné au Mémoire inscrit sous le nº 1, avec cette épigraphe :

« *Principio cœlum spissâ caligine terras*, etc. »

20. Éloge du P. Ménétrier.

Claude-François Ménétrier, jésuite, né à Lyon en 1633, était un savant rempli d'imagination. Sa mémoire était un prodige. On sait que la reine Christine, passant à Lyon, fit prononcer en sa présence et écrire trois cents mots, les plus bizarres qu'on pût imaginer; le jésuite les répéta tous dans le même ordre qu'ils avaient été écrits. Parmi le grand nombre d'ouvrages qu'il a publiés, il faut distinguer l'*Histoire consulaire de la ville de Lyon*, 1696, in-folio.

Le prix de 300 fr. devait être décerné en 1820; mais aucun ouvrage n'ayant été jugé digne de la couronne, le sujet fut retiré.

21. Quels sont les avantages et les inconvénients respectifs des hôpitaux et des secours distribués à *domicile* aux indigents malades ? Quelles améliorations pourrait-on introduire dans le régime actuel des établissements de cette nature ?

Ce prix de 300 fr., proposé pour 1820, fut doublé et remis au concours pour 1821 ; mais il ne fut pas décerné. Une médaille de 200 fr. fut donnée à l'auteur d'un des trois Mémoires qui avaient con-

couru. L'auteur de cet ouvrage témoigna le désir que la valeur du prix, s'il l'obtenait, fût distribuée par sixième, entre l'hospice de l'Antiquaille pour les aliénés, l'Hôpital général des malades, l'Hôpital de la Charité, le Grand-Séminaire pour l'infirmerie, le curé de St-Nizier pour les pauvres à domicile, et le bureau de bienfaisance de la paroisse de St-Pierre. L'Académie a rempli les intentions de cet auteur (M. P. J. J. Orsel), qui s'est fait connaître en livrant son Mémoire à l'impression.

M. Polinière, docteur en médecine, à Lyon, reçut une médaille de 100 fr; il a fait aussi imprimer son Mémoire. Le troisième ouvrage, portant pour épigraphe : *Je vole aux asiles pieux*, a été mentionné honorablement; le sujet de prix fut retiré du concours.

22. Quelle est l'influence des théâtres secondaires sur les mœurs des peuples, la littérature et le goût?

Ce prix de 300 fr. a été mis successivement au concours pour 1821 et pour 1822. Il a été remporté par M. Jules Scherb, de Lyon; une mention honorable a été accordée aux Mémoires n°s 4 et 1, ayant pour épigraphe, le premier : *Omnibus consulere ;* et le second, *Utinam !*

23. *Fondation Christin de Ruolz.* — Quelle est l'action des émanations marécageuses sur l'économie animale, et quelles sont les maladies qui en résultent? Quels sont les moyens de s'en préserver? Si les maladies produites par

les émanations marécageuses présentent quelques indications relatives à cette cause, déterminer quelles sont ces indications?

Ce prix, proposé pour 1821, était une médaille de 500 fr., dont la valeur se composait 1° du montant du prix réservé en 1820; 2° de l'abandon fait par M. Herpin d'une partie du prix qu'il avait remporté en 1820; 3° de fonds affectés par l'Académie.

Ce sujet a été mis trois fois au concours sans succès, et a été retiré. En 1823, une médaille de 300 fr. fut décernée à M. Monfalcon, dont le travail, entièrement refondu et fort augmenté, obtint, l'année suivante, le prix qu'avait proposé sur le même sujet, la Société royale des sciences d'Orléans.

24. Quels seraient les moyens à employer, soit dans le régime actuel des colonies, soit dans la fondation des colonies nouvelles, pour rendre ces établissements *le plus* utiles à eux-mêmes et aux métropoles?

Le prix fut mis au concours pour 1822 et fixé à 500 fr; mais le 24 décembre 1821, M. le comte Lézay-Marnézia, préfet du Rhône, annonça à l'Académie qu'un anonyme avait mis à sa disposition une somme de 1,500 fr pour être ajoutée à la valeur du prix qu'elle avait proposé. M. le Préfet manifestait, au nom de l'anonyme, le désir que la couronne ne fût donnée qu'à un ouvrage où l'on ne professerait, quant au régime actuel de nos colonies, aucune doctrine dont la publicité pût être dangereuse, soit relativement à la condition actuelle des noirs esclaves, soit relativement au régime spécial à main-

tenir pour les gens de couleur libres; toutefois il s'en rapportait à la sagesse et aux lumières de l'Académie. D'après ces dispositions, l'Académie arrêta que la rédaction du programme, déjà publié, serait conservée; que l'on se bornerait à indiquer l'augmentation de la valeur du prix, et que le terme du concours serait prorogé jusqu'au 31 mars 1823, le prix devant être décerné dans la séance du mois de mai suivant.

Malgré l'extrême importance et les périlleuses difficultés du sujet, il ne fut pas remis au concours, et le grand et bel ouvrage de M. Moreau de Jonnès, ayant pour épigraphe ces vers :

> Que par vos soins heureux, sur ces bords éloignés,
> L'homme ait une patrie et des jours fortunés !

emporta d'assaut la couronne. Il est à regretter que des considérations d'un ordre majeur ne permettent pas de faire jouir le public, par la voie de l'impression, des travaux immenses de l'auteur, de ses vues étendues, et de tant de projets conçus pour le bonheur de notre patrie et pour le bien de l'humanité. D'autres concurrents avaient aussi présenté des idées heureuses ou séduisantes et d'utiles aperçus. M. Chantelauze, rapporteur de la commission d'examen, en rendit un compte dont l'Académie ordonna l'impression; mais cette impression a été retardée, et sera peut-être ajournée indéfiniment par les mêmes raisons d'intérêt général, qui empêchent la publication du Mémoire.

M. Moreau de Jonnès, dans la liste de ses ouvrages couronnés, qu'il a placée à la tête de son livre ayant pour titre : *Le commerce au* 19e *siècle* (2 vol. in-8°, Paris, 1825), annonce que ce prix a été fondé par son excellence le Ministre de la marine et des colonies. On voit que cette assertion est inexacte ; le Ministre est seulement l'anonyme qui ajouta 1,500 fr. au prix de 500 fr. fondé par l'Académie.

25. *Fondation Christin de Ruolz.* — Trouver le moyen de décreuser complètement la soie, sans l'énerver et sans employer le savon, ni aucune autre substance alcaline.

L'Académie crut devoir ajouter à l'énoncé de la question les observations suivantes :

« Il y a près d'un demi-siècle que l'Académie de Lyon proposa un prix sur le décreusage de la soie, par un procédé meilleur que celui qui est en usage et qui est généralement connu. Ce prix fut décerné à M. Rigault de St-Quentin, qui avait proposé la soude, l'un des composants du savon ; procédé qui ne fut pas adopté.

En 1785, M. l'abbé Colomb, chanoine de Belle-Ville, entreprit de dépouiller la soie de sa substance gommeuse au moyen de l'eau sans intermède, portée à un degré de chaleur supérieur à celui de l'ébullition ; il se servait, pour cela, d'une marmite appelée *digesteur ;* ce procédé fut exécuté en grand par M. Capelin, teinturier à Lyon, et ses résultats, ayant été soumis à l'Académie, obtinrent son approbation. Cependant l'usage ordinaire prévalut.

« M. Roard, directeur des teintures des Gobelins, chercha, en 1808, à le perfectionner : il proposa de mettre la

soie écrue dans une poche de grosse toile et de la plonger dans une dissolution de savon, à 70 degrés du thermomètre de Réaumur. La soie devait rester une demi-heure dans ce bain, et être retournée de temps en temps, et soumise ensuite pendant une heure à la température de l'ébullition, avec la précaution de continuer à la retourner de temps en temps; on la tordait à la cheville, et on la lavait soigneusement dans deux bains d'eau claire.

« Ce procédé présentait une grande économie de temps, de combustibles et de savon; il diminuait le déchet de la soie. Cependant diverses expériences, faites à Lyon, prouvèrent qu'il était insuffisant; qu'il ne donnait point à la soie ce degré de blancheur qu'elle acquiert par la méthode ordinaire; qu'il la rendait moins brillante, mollasse au toucher; qu'il lui laissait du biscuit qu'elle conservait dans presque tous les mateaux. On s'en tint à la méthode ordinaire; M. Bonnard, fabricant de tulle à Lyon, fut le seul qui adopta le procédé de M. Roard, et il dit l'avoir pratiqué avec succès.

« A la Chine et au Bengale, on se sert, pour décreuser la soie, d'une espèce de stéatite (Talc-Craie de Briançon), qu'on fait bouillir dans l'eau. On trouve ce procédé dans un ouvrage qui a pour titre : *Essai historique, politique et géographique de l'Indoustan, par M. Legoux de Floix.* (T. 2., pag. 285.)

« Les moyens qu'on a voulu substituer au savon, pour décreuser la soie, ont été abandonnés. Cependant il est reconnu que le savon, comme toutes les substances alcalines, énerve toujours la soie. Les sciences chimiques sont, sans doute, assez avancées pour fournir des procédés de décreusement très sûrs et exempts de tous les inconvénients. »

Le prix relatif au décreusage de la soie fut pro-

posé sans succès pour 1822 et pour 1823. Il était de 300 fr., suivant le principe de la fondation. Il fut remis au concours pour 1824 et ensuite pour 1825; la valeur en fut élevée à 600 fr. Il est fort rare qu'un même sujet soit proposé plus de trois fois de suite ; mais l'utilité locale de la question a fait déroger à l'usage. L'Académie était bien aise aussi de donner une nouvelle preuve d'égards à M. de Ruolz qui, suivant l'acte reconstitutif de la rente Christin, avait joui pour la première fois de son droit, en proposant ce sujet de prix auquel il attachait avec raison beaucoup d'intérêt.

Le prix n'a pas été décerné. En. 1825, une médaille de 300 fr. a été offerte à M. Ozanam, docteur en médecine à Lyon. Le sujet a été retiré.

26. *Même fondation.* — Quels sont les moyens de rendre les observations météorologiques uniformes et précises, de les recueillir, de les rassembler, de les comparer et d'en tirer des résultats certains pour reconnaître l'influence des diverses causes qui agissent sur les mouvements de l'atmosphère ?

Ce prix de 300 fr., proposé pour 1823, n'a pas été décerné. Une mention honorable a été accordée au Mémoire ayant pour épigraphe : *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.*

Le sujet a été remis au concours pour 1825, et le prix élevé à 600 fr. La question fut alors proposée en ces termes :

Quelles sont les observations à faire pour parvenir à un

système certain de météorologie, soit universelle, soit particulière ou locale? Quels sont les temps et les lieux les plus propres à ces observations? Quels sont les meilleurs moyens de les constater, de les rassembler, de les comparer et d'en tirer des résultats?

Le prix n'a pas été décerné. Deux médailles d'or de 150 fr. ont été accordées, l'une à M. Castellani, de Turin, auteur du Mémoire n° 1; l'autre à M. Dittmar, professeur à Berlin, auteur du Mémoire n° 2. Une mention honorable a été faite du Mémoire n° 3, dont l'épigraphe commençait par ces mots: *L'expérience nous a guidés.*

27. *Même fondation.* — **Faire voir par des expériences décisives si le rayon violet du spectre solaire possède la vertu de communiquer le magnétisme à une aiguille d'acier non aimantée; si cette vertu lui appartient à l'exclusion des autres rayons colorés; en un mot, si cette espèce d'aimantation, attribuée à la lumière violette, est réelle ou illusoire.**

Ce qui avait motivé ce sujet, en 1823, c'est qu'un physicien romain avait annoncé, quelques années avant, qu'une aiguille d'acier non aimantée prenait en assez peu de temps un magnétisme sensible, lorsqu'elle était tenue dans le rayon violet du spectre solaire. M. Configliachi, professeur à Pavie, avait assuré que le même effet avait lieu dans tout autre rayon à la simple lumière du jour, et même dans une obscurité totale. Les choses en étaient demeurées là quelque temps, sans que les physiciens eussent eu

lieu d'être complètement satisfaits. Quelques-uns même avaient fait depuis, à ce sujet, diverses tentatives qui n'ont pas encore été publiées. Des témoins irrécusables affirmaient la réalité de l'expérience primitive, et d'autres faits semblaient venir à l'appui.

Le prix devait être de 300 fr.; mais aucun Mémoire n'ayant été envoyé au concours, il n'a pas été décerné. Le sujet a été retiré. Le 6 mars 1826, M. Arago a fait connaître à l'Académie des sciences le résultat des expériences de Mme Sommerville, de Londres, constatant la vertu magnétique du rayon violet, etc.

28. Une pièce de vers sur le *Siége de Lyon* en 1793.

Le prix de 600 fr., proposé pour 1824, ne fut pas remporté et fut remis au concours pour 1825. Il a été partagé entre MM. A. Bignan, demeurant à Paris, et F. Coignet, étudiant en droit à Lyon.

Une mention honorable a été accordée à l'auteur d'une ode portant cette épigraphe :

Moriamur, et in media arma ruamus,
Una salus victis, nullam sperare salutem.

Une autre mention honorable a été accordée à une élégie ayant pour épigraphe :

Ingenium sacri miraris abesse Maronis, etc.

Cette élégie et les deux poëmes couronnés ont été imprimés. L'auteur de l'élégie est M. Montandon.

L'Académie de Lyon a cru de son devoir de faire consacrer par la poésie un des événements les plus

mémorables de nos révolutions politiques. « Ce sera beaucoup (disait Montaigne) si, d'ici à cent ans, on se souvient en gros que, de notre temps, il y a eu des guerres civiles en France. » Le rapport de la commission, chargée de l'examen du concours pour ce prix, a été fait par M. Trélis, et imprimé dans les *Archives statistiques du Rhône* (septembre 1825).

29. Le système des prohibitions dans le régime des douanes est-il plus utile que nuisible aux intérêts respectifs des nations ?

Ce prix de 300 fr., proposé pour 1825, fut remporté par M. Justin-Fortuné Malbouche, demeurant à Paris. L'administration des douanes fit prendre copie du Mémoire couronné.

L'Académie a donné une médaille d'or de 100 fr. à M. de Corcelles fils, auteur du Mémoire n° 10 ; et des médailles d'argent à MM. Antoine Faivre, auteur du Mémoire n° 8 ; Antoine Billet, auteur du Mémoire n° 7, et à l'auteur du Mémoire n° 4, qui a voulu rester inconnu. L'ouvrage de M. Billet a été imprimé.

30. *Fondation Christin de Ruolz.* — Déterminer par l'analyse chimique la nature et le degré de salubrité des eaux de Lyon. Indiquer les moyens de les distribuer dans les divers quartiers de la ville.

Ce prix de 300 fr., proposé pour 1825, n'a pas été décerné. Le sujet a été retiré.

31. 1° Quel serait, à Lyon, le local le plus convenable

pour l'établissement d'une maison de détention, considéré non seulement sous les rapports de salubrité et de sûreté; mais aussi sous celui de l'étendue et des dispositions nécessaires pour les améliorations à introduire dans le régime intérieur des établissements de ce genre, et dans la condition des prisonniers?

2° Les détenus trouvant à Lyon une source abondante de travail, et par conséquent de soulagement dans leur misère et d'amélioration dans leurs habitudes, convient-il de les transférer dans les maisons centrales de détention actuellement établies et où n'existeraient pas les mêmes ressources? et ne serait-il pas utile en général de fixer ces maisons centrales dans les grandes villes manufacturières, pour y procurer aux détenus un travail productif et assuré?

3° Conviendrait-il de réunir la prison militaire à la maison de détention civile, sans toutefois confondre les deux établissements et mêler les prisonniers?

L'Académie désirait qu'en indiquant l'emplacement qui leur paraîtrait le plus convenable pour la maison de détention, les concurrents fissent connaître en même temps les avantages et les inconvénients des autres emplacements qui se seraient offerts à leur examen, et ceux que pourrait particulièrement présenter la presqu'île Perrache, dans le cas où elle n'aurait pas été l'objet de leur choix. Elle les invitait aussi à développer leurs observations et leurs vues sur les améliorations que peut recevoir le régime physique et moral des maisons de détention, sur la disposition des constructions à entreprendre pour atteindre ce but, combinées avec le choix du local; et sur tous les

moyens dont l'emploi leur semblerait nécessaire pour que les détenus, rendus à la société, puissent être accueillis avec bienveillance, et ne deviennent pas pour elle un fléau plus redoutable qu'avant leur châtiment.

Le sujet et le prix de ce concours avaient été proposés à l'Académie par un anonyme.

Le prix, décerné en mai 1825, était une médaille de 300 fr. Il fut remporté par M. Baboin de la Barolière, qui en consacra la valeur à la fondation d'un autre prix pour l'année suivante. L'auteur a fait imprimer son ouvrage.

32. ***Prix fondé par M. Raymond*, négociant, né à Lyon, domicilié à Paris. — 500 fr. au *meilleur discours développant les motifs qui doivent intéresser tous les peuples de la Chrétienté à la cause des Grecs.***

Dans la même année que l'Académie proposa ce sujet de prix, M. Charles de Latouche, correspondant, lui avait rappelé les titres qui recommandent la Grèce moderne à l'Europe littéraire, par des considérations sur les services qu'elle a rendus aux lettres depuis la fondation de Constantinople par Constantin, en 328, jusqu'à la prise de cette ville par Mahomet II, en 1453.

Proposé pour 1826 et 1827, ce prix fut décerné à M. Léon Faucher, licencié ès-lettres à Paris. Une médaille fut donnée à M. P. Benoît, à Lyon; mention honorable fut faite d'un discours inscrit sous le

n° 7, et portant une épigraphe tirée d'Eschyle. Le discours de M. Benoît a été imprimé. (*Lyon*, *Rossary*, 1827, *in*-8°.)

33. *Prix fondé par M. Baboin de la Barolière.* — Déterminer la meilleure organisation à donner à l'école de La Martinière, destinée aux arts et métiers, et principalement à ceux qui ont des rapports avec les manufactures lyonnaises.

Indiquer en conséquence la nature et le mode d'enseignement, soit des garçons, soit des filles, et les avantages ou les inconvénients d'appeler de jeunes filles aux études de l'institution ; le nombre, la qualité et le sexe des professeurs ou maîtres ; la division de l'enseignement en théorie et en pratique ; la police et le gouvernement intérieur de l'établissement ; le nombre des élèves internes et des élèves externes ; les avantages ou les inconvénients de conserver ou de rendre public le secret des procédés ; les essais de perfectionnement des procédés actuellement connus, qu'on pourrait introduire dans l'enseignement.

Les concurrents combineront leurs vues avec les principaux éléments d'organisation arrêtés par l'Académie, et avec l'esprit du testament du major-général Martin. Ils supposeront un revenu de 40,000 fr. applicable au service de l'établissement, et, s'ils le jugent à propos, un revenu plus élevé résultant des chances prévues par le testament ou d'autres ressources.

L'Académie déclara qu'en appelant l'attention des concurrents sur plusieurs objets particuliers de discussion, elle n'avait pas l'intention d'assigner des bornes au développement de leurs idées.

Ce prix de 300 fr., proposé pour 1826 n'ayant pas été remporté, le fondateur l'éleva, pour 1827, à

500 fr. D'après son offre, une médaille de 200 fr. fut donnée, en 1828, à M. Augustin Dussourd, et le sujet proposé encore pour 1829, 1830, 1831, 1832. M. Alphonse de Boissieu a été couronné. L'ouvrage a été imprimé dans les *Nouvelles Archives du Rhône*, tom. II.

34. *Fondation Christin de Ruolz.* — Une médaille de 300 fr. au *meilleur Mémoire sur une partie quelconque de la statistique du département du Rhône*, ou *de la ville de Lyon en particulier.*

Proposé de nouveau pour 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, il fut doublé pour les dernières années. Une médaille de 300 fr., valeur de la fondation annuelle, a été décernée, en 1828, à M. F. Imbert, docteur en médecine, pour une biographie des médecins de Lyon. En 1829, mention honorable a été faite du seul Mémoire envoyé au concours. Il avait pour titre : *Essai historique et statistique sur l'établissement, les progrès et l'état de la religion chrétienne à Lyon, depuis le second siècle de l'Église jusqu'à nos jours, ses monuments sacrés et ses hommes illustres.* L'auteur, M. Ozanam, s'est fait connaître après le concours. L'ouvrage a été imprimé. En 1830, aucun Mémoire ne fut envoyé au concours. En 1831, une médaille de 300 fr. a été donnée à M. Brachet, médecin, pour un Mémoire statistique sur l'état civil de Givors. En 1832, une médaille d'or de 300 fr. a été décernée, à titre d'encouragement,

à M. Ozanam, médecin, pour un Mémoire contenant la statistique de la ville de Lyon et du département du Rhône.

35. *Même fondation.* — Quels seraient les meilleurs moyens d'assainir la presqu'île Perrache, et la meilleure distribution de ce terrain pour l'agrément et pour l'utilité publique ?

Médaille de 300 fr. Ce prix avait été proposé pour 1826. Un seul Mémoire fut envoyé au concours. Une médaille, de la valeur du prix, fut décernée à l'auteur, M. Chapeau, docteur en médecine à Lyon. Le sujet fut retiré, la Mairie ayant elle-même arrêté un plan de distribution de la presqu'île Perrache, lequel a obtenu l'approbation du gouvernement avec quelques modifications.

36. *Même fondation.* — Quels sont les moyens de mettre les Brotteaux, territoire de la Guillotière, à l'abri des inondations, et de faire servir, en même temps, les travaux d'art qu'on pourrait y faire à la prospérité industrielle et commerciale de la ville de Lyon ?

Médaille de 300 fr. Une médaille, de la valeur du prix, fut décernée, en 1826, à M. Lefrançais, employé du génie militaire à Lyon, auteur d'un Mémoire et d'un plan, seules pièces reçues au concours. Ce sujet de prix fut proposé de nouveau pour 1827, et une nouvelle médaille donnée au même écrivain auteur d'un Mémoire et de deux plans. Le sujet fut retiré.

37. *Même fondation.* — Les résultats si heureux que l'on a déjà obtenus par la ventilation pour l'assainissement de plusieurs établissements, tels que les hôpitaux, les prisons, etc., faisant désirer d'en voir étendre l'application aux divers besoins domestiques qui la réclament, l'Académie propose de déterminer :

Quels sont les moyens ou puissances qui peuvent produire la ventilation ?

Quelles sont les différentes modifications à apporter dans la confection des appareils ventilateurs, fixes ou portatifs, suivant les circonstances où il convient d'en faire usage ?

Le prix de 300 f., n'ayant pas été décerné en 1826, fut remis au concours pour 1827, et ensuite retiré.

38. Éloge, en vers ou en prose, de M. le major-général Martin, lyonnais, mort aux Indes.

Mis au concours pour 1827 et 1828, ce prix de 500 fr. a été partagé entre MM. Rabanis, professeur au Collége de Lyon, et F. Coignet, actuellement bibliothécaire à St-Chamond. Une médaille a été accordée à M. P. Benoît. L'ouvrage de M. Rabanis a été imprimé dans les *Archives historiques du Rhône*. Les pièces sont en vers.

39. Indiquer les vices des assolements dans le département du Rhône, et les moyens d'y remédier.

Les fonds de ce prix de 300 fr. proposé pour 1827 ont été fournis par M. Mathieu Bonafous, correspondant. Le rapport, fait comme programme par M. Grognier, a été publié dans les *Archives historiques et*

statistiques du Rhône. Remis au concours pour 1828 et 1829, ce sujet n'ayant pas été traité, fut remplacé, en 1830, par l'*éloge de l'abbé Rozier*, sur la proposition du fondateur.

40. *Fondation Christin de Ruolz*. — 600 fr. au *meilleur Mémoire qui indiquera quelque branche nouvelle d'industrie à introduire à Lyon*.

Proposé pour 1828, ensuite pour 1829 et 1830, ce prix n'a pas été remporté. Le sujet a été retiré.

41. Éloge de l'abbé Rozier.

Sujet proposé pour 1830. Médaille de 300 fr., offerte par M. Mathieu Bonafous.

Sujet proposé de nouveau en 1831. Prix doublé par l'Académie. Remis au concours pour 1832, et décerné à M. Alphonse de Boissieu. (*Lyon*, *Barret*, 1832, *in*-8°.)

42. *Fondation Christin de Ruolz*. — Indiquer les principes d'après lesquels, dans l'état actuel de la civilisation en France, doit être déterminée la graduation des délits et des peines.

Sujet proposé pour 1831. Médaille de 600 fr. Remis au concours pour 1832, et retiré.

43. *Même fondation*. — Indiquer le meilleur moyen de fournir à la ville de Lyon les eaux nécessaires pour l'usage de ses habitants, pour l'assainissement de la ville, et les besoins de l'industrie lyonnaise. Les concurrents sont invités à concilier, le plus qu'il sera possible, l'économie et

l'utilité du projet avec l'intérêt et l'embellissement de la ville.

(600 fr.) Sujet proposé pour 1833. Le prix porté à 1200 fr. pour 1834 fut décerné à M. Félix-François-Xavier Thiaffait, et une médaille de 300 fr. à M. Alexandre Flachéron.

44. *Même fondation.* — Une médaille d'or de 600 fr. au *meilleur Mémoire statistique sur le département du Rhône*, ou *sur une partie de ce département.*

Sujet proposé pour 1833, 1834, 1835, et retiré.

45. Quel est le meilleur système d'éducation et d'instruction publiques dans la monarchie constitutionnelle?

(600 fr.) Sujet proposé pour 1833, 1834, 1835. Le prix a été obtenu par M. Auguste Anot, professeur de rhétorique au collége de Bordeaux. L'*accessit* a été donné à M. Théodore Fritz, professeur de théologie au séminaire protestant de Strasbourg. Le rapport de M. Grandperret sur le concours a été imprimé.

46. Prix de 600 fr., fondé par M. Mathieu Bonafous, pour être décerné à l'auteur qui présentera :

Une bonne traduction des *Géorgiques*, faite ou choisie par lui, et enrichie des meilleures notes et des commentaires les mieux rédigés sur la science agronomique, de manière à fournir aux jeunes gens qui étudient la langue latine les moyens d'acquérir des notions justes sur cette science si utile et pourtant si négligée dans l'éducation.

Virgile, qui lui-même cultiva ses terres jusqu'à l'âge de vingt ans, a enseigné, dans des vers où il relève les détails les plus simples de la vie champêtre, par les charmes de la plus belle poésie, ce qu'on savait alors et ce qu'on pratiquait de mieux en agriculture, d'après Hésiode, Xénophon, Aratus, Varron, Caton le Censeur et les autres géoponiques qui l'avaient précédé; mais malheureusement la plupart des traducteurs et des commentateurs de ce grand génie n'ont vu en lui que le poète, et ne se sont attachés qu'à faire ressortir les beautés de son style et à en éclaircir les difficultés; tous ont glissé sur la science agricole et sur les progrès qu'elle a faits depuis Virgile, et la seule occasion qu'ont les élèves d'étudier les éléments du premier des arts, a été, jusqu'à ce jour, perdue pour eux. C'est dans l'intention de remplir cette lacune dans l'éducation actuelle que, conformément aux vues généreuses du fondateur, l'Académie invite à concourir tous les écrivains capables de nous donner un travail important qui nous manque.

Ce prix a été décerné, en 1837, à M. Antoine, professeur à l'Institut agronomique de Roville. L'*accessit* a été donné, à mérite égal, à MM. Bosson, pharmacien à Mantes, et Ducastel, régent de seconde, à Beauvais.

47. *Fondation Christin de Ruolz.* — Quelles sont les modifications à faire, soit dans la confection des voitures employées sur les chemins de fer, soit dans la disposition des *rails*, pour diminuer les frottements et permettre de parcourir, sans danger, les cours d'un petit rayon, avec de grandes vitesses?

Médaille d'or de 300 *fr.* Le prix, proposé pour

1835, a été remporté par M. Fournet (Alexandre), ingénieur des mines à Rives-de-Gier.

48. Éloge de Joseph-Marie Jacquard, mécanicien.

Prix de 600 fr., proposé pour 1835, 1836, 1837, et décerné à M. Louis Bonnand.

49. Tracer une carte géologique indiquant la disposition des différentes formations d'alluvion qui se trouvent dans le département du Rhône et dans les parties adjacentes des départements voisins.

A cette carte sera joint un Mémoire dans lequel on insistera spécialement sur le caractère de ces alluvions, sur la nature minéralogique des blocs et des galets qui les composent.

Indiquer le point de départ des alluvions; déterminer leur époque géologique.

Établir une comparaison sous le rapport de la plus grande et de la moyenne dimension des blocs et galets des alluvions anciennes et de celles des cours d'eau actuels, tels que la Saône, le Rhône, la Brevenne, l'Azergue, et autres torrents encore plus rapides que ces derniers.

Médaille d'or de 600 fr.
Prix proposé pour 1836, 1837, et retiré.

50. Géologie d'un ou de plusieurs cantons du département du Rhône.

Médaille d'or de 600 fr. Ce prix, proposé pour 1838, n'a pas été décerné. Une médaille de 300 fr. a été donnée à M. Aimé Drian, directeur des mines

de houille de la concession du Banc. Proposé de nouveau pour 1839.

51. *Fondation Christin de Ruolz.* — Indiquer les perfectionnements dont pourraient être susceptibles les procédés connus jusqu'à présent, pour assainir les édifices publics et les habitations particulières, ou faire connaître ceux qui pourraient leur être utilement substitués, soit sous le rapport de l'efficacité, soit sous celui de l'économie.

Prix de 600 fr., proposé pour 1838, 1839.

52. *Fondation Christin de Ruolz* — Mémoire :

1° Sur l'état politique de la ville de Lyon, depuis le 10e siècle, époque où, par suite du mariage de la princesse française Mathilde avec l'empereur Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne, elle fut réunie à ce royaume, jusqu'au temps où elle fit retour à la couronne de France ;

2° Sur l'ancien consulat de Lyon et sur les immunités, droits et priviléges dont cette ville fut en possession, depuis la princesse Mathilde jusqu'en 1789 ;

3° Sur la liaison qui a pu exister entre la condition municipale de la ville de Lyon, et ses mœurs, son industrie, son commerce, ses arts et sa prospérité.

Prix de 300 fr., proposé pour 1838, 1839.

53. Histoire de la fabrique de soierie à Lyon, depuis son origine jusqu'à nos jours, considérée dans son organisation et ses procédés, ainsi que dans ses rapports avec l'économie politique, et indiquant les meilleurs moyens de maintenir ou accroître sa prospérité.

Médaille de 1,500 fr. Prix fondé par M. Fulchiron. Prix proposé pour 1839.

54. Histoire de la soie, considérée sous tous les rapports depuis sa découverte jusqu'à nos jours.

Médaille de 600 fr. Prix fondé par M. Mathieu Bonafous. Prix proposé pour 1839. Ce sujet de prix est indépendant de l'*Histoire de la fabrique de soierie à Lyon.*

Les développements donnés à quelque partie de ce tableau de nos couronnes littéraires, étaient indispensables pour mieux faire connaître les motifs qui ont déterminé les sujets mis au concours. En examinant ces sujets avec soin, on se convaincra facilement sans parler des questions d'un intérêt purement local, que le hasard n'a pas toujours présidé seul à leur choix. Par un sentiment instinctif, par une impulsion naturelle, par la force des choses, les Corps savants proposent des questions qui sont ordinairement l'expression des besoins et des intérêts généraux, au moment où la lice est ouverte. Et c'est une étude assez curieuse pour l'observateur, que de suivre, dans cette série de questions et de sujets plus ou moins importants, l'état et la marche de la civilisation, les progrès ou les travaux successifs de l'esprit humain, les vœux publics et les modifications de l'économie politique dans ses divers rapports.

Ainsi, on verra l'Académie de Lyon, entraînée par l'influence des circonstances, appeler tour-à-tour les méditations des philanthropes, des hommes d'État, de tous les gens instruits sur les moyens de suppléer pour la teinture aux substances exotiques, à

l'époque du blocus continental ; de ramener le naturel et le goût dans la composition des romans, alors pleine d'exagération et de ridicule ; de tirer un parti avantageux pour l'ordre social des révolutions même, au moment où la France commençait à respirer après une grande crise de cette nature : on la verra fixer l'attention des concurrents sur l'influence du monopole, quand une nation, rivale de la France, en jouissait au détriment de toutes les nations ; sur les ressources que peuvent encore offrir les colonies et les prohibitions aux douanes, lorsque la France en particulier sollicite, à grands cris, de vastes débouchés pour son immense population, et surtout pour les produits de sa féconde et brillante industrie : question profonde sur laquelle le génie de Montesquieu, qui semble avoir tout vu et tout prévu, n'ouvre plus aucune voie aux calculs politiques, dans la situation toute nouvelle où se trouve le monde ; sur l'indépendance de la Grèce, cause sacrée, pour laquelle paraissent plaider en vain la religion, la morale et l'humanité, etc, etc. Heureuse l'Académie si, par la nature de ses propositions, si, par la direction qu'elle a cherché à imprimer aux esprits, elle a pu contribuer pour quelque chose à l'amélioration des institutions humaines, au triomphe des bonnes doctrines littéraires et morales, à la prospérité de notre belle et chère patrie !

IIe SECTION

PRIX FONDÉS PAR LE PRINCE LEBRUN.

Après avoir rappelé ces prix dont le sujet était arbitraire et libre, il faut retracer des triomphes obtenus dans une carrière dont l'espace et les limites sont déterminés. Nous avons déjà dit que les médailles d'encouragement, fondées par M. le duc de Plaisance, sont destinées aux artistes qui ont fait connaître quelque nouveau procédé avantageux pour les manufactures lyonnaises ; tels que des moyens pour abaisser le prix de la main-d'œuvre, pour économiser le temps, pour perfectionner la fabrication, pour introduire de nouvelles branches d'industrie, etc. Il est aisé de se convaincre, par l'inspection des nombreux volumes publiés par le gouvernement, au sujet des brevets d'invention, que Lyon est un des points de la France où ces nobles titres de propriété sont le plus recherchés. Aussi le gouvernement s'occupe, comme on l'a déjà vu, à proposer au corps législatif les modifications qu'il serait convenable de faire à la législation sur ce point. En attendant que des dis-

positions aussi sages et aussi fortes que celles qui garantissent la propriété foncière, puissent assurer la propriété des fruits de l'imagination et du génie, on ne peut qu'applaudir aux moyens qui concourent à en favoriser la production. Il est permis de croire que la fondation du prince Lebrun, bien que fort modeste, tend à ce but utile et honorable, et il est convenable et juste de constater ici que, dans l'incertitude où était l'archi-trésorier de l'empire, de la direction à donner à son bienfait, l'idée de cette fondation lui a été suggérée par l'Académie elle-même.

Il semblait juste et naturel que la première médaille d'encouragement pour l'industrie lyonnaise, fût décernée à M. Jacquard, de Lyon, inventeur célèbre, dont le nom est devenu européen, et qui, malgré tous les attraits de la gloire, fut trop bon citoyen

juste hommage ; au nom de tous nos concitoyens dont l'Académie est l'organe. On a pu douter quelquefois si l'estime publique enfantait le génie ; mais on ne peut douter aujourd'hui que c'est lui qu'elle récompense. »

Ces inventeurs et artistes mécaniciens, couronnés successivement, l'ont été aux époques et pour les objets suivants :

1807. MM. Fetinet et Colas, inventeurs d'un appareil qui rend inutile le service de la tireuse dans la fabrication des étoffes de soie brochées et façonnées. Plusieurs essais en grand ont constaté les effets de cette machine.

1808. M. Breton. MM. *Jacquard*, *Fetinet* et *Colas*, couronnés précédemment, avaient imaginé divers mécanismes pour remplacer le tireur de lacs dans la fabrication des étoffes de soie brochées et façonnées. M. Breton, en profitant de leurs découvertes, y a joint tant de dispositions différentes, tant de procédés ingénieux et utiles, qu'on peut dire qu'il en a fait une machine nouvelle, dont l'expérience, à l'époque où le mécanicien fut couronné pour ces perfectionnements, avait déjà confirmé les nombreux avantages, et qui commençait à être connue et employée dans les ateliers.

1809. M. Gonin, qui avait su tirer de la garance la couleur écarlate. La séance n'était pas publique ; mais le prince Lebrun assistait à cette séance, qui eut lieu le 20 décembre, et remit de ses mains, à M. Gonin, la médaille que lui-même avait fondée.

1811. M. Étienne JAILLET, alors membre du Conseil des prud'hommes de Lyon, qui a inventé un métier pour la fabrication d'étoffes de grande dimension, sans *lisage* préparatoire.

1812. M. Jean BELLY, inventeur d'une machine à dévider la soie.

1816. MM. SEGUIN et YÉMÉNIZ, fabricants de riches étoffes, tissues d'or, d'argent et de soie, qui ont fait particulièrement admirer, cette année-là, les produits de leur industrie.

1819. 1° M. BOSSAN, appareilleur, pour le modèle en plâtre d'un observatoire astronomique, où se trouvent vaincues les plus grandes difficultés de la stéréotomie. M. Guerre, présidant alors l'Académie, disait à ce sujet :

« L'apparition de la dernière comète qui a subitement envahi, et pour ainsi dire surpris notre horizon sans avoir été annoncée, a sans doute inspiré l'artiste. Quoique les visites de ces astres vagabonds soient fort peu nécessaires aux félicités des habitants de notre humble planète, on n'en doit pas moins de reconnaissance à M. Bossan, qui ne veut pas qu'à l'avenir on nous prenne ainsi au dépourvu. »

L'observation de M. Guerre est, sans doute, spirituelle et gaie ; mais, sans se faire le chevalier des comètes, on ne pourrait qu'applaudir à la présence de celles qui, comme en 1811, n'exerceraient d'influence que pour l'amélioration de nos vins, déjà si renom-

més, lors même que leur apparition n'aurait pas été prévue.

2° M. Claude Michaud, ouvrier en soie, pour un battant et des boîtes multiples destinés à l'emploi de plusieurs navettes.

3° M. Léonard Gardon, tireur d'or, pour la préparation d'un cuivre propre au filé en dorures mi-fines.

4° M. Auguste Rey, fabricant de peignes à fabrique, pour la perfection de ses peignes et l'amélioration de leurs boîtes.

1821. M. Benoît Alais, inventeur d'un métier à façonner et à brocher le tulle.

1822. M. Déglise, inventeur d'un mécanisme pour la fabrication des étoffes de soie.

1826. M. Culhat, inventeur de perfectionnements pour la cantre et la navette.

1827. 1° M. Pierre Lanteirès, inventeur d'une nouvelle machine pour le pliage de la chaîne sur le rouleau du fabricant.

2° M. Maiziat, auteur d'innovations favorables au métier de soieries.

Le rapport que M. Régny a lu en séance publique, au sujet de ces deux artistes, a été livré à l'impression. Au moyen des procédés employés par M. Maiziat, on obtient sur l'étoffe des caractères typographiques aussi parfaits que ceux de MM. Didot. C'est ainsi qu'ont été exécutés le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette, en forme de testament.

Ces deux chefs-d'œuvre, déposés au Musée de Lyon, et déjà répandus en Europe, y ont acquis une juste célébrité. Ils ont inspiré à M. Trélis deux quatrains. Je citerai celui qui s'adresse à la reine :

« Des grandeurs de la terre elle atteignit le faîte,
« Son cœur fut trop séduit par de trompeurs appas.
« Mais la hache du crime a fait tomber sa tête ;
« Pleure, mortel sensible, et ne l'accuse pas. »

1828. M. Guigo, inventeur d'un mécanisme pour la fabrication des étoffes de soie. Ce mécanisme, qui peut faire mouvoir plusieurs métiers, acquerra peut-être un jour le degré d'utilité qu'offre le procédé de M. Jacquard. Le rapport de M. Tabareau, sur l'invention de M. Guigo, a été publié. *Lyon*, *Brunet*, 1828, *in*-8°.

1829. M. Dubois, fondeur. Perfectionnement d'une pompe foulante et aspirante pour amener l'eau au pied des bâtiments en cas d'incendie. Rapport de M. Tabareau, imprimé.

1830. M. Tainturier jeune. Tour noué, qui a pour objet d'empêcher la soustraction de soies de la part des teinturiers au préjudice des fabricants. Rapport de M. Régny. Brevet d'invention.

1837. M. Louis Guillini, de Nyons (Drôme), inventeur d'une machine appelée *Moulin-compteur à régulateur transposant*.

M. Victor Lenoir-Thiéry, de Lyon, pour un ouvrage intitulé : *Recherches sur les titres de soies*, ou *Essai d'une méthode basée sur le calcul, pour dé-*

terminer, dans la disposition des étoffes de tout genre, les titres, d'après la force indiquée par le poids, et réciproquement, la force d'après les titres, avec application aux cotons et autres filés.

On a eu soin de porter exactement à la connaissance du prince Lebrun, pendant sa vie, chaque distribution des médailles d'encouragement qu'il a fondées ; et, multipliant les témoignages de sa bienveillance, il n'a cessé d'y applaudir. Ce prince, homme de lettres, s'est convaincu que l'Académie ne s'est jamais écartée de l'objet de la fondation.

Les esprits occupés d'économie politique ne sont pas unanimes sur la question de savoir : *Quelle est, dans l'état actuel de la France et dans ses rapports avec les nations étrangères, l'extension que l'industrie, dirigée vers l'intérêt national, doit donner aux différents genres d'inventions qui suppléent le travail de l'homme par le travail des machines?* C'est le sujet d'un prix proposé par la Société académique d'Arras et remporté par M. Paris. Cette question est trop importante et se lie trop intimement aux principes de la fondation Lebrun, pour qu'on n'entre pas ici dans quelques considérations qui les éclairent et les expliquent.

Les inventions qui suppléent au travail des hommes donnent une grande extension à l'industrie. Dans l'état actuel, les peuples modernes sont, ainsi que l'étaient les anciens, d'autant plus industrieux, commerçants, riches et civilisés, que l'usage des machines

y est généralement adopté, de sorte qu'il suffirait de connaître exactement l'application progressive des machines et des procédés chimiques aux arts industriels chez les diverses nations dans tous les âges, pour dresser un tableau comparatif du degré de civilisation, de richesse et de puissance relative auquel étaient ou sont parvenus les peuples des différentes parties du monde.

On ne peut contester l'utilité de tous les moyens qui économisent le temps, la main-d'œuvre et, par conséquent, les frais de production. Il faut comprendre parmi ces moyens ceux qui perfectionnent les produits, bien qu'ils ne réduisent ni le temps, ni la main-d'œuvre. Tous sont propres à faire naître l'adresse manuelle ou la dextérité, la division du travail, l'amélioration des procédés et l'emploi des machines et appareils. Sous le nom de *machines*, on peut entendre tout ce qui facilite et perfectionne la production, c'est-à-dire les instruments mécaniques et physiques, et les agents chimiques.

L'introduction des machines éprouve des objections. La crise politique dont l'Angleterre est travaillée périodiquement (1) a, dit-on, sa source principale

(1) Une cause de ces crises est, sans contredit, l'accumulation des richesses territoriales dans les mêmes mains. Plus le nombre des propriétaires est grand, plus l'état est tranquille. Si tel ou tel lord n'avait pas des millions de revenu en produits territoriaux, la désastreuse taxe des pauvres serait inutile, et il y aurait moins d'émeutes populaires occasionées par le défaut de travail manufacturier.

dans les moyens faciles qu'elle emploie pour produire, lesquels moyens déshéritent le pauvre du travail, sans dédommagement. L'encombrement de ses magasins résulte de l'excessive production. Les ouvriers privés de travail ne consomment plus. L'introduction des machines donnant au fabricant aisé, qui peut les établir, une prééminence sur le petit fabricant, pour qui elles sont très chères, favorise le monopole de l'industrie manufacturière et l'accumulation démesurée des richesses. Enfin, on craint que l'emploi des machines n'exigeant des ouvriers qui les font agir qu'un travail simple, toujours le même, ne les abrutisse et n'affaiblisse leurs facultés intellectuelles, dont ils ne trouvent plus l'application.

On répond à ces objections par des faits. Plus les machines se multiplient dans un pays, plus le nombre des ouvriers s'y accroît; l'établissement des machines elles-mêmes procure de l'ouvrage à ceux dont elles peuvent détruire les occupations, et il s'exécute avec une lenteur qui permet de prendre des précautions et de préparer des remèdes contre des inconvénients inévitables. La consommation d'une marchandise augmente en proportion de la baisse que le prix en éprouve; elle est à la portée d'un plus grand nombre de personnes, et celles qui déjà en faisaient usage en consomment davantage. Les exemples de ces résultats sont bien sensibles, en France, pour le sucre et le coton. Les métiers à la Jacquard et le grand nombre d'autres inventions dans la fabrique

de soieries, à Lyon, ont accru la consommation en même temps que la production.

Les machines simples pour les tissus pourraient ne pas offrir à tous les yeux des avantages aussi évidents que des machines d'un ordre plus relevé. Les premières remplaçant en entier le travail de l'homme, et leur marche ne faisant pas naître d'autres travaux, absorbent toute la main-d'œuvre ; et, quelle qu'en soit la consommation, elles suffisent pour y pourvoir sans le secours des ouvriers. Restent toujours les avantages incalculables du plus bas prix et, par conséquent, de la plus grande consommation.

Mais tout est création nouvelle et produit certain dans les machines vastes et à grand effet, telles que la machine à vapeur, où l'eau et le feu, en se réunissant, se prêtent des forces qui tiennent du prodige ; elles donnent la possibilité d'entreprendre des travaux auxquels on n'aurait pas songé, et dont l'exécution nécessite l'emploi d'un nombre considérable de bras. On pourrait avancer que des inventions de ce genre augmentent la quantité des subsistances de l'homme, dans le sens qu'appliquées à des manéges elles tiennent la place d'un grand nombre de chevaux, à la nourriture desquels on consacre des terres propres à produire des comestibles pour les hommes et pour les bestiaux. L'emploi de ces machines dans la navigation et dans les chemins de fer présente de l'utilité sans inconvénient pour les ouvriers.

La *pléthore* de l'industrie britannique tient à d'au-

tres causes que l'introduction des machines. Ce sont : 1° la fabrication, à l'avance, d'une quantité immense de marchandises dans une proportion trop souvent supérieure à la consommation, qui varie en raison des circonstances, et dont il n'est pas toujours facile d'apprécier les besoins ; 2° l'énormité de l'impôt ; 3° la cherté du pain, soutenue par la défense de l'importation des grains ; 4° le système de prohibition dont l'Angleterre a donné le dangereux exemple, et qui a réagi sur elle par la réciprocité. Quelques-unes de ces causes étaient temporaires ; mais d'autres sont permanentes et inhérentes à la nature de la constitution politique. La plupart sont les mêmes qui agissent par intervalles sur notre patrie et particulièrement sur Lyon.

La découverte de nouvelles machines a contribué puissamment, avec d'autres circonstances, à l'augmentation des richesses et de la population en France.

Que si l'on dit : la multiplicité des manufactures, bien que l'établissement des machines, pour celles qui en emploient, réduise de beaucoup le nombre de bras, prive l'agriculture d'une grande quantité d'individus, qui préfèrent ce genre de travaux, moins pénibles et plus lucratifs ; M. Paris triomphe de la difficulté d'une manière aussi juste qu'ingénieuse, en empruntant le langage de la physiologie végétale.

« On peut comparer l'industrie générale à une plante, dont l'industrie agricole est la racine, et les

industries manufacturières et commerciales, les tiges. Si la racine souffre, les tiges languissent; si les tiges sont malades, la racine, à qui la circulation ne ramène plus qu'une sève appauvrie, dépérit. La plante ne prospère que lorsque toutes les parties, jouissant d'une égale vigueur, la sève, fournie en abondance par la racine, circule et s'élabore librement dans les tiges qu'elle alimente et grossit, et redescend en partie dans la racine pour la fortifier. Cet organe, devenu plus robuste, remplit ses fonctions avec une nouvelle énergie, transmet plus d'aliments aux tiges qui lui rendent à leur tour plus de sucs élaborés, échange de services qui ne s'arrêtent qu'au terme désigné par la nature. »

Il faut remarquer aussi que, lorsque les machines

placer un poids qui est bien lourd (1). « Ces machines, dit Montesquieu, dont l'objet est d'abréger l'art, ne sont pas toujours utiles. Si un ouvrage est à un prix médiocre, et qui convienne également à celui qui l'achète et à l'ouvrier qui l'a fait; les machines qui en simplifieraient la manufacture, c'est-à-dire, qui diminueraient le nombre des ouvriers, seraient pernicieuses. » Mais cette opinion est du très petit nombre de celles que pourraient combattre, dans un grand génie, les gens instruits qui l'admirent.

IIIe SECTION.



PROPOSITION DE SUJETS DE PRIX.

Je ne dois pas terminer cette partie de mon ouvrage relative aux prix offerts ou décernés par l'Académie de Lyon, sans mentionner les propositions faites, en 1818, par un citoyen très distingué, né à Lyon, qui ne se fit connaître qu'à l'un des secrétaires et lui imposa la loi du secret. Cet homme de lettres (car on l'a reconnu, du moins quant à ce titre, par l'élévation de ses idées et la noblesse de ses

(1) Si notre compatriote J. B. Say plaide éloquemment en faveur des machines, il est réfuté par un autre écrivain estimable, M. de Sismondi.

sentiments) (1), frappé de l'importance des sujets de prix que l'Académie donne à traiter, la choisissait pour proposer plusieurs questions qu'il regardait comme du plus haut intérêt dans le moment. Il affectait aux prix une somme de 5,000 fr., qu'il s'engageait à verser entre les mains du trésorier, en trois ans. L'Académie devait fixer les époques de chaque concours, d'après la nature et la difficulté de chaque question, et affecter une somme plus ou moins forte, selon qu'elle l'aurait cru convenable, toujours dans la même considération de l'importance respective des sujets. L'anonyme désirait que l'Académie fît frapper pour ces concours une médaille qui aurait été d'or pour le prix, d'argent ou de bronze pour les *accessit*, et que cette médaille, dont l'exergue, la

Première Question. — Les grands hôpitaux ont eu jusqu'à présent une très grande utilité que l'on n'entend point contester ; mais, à l'âge actuel de la civilisation, est-il certain que l'utilité soit la même? N'offrent-ils pas même quelques inconvénients sous le rapport de la salubrité, de l'insouciance où ils entretiennent une certaine classe d'hommes, et de l'imprévoyance qu'ils encouragent ? Ne pourrait-on pas suppléer aux grands hôpitaux, par l'établissement de petits hôpitaux distribués sur la surface d'un territoire, par des dispensaires, par des secours à domicile ? N'y aurait-il rien à faire pour l'organisation des caisses de prévoyance mutuelle entre les ouvriers ? Ne pourrait-on pas faire de nouvelles fondations pour les incurables ? N'y aurait-il pas un système tout entier à imaginer pour recueillir les enfants trouvés, et encourager l'adoption de ces enfants ? Les maisons de refuge pour les filles publiques, les dépôts de mendicité, les ateliers de travail, mériteront l'attention de ceux qui s'occuperont d'un Mémoire sur les hôpitaux. (En un mot les hôpitaux, et surtout les grands hôpitaux, ne me paraissent pas en harmonie avec l'état actuel de la société.)

Cette question sur les hôpitaux n'empêche point celle que l'Académie a proposée sur les indigents : ce sont deux questions distinctes, quoiqu'elles se tiennent.

2[e] *Question.* — Ne serait-il pas possible de faire servir l'institution du jury à l'abolition du duel? Le duel est un reste de ce qu'on appelait autrefois *le jugement de Dieu.* Il sert encore, dans nos mœurs actuelles, à redresser des torts que la société ne peut pas connaître. La religion s'est toujours opposée au duel ; mais, tant qu'il y aura du déshonneur à refuser l'odieuse satisfaction du duel, il est à craindre même que la barrière religieuse ne soit longtemps enfreinte. Le jury, étant destiné à venger les torts

envers la société, ne peut-il pas être investi de la puissance de l'opinion pour venger les torts envers l'honneur? Qu'y aurait-il à faire pour parvenir à ce but?

3e *Question.* — L'enseignement mutuel, qui doit faire pénétrer l'instruction dans les classes inférieures de la société, ne nécessite-t-il pas un changement considérable dans le système général de l'instruction publique? Ne faut-il pas que, dans l'organisation sociale, toutes les classes s'avancent en même temps? A mesure que les classes inférieures prennent plus d'instruction, ne faut-il pas que les classes plus élevées en prennent davantage aussi? L'étude du grec et du latin ne pourrait-elle pas être abrégée pour laisser le temps à d'autres études? Ne devrait-on pas introduire, par exemple, les langues orientales dans l'enseignement des humanités?

4e *Question.* — La suppression de la peine de mort n'est-

ciété a le droit de punir de mort; mais qu'on établit, comme point de fait probable, que le temps ne peut tarder d'arriver, où la peine capitale ne sera point infligée. La société croira pouvoir renoncer à ce droit qu'il ne s'agit pas ici de contester.

5e *Question.* — Examiner comment la guerre a été un moyen de civilisation et de perfectionnement pour le genre humain. Faire sortir de cet examen l'assertion que la guerre n'a plus ce genre d'utilité. La question se réduit donc à savoir s'il n'est pas permis d'espérer la cessation prochaine du fléau de la guerre; s'il n'y aurait pas un moyen de terminer les différends qui peuvent s'élever entre les gouvernements, par une institution de droit public consenti par tous, qui ne coutât pas de sacrifice de sang humain; et dans ce cas quel pourrait être ce droit public, et où puiserait-on la force de la solidarité mutuelle?

6e *Question.* — L'émancipation des colonies, opérée par la force ou par le consentement des métropoles, exige toute l'attention des hommes d'État. Du régime des colonies futures, fondé sur l'hypothèse de la cessation de la guerre. Il faut que le régime soit appliqué à l'état actuel de la société (1).

L'Académie, flattée de servir d'intermédiaire entre un généreux philanthrope et les publicistes éclairés à la méditation desquels ces six questions devaient être soumises, en rédigea le programme, se bornant à présenter, en termes concis, les idées du donateur. Elle pensait, avec raison, que de pareils concours feraient époque dans ses *Annales*. On ré-

(1) Une question, qui se rattachait à ce sujet, a été également proposée.

partit la somme de 5,000 fr. dans les proportions suivantes :

Hôpitaux.	1,200
Duel.	500
Enseignement	800
Peine capitale	500
Guerre.	500
Colonies.	1,500
Total.	5,000

En 1828, M. le comte Fortis, correspondant, avait offert à l'Académie de fonder un prix de 1,000 fr. sur une question relative à l'influence de la presse périodique sur les moyens propres à prévenir ou à diminuer les inconvénients de ce mode de publicité. l'Académie en proposa la rédaction en ces termes :

Quelle est l'influence de la presse périodique sur l'état social? Quels seraient les moyens d'en augmenter les avantages et d'en atténuer les inconvénients? M. Fortis, consulté, fit observer qu'on avait modifié ainsi, sans avoir entendu ses explications, le sujet qu'il aurait désiré de voir traité; mais il retira sa proposition, seulement parce que, depuis qu'elle avait été faite, on avait soumis à la Chambre des députés un projet de loi sur la police de la *Presse*. « Il est évident, disait-il, que la discussion de cette question, après la loi qui interviendra dans cette session, perdra tout son intérêt pour les concurrents comme pour les juges, et l'on

pourrait même demander dans quel but une Académie soulève des questions sur des points de législation jugés par les lois de l'État. »

SIXIÈME PARTIE.

LISTES DES ACADÉMICIENS ET OUVRAGES MANUSCRITS DES TITULAIRES.

1re SECTION.

LISTES DES ACADÉMICIENS.

Lorsque l'Académie de Lyon fut rétablie le 24 messidor an VIII (13 juillet 1800), les Académiciens furent portés sur quatre tableaux différents : 1° liste des membres ordinaires divisés en trois classes, sciences, belles-lettres et arts ; 2° liste des émules ; 3° liste des associés libres ; 4° liste des associés honoraires. Les correspondants furent compris parmi les associés honoraires ; plus tard ils formèrent une liste spéciale par ordre de réception.

A partir de l'an XII (1804) jusqu'en 1810, la liste des membres de l'Académie fut publiée sans distinction des classes, ni des titres d'émules et d'associés libres, lesquels furent réunis aux membres ordinaires. Conformément aux statuts, on fit une liste des associés honoraires et une liste des correspondants. En 1810, la liste des titulaires fut divisée en titulaires émérites et titulaires ordinaires. Ces derniers, au nombre de quarante-cinq, furent partagés en deux sections : la première des sciences, composée de vingt-trois; et la seconde des belles-lettres et arts, composée de vingt-deux. Les membres qui avaient été agrégés à l'Académie, lors de son rétablissement sous les noms d'*Associés libres* et d'*Émules*, et qui avaient leur résidence à Lyon, furent portés, suivant leur âge et autres considéra-

pereur Napoléon, etc. Je me bornerai donc à offrir ces deux derniers tableaux, à dater de leur formation en 1804.

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LYON (SOUS LE NOM D'ATHÉNÉE), EN 1800 ET ANNÉES SUIVANTES JUSQU'EN 1804.

MEMBRES ORDINAIRES.

SCIENCES.

Messieurs :

Bredin père, directeur de l'École vétérinaire.
Cartier, chirurgien en chef de l'Hospice-Général.
Cochet, architecte.
Descaultières, docteur en médecine.
Dussaussoy, ancien chirurgien-major de l'Hospice-Général.
Gavinet, pharmacien.
Gilibert, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à l'École centrale.
Hénon, professeur à l'École vétérinaire.
Jars, ancien inspecteur des mines.
Loyer, architecte.
Martin aîné, ancien chirurgien en chef de l'Hospice des vieillards.
Mollet, professeur de physique à l'École centrale.

Morel, architecte et paysagiste.
Mouton-Fontenille, botaniste.
Parat, docteur en médecine.
Petetin, docteur en médecine.
Petit, ancien chirurgien en chef de l'Hospice-Général.
Potot, physicien.
Roux, professeur de mathématiques à l'École centrale, secrétaire.
Ruelle, teneur de livres.
Tissier, pharmacien.
Willermoz, docteur en médecine.

BELLES-LETTRES.

MM.

Basset (Camille), ancien officier de marine.
Béraud, ancien législateur, juge au Tribunal d'appel.
Bérenger, professeur d'éloquence à l'École centrale.



ARTS.

MM.

De Boissieu, peintre et graveur.
Chinard, sculpteur.
Jambon, mécanicien.
Lamanière, compositeur de musique.

ÉMULES.

MM.

Ampère, professeur de physique à l'École centrale de l'Ain.
Bugniard, docteur en médecine.
Dugas-Montbel.
Dumas, premier commis à la Préfecture.
Grognier, professeur à l'École vétérinaire.
Grosbon, peintre.
Hugan le jeune.
Martin le jeune, chirurgien en chef de l'Hospice des vieillards.
Piestre, premier commis de la Préfecture.
Renaudin, docteur en médecine.
Revoil, peintre.
Richard, peintre.
Leuillon-Thorigny.
Viricel, chirurgien aide-major de l'Hospice-Général.
Ballanche fils, imprimeur.

ASSOCIÉS LIBRES.

MM.

Berchoux aîné, à Lay.
Bergasse (Nicolas), ex-constituant à Montanay.
Bournes, dessinateur, à Lyon.

CAMINET, ex-législateur, à Lyon.
CARRET, membre du Tribunat, à Paris.
CAYRE (Paul), membre du Corps législatif, à Paris.
CHAUVET DE LA CHANCE, à Lyon.
COCHARD, conseiller de préfecture, à Lyon.
COGELL, professeur de dessin à l'École centrale.
COIGNET (Horace), à Paris.
COURVOISIER, naturaliste à Lyon.
DECHAVANNES, conseiller de préfecture, à Lyon.
DEGÉRANDO fils, membre de l'Institut, à Paris.
DELASALLE, à Oullins.
DEVILLERS, à Lyon.
FULCHIRON fils, à Paris.
GUILLAUD, négociant, à Lyon.
LEFEBVRE, ancien professeur de physique, à Vaize.
MAYEUVRE-CHAMPVIEUX, ex-législateur, à Lyon.
MOREL, de l'Institut national, à la Croix-Rousse.
NOYEL, du Conseil général du département, à Lyon.

Lebrun, troisième consul, bienfaiteur de l'Athénée, de l'Institut.

Bonaparte (Lucien), ex-ambassadeur en Espagne.

Talleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures, de l'Institut.

Chaptal, ministre de l'intérieur, de l'Institut.

Roederer, conseiller-d'état, de l'Institut.

Claret-Fleurieu, conseiller-d'état, de l'Institut.

Lescallier, conseiller-d'état, de l'Institut.

Nompère-Champagny, ex-constituant, conseiller-d'état, à Paris.

Maret, secrétaire-d'état, à Paris.

De Neufchateau (François), sénateur, à Paris.

Garat, sénateur, à Paris.

Lacépède, sénateur, de l'Institut, à Paris.

Bertholet, sénateur, de l'Institut, à Paris.

Chasset, ex-constituant, sénateur, à Paris.

Monge, sénateur, de l'Institut, à Paris.

Mongez, membre du Tribunat, de l'Institut, à Paris.

Chauvelin, ex-ministre à Londres, membre du Tribunat.

D'eymar, ex-constituant, préfet du Léman, à Genève.

Tissier, docteur en médecine, de l'Institut, à Paris.

Dubois, préfet du Gard, à Nîmes.

Lavalette, à Paris.

Regnauld de Parcieu, à Lyon.

Bossut, de l'Institut, à Paris.

Lalande, de l'Institut, à Paris.

Du Bocage (Mme), à Paris.

Yart, à Rouen.

Dambourney, à Rouen.

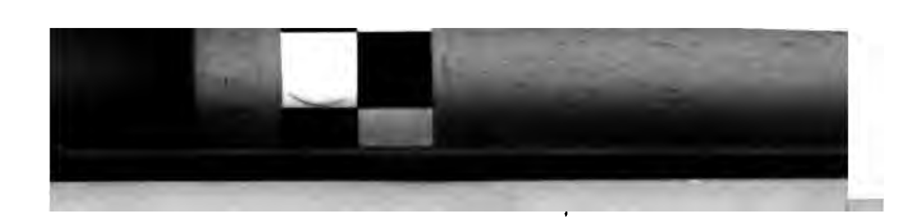
Schmidt de Sossan, à Francfort.

Blais, docteur en médecine, à Cluni.

Boufflers, à Paris.

Goulin, à Paris.

PETITOT, architecte, à Parme.
VÉRONNE, ancien magistrat, à Grenoble.
DE JUSSIEU (Antoine-Laurent), démonstrateur au Jardin-des-Plantes, à Paris.
CADET, de l'ancienne Académie des sciences, à Paris.
GROSSON, à Marseille.
SONNERAT, à Paris.
MOURAILLE, à Marseille.
GUYTON-MORVEAUX, ex-constituant, à Paris.
BEAUX DE MAGNIELLES, à St-Jean-de-Gardounnengue.
SCHNEIDER, peintre, à Vienne.
SHUCKBURG (George), à Londres.
DUCIS, de l'ancienne Académie française, à Paris.
PARMENTIER, à Paris.
MOUTONNET-CLAIRFONDS, à Paris.
LEDOUX, architecte, à Paris.
PATRIN, ex-législateur, à Paris.
DAGOUIN, docteur en médecine, à Chambéri.



Boissy-d'Anglas, ex-constituant, à Paris.
Tolozan-Montfort, à Lyon.
Allionne, docteur en médecine, à Turin.
Gourdin, à Rouen.
Mayet, directeur des fabriques du roi de Prusse, à Berlin.
Pastoret, ancien magistrat et législateur, à Paris.
Gardini, professeur à l'Université de Turin.
Amoreux, docteur en médecine, à Montpellier.
Gudin de la Brenellerie, à Paris.
S. A. S. le Duc de Saxe-Gotha et Altenbourg.
Pierres (Philippe-Denis), ancien imprimeur, à Paris.
Crignon-Auzouer, à Orléans.
Piis, à Paris.
Sélis, de l'Institut, à Paris.
Correa de la Serra, à Lisbonne.
Villars père, docteur en médecine, à Grenoble.
Buchoz père, docteur en médecine, à Paris.
Sue, ancien professeur d'anatomie, à Paris.
Dupont de Nemours, ex-constituant, en Amérique.
Mallet-Butiny, à Ferney-Voltaire.
Gruner (Chr. God.), professeur de botanique et de médecine, à Iéna en Saxe.
Hoffmann (George-Frédéric), docteur et professeur en médecine, à Erlang en Franconie.
Lallier Victoire (Mme), à Aurillac.
Arnault, de l'Institut, à Paris.
Codrika, athénien, à Paris.
Vigée, à Paris.
Desalle de Lisle, de l'Institut, à Paris.
Fontanes, de l'Institut, à Paris.
Gouan, professeur de botanique, à Montpellier.
Desaintange (F.), professeur de belles-lettres, à Paris.
Leroy (Alphonse), docteur en médecine, à Paris.

SICARD, instituteur des sourds-muets, à Paris.
DUMAS, professeur à l'École de médecine, à Montpellier.
DEMORE, administrateur de la marine, à Toulon.
NOEL, à Rouen.
GENTY, mathématicien, à Orléans.
BILLECOCQ, homme de loi, à Paris.
SUSANNE, professeur de mathématiques, à Toulon.
LOYER, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rouen.
XIMÉNEZ, à Paris.
LABLÉE, à Paris.
ANSON, administrateur-général de la poste aux lettres, à Paris.
VALMONT DE BOMARE, professeur à l'École centrale, à Paris.
DOMERGUE (Urbain), de l'Institut, à Paris.
SÉNEBIER, professeur à l'École centrale, à Genève.
PICTET, professeur à l'École centrale, à Genève.
LHUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.
ROUGIER DE LA BERGERIE, préfet du département de l'Yonne.
QUATREMÈRE-DISJONVAL.
GUÉNIOT, docteur en médecine, à Avalon.
D'HAUTPOULT (Mme).
LECHEVALIER, rapporteur auprès du Ministre des relations extérieures, à Paris.

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES,

EN 1804 ET ANNÉES SUIVANTES JUSQU'A 1810.

MM.

1738. Regnault de Parcieux, à Lyon.
1755. Rast, docteur en médecine, à Albigny.
1761. Loyer, architecte, à Lyon.
Claret-Fleurieu, conseiller-d'état, de l'Institut, à Paris.
1764. Devillers, ancien professeur de physique et de mathématiques, à Lyon.
1766. Thorel-Campigneulles, à Trévoux.
1770. Jars, ancien inspecteur-général des mines, à Sain-Bel.
1772. De Laurencin, correspondant de l'Institut, à Lyon.
1773. Coster, proviseur du Lycée, à Lyon.
1775. Lecamus, employé au Ministère de l'intérieur, à Paris.
1776. Bruyset, *trésorier*, à Lyon.
1778. Lefebvre, ancien professeur de physique et d'astronomie, à St-Rambert.
1780. De Boissieu, ancien magistrat, à Lyon.
Gaudin, correspondant de l'Institut, à La Rochelle.
1781. Roux, professeur de mathématiques au Lycée, *secrétaire-perpétuel*, à Lyon.
Delandine, correspondant de l'Institut, bibliothécaire, à Lyon.

1783. Bérenger, correspondant de l'Institut, à Lyon.
Gilibert, docteur en médecine, conservateur des Cabinets d'histoire naturelle et du Jardin botanique, à Lyon.
Tissier, pharmacien, démonstrateur de chimie, à Lyon.
1785. Bruys de Vaudran, jurisconsulte à Cluni.
Potot, naturaliste, à la Croix-Rousse.
Tolozan Montfort, ancien magistrat, à Lyon.
1786. Vitet, docteur en médecine, à Paris.
1787. Tabard, professeur au Lycée, à Lyon.
1788. Patrin, naturaliste, correspondant de l'Institut, à Paris.
An 8. Verninac, ex-préfet du département du Rhône. (A rétabli l'Académie de Lyon en l'an VIII, et a fait en sa faveur une dotation pour l'encouragement des sciences.) A Paris.
Morel, architecte-paysagiste, à Paris.

An 8. Chinard, sculpteur, correspondant de l'Institut.
Vouty, président du Tribunal d'appel.
Reyre, homme de loi.
Cochet, architecte.
Cartier, chirurgien en chef de l'Hospice des malades.
Parat, docteur en médecine.
Gavinet, pharmacien.
Willermoz, docteur en médecine.
Petit, ancien chirurgien en chef de l'Hospice des malades.
Martin aîné, ancien chirurgien en chef de l'Hospice des vieillards.
Menoux, avoué au Tribunal d'appel.
Mouton-Fontenille, botaniste, à Lyon.
Desgaultières, docteur en médecine.
Jaume (Urbain), ex-secrétaire-général de la Préfecture du Rhône.
Morel, correspondant de l'Institut, à la Croix-Rousse.
Cogell, de l'Académie de peinture de Stockolm, à Lyon.
Mayeuvre-Champvieux, ancien magistrat.
Bournes, dessinateur.
Riolz, jurisconsulte.
Caminet, juge au Tribunal d'appel.
Guillaud, négociant.
Picard, dessinateur.

An 9. Dubois, commissaire-général de police.

An 10. Najac, conseiller-d'état, ex-préfet du Rhône.

An 11. Bureaux-Puzy, préfet du Rhône.
Ampère, professeur de mathématiques au Lycée.
Grognier, professeur à l'École vétérinaire.

An 11. Piestre, chef de division dans les bureaux de la Préfecture.

Dumas, chef de division dans les bureaux de la Préfecture, *secrétaire-adjoint* pour la section des belles-lettres et arts.

Ballanche, imprimeur.

Dugas-Montbel, négociant.

An 13. Eynard, docteur en médecine.

1806. Acher, juge à la Cour d'appel.

Clerc, professeur de mathématiques.

1808. Nompère de Champagny, proviseur du Lycée.



LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE LYON,

DEPUIS L'ANNÉE 1810 JUSQU'A L'ÉPOQUE ACTUELLE.

TITULAIRES ÉMÉRITES.

MM.

Rast, docteur en médecine, à Albigny.

Claret-Fleurieu, conseiller-d'état, de l'Institut et du Bureau des longitudes, à Paris.

Devillers, ancien professeur de physique et de mathématiques, à Lyon.

De Laurencin, correspondant de l'Institut, à Lyon.

Coster, ancien proviseur du Lycée de Lyon, à Nanci.

Le Camus, directeur des opérations du Cadastre, à Orléans.

Bruyset, de la Société économique de la Haute-Lusace, à Lyon.

De Boissieu, ancien magistrat, correspondant de l'Institut, des Académies de Florence, Bologne, etc., à Lyon.

Gaudin, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant de l'Institut, à La Rochelle.

Roux, professeur de mathématiques transcendantes au Lycée de Lyon, *secrétaire-perpétuel* pour la section des sciences et pour celle des belles-lettres.

Gilibert, docteur en médecine, conservateur et démonstrateur des Cabinets d'histoire naturelle et du Jardin de botanique, à Lyon.

Bruys de Vaudran, jurisconsulte, à Mâcon.

Potot, naturaliste, à Paris.

Tolozan-Montfort, ancien magistrat, à Lyon.

Patrin, naturaliste, correspondant de l'Institut, à Paris.

Verninac, ancien préfet.

Morel, architecte-paysagiste de S. M. l'Empereur.

Bredin, directeur de l'École vétérinaire de Lyon.

Noel, conseiller de l'Université, ancien commissaire-général de police à Lyon, à Paris.

Jaume (Urbain), ancien secrétaire-général de la Préfecture du Rhône, à Paris.

Morel (Pierre), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Cogell, ancien professeur de dessin à l'École centrale du Rhône, à Lyon.

Riolz, juge suppléant à la Cour d'appel, à Lyon.

Guillaud, négociant, à Lyon.

Denoyel, membre du Conseil général du département, à Vernaison.

Cayre (Paul), ancien législateur, à Lyon.

Chovet-Lachance, législateur, à Lyon.

Dubois, ancien commissaire-général de police à Lyon, à Florence.

NAJAC, conseiller-d'état, ancien préfet du Rhône, à Paris.

AMPÈRE, inspecteur-général de l'Université, à Paris.

DULAURENS, ancien secrétaire-général de la Préfecture du Rhône, directeur des contributions, à Lyon.

ACHER, juge à la Cour d'appel, à Lyon.

SECTION DES SCIENCES.

MM.

1783. TISSIER, pharmacien, démonstrateur de chimie.
1787. TABARD, professeur au Lycée.
1800. MOLLET, professeur de mathématiques au Lycée, docteur et doyen de la Faculté des sciences, *secrétaire-adjoint* pour la section des sciences.
DUSSAUSSOY, ancien chirurgien-major de l'Hospice-Général des malades.

1805. Eynard, docteur en médecine.
1806. Clerc, professeur de mathématiques au Lycée.
1809. Martin le jeune, ancien chirurgien en chef de l'Hospice des vieillards.
Bugniard, *id.* *id.*
Viricel, chirurgien-major de l'Hospice-Général des malades.
Raymond, professeur de chimie appliquée aux arts, à l'École spéciale du palais Saint-Pierre.
1810. Artaud, directeur du Conservatoire des arts.
Carron, ingénieur en chef du département. (N'a pas pris séance.)
1812. Sainte-Marie, docteur en médecine.
Guillemet, professeur de mathématiques et de physique.
1814. Saissy, docteur en médecine.
1816. Laprade (Richard), docteur en médecine.
1818. Régny (Aimé), trésorier de la ville.
Gilibert (Stanislas), docteur en médecine.
Flachéron, architecte de la ville.
1819. Perret (Émile), adjoint au Maire de Lyon.
Balbis, directeur du Jardin-des-Plantes.
1823. Tabareau, capitaine au corps royal du Génie.
1824. Bredin, directeur de l'École vétérinaire.
1825. Prunelle, docteur en médecine.
Cap, pharmacien.
1828. Dupasquier (Alphonse), docteur en médecine.
1830. Chenavard, architecte.
Pichard, docteur en médecine.
1831. Seringe, directeur du Jardin-des-Plantes.
1832. Polinière, docteur en médecine.
1833. Brachet, docteur en médecine.
1834. Gauthier, docteur en médecine.

1835. Fournet, professeur à la Faculté des sciences.
Lémerye, directeur de l'école de La Martinière.
Jourdan, professeur à la Faculté des sciences.
1837. Soulacroix, recteur de l'Académie.
Imbert, docteur en médecine.
1839. Bineau, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
Pavy (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie.
Mulsant, sous-bibliothécaire de la ville.

SECTION DES LETTRES ET ARTS.

MM.

1781. Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant de l'Institut.
1783. Bérenger, ancien professeur d'éloquence, correspondant de l'Institut.

1802. Ballanche, imprimeur.
1803. Dugas-Montbel, négociant.
1808. Nompère de Champagny, proviseur du Lycée.
1809. Cochard, conseiller de préfecture.
Revoil, professeur à l'École spéciale de dessin.
Richard, peintre.
Grosbon, peintre.
Jordan (Camille), ancien législateur.
Guerre, avocat.
1811. Laurencin, ancien militaire.
1812. Riboud, président à la Cour royale.
1814. Poupar, inspecteur de l'Académie.
1816. Bonnevie l'abbé. (N'a pas pris séance.)
1819. Chantelauze, avocat-général près la Cour royale.
Mottet-Degérando, président de la Chambre de commerce.
1821. Monier, avocat-général à la Cour royale.
Achard-James, conseiller à la Cour royale.
Péricaud aîné, jurisconsulte.
Breghot du Lut, magistrat.
1822. Trélis, ancien secrétaire de l'Académie du Gard.
1823. Torombert, avocat.
1824. Servan de Sugny, avocat.
1825. Legendre-Héral, professeur de sculpture.
1827. Rieussec (Justinien), premier avocat-général près la Cour royale.
Grandperret, chef d'institution.
1828. Rey (Étienne), professeur à l'École de dessin.
Benoît (Philippe), pharmacien.
1829. Chapuys-Montlaville.
Rabanis, professeur de rhétorique. (N'a pas pris séance.)
1831. Terme, docteur en médecine.
Devillas (Élisée), négociant.

1831. SAUZET (Paul), avocat.
1832. BOULLÉE, ancien magistrat.
1833. BONNEFOND, directeur de l'École des beaux-arts.
DE MONTHEROT, propriétaire.
1835. BONNARDET, propriétaire.
DE RUOLZ (Léopold), statuaire.
1836. MONFALCON (Jean-Baptiste).



LISTE

DES ASSOCIÉS,

DEPUIS 1804 (1).

1774. Sonnerat, à Paris.

1775. Guyton-Morveau, de l'Institut, à Paris.

1776. Shuckburg le chevalier (Georges), de la Société royale de Londres.

Ducis, de l'Institut, à Paris.

Parmentier, de l'Institut, à Paris.

Moutonnet-Clairfons, à Paris.

Ledoux, architecte, à Paris.

1777. Sue, ancien professeur d'anatomie, à Paris.

1778. Willemet, démonstrateur de chimie et de botanique, à Nanci.

Mongez, de l'Institut, à Paris.

Teissier, de l'Institut, à Paris.

1780. Pougens, de l'Institut, à Paris.

1781. Servan, ancien magistrat, à St-Remi en Provence.

1782. De Beauharnais Fanny (M[me]), à Paris.

1783. Mongolfier (Joseph), à Paris.

Lacépède, sénateur, de l'Institut, à Paris.

Riboud, correspondant de l'Institut, à Bourg.

De Zach, directeur de l'Observatoire, à Gotha.

1784. Marsillio-Landriani, à Milan.

Boissy-d'Anglas, correspondant de l'Institut, à Annonay.

1785. Allioni, docteur en médecine, à Turin.

Philipon de la Magdeleine, ancien magistrat, à Besançon.

Gourdin, à Rouen.

Pastoret, de l'Institut, professeur au collége de France, à Paris.

Cardini, docteur en médecine, à St-Damiens en Piémont.

1786. Gudin de la Brenellerie, correspondant de l'Institut, à Avalon.

Chaptal, ministre de l'intérieur, de l'Institut.

[redacted]

1786. S. A. S. le duc régnant de Saxe-Gotha et Altenbourg.

1787. Villars père, docteur en médecine, à Grenoble.

1788. Grunner, professeur de botanique, à Iéna en Saxe.

Dupont de Nemours, de l'Institut, à Paris.

Hoffman (George-Frédéric), professeur de médecine, à Erlang en Franconie.

An 8. Bonaparte (Lucien), de l'Institut, du grand Conseil de la Légion-d'Honneur, à Paris.

Talleyrand-Périgord, de l'Institut, à Paris.

Roederer, de l'Institut, à Paris.

Monge, de l'Institut, à Paris.

Pictet, professeur, à Genève.

Lescalier, conseiller-d'état, à la Guadeloupe.

Bertholet, de l'Institut, à Paris.

Fontanes, de l'Institut, à Paris.

Nompère-Champagny, ambassadeur, à Vienne.

Chauvelin, ex-ambassadeur à Londres, à Paris.

[redacted]

An 9. Rougier de la Bergerie, préfet du département de l'Yonne, à Auxerre.
Quatremère-Disjonval, à Paris.
An 10. Hautpoult (Mme), ci-devant de Beaufort, à Milan.
Lechevalier, rapporteur auprès du Ministre des relations extérieures, à Paris.
An 11. Delambre, secrétaire-perpétuel de l'Institut, pour la classe des sciences mathématiques, à Paris.
Villars, de l'Institut, à Paris.
De Chateaubriand, secrétaire de légation, à Rome.
An 12. Genty, proviseur du Lycée, à Orléans.
Say, membre du Tribunat, à Paris.
Clavier, juge, à Paris.
An 13. Sapihéa (le prince), de l'Académie de Varsovie.
Lacrételle aîné, de l'Institut, à Paris.
Millin, de l'Institut, à Paris.
1806. Duchesne (le général).
D'Herbouville, préfet du département du Rhône.
Fay-Sathonnay, maire de la ville de Lyon.
1809. Hager, professeur des langues orientales, à Pavie.
Vassali-Eandi, secrétaire-perpétuel de l'Académie de Turin.
1810. Corvisart (le baron), premier médecin de LL. MM., à Paris.
De Bondy (le comte), préfet du département du Rhône.
Lemot, de l'Institut, à Paris.
1813. D'Albon (le comte), maire de Lyon.
1814. De Noailles Alexis (le comte), ambassadeur à Vienne.
De Chabrol (le comte), préfet du département du Rhône.
De Fargues (le comte), maire de Lyon.
Roger de Damas (le comte), gouverneur de la 19e division militaire.

1816. BASTARD D'ESTANG, premier président de la Cour royale, à Lyon.

DELORME, procureur-général à la Cour royale de Lyon.

DE CAZES (le comte), pair de France, ministre de la police, à Paris.

POLINIER DE FONTENILLE, secrétaire-général du Ministère de l'intérieur, à Paris.

1817. LEZAI DE MARNÉZIA (le comte), préfet du département du Rhône.

1818. DE SERMÉSY (Mme), statuaire, à Lyon.

DE RUOLZ (le marquis), à Lyon.

1819. BREWSTER (David), président de la Société royale des sciences, à Édimbourg.

1822. DE TOURNON (le comte), préfet du Rhône.

HUZARD, de l'Institut, à Paris.

1823. DE BROSSES (le comte), préfet du Rhône.

PAULTRE DE LA MOTHE (le vicomte), commandant la

1833. De Gasparin, ancien préfet du Rhône, à Paris.
Lajard (Félix), de l'Institut, à Paris.
1835. Desbordes-Valmore (Mme), à Paris.
Lacretelle, de l'Académie française, à Paris.
Hecker, professeur de médecine, à Berlin.
1836. De Chateaugiron (le marquis), pair de France, à Paris.
1837. Bonafous (Mathieu), à Turin.
Rivet, préfet du Rhône.
De Nolhac aîné, à Lyon.
1838. Albert Nota, à Turin.
1839. De Santarem (le vicomte), ancien ministre du Portugal, à Paris.

LISTE

DES CORRESPONDANTS,

DEPUIS 1804.

MM.

1763. Blais, docteur en médecine, à Cluni.
1773. Grosson, à Marseille.
1774. Mouraille, à Marseille.
1775. Beaux de Magnielles, à St-Jean-de-Gardonnengues.
Schneider, peintre et professeur de dessin, à Vienne, département de l'Isère.
1777. Dacquin, docteur en médecine, à Chambéri.
1783. Cubières, à Paris.
Georget, ancien ingénieur, à Limoges.

1785. MAYER, directeur des fabriques du roi de Prusse, à Berlin.

1786. AMOREUX fils, docteur en médecine, à Montpellier.

1787. PHILIPPE (Denis-Pierre), ancien imprimeur, à Paris.

CRIGNON AUZOUÈS, à Orléans.

PIIS, à Paris.

CORRÉA DE LA SERRA, à Lisbonne.

1788. BUCHOZ père, docteur en médecine, à Paris.

MALLET BUTIGNY, à Ferney-Voltaire.

LALLIE Victoire (Mlle), à Grenoble.

An 8. GENTY, ancien professeur de mathématiques, à Orléans.

VAIVOLET, jurisconsulte, à St-Lager.

SOUCHAY, propriétaire à Chaponost, département du Rhône.

NOEL, à Rouen.

DELASALLE, ancien négociant, à Oullins.

An 8. Leroy (Alphonse), docteur en médecine, à Paris.

Coignet (Horace), compositeur de musique, à Paris.

Fulchiron fils, à Paris.

Martin le jeune, chirurgien en chef de l'Hospice des vieillards, à Lyon.

Hogan le jeune, manufacturier, à Lyon.

Grosbon, peintre, à Lyon.

Bugniard, docteur en médecine, à Lyon.

Revoil, peintre, à Paris.

Richard, peintre, à Lyon.

Leuillon-Thorigny, à Lyon.

Viricel, chirurgien, aide-major de l'Hospice-Général, à Lyon.

An 9. Billecocq, homme de loi, à Paris.

Loyer, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, à Rouen.

Susanne, professeur de mathématiques et d'hydraulique, à Toulon.

Anson, administrateur-général de la poste aux lettres, à Paris.

Lhuillier (Simon), professeur de mathématiques, à Genève.

Lablée, à Paris.

An 10. Dulaurens, directeur des contributions, ex-secrétaire-général de préfecture, à Lyon.

Guéniot, docteur en médecine, à Avalon.

An 11. Antoine, ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Dijon.

Gattel, professeur de grammaire générale, à Grenoble.

Raymond, professeur de mathématiques et d'histoire, à Chambéri.

An 12. Ponce, membre de plusieurs Académies, à Paris.

An 12. Pugnet, docteur en médecine, à Paris.
Acher, juge à la Cour d'appel, à Lyon.
Révérony St-Cyr, officier dans le génie militaire, à Paris.
An 13. Guillon (l'abbé), chanoine de la métropole de Paris.
Clerc, professeur de mathématiques au Lycée de Lyon.
Corbeaux Junior, à Paris.
Guidi aîné, professeur de mathématiques, à Nîmes.
Rondelet, architecte, à Paris.
Millevoye, à Paris.
1806. Riolz, jurisconsulte, à Lyon.
Guillaud, négociant, à Lyon.
Ampère, professeur à l'École polytechnique, à Paris.
Bernier, à Paris.
Boinvillers, à Rouen.
De Bausset, préfet du Palais, à Paris.

1810. Maurin (C. M.), homme de lettres, à Paris.
Giraud, maire, à Auxonne.
Cavellier, inspecteur de marine, à Toulon.
Roquefort (J. B. B.), homme de lettres, à Paris.
1811. Dugas-Bois-St-Just, maire, à St-Genis-Laval.
Martin (Aimé), littérateur, à Paris.
Guillon l'abbé (Aimé), à Milan.
D'Hauteroche, homme de lettres, à Orléans.
Dechazelles, peintre et littérateur, à Parcieux.
Desaluce, secrétaire de l'Académie de Turin.
Morland, secrétaire de l'Académie de Dijon.
1813. Forbin (le comte de), peintre et littérateur, à Paris.
Reynaud, mathématicien, à Paris.
1814. Labey, *id.* *id.*
Chappuis (l'abbé), à St-Rambert.
Simon, professeur, à Besançon.
Tezenas, avocat, à Montbrison.
Maunoir, docteur en chirurgie, à Genève.
Poitevin, secrétaire de l'Académie des jeux floraux.
1816. Martin aîné, médecin, à St-Rambert.
Viennet, homme de lettres, à Paris.
Malo (Charles), *id.* *id.*
Stassart (le baron de), à Corioules près Namur.
Graberg de Hemso, secrétaire du consulat de Suède, à Tanger.
Piestre, ancien titulaire, à Paris.
De Moyria (Gabriel), homme de lettres, à Bourg.
De Penhoet, colonel de gendarmerie, à Besançon.
Riboud, ancien titulaire, à Bourg.
1818. Vouty, baron de la Tour, à Paris.
Revoil, peintre, à Aix.
Raymond, ancien professeur de chimie, à St-Vallier.
Delandine St-Esprit, bibliothécaire, à Rambouillet.
Torombert, avocat, à Seyssel.
Grivaud de la Vincelle, à Paris.

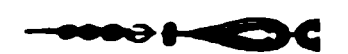
1819. Achard, procureur-général à la Cour de Grenoble.
Nodier (Charles), homme de lettres, à Paris.
Dutrochet, médecin, à Château-Renaud.
Tournachon-Montverran, homme de lettres, à Paris.
1820. Guillié, directeur de l'institution des jeunes aveugles, à Paris.
Boucharlat, ancien professeur, à Paris.
De Miége, ancien ingénieur, à Mâcon.
Nompère de Champagny, ancien titulaire, à Paris.
1821. Herpin, secrétaire de l'Académie de Metz.
Moreau de Jonnès, au Ministère de la marine, à Paris.
De Précy, propriétaire, à Sémur.
De la Bouisse, homme de lettres, à Castelnaudari.
1822. Quétant, auteur dramatique, à Paris.
Servan de Sugny, homme de lettres, à Paris.
1823. Jauffret, bibliothécaire, à Marseille.
Julia, professeur de chimie, à Narbonne.
Fortis, ancien magistrat, à Paris.
Amanton, conseiller de préfecture, à Dijon.
1824. Grange fils, à Marseille.
Chasle de la Touche, à Palais en Belle-Ile-en-Mer.
1825. San Quintino, directeur du Musée, à Turin.
Vallot, professeur d'histoire naturelle, à Dijon.
Champollion jeune, à Paris.
De Laizer (le comte), à Clermont.
Bonafous (Mathieu), directeur du Jardin royal d'agriculture, à Turin.
1826. Colla, avocat, à Turin.
Chantelauze, procureur-général près la Cour royale, à Riom.
1827. De la Bouderie (l'abbé), président de la société des Antiquaires, à Paris.
Villeneuve de Bargemont, à Nanci.

1827. De Talairat (le baron), à Brioude.
Massas (Charles), employé des Douanes, à Nantes.
1828. Chevrier-Corcelles, président du Tribunal civil, à Bourg.
Arnaud, docteur en médecine, au Puy.
D'hombres-Firmas, homme de lettres, à Alais.
1829. De Pongerville, de l'Institut, à Paris.
Boullée, procureur du roi, à Mâcon.
Bouillet (J. B.), minéralogiste, à Clermont-Ferrant.
1830. Rabanis, professeur de rhétorique, à Bordeaux.
Bignan fils, à Paris.
Quinet (Jérome), ancien commissaire des guerres, à Charolles.
Rendu (l'abbé), chanoine de la métropole, à Chambéri.
Balbis, ancien titulaire, à Turin.
Cap, ancien titulaire, à Paris.
Greppo (l'abbé), vicaire-général, à Belley.
1831. Stiévenart, professeur, à Dijon.
Autran (Paul), à Marseille.
Barre, graveur, à Paris.
Servan de Sugny (Édouard), à Gex.
1832. Bussy, professeur de pharmacie, à Paris.
De la Doucette (le baron), à Paris.
Audiffret, employé à la Bibliothèque du roi, à Paris.
Smith, procureur du roi, à St-Étienne.
Cibrario, de l'Académie, à Turin.
Elim de Mest-Cherzi (le prince), à Turin.
1835. Pinjon, secrétaire de l'Académie, à Dijon.
Duchène, censeur à la Bibliothèque du roi, à Paris.
Belloc, directeur des domaines, à Bourg.
Jager (l'abbé), chapelain à l'Hôtel-Royal des Invalides.
1837. Lair, conseiller de préfecture, à Caën.

députés (Ain).

1839. Perrault-Maynard.





LIST

DES MEMBRES

AU 1er NOVEM

TITULAIRES

MM.

Lecamus, ancien directeur des Orléans.

Noël, ancien commissaire-gén spécteur-général honoraire Paris.

Dubois, ancien commissaire-g

1800. Reyre, président de chambre à la Cour royale, à Lyon.

Grosbon, professeur à l'École des beaux-arts, à Lyon.

Ballanche, homme de lettres, à Paris.

Rambaud (le baron), ancien maire de Lyon, à Lyon.

1809. Richard (Fleuri), peintre, ancien professeur à l'École des beaux-arts, à Lyon.

Revoil, ancien professeur à la même École, à Paris.

1800. Gavinet, ancien pharmacien, à Lyon.

1809. Bugniard, ancien chirurgien-major de l'hôpital de la Charité, à Lyon.

1800. Desgaultières, ancien médecin de l'Hôtel-Dieu, à Lyon.

Martin aîné, docteur en médecine, à St-Rambert.

Piestre, secrétaire en chef de l'administration des hôpitaux, à Lyon.

1825. Cap, pharmacien, à Paris.

1835. Leymerie, ancien directeur et professeur à l'école de La Martinière, à Paris.

SECTION DES SCIENCES.

MM.

1806. Clerc, docteur, ancien professeur de mathématiques au Collége royal, et d'astronomie à la Faculté des sciences.

1809. Martin le jeune, ancien chirurgien-major de la Charité.

Viricel, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu.

1816. De Laprade (Richard), ancien médecin de l'Hôtel-Dieu.

de la Chambre des dé
1828. Dupasquier (Alphonse),
professeur de chimie
1831. Seringe, directeur du J
seur de botanique à la
1832. Polinière, ancien méde
cin de l'hospice de la
1833. Brachet, médecin de l'
1834. Gauthier, médecin de l'
1835. Fournet, professeur de
à la Faculté des scien
Jourdan, professeur de
sciences, conservateur
turelle, médecin.
1837. Soulacroix, recteur de l'A
Imbert, ancien chirurgien
Charité.
1819. Chantelauze, jurisconsult
1839. Bineau, professeur de c
sciences.
Pavy (l'abbé), professeur
Mulsant, sous-bibliothéca

SECTION DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

MM.

1800. Menoux, conseiller à la Cour royale.
1802. Dumas, *secrétaire-perpétuel.*
1809. Guerre, avocat.
1821. Achard-James, président à la Cour royale.
Péricaud aîné, bibliothécaire de la ville.
Breghot du Lut, conseiller à la Cour royale, *secrétaire-adjoint* pour la section des belles-lettres et arts.
1825. Legendre-Héral, professeur de sculpture à l'École royale des beaux-arts.
1827. Rieussec (Justinien), président à la Cour royale.
Grandperret, inspecteur de l'instruction primaire du Rhône.
1828. Rey (Étienne), professeur à l'École royale des beaux-arts.
Benoît (Philippe), secrétaire en chef de la Mairie.
1829. Chapuys de Montlaville (le baron), membre de la Chambre des députés.
1830. Chenavard, architecte, professeur à l'École des beaux-arts.
1831. Terme, médecin, président de l'administration des hôpitaux.
Devillas (Élisée), ancien négociant, *trésorier.*
Sauzet, avocat, député du Rhône.
1832. Boullée, ancien magistrat.
1833. Bonnefond, directeur de l'École royale des beaux-arts.
De Montherot, propriétaire.
1835. Bonnardet, propriétaire.
De Ruolz (Léopold), statuaire.
1836. Monfalcon, médecin à l'Hôtel-Dieu.



DES ACADÉMIQU

PAR ORDRE DE RÉCE

SCIE

1800. — Bredin (Lou

I. *Vers latins sur la pa* *18 brumaire.* II. *Traité co* III. *Différentes dissertations* *pathologie.*

Cartier.

I. *Discours sur l'organisa* *sur l'emploi de la saignée da*

COCHET.

Mémoire concernant les frontons.

DESGAULTIÈRES.

I. *Réflexions sur le séjour dans les montagnes.* — En porte-feuille : I. *Diverses observations lues à la Société de médecine de Lyon, sur des objets relatifs à l'art de guérir ;* II. *Recueil d'observations cliniques sur les maladies qui ont régné à Lyon, depuis le 1er janvier 1817 jusqu'à la fin de l'année 1825, précédées d'un discours sur l'état actuel de la science médicale ;* III. *De l'influence du système nerveux sur toutes les fonctions de la vie, soit dans leur état physicologique et normal, soit dans leur état pathologique.*

GILIBERT (J.-E.).

I. *Observations zoologiques.* II. *Paradoxes botaniques.* III. *Essai sur les progrès de l'histoire naturelle dans le département du Rhône.* IV. *Plan d'une histoire critique des plantes.*

MARTIN aîné.

(Prose.) I. *Essai sur l'histoire naturelle du chat.* II. *Mémoire sur une maladie produite par une cause morale.* III. *Mémoire sur la police de salubrité.* IV. *Mémoire sur la nécessité de soumettre à des formes déterminées par la loi, l'intervention des médecins dans les questions litigieuses où leurs décisions deviennent la base des jugements.* V. *Plan d'une histoire statistique de la ville de Lyon et chapitres qui s'y rapportent.* VI. *Mémoire sur la fièvre puerpérale.* VII. *Dissertation sur les courbures vicieuses*

de la colonne vertébrale. VIII. *Réflexions sur l'esprit public de Lyon*. (Vers.) I. *Stances au premier consul*. II. *Épitre à M. Petit*. III. *Chant de victoire*. IV. *Épître à M. de Laurencin père*.

MOLLET.

I. *Mémoire sur l'électricité*. II. *Mémoire sur la météorologie*. III. *Mémoire sur une question de physique*. IV. *Expériences sur l'écoulement des fluides qui sortent par plusieurs orifices à la fois des réservoirs où ils sont contenus*. V. *Réponse à quelques difficultés sur la théorie de l'électricité positive et négative*. VI. *Expériences sur les roues à aubes*. VII. *Mémoire sur ce principe :* que l'effet ne peut être plus grand que la cause. VIII. *Recherches sur la manière dont la vapeur aqueuse existe dans l'atmosphère*. IX. *Solution d'un problème de gnomonique*. X. *Observations sur les sections elliptiques du cône et du cylindre droits géométriques*. XI. *Quelques réflexions sur l'évaporation de l'eau*. XII. *Théorie de l'électricité voltaïque*.

MOUTON-FONTENILLE.

I. *Mémoire concernant la gravure sur bois et la gravure sur cuivre*. II. *Observations sur le phoque et les pélicans vus à Lyon*. III. *Instruction sur la chasse aux papillons*. IV. *Mémoire concernant le Cabinet d'histoire naturelle de Lyon*. V. *Notice sur le sauvage de l'Aveyron*.

PARAT.

I. *Des principes, de la méthode à suivre dans l'étude de l'art de guérir* (Discours de réception, 1801). II. *Fragment de Mémoire sur l'histoire naturelle et médicale de la grossesse*. III. *Observations sur les effets de la cautérisa-*

tion répétée à l'occasion de la morsure d'un chien enragé. — En porte-feuille, d'après la déclaration de l'auteur : I. *Nouveaux principes de classification méthodique des maladies ou de nosologie médicale.* II. *De l'emploi des procédés de lithotritie dans la méthode connue sous le nom d'*Appareil latéral, *encore pratiqué de nos jours, pour l'extraction de la pierre chez l'homme.*

PETETIN.

I. *Mémoire sur la position topographique de Lyon, etc.* II. *Problème électrique à résoudre.* III. *Mémoire sur l'établissement d'une école de médecine à Lyon.*

PETIT.

(Prose.) I. *Mémoire sur les sépultures.* II. *Aphorismes de médecine.* III. *Observations sur les avantages de la compression des artères dans quelques maladies inflammatoires.* IV. *Description de la vallée de Mont-Cindre.* (Vers.) V. *Sur les soupers.* VI. *Les Iles.* VII. *Quatrains pour inscriptions.*

POTOT.

I. *Mémoire sur l'*ANCHUSA TINCTORIA. II. *Mémoire sur l'emploi du suc acide des baies du sorbier des oiseaux dans la teinture du carthame.*

AMPÈRE.

I. *Mémoires sur l'électricité.* II. *Application du calcul des variations aux problèmes de la mécanique.* III. *Sur les avantages qu'on peut retirer dans la théorie des courbes, de la considération des paraboles osculatrices.* IV. *Dé-*

monstration générale du principe des vitesses virtuelles dégagées de la considération des infiniment petits. V. *Épitre en vers, à Émilie.*

Grognier.

I. *Mémoire sur le perfectionnement du cheval.* II. *Aperçus sur la thérapeutique vétérinaire.* III. *Notice sur les laines.* IV. *Dissertation sur la médecine vétérinaire.* V. *De l'emploi des narcotiques dans les maladies des animaux.* VI. *Expériences sur le sel de nitre administré à différents animaux.* VII. *Sur l'appareil digestif dans les chevaux.* VIII. *Sur le claveau, maladie des moutons.* IX. *Recherches sur les animaux domestiques.* X. *Sur la mine de Manganèse à Romanèche.* XI. *Dissertation sur une fausse péripneumonie de quelques bêtes à cornes.* XII. *Lettre à M. Vallot sur la ferrure des chevaux.* XIII. *Mémoire sur l'éducation comparée des chèvres du Mont-d'Or et des chèvres de l'Asie.* XIV. *Sur le duvet de ces deux espèces de*

mance. — En porte-feuille : *Plusieurs observations, mémoires et discours relatifs à la médecine et à la chirurgie.*

VIRICEL.

I. *Essai sur les maladies organiques.* II. *Mémoire sur le rhumatisme et les moyens de le distinguer des nombreuses maladies avec lesquelles on le confond ordinairement.*

1805. — EYNARD.

I. *Mémoire sur l'électrophore.* II. *Mémoire sur l'expérience de Lyon.* III. *Dissertation relative à la construction d'un thermomètre métallique propre à être placé sur un édifice public.* IV. *Notice sur les inventions dont les auteurs ont reçu la médaille fondée par le prince Lebrun.* V. *Explication d'un phénomène qui se passe lors de la compression de l'air dans le briquet pneumatique* (EXPÉRIENCE DE LYON). VI. *Divers rapports*, ou *mémoires scientifiques.*

1806. — CLERC.

I. *Mémoire sur les caisses d'épargne.* II. *Traduction d'un ouvrage de Newton, intitulé :* Enumeratio linearum, tertii ordinis, etc. III. *Table des longitudes, latitudes, angles de position, etc. des étoiles nouvellement observées et comprises dans le* 10e *catalogue de M. de Lalande.* IV. *Tables de corrections à faire aux déclinaisons et latitudes, ascensions droites et longitudes, aux angles de position des étoiles, à la déclinaison et à l'ascension droite du soleil, si, pour les calculer, on a commis quelque erreur sur l'obliquité de l'écliptique.* V. *Table indiquant les corrections à faire à la durée du passage du soleil par le méridien, ensuite de l'erreur qui peut avoir été faite sur sa dé-*

clinaison, son diamètre ou les deux ensemble. VI. *Table nécessaire au calcul des parallaxes présentant : 1° la latitude sur le sphéroïde terrestre et sur la terre supposée sphérique ; 2° la latitude parallactique ; 3° l'angle de la verticale ; 4° les rayons des parallèles à l'équateur ; 5° les rayons du méridien, etc.* VII. *Mémoire sur les annuités.* VIII. *Traduction de l'*Arenarius *d'Archimède.* IX. *Table des longitudes et des latitudes des* 600 *étoiles principales, calculées pour le* 1er *janvier* 1805. X. *Aberrations et mutations des* 141 *étoiles principales.* XI. *Table de la longueur des degrés de latitude sur le sphéroïde terrestre.* XII. *Table des réfractions astronomiques pour Paris et Lyon.* 1805. XIII. *Mémoire sur l'élimination de l'une des inconnues dans les équations à deux inconnues.* XIV. *Traité de géométrie analytique.* XV. *Traduction d'un ouvrage italien de* M. Graberg de Hamso. XVI. *Dissertation historique sur les Goths et autres peuples dévastateurs de l'empire romain.* XVII. *Table des arcs semi-diurnes solaires et*

VII. *Recherches sur les causes de la décadence de la fabrique de Lyon et sur les moyens de la restaurer.* VIII. *Mémoire sur une nouvelle propriété du chlore.* IX. *Dissertation sur les moyens de reconnaître les alcohols préparés comme vernis.*

1810. — Artaud.

I. *Monuments antiques trouvés au territoire des Étroits, à Lyon.* II. *Nouvelles recherches sur les aqueducs de Lyon, avec le plan de ces mêmes aqueducs, suivies des bassins à clarifier les eaux de l'aqueduc du Mont-d'Or.* III. *Sur des objets trouvés dans un tombeau antique à Juliénas.* IV. *Sur un sigillum antique trouvé hors de la porte de St-Just, à Lyon.* V. *Mémoires sur les découvertes faites dans les démolitions des bâtiments et dans l'emplacement de la Déserte, à Lyon* (Amphithéâtre naumachique). VI. *Sur une inscription taurobolique découverte à St-Just.* VII. *Dissertation historique sur la faïence aux 15e et 16e siècles.* VIII. *Observations archéologiques et géologiques.* IX. *Explication d'une inscription relative à Vesta.* X. *Sur un petit monument religieux en bronze, trouvé à Fourvières en 1829; sur quelques inscriptions trouvées en creusant les fondations de la maison Martin, près de la place St-Michel; sur une mosaïque trouvée en creusant les fondations d'une chapelle à côté de l'église d'Ainay.* XI. *Souvenirs de l'Ile-Barbe.* XII. *Sur une découverte d'ossements de mamouth, à St-Didier au Mont-d'Or.* XIII. *Mémoire sur les restes d'un théâtre antique avec le plan de ce théâtre.* XIV. *Aperçu sur les antiquités de Lyon avec les dessins qui les représentent.* XV. *Mémoire sur un tumulus gaulois avec sept planches représentant les objets qui y étaient renfermés.* XVI. *De la Céramie, ou des vases sigillés des anciens, avec les procédés pour les imiter et les rendre*

applicables à nos usages (2 vol. in-4° enrichis de 100 pl.); l'Institut a exprimé le vœu de voir cet ouvrage imprimé aux frais du gouvernement. XVII. *Musée lapidaire de Lyon* (format in-4°, enrichi de 63 planches, ouvrage couronné par l'Institut, faisant partie d'une suite de Mémoires sur les antiquités nationales).

CARRON.

Discours de réception.

1812. — SAINTE-MARIE.

Notice sur de Haën, médecin et professeur, à Vienne en Autriche.

GUILLEMET, né dans le département du Doubs, mort à Lyon en mai 1834.

I. *Sur le son* (Discours de réception). II. *Mémoire sur un moyen d'éclairer les appartements.*

1814. — SAISSY.

I. *Sur les maladies internes de l'oreille* (Discours de réception). II. *Mémoire sur les gaz.* III. *Dissertation sur un nouveau moyen de traiter la surdité avec mutisme.* IV. *Observations sur l'accumulation de la matière muqueuse dans la caisse du tambour et les cellules mastoïdiennes.* V. *Observations sur un cas de surdité accidentelle.* VI. *Considérations sur quelques mammifères hybernants.* VII. *Considérations physiologiques sur le sommeil naturel propre à l'homme et à divers animaux.* VIII. *Traité des maladies de l'oreille.* IX. *Description d'une mutilation de naissance, suivie de quelques courtes réflexions.*

1816. — Richard-Laprade.

I. *Essai sur les études médicales.* II. *Introduction à la médecine clinique*, contenant les leçons de l'auteur sur l'histoire des institutions cliniques, l'observation et l'expérience, l'art d'examiner les malades, la *séméiotique*, l'anatomie pathologique, l'art d'écrire les histoires de maladies, et l'histoire des maladies. III. *Éléments de pathologie et de thérapeutique générales.* L'auteur y présente, avec des modifications et des développements importants, la doctrine des éléments pathologiques indiquée par Galien, et constituée par l'École de Montpellier : développements et applications de la doctrine de Barthez sur les méthodes curatives, etc. IV. *Médecine clinique*, ou *Recueil d'observations faites à l'Hôtel-Dieu de Lyon et particulièrement dans les salles de clinique depuis* 1816 *jusqu'en* 1830. V. *Histoire d'une epidémie de fièvres typhoïdes*, qui a régné en 1812 dans les communes de Margerie, etc., Soleymieux, St-Jean-Soleymieux, département de la Loire.

1818. — Régny.

I. *Quelques réflexions sur les inconvénients et les avantages du système de prohibitions.* II. *Notice sur la translation des restes mortels du général Précy dans le monument religieux des Brotteaux.* III. *Mémoire sur la fabrique des étoffes de soie.*

Flachéron.

I. *Sur l'emploi économique de l'asphalte* (Discours de réception). II. *Notice sur les découvertes faites dans l'emplacement de la Déserte.* III. *Description de la Basilique*

consulaire ou Hôtel-de-Ville de Lyon, traduite du P. Jean Bussière.

1819. — Perret (Émile).

I. *Mémoire sur les sciences et sur l'art de la guerre.* II. *Réflexions détachées, suivies d'une dissertation sur les recueils de maximes et de pensées.* III. *Mémoire sur le mode d'administration le plus convenable à la France.* IV. *Sur l'art d'écrire l'histoire* (Discours de réception). V. *Des jugements du vulgaire sur les productions des beaux-arts.* VI. *De la nécessité des définitions dans les beaux-arts.* VII. *Sur les arts d'imitation.* VIII. *Édouard et Angélique*, nouvelle. IX. *Dissertation sur la nature et le but de la géométrie descriptive.* X. *Mémoire concernant l'influence des derniers événements militaires sur la théorie de l'art de la guerre.* XI. *Mémoire sur l'art militaire et sur l'instruction de l'artillerie en particulier.*

1822. — Balbis.

Sur la botanique (Discours de réception).

1823. — Tabareau.

I. *Sur la géologie* (Discours de réception). II. *Mémoire sur l'insuffisance des théories modernes en physique.*

1824. — Bredin fils (Claude-Julien), né à Maisons, près de Paris, en 1776.

I. *Nosce te ipsum* (Discours de réception). II. *Notice sur des os fossiles de grands mammifères trouvés à la Croix-Rousse, en août* 1824. III. *Fragments sur la liberté*

morale et sur l'amour. IV. *Mémoire sur une défense d'éléphant fossile trouvée à Serin en* 1825. V. *Notices* sur le professeur Godine et sur le docteur Buniva, de Turin, lues dans les séances publiques de distribution de prix à l'École vétérinaire.

1825. — PRUNELLE.

Sur Hérodote (Discours de réception).

CAP.

I. *Mémoire sur la météorologie.* II. *Préface d'un manuscrit de Sénecé, intitulé :* l'Arioste rajeuni.

1828. — DUPASQUIER (Alphonse).

I. *Mémoire sur le siége des fièvres intermittentes et sur une nouvelle méthode d'administrer le quinquina.* (L'auteur soutient l'opinion : que les fièvres intermittentes ont leur siége dans le système nerveux.) II. *Mémoire sur le sel ammoniac naturel trouvé à la surface d'une houillère embrasée à St-Étienne (Loire).* III. *Mémoire sur la génération des sangsues* (avec M. Foudras). IV. *Analyse chimique d'un minérai d'antimoine sulfuré trouvé dans le département du Rhône.* V. *Mémoire sur la nécessité de réformer l'enseignement de la chimie et de la pharmacie dans les écoles de médecine.* VI. *Essai historique sur les développements successifs de la chimie, principalement considérée dans ses rapports avec la médecine.* VII. *Plusieurs Mémoires pour servir à l'histoire chimique et médicale des eaux sulfureuses, froides et thermales.* VIII. *Mémoire sur l'emploi de l'iode à l'analyse des eaux sulfureuses.* L'auteur ayant remarqué que l'iode en solution dans l'alcohol réagissait sur le principe sulfureux, et décomposait sur-le-champ l'acide sulfu-

rique, libre et combiné en solution dans les eaux, et s'étant assuré que l'addition d'un peu de solution d'amidon fixait le point où la décomposition du principe sulfureux est complète, a imaginé de faire servir l'iode à déterminer la quantité de ce principe. Cette invention nouvelle est d'un emploi simple et facile. M. Dupasquier se sert, pour la teinture d'iode, d'un instrument qu'il appelle *Sulfhydromètre*. Tous ses procédés sont décrits dans le Mémoire qui a été lu à l'Académie. Pendant l'impression de l'*Histoire de l'Académie*, M. Dupasquier a publié l'*Histoire chimique, médicale et topographique de l'eau sulfureuse et de l'établissement thermal d'Allevard*. — Sous presse : 1° *Histoire chimique, médicale et topographique des eaux thermales de La Motte (Isère)*; 2° *Mémoire sur les eaux potables des sources de Royes, de Ronzieux, de Fontaines et de Neuville, près de Lyon*.

1830. — CHENAVARD.

I. *Cours de perspective*. II. *Essai sur le style à adopter pour la restauration des édifices et pour leur complément*.

PICHARD.

I. *Voyage à Toulon*. II. *Notes sur le poète Gilbert et commentaire sur ses Œuvres*.

1832. — POLINIÈRE.

Extrait de l'ouvrage du docteur Brayer : Neuf années à Constantinople.

1833. — BRACHET.

I. *Réfutation de l'opinion qui accuse les médecins d'a-*

théisme et de matérialisme (Discours de réception). II. *Mémoire sur le magnétisme animal.* — En porte-feuille : *Notes* principalement pour deux ouvrages, dont l'un sera une physiologie pathologique.

1834. — GAUTHIER.

I. *Lettres de Theano et de quelques autres femmes philosophes de la Grèce qui ont embrassé la secte de Pythagore*, traduites du grec. (Une de ces lettres a été imprimée dans les *Nouvelles Archives statistiques du Rhône.*) II. *Recherches historiques sur l'origine de la médecine et sur les guérisons des maladies opérées par les prêtres d'Esculape dans les temples de ce Dieu.* (Une partie de cet opuscule a été imprimée dans les Mémoires de l'Académie de Dijon ; année 1836, p. 531.)

1835. — FOURNET.

I. *Considérations générales sur la géologie du département du Rhône* (Discours de réception). II. *Sur la structure du Mont-d'Or lyonnais.* III. *Sur quelques circonstances qui accompagnent les hivers rigoureux dans le bassin du Rhône.* — En porte-feuille : I. *Recherches sur la structure et la composition du bassin houiller de St-Étienne* (*Loire*). II. *Recherches diverses sur la météorologie du bassin du Rhône.* III. *Etude sur le bassin houiller de St-Paule* (*Rhône*). IV. *Rapport fait à la Commission des eaux de Royes sur les gisements et les propriétés des eaux de sources des environs de Lyon.* V. *Géologie générale d'une partie du bassin du Rhône.* VI. *Traité sur les filons et les gîtes métallifères.*

LEYMERIE.

I. *État géologique des montagnes plutoniques du dépar-*

(Rapport à l'Institut). II. Ex
en Lorraine, *en Franche-Co*
Linnéenne de Lyon). III. *Ra*
logique à Ste-Foy-l'Argentiè
mousset (Bulletin de la Soc
IV. *Observations sur les ter*
(même Bulletin). V. *Lettre à*
artésienne (Comptes-rendus
sur les terrains secondaires i
Rhône (3e vol. des Mémoire
France).



1837. — Soulacroix.

Alliance des sciences et des
tion). — En porte-feuille : *l*

Imbert.

Histoire de la médecine et d
nuée jusqu'au 19e siècle, ou
mie. — En porte-feuille : *Six*
la Charité de Lyon, ouvrage
de l'administration des hôpita

Il n'a pas été possible de donner en son lieu la notice des ouvrages imprimés de MM. l'abbé Pavy, Bineau et Mulsant, Académiciens reçus en 1839. La voici :

Pavy (Louis-Antoine l'abbé), professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique à la Faculté de théologie de Lyon, né à Roanne (Loire), le 18 mai 1805.

Ouvrages imprimés : I. *Les grands Cordeliers de Lyon*, ou *l'église et le couvent de St-Bonaventure, depuis leur fondation jusqu'à nos jours*. Lyon, Sauvignet, 1835, in-8°. II. *Les cordeliers de l'Observance*, ou *l'église et le monastère de ce nom depuis leur fondation jusqu'à nos jours*. Lyon, Sauvignet, 1836, in-8°. III. *Règle de foi catholique, Cour monitoire de St-Vincent de Lérins et lettre sur l'usage de l'Écriture-Sainte, précédés d'un tableau des hérésies*. Paris et Lyon, Perisse frères, 1838, in-12. IV. *L'excellence de la théologie, etc.* (Discours prononcé à l'installation de la Faculté de théologie de Lyon). Lyon, Perisse, 1838, in-8°. V. *Anselme et Thomas de Cantorbéri, primats d'Angleterre à Lyon* (Article inséré dans la *Revue du Lyonnais*, t. IV, p. 457-477). — En porte-feuille : *Recherches historiques sur les reclus et les recluseries depuis leur origine jusqu'à leur suppression*.

Bineau (Amand), né à Doué, département de Maine-et-Loire, le 18 janvier 1811.

I. *Leçons de philosophie chimique*, faites au Collége de France par M. Dumas, publiées par M. Bineau. II. *Mémoires sur les combinaisons ammoniacales, et sur le rôle que joue l'azote dans les combinaisons* (Annales de chimie et de physique, t. 66). III. *Recherches sur les densités de*



naturelle des coléoptères de Fr
1839. — En porte-feuille : *Voy*

BELLES-LETTRE

1800. — Béraud.

I. *Inscription latine*. II. *Sur l*
en particulier du Mont-Blanc.
Pitrat.

Bérenger.

I. *Dissertation critique sur l*
historiens de France. II. *Le pouv*
chinoise. III. *Mémoire sur le con*
ductions de Pignotti. V. *Trait de*
et de Marie-Antoinette. VI. *Reto*
cours préliminaire d'un comm
Lafontaine.

DELANDINE.

(Vers.) I. *A Mme la duchesse d'Angoulême.* II. *L'erreur de l'Amour, l'Amant timide, la Consigne, le Plaisir*, chansons. (Prose.) I. *L'écuelle de bois*, anecdote. II. *Sur les médailles.* III. *Promenade aux Brotteaux*, conte moral. IV. *Dissertation sur la mosaïque représentant les jeux du Cirque.* V. *Précis chronologique des événements qui ont eu Lyon pour théâtre.* VI. *Dissertation sur les anciennes bibliothèques.* VII. *Fragments historiques sur Lyon.* VIII. *Sur les antiquités découvertes à Bar-sur-Aube.* IX. *Sur la sépulture de Canon près de Caen.* X. *Sur l'Augurat et le souverain Pontificat d'Auguste.* XI. *Sur la route suivie par Annibal pour passer des Gaules en Italie.* XII. *Sur les Tombeaux des départements de l'Aube et de l'Yonne.* XIII. *Six squelettes humains découverts dans les fouilles de Mont-Grain.* XIV. *Sur le papillon, symbole de l'âme.* XV. *Mémoire sur les antiquités de la ville de Feurs.* XVI. *Dissertations sur les merveilles satiriques.* XVII. *Histoire de Médée.* XVIII. *Précis historique sur l'imprimerie.* XIX. *Fondation d'un prix à Néronde.* XX. *Histoire sommaire du théâtre français jusqu'à François Ier.* (Une partie de ces productions a été imprimée dans divers recueils.)

[illegible] père.

(Vers.) I. *A Mme Bonaparte*, chanson. II. *Épître sur l'art d'écrire en vers.* III. *A l'urne qui renferme le cœur de ma fille.*

MAYEUVRE-CHAMPVIEUX.

I. *De l'influence des sciences et des lettres sur le commerce et les manufactures.* II. *Mémoire sur la situation des manufactures de Lyon.* III. *Dissertation sur les arts*

relativement à l'éducation. IV. *Réflexions sur la situation financière de la France.* V. *Influence des beaux-arts sur l'industrie commerciale.*

MENOUX.

En porte-feuille : *Pensées sur la philosophie du droit.*

MOREL (Pierre).

I. *Sur l'analogie entre les tons ou sons de la musique et les voix ou sons de la parole.* II. *Y a-t-il des cas dans la langue?* III. *Est-ce une faute que de dire :* Cette femme a l'air bonne, spirituelle? IV. *Les temps du verbe* être *peuvent-ils être employés pour ceux du verbe* aller? V. *De l'adverbe.* VI. *Discours sur les pronoms.* VII. *De la nature du verbe.*

NOEL.



Pitt.

(Prose.) I. *Notice sur les deux premiers chants d'un poème trouvé dans les ruines d'Herculanum.* II. *Mémoire sur le rétablissement de l'enseignement public.* (Vers.) I. *Le philosophe de la campagne et le philosophe de la ville*, fable. II. *Les deux colombes de Vénus*, fable. III. *L'origine de la vérité*, poème, second chant. IV. *Réponse à l'épître de M. Bérenger pour l'envoi de sa morale en exemples.*

Rambaud.

I. *Mémoire sur les droits de l'Académie à reprendre la bibliothèque et les fondations Adamoli.* II. *Imitations en vers français de l'ode d'Horace :* Diffugere nives, etc.

Reyre.

Notice sur la vie et les ouvrages de M. l'abbé Reyre.

Rieussec père.

I. *Discours sur le bonheur domestique*, prononcé le jour de la St-Thomas, 21 décembre 1775. II. *Discours sur la restauration de l'Athénée de Lyon.* III. *Quatrain pour le buste du roi.* IV. *Discours sur les causes morales de la dégradation de l'agriculture et les moyens d'y remédier.* V. *Tableau de l'agriculture lyonnaise avant l'an X.* VI. *Mémoire sur les avantages de la Pépinière départementale de naturalisation.* 1827. VII. *Mémoire pour l'établissement, à Lyon, d'une école succursale de droit.*

Tabard.

I. *Note sur la découverte nouvelle de plusieurs pierres antiques trouvées à Lyon.* II. *Inscription latine.* III. *Inscription française.*



industrielle spécialement appliq

Lamanière.

Aperçu sur l'enseignement

Ballanche.

I. *Sur l'incertitude des connai d'un platonicien, racontée par d'Inès de Castro.*

Dumas.

I. *Fables, contes et autres pièc vers opuscules en prose.* — En p *fables en vers.* II. *La tour tri Ste-Hélène au 12ᵉ siècle,* rom *langes.* IV. *Traduction d'une d maladies du blé.* V. *Des causes les compositions littéraires,* ouv VI. *L'épouse de deux rois,* ron

DUGAS-MONTBEL.

(Prose.) I. *Réflexions sur la comédie du misanthrope.* II. *Discours sur les principales époques et sur l'état actuel de la poésie française.* III. *Examen critique de la tragédie d'Hippolyte* composée par Palmézeaux. IV. *Observations sur les derniers volumes du cours de littérature de Laharpe.* V. *Notice sur le poète Fontaine du* 16e *siècle.* VI. *Voyage en Alsace et en Suisse.* (Vers.) I. *Épître à un ami.* II. *Hymne de la douleur*, traduites d'Ossian. III. *Les portraits*, épître. VI. *Le retour*, ou *adieux à Rome.* — En porte-feuille : I. *Correspondance de famille*, roman. II. *Tableau de la littérature française pendant le* 18e *siècle.* III. *Précis chronologique des ouvrages qui ont paru pendant le* 18e *siècle.* IV. *Ana*, ou *Recueil de pensées détachées, caractères, traits historiques, etc.* V. *Traduction des métamorphoses d'Antonius Liberalis.* VI. *Réflexions sur l'ouvrage de M. Ballanche ayant pour titre :* Essai sur les institutions sociales. VII. *Mémoires concernant la justice, la doctrine sur le droit, et les devoirs du fort à l'égard du faible.* VIII. *Mémoire sur les végétaux du temps d'Homère.* IX. *Analyse des prolégomènes de Mathiæ sur les hymnes d'Homère.*

LEUILLON-THORIGNY.

I. *Épître à M. Dugas-Montbel sur la mort de son père.* II. *Stances sur la paix.*

PIESTRE (J. L.).

I. *Mémoire sur Lavater.* II. *Mémoire sur le véritable génie du Christianisme.* III. *Considérations sur la physionomie du style.* IV. *Dissertation sur un malade qui avait perdu l'usage des mots* substantifs.



lut voir entrer Mme *Isabeau*
Paris. VII. *Couplets dans le*
nes rurales.

1801. — Dubois.

I. ***Discours de réception***. **Il**
langues primitives du nord de

1804. — Coster.

I. ***Éloge historique de Cha***
ry III, du bon Antoine, d
M. de Sivry **(Archives de la S**
recueil des Mémoires de cette
l'éloge de l'auteur par M. Bla

1806. — Acher.

Vers à l'Empereur. **II.** ***Noti***
et des Romains. **III.** ***Si l'on do***
les adjectifs masculins qui
IV. ***Notice sur les sept rois de***

COCHARD.

I. *Si Annibal a campé sous Lyon, et quel chemin il a suivi pour se rendre par les Alpes en Italie.* II. *Les effets de la haine*, anecdote. III. *Essai sur les hommes qui se sont distingués dans l'art de guérir à Lyon.* IV. *Geoffroi-Vassali*, ou *Gauffridius*, *doit-il être compté au nombre des archevêques de Lyon?* V. *Influence des Académies.* VI. *Sur les débordements du Rhône.* VII. *Sur l'origine de l'imprimerie.* VIII. *Dissertation historique sur les anciens établissements publics de Lyon.* IX. *Origine et progrès de l'art dramatique à Lyon.* X. *Sur le gouvernement de Lyon à différentes époques.* XI. *Mémoire sur l'emploi du legs fait à la ville de Lyon par le major-général Martin.* XII. *Notices sur Gadagne, Jacques Moyron, Claude Dechavanne, Pomponne de Bellièvre, Jean Cléberg, la famille Palmier.* XIII. *Dissertation sur un médaillon en cuivre jaune qui représente Philippe-le-Beau, duc de Savoie, et Marguerite d'Autriche, sa femme.* XIV. *Recherches sur le patois en usage dans le département du Rhône.* XV. *Lettre à M. de Barante sur l'histoire des ducs de Bourgogne.* XVI. *Lettre sur le bourreau de Lyon qui refusa son ministère, au massacre des Protestants.* XVII. *Sur l'abbaye de Haute-Combe.* XVIII. *Notice historique sur l'Ile-Barbe.* XIX. *Dissertation historique sur des époques remarquables.* XX. *Mémoire indiquant dix tableaux historiques à placer dans l'Hôtel de la Préfecture.* XXI. *Notices statistiques sur le canton de Beaujeu et le village de St-Priest.* XXII. *Lettre à Camille Jordan sur l'organisation administrative.* — En porte-feuille : I. *Abrégé historique sur Lyon.* II. *Histoire du commerce de Lyon.* III. *Plusieurs notices biographiques.*

JORDAN (Camille).

I. *Influence de la révolution sur l'éloquence française* (Discours de réception). II. *Mémoire sur la littérature allemande.* III. *Éloge de l'avocat-général Servan.*

GUERRE.

I. *Discours de réception.* II. *Mémoire historique sur l'Académie de Lyon, depuis sa première origine jusqu'à nos jours*, 1810. III. *Dissertation sur l'état de la civilisation du peuple Ségusien et des Gaulois ou Celtes en général, et sur l'existence de la ville de Lyon, avant l'invasion dans les Gaules, avec une digression sur le passage d'Annibal dans les Alpes, pour servir d'introduction à l'histoire de la ville de Lyon.* IV. *Dissertation sur quelques découvertes archéologiques faites dans le Dauphiné.* V. *Mémoire contre l'opinion qui attribue à Plancus la fondation de Lyon.* [redacted]

1814. — POUPAR.

Sur la littérature grecque (Discours de réception).

1818. — CHANTELAUZE.

I. *Sur la littérature romantique et sur la littérature classique* (Discours de réception). II. *Observations sur l'enseignement mutuel.*

1819. — MOTTET-DEGÉRANDO.

Exposé de la situation des principales branches de l'industrie lyonnaise.

1821. — MONIER.

Éloge de Lyon (Discours de réception). — En portefeuille : *Traduction en vers du* Pervigilium Veneris.

ACHARD-JAMES.

I. *Sur l'utilité des voyages* (Discours de réception). II. *Compte-général de l'administration de la justice criminelle dans le département du Rhône, pendant les années* 1827*, et suivantes.* III. *Quelques mots sur le Mont-de-Piété de Lyon en* 1836 *et* 1837*, suivis d'un coup-d'œil sur les mouvements de la Caisse d'épargne pendant l'année* 1836. IV. *Sur les préparations que subit la soie, depuis son état de cocon, jusqu'au moment où elle est livrée en étoffes à la consommation.* — En porte-feuille : I. *Discours sur l'origine et l'état de la profession d'avocat chez les différents peuples.* II. *De l'influence de la religion chrétienne sur les institutions sociales.* III. *Voyage dans le Valais et les contrées environnantes.* IV. *Mes souvenirs.* V. *Titres divers, Procès-verbaux, Discours, etc., pour servir*

à l'histoire de la Cour royale de Lyon, depuis la création de la Cour d'appel jusqu'à nos jours.

PERICAUD.

En porte-feuille : I. *Notices et Extraits* des manuscrits de la Bibliothèque de Lyon (avec MM. Monin, Chelle et Breghot-du-Lut). II. *Notices* sur les livres imprimés au XVe siècle. III. *Nouvelles variétés historiques, biographiques et littéraires, etc.* IV. *Lexique cicéronien*, ou *Dictionnaire des biographes, des éditeurs, des commentateurs de M. T. Cicéron*, suivi d'un catalogue des bustes et des portraits de cet orateur, des dialogues et des ouvrages dramatiques dans lesquels il a été mis en scène. V. *Traductions et imitations en vers* de Martial, d'Owen, de Voulté, de Ducher et de plusieurs autres poètes latins anciens et modernes. Quelques-unes de ces pièces ont été [redacted]

VI. *Matériaux pour une biographie Lyonnaise.* VII. *Extraits pour servir à l'histoire civile et littéraire de Lyon.* VIII. *Dictionnaire des imprimeurs et libraires de Lyon, depuis l'introduction de l'imprimerie en cette ville jusqu'au commencement du XVII*e. *siècle.* IX. *Recueil des inscriptions antiques trouvées à Lyon.*

1822. — Trélis.

(Vers.) I. *Essai sur la critique*, de Pope. II. *Chants dithyrambiques sur les progrès de l'esprit humain dans le XVIII*e *siècle.* III. *Le vieux château*, élégie. IV. *La prairie d'Alais.* V. *Épode d'Horace :* Nox erat, etc. VI. *Églogues de* Némesien *et de* Calpurnius. VII. Traduction de l'*Élégie de Solon* citée par Démosthènes. VIII. *L'aveugle et le cul-de-jatte*, fable. IX. *L'engagement téméraire*, conte. X. *Les ours*, fable. XI. *La mort de Byron.* XII. *Traduction d'une ode de* Sannazar. XIII. *Les amours des anges* de Thomas Moore. XIV. *Chœur de Sophocle.* XV. *Antigone de Sophocle.* XVI. *Monuments de Nîmes*, poème. XVII. *Hécube*, fragment. XVIII. *Odes d'Anacréon* (en languedocien). XIX. *Moïse et Séphora*, poème. XX. *Les deux amis et la jument Borach.* XXI. *L'Ibérique.* (Prose.) I. *Sur Hécube*, tragédie d'Euripide. II. *Lettre sur la vie et les ouvrages de Sappho.* III. *Dissertation sur Tibulle.* IV. *Le Tableau*, conte. V. *La fille du moulin*, conte. VI. *Matinées de Vermont.* VII. *Sur les unités et les vraisemblances dramatiques.* VIII. *Ariston*, conte moral. IX. *Sur les progrès des sciences et des lettres* (Discours de réception). X. *Dissertation sur le théâtre grec.* XI. *Observations sur le séjour de la campagne.*

1823. — Torombert.

(Prose). I. *Notice pour le changement du nom de la rue de* l'Enfant-Qui-Pisse *en celui de* Pierre-Poivre. II. *Éloge*

[redacted]

de Poivre, *intendant des îles de France et de Bourbon.* III. *Dissertation sur la condition des femmes sous les divers gouvernements politiques.* IV. *Pensées religieuses, philosophiques et morales.* V. *Observations sur la doctrine de St-Simon.* VI. *Lettre à M. Coster sur la physiologie moderne.* VII. *Discours pour la suppression de la peine de mort.* VIII. *Mémoire sur la théorie et la routine considérées particulièrement dans les arts industriels.* (Vers.) *La Mimiade*, ou *Histoire de la vie d'un chat*, poème en quatre chants. — En porte-feuille : I. *Cercle de la vie sociale*, ou *Résumé de l'histoire des peuples.* II. *Histoire physique, morale et politique de mon village.* III. *Tableau des constitutions des peuples d'Europe et d'Amérique, comparées sous le rapport des principes qui leur servent de base, et des garanties qu'elles présentent.*

1824. — SERVAN DE SUGNY.

[redacted]

1827. — Rieussec (Justinien).

I. *Coup-d'œil sur l'éloquence du barreau, depuis le berceau de la monarchie jusqu'au régne de Louis XIV* (Discours de réception). II. *Deux discours* prononcés par l'auteur en qualité d'avocat-général, à la rentrée de la Cour royale; l'un : *Sur les progrès de l'administration de la justice criminelle en France et les devoirs qu'elle impose aujourd'hui ;* l'autre : *Sur l'austérité du magistrat.* III. (Pièces de vers.) *Le bonheur*, conte; *Imitation d'un fragment de l'Énéide*, fables; *Le jeu d'escarpolette et les riens*, chansons; *Croquis de la vallée de Chamounix; Le rêve de l'âne*, fable, etc.

Grandperret.

I. *Discours de réception.* II. *De l'attention considérée dans les enfants.* III. *Dissertation sur la gymnastique.* IV. *Dissertation sur les diverses religions de l'univers.* V. *Discours d'ouverture* de la séance publique du mois d'août 1833. — En porte-feuille : I. *Histoire de l'empire français.* II. *Poème latin sur l'éloquence.* III. *Traité classique de philosophie.* IV. *Traité complet de l'instruction et de l'éducation publique dans la monarchie selon la Charte*, ou *De l'instruction publique mise en harmonie avec les besoins de notre époque.* V. *Poésies fugitives*, *fragments de traductions de poètes grecs*, *latins*, *italiens*, *etc.*

1828. — Rey (Étienne).

Sur l'imitation dans les arts (Discours de réception).

Benoit.

I. *Sur l'opinion publique* (Discours de réception).

II. *Pièce de vers intitulée* : Songe. III. *Attente, accusation et repentir*, élégie. IV. *La mort d'Annibal*, tragédie; plusieurs romances, chansons et autres pièces fugitives, parmi lesquelles on doit remarquer une *Cantate* exécutée à une époque mémorable, au banquet offert à Lafayette, à son passage à Lyon, avant la révolution de 1830. M. Prunelle, président du banquet, fut ensuite nommé maire de la ville; M. Benoît, autre académicien, auteur de la *Cantate*, fut appelé aux fonctions de secrétaire en chef de la Mairie; le compositeur de la musique était M. Paris. Le chœur chantait ainsi :

« Fille des arts, belle et noble cité,
D'un heureux jour tu vois briller l'aurore.
Dans ce héros promis à l'immortalité
Viens, lève-toi, viens saluer encore
Le Nestor de la liberté. »

1831. — Devillas (Elisabeth-Jean), né à Lyon le 31 juillet 1778.

I. *De la nécessité d'étendre et de perfectionner l'instruction élémentaire dans sa partie morale* (Discours de réception). II. *Ode à l'industrie*. III. *Ce qui plaît aux hommes*, moralité en vers. IV. *L'enfant et l'oiseleur*, *l'Amour et Vénus*, traduction en vers, de Bion. V. *Le chirurgien et le bouledogue*, fable. — En porte-feuille : Des fables, contes ou moralités en vers. II. Essais en prose sur différents sujets de morale ou de religion.

1832. — Boullée.

I. *Notices sur les sociétés populaires et patriciennes des villes du Piémont*, traduites de l'italien de L. Cibrario. II. *Discours sur l'éloquence ancienne*, traduit de l'anglais. III. *Sur la propriété littéraire et sur le plagiat*. IV. *Sur les maisons pénitentiaires de la Suisse*. — En porte-feuille : *Histoire complète de Périclès et de son siècle*.

Polinière (complément de l'article inséré à la page 614 de ce volume).

I. *Clinique des hôpitaux de Lyon*, ou *Recueil d'observations et de réflexions pratiques faites*, *tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hospice de la Charité*, *pendant vingt années*, *à partir de* 1822. II. *Histoire des travaux du Conseil de salubrité du département du Rhône*, ou *Recueil complet des actes de cette institution depuis sa création*. III. *Rapport fait à la Société de médecine*, *au nom d'une commission*, *sur le traitement des luxations congénitales du fémur dans l'établis-*

sement orthopédique du docteur Pravaz. IV. *Nombreux rapports sur des matières diverses à l'Académie, à la Société de médecine, et aux Conseils de salubrité de la ville et du département du Rhône.*

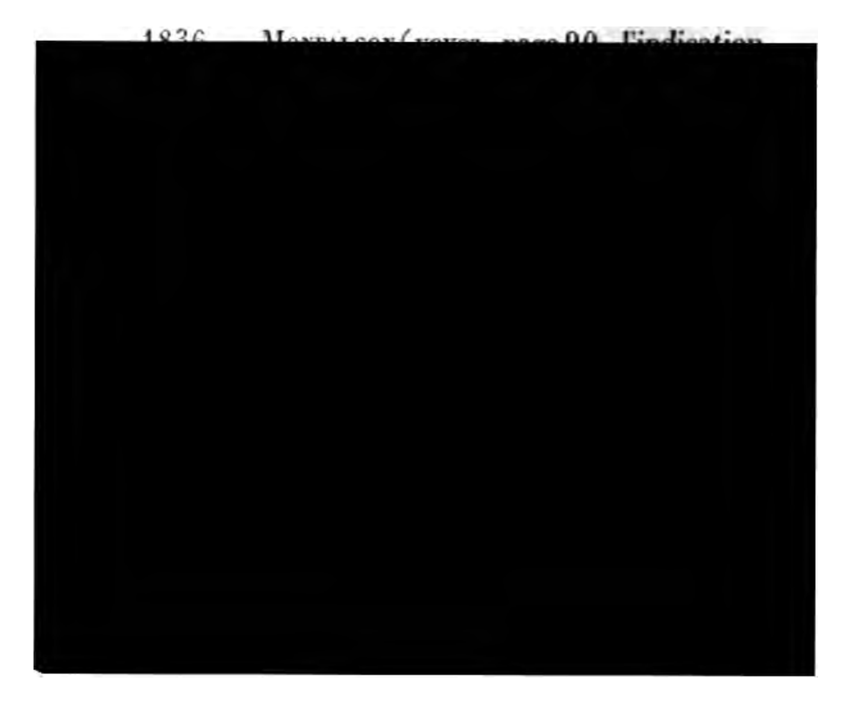
1833. — Bonnefond.

I. *Comparaison de l'état actuel de la peinture en France, avec l'état de l'art aux 14e et 15e siècles en Italie* (Discours de réception). II. *Discours prononcé à la distribution des prix aux élèves de l'École des beaux-arts.*

De Montherot.

I. *Littérature allemande*, 1 vol. II. *Jugements sur Alfiéri*, 1 vol. III. *Voyage dans les Alpes et le Jura*, 2 vol.

[redacted]



cette occasion, M. de Nolhac aîné lut à la Compagnie des considérations par lesquelles il cherchait à prouver que Gerson n'était pas l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Toutes ces objections furent discutées et réfutées par M. Monfalcon qui démontra : 1° que le livre de l'*Imitation* n'avait pu être écrit ni par Thomas A-Kempis, copiste salarié de livres pieux, ni par Jean Gersen, abbé piémontais selon M. de Grégory, moine allemand selon d'autres écrivains, et personnage aussi fantastique dans l'une comme dans l'autre hypothèse ; 2° que l'autorité des plus fortes probabilités, celle des meilleures éditions imprimées, et celle des plus renommés manuscrits, au premier rang desquels il faut placer celui qu'a découvert M. Onésime Leroi, établissait surabondamment le droit de Jean Gerson ; 3° qu'enfin, puisqu'il était question d'élever un monument dans l'église St-Paul au chancelier de l'Université de Paris, l'inscription devait énoncer, comme l'un des plus beaux titres de gloire de Gerson, ce fait incontesté dans tous les systèmes sur cette controverse : « Gerson est l'un des hommes auxquels le livre de l'*Imitation* est attribué. » L'Académie a composé la Commission pour le monument de Gerson, de MM. de Nolhac, Monfalcon, de Ruolz et Rey.

IV. *Diverses traductions ;* quelques-unes de ces versions, écrites pour l'usage de l'auteur en caractères extrêmement ténus, sont réunies sous un titre commun dans un format portatif. Le principal de ces manuscrits contient, en un seul volume in-8°, la traduction avec le texte en regard, des *Œuvres complètes* d'Horace (seconde édition corrigée), du *Childe-Harold* de Byron, du *Faust* de Goëthe, de l'*Enfer* du Dante, et de *Trois nouvelles* de Cervantes. Le volume est terminé par des études sur les langues latine, espagnole, italienne, anglaise et allemande. Ces essais se rattachent aux longs travaux de M. Monfalcon pour la publication de sa collection de classiques polyglottes ainsi



TABLE

MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.

TOME I.

Pages.

TOMI

DEUXIÈME

TRAVAUX. — INTÉRÊT

1re SEC

2e SECT

3e SECTI

4e SECTI

FIN DE LA TABLE DU DE




3 9015 06353 3262
UNIVERSITY OF MICHIGAN